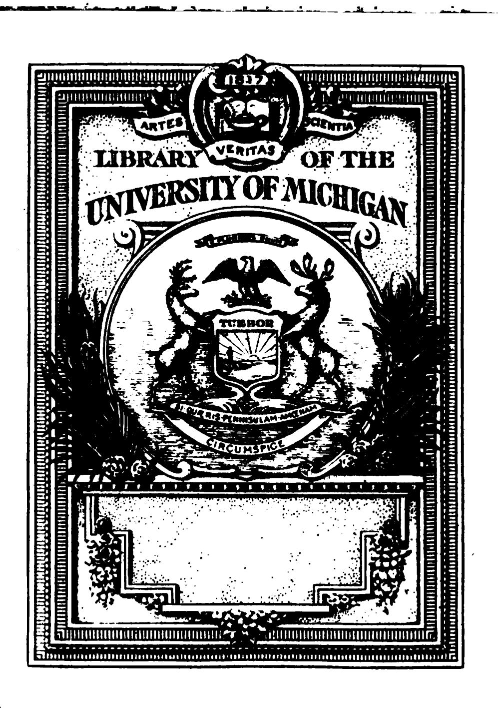

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
JUIN. 1733.
PREMIER VOLUME.



A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

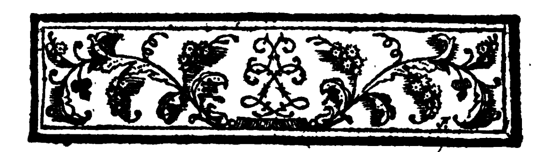
AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
JUIN. 1733.

PIECES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

LA GLOIRE.
ODE.



Uelle audacieuse yvresse,
S'empare de tous mes sens!
J'ose aux sources du Permesse,
Porter mes pas chancelans.
C'est pour y chanter la *Gloire*;
Nobles Filles de Memoire,
Répondez à mes accords:

Phébus, prête-moi ta Lyre,
La Déesse qui m'inspire,
Secondera mes transports.



Vils Esclaves de la crainte,
Fuyez ses vives clartez :
Vos yeux, où la mort est peinte,
En seroient épouvantez.
Et vous, fiers Rivaux d'Alcide,
Qui d'une course rapide,
La suivez dans les combats,
Venez, Amans de Bellonne,
En vous montrant la Couronne,
J'affermirai votre bras.



Une ardeur noble et constante,
Vous fait braver les dangers,
Les Palmes qu'on vous présente,
Rendent vos fardeaux legers ;
Hâtez-vous ; votre courage,
Va triompher de la rage,
De mille ennemis jaloux.
Que la mort vous environne !
S'il n'est rien qui vous étonne,
La mort fuira devant vous.



 Mais

Mais que la vertu préside,
A vos genereux travaux ;
Sans cette fidelle guide,
Il n'est point de vrai Héros.
Par son intrépide audace,
En vain Alexandre efface,
Les plus celebres Guerriers ;
Dans un festin sanguinaire,
Il se livre à la colere,
Et flétrit tous ses Lauriers.



Cessons d'effrayer la terre ;
Formons de plus tendres sons ;
Ce n'est pas toujours la guerre,
Qui fait les illustres Noms.
Protecteurs de l'Innocence,
Vous, dont la main ne dispense,
Que graces et que faveurs,
Votre triomphe est paisible ;
Mais, plus vif et plus sensible,
Il captive tous les cœurs.

Je le voy, ce Prince auguste,
Délices de ses Sujets ;
Peuples, pour un Roy si juste,
C'est trop peu de vos respects.

Par lui chez vous tout abonde;
Ainsi qu'aux Maîtres du Monde,
Qu'on lui dresse des Autels,
Puisqu'avec eux il partage,
Le glorieux avantage,
De rendre heureux les Mortels.



Sur le chemin de la Gloire,
Qui s'ose encor avancer !
Dans le Temple de Memoire,
C'est l'Art qui vient se placer :
Quels prodiges il enfante !
Ciel ! par une main sçavante,
L'Univers est reproduit ;
Les traits d'un si noble ouvrage,
Conserveront d'âge en âge,
Le Pinceau qui les conduit.



Déja le Marbre se pare,
De l'éclat de la Beauté ;
Par un Miracle plus rare,
Mon cœur en est agité.
Celui qui forma ses charmes,
Lui-même a rendu les armes ;
Son Marbre a pû l'enflammer.
Dieu d'Amour, quelle victoire !

 Pour

Pour t'en assurer la gloire,
Ta mere va l'animer.

Une nouvelle lumiere,
S'offre à mes regards surpris;
Apollon dans la carriere,
A conduit ses Favoris.
Elle en devient plus brillante;
Déja leur voix pénetrante,
A ranimé tous les cœurs.
Je vois dans leurs mains fidelles,
Les Couronnes immortelles,
Que l'on destine aux Vainqueurs.

Du Temps, Monstre insatiable,
Loin de redouter la faulx,
Contre sa rage implacable,
Ils deffendent les Héros.
Qu'à mes yeux leur gloire est belle!
Un cœur qui brule pour elle,
Peut y prétendre comme eux;
Vain espoir où je me livre,
Hélas! je ne puis les suivre,
Que par d'inutiles vœux.

M. P. de Cette, en Languedoc.

DISSERTATION sur les Enseignes Militaires des François. par M. Beneton-de-Perrin, Ecuyer, ancien Gendarme de la Garde du Roy. Seconde Partie.

APrès avoir dit dans la premiere Partie de cet Ouvrage ce qui obligea les Rois de France à changer de Patron, et ce qui fit qu'à leur exemple le Peuple diminua peu-à-peu sa dévotion a S. Martin, pour la donner toute entiere à saint Denis; remontons présentement aux temps qui ont précedé ce changement.

Sans entrer dans la fameuse dispute si S. Denis, premier Evêque de Paris, est le même que Denis l'Areopagite, converti par l'Apôtre S. Paul dans la Ville d'Athénes, qui de Rome passa dans les Gaules dès le premier siecle de l'Eglise, ou s'il est un autre Denis, qui, avec six autres saints Missionnaires, ne vinrent dans les Gaules qu'au temps de Décius; il est toujours certain qu'un S. Denis, Evêque, fut le premier qui annonça aux Parisiens les veritez de l'Evangile, et qu'il souffrit le martyre avec deux de ses Compagnons dans le lieu même où il avoit exercé sa Mission.

Après

Après la mort de ce Saint, une femme vertueuse et riche, nommée Catule, devenuë, sans doute, Chrétienne par les Sermons du Martyr, fit secrettement enlever son Corps et ceux de ses Compagnons, et les fit inhumer tous trois dans un Champ qui lui appartenoit, et qui à cause d'elle fut appellé *Catolacum*, et *Catalliacum*. Les Chrétiens, pour ne point oublier l'endroit qui contenoit les Corps de ces saints Martyrs, mirent dessus une marque, ou *Montjoye*, et aussi tôt qu'ils furent en liberté de faire quelque Acte public de leur Religion, ils bâtirent sur cet endroit une Oratoire ou petite Chapelle, que sainte Géneviéve changea en Eglise et qui devint bien-tôt un Monastere, puisque dès l'an 600. sous Clotaire second, il y avoit déja un Abbé qui gouvernoit la Communauté Religieuse de S. Denis.

Le Roy Dagobert fut le premier qui donna à cette Abbaye de grandes possessions en terres, et les Successeurs de ce Prince se firent un mérite d'enrichir extraordinairement le Monastere de S. Denis, par de continuelles liberalitez, jusqu'au temps de Charles le Chauve. Alors les Normands étant venu aborder en Neustrie, et ces Barbares ayant remonté

la Seine pour ravager les Païs voisins de cette Riviere, les Religieux de S. Denys recoururent à la protection des Rois, pour la conservation des biens qu'ils tenoient d'eux; mais les Rois occupez ailleurs, tant par les Guerres intestines, que par les ravages que d'autres Normands faisoient en attaquant le Royaume par plusieurs endroits, et ne pouvant par consequent s'engager à deffendre en personne l'Abbaye de S. Denys; ils commirent ce soin aux Comtes du Véxin, qui étoient leurs plus proches Officiers, et faisant résidence aux environs de cette Abbaye; par là plus à portée que tous autres à veiller à sa deffense. Voilà l'origine et l'établissement des premiers Avouez ou Deffenseurs de S. Denys.

Les Comtes de Véxin étoient pour lors des Officiers Amovibles, comme tous les autres Comtes du Royaume; ainsi l'Abbaye de S. Denys changeoit d'Avoüé toutes les fois que le Véxin changeoit de Gouverneur.

Cela dura jusqu'au Regne de Charles le Simple, qui ayant cedé aux Normands toute la Neustrie, avec une partie du Véxin; ceux qui devinrent Comtes de l'autre partie de ce Païs, demeurée à la France, s'en rendirent presque aussi-tôt

Seigneurs proprietaires, et étendirent la même proprieté sur l'Avoüerie de S. Denys, rendant ces deux Dignités héréditaires dans leurs familles.

Les Historiens faute d'avoir mis de la distinction entre la qualité de Comte et celle d'Avoüé, ont cru que les derniers Seigneurs du Véxin étoient Vassaux de l'Abbaye de S. Denys pour leur Comté; ce qui n'est point mon sentiment.

Car si le Comté de Véxin eut relevé de l'Abbaye de S. Denys, les Religieux auroient été en droit d'exiger l'hommage des Ducs de Normandie qui joüissoient de la moitié de ce Comté; et l'on ne voit point qu'aucun Prince Normand ait été citté, ni se soit soumis à cet hommage.

Les premiers Comtes de Véxin n'ont pas pû le faire; ils dépendoient entierement des Rois qui n'auroient point souffert que leurs Officiers allassent faire hommage d'un Païs dont ils n'étoient que les gardiens; permettroit-on presentement à un Gouverneur de Province ou de Ville d'aller soumettre son Gouvernement à une Eglise à laquelle il auroit dévotion? il en auroit été de même si les Comtes de Véxin avoient voulu faire une semblable démarche.

L'Abbaye de S. Denys n'a eu la Sei-

gneurie du lieu où elle est scituée que par la donation que lui en fit le Roy Robert, l'an 996. En ce temps-là les Rois donnoient assez aisément les Domaines utiles, mais rarement les Justices et les Droits Seigneuriaux; ils étoient soigneux de se les conserver; ainsi il paroît peu croïable qu'un Monastere qui n'étoit point Seigneur du lieu où il étoit, pût avoir la Suseraineté sur un territoire aussi considérable que le Véxin. Les Rois avoient interêt de soûtenir le droit de Suseraineté sur ce territoire entier, parce que s'ils s'étoient un peu relâchés, cela auroit servi de prétexte aux Ducs de Normandie, lorsqu'ils furent devenus Rois d'Angleterre, et les plus redoutables ennemis de la France, pour soustraire une partie de leur Domaine à l'hommage qu'ils devoient à la Couronne, dans la prétention qu'ils ne l'auroient dû qu'à l'Abbaye de Saint Denys pour leur part du Véxin.

Nos Rois connoissoient si bien que leur interêt demandoit l'affoiblissement des Comtes du Véxin, trop voisins de Paris, que les derniers possesseurs de ce Comté, étoient plutôt Comtes dans le Païs, que Comtes du Païs, tant leur autorité fut mitigée par les Rois, qui n'ai-

 moient

moient point d'avoir un Vassal si puissant à la porte de leur Capitale. Aussi Philippe I. profita bien tôt de la mort, sans enfans, de Simon, surnommé le Bienheureux, dernier de ces Comtes, arrivée l'an 1088. pour réünir à son Domaine le Comté de Véxin, qu'il donna ensuite à son fils, Loüis, surnommé le Gros, et qui par ce moyen devint Avoüé de S. Denys. C'est ce Prince, qui étant Roy, fit un usage general de la Banniere de l'Abbaye, dont il avoit l'Avouerie, et la fit porter dans toutes les Guerres d'Etat qu'il entreprit. Après la réünion du Véxin à la Couronne, la dévotion à S. Denys devint si grande, que les Rois, successeurs de Loüis le Gros, se firent honneur d'être les premiers Avoüez de l'Eglise de ce Saint.

Ils s'obligerent en cette qualité de prendre les armes pour en conserver les droits toutes les fois qu'il en seroit besoin; et cette obligation leur fit naître l'idée pieuse de se servir de la Banniere de ce Monastere, non seulement dans les occasions où il s'agiroit d'en deffendre les biens, mais encore dans toutes celles où il s'agiroit de la deffense de leur propre Royaume, et d'avoir en cette Banniere la même confiance que leurs Prédeces-

seurs avoient eue en celle de S. Martin, dont on ne faisoit plus d'usage.

L'Histoire nous a conservé la memoire de ce qui se passa quand le Roy Loüis le Gros alla à S. Denys, l'an 1124. y lever l'Oriflamme pour la premiere fois, afin de s'en servir dans la Guerre qu'il alloit avoir contre l'Empereur Henry V.

La maniere dont ce Prince parla dans l'Assemblée qui se tint à cette occasion, a donné lieu de croire qu'il y reconnut n'avoir droit de se servir de la Banniere de S. Denys, qu'en qualité de Vassal de l'Abbaye, à cause du Comté de Vexin.

Voicy le discours du Roy, tiré d'une Patente que Doublet nous a conservée dans son Histoire de S.Denys. *Liv.* 3.

Præsenti itaque Venerabili Abbate Præfatæ Ecclesiæ Sugerio, quem fidelem et familiarem optimatum nostrorum Vexillum de altario beatorum Martyrum, ad quos comitatus Vilcassini, quem nos ab ipsis infeodem habemus, spectare dignoscitur, morem antiquum antecessorum nostrorum servantes et imitantes, signiferi jure, sicut Comites Vilcassini soliti erant, suscepimus.

Ces termes qui ont paru décisifs à ceux qui ont soutenu que le Roi fit alors hommage du Comté de Vexin, ne me paroissent pas tels; cette preuve n'est point in-

contestable, selon moi ; la piété du Prince, et sa grande dévotion à S. Denys, auroient bien pû lui faire avancer des expressions un peu fortes, sans distinguer assez pourquoi les Comtes de Vexin rendoient hommage ; confondant sa qualité d'Avoüé avec celle de Comte, et les termes : *De more Antecessorum suorum*, peuvent s'entendre que le Roy reconnoît avoir, *signiferi jure*, le droit de porter l'Enseigne de S. Denys, de même que les Comtes de Vexin l'avoient en qualité d'Avoüés, et par conséquent de Vassaux de l'Abbaye en cette qualité.

Enfin, si on ne peut rien rabatre de la forme des termes de cette reconnoissance ; la cause qui la fit faire ainsi, peut être attribuée à l'usage où l'on étoit alors, et qui avoit commencé dans le siecle précedent, où le Seigneur d'un Fief croioit faire un Acte de grande piété, en soumettant volontairement sa Terre à l'Eglise d'un Saint, qu'il prenoit pour le Protecteur de sa famille.

On rendoit cette soumission, sans prétendre préjudicier à celle qu'on devoit à son Seigneur dominant ; ce qui faisoit que ce dernier la permettoit. Les Comtes de Vexin auroient pû faire un pareil hommage à S. Denys, sans préjudice de celui qu'ils devoient aux Rois.

Les Seigneurs de la Tour en Auvergne soumirent leur Fief de la Tour à l'Abbaye de Clugny, sauf ce qu'ils devoient aux Comtes d'Auvergne leurs Souverains.

Munier, dans son Histoire d'Authun, rapporte les hommages que les Seigneurs du Fief de Clugny-lés-Authun, faisoient devant l'Autel et la Chasse de S. Symphorien de cette Ville, quoique ce Fief de Clugny relevat d'un autre Seigneur.

Loüis XI. Roy de France, fit hommage pour lui et ses Successeurs Rois, du Comté de Boulogne en Picardie, à Notre Dame de la même Ville; et Loüis XIII. a mis sa Couronne sons la protection de la Sainte Vierge, par un vœu fait à l'Eglise de Notre Dame de Paris; toutes ces soumissions volontaires et l'effet d'une grande piété, ne tirent point à conséquence, et ne peuvent point passer pour de vraies sujettions.

Il faut penser la même chose de celle que les Comtes de Vexin devoient à Saint Denys, et je suis persuadé que ces Comtes ne la devoient que pour des Terres dépendantes de l'Abbaye, dont ils joüissoient en qualité d'Avoüez. En effet, qu'on examine bien la céremonie qui se faisoit quand nos Rois alloient pren-

dre l'Oriflame, on verra que ce n'étoit qu'un Acte de dévotion qui n'avoit rien qui sentit l'hommage juridique.

Le Roy après avoir fait sa priere devant l'Autel sur lequel étoient les Chasses des Martyrs, prenoit lui-même la Banniere qui étoit aussi dessus l'Autel, pour montrer qu'il ne tenoit le droit de la prendre que de sa puissance, et que la piété seule, qui l'engageoit à proteger le Monastere, lui faisoit si fort estimer son Enseigne, à cause du Saint à qui elle étoit consacrée, qu'il esperoit par elle attirer la protection du Ciel sur son Armée. Ensuite le Roy tenant en main cette Enseigne la remettoit à un des plus vaillans Chevaliers de sa Cour, pour la porter en son nom, pendant l'Expedition qu'on alloit entreprendre, et ce Seigneur faisoit serment de la deffendre au peril de sa vie, et de la rapporter dans le lieu où il la prenoit.

Je regarde les Porte-Oriflammes comme les Vidâmes de nos Rois et les Avoüés particuliers de Saint Denys. J'ai déja dit que les Rois sont de droit les Protecteurs et les Grands Avoüés de toutes les Eglises de leur Royaume; ils avoient fait les Comtes d'Anjou et du Vexin leurs Lieutenans dans celles de S.

 Martin

Martin et de S. Denys, et ils ne firent exercer ces Lieutenances par d'autres Seigneurs, que quand la posterité mâle de ces Comtes eut manqué.

Outre ces Lieutenans d'honneur, les Grosses Abbayes avoient d'autres Avoüez d'un plus bas étage pour avoir soin des biens détachez et éloignez de ces Abbayes. Ces Avoüez particuliers se nommoient *Signiferi Ecclesiarum*, Porte-Enseignes des Eglises.

L'Abbaye de S. Denys en avoit plusieurs à la fois, comme celui de Berneval en Normandie, et les Seigneurs de Chevreuse près Montfort. Ces derniers, l'an 1226, remirent leur droit d'Avoüérie, moyennant une somme d'argent; il falloit cependant que par cette vente ils ne se fussent pas dépoüillez tout-à-fait de l'honneur de contribuer à la deffense de l'Abbaye de S. Denys, puisque les premiers Porte Oriflammes connus, étoient de cette famille, et qu'on n'en trouve point qui ait exercé cet Office avant Anceau, Sire de Chevreuse, qui perdit l'Oriflamme et la vie à la Bataille de Mons-en-Puelle, l'an 1304.

Chacun de ces Avoüez particuliers avoit son Enseigne, comme cela se prouve par le nom qu'on leur donnoit de

Signiferi Ecclesiarum; ainsi l'Abbaye de S. Denys ayant plusieurs Avoüez, devoit avoir plusieurs Bannieres, qui toutes auroient pû s'appeller *Oriflammes*, puisqu'elles avoient toutes la même forme, par la raison que je vais dire; cependant on ne donna ce nom qu'à la principale, qui restoit dans l'Abbaye, et que l'on regardoit proprement comme appartenante aux Martyrs.

Toutes les Bannieres des Eglises dédiées à des Saints de ce genre, étoient rouges et frangées, de synope ou de vert; l'une de ces couleurs désignant les souffrances, et l'autre l'esperance qui animoit ces Saints en répandant leur sang pour Jesus-Christ.

L'Eglise de Brioude en France, dédiée à S. Julien Martyr, celles de Tubnigen, et de Bolbingen en Allemagne, de même qu'une infinité d'autres Eglises qu'on me dispensera de nommer, avoient de semblables Bannieres; l'Etendart des Dauphins de Viennois étoit rouge, avec un S. George representé dessus; il servoit à l'inauguration de chaque Dauphin. Après qu'on avoit mis au nouveau Prince l'Epée au côté, et l'Anneau au doigt, il prenoit d'une main le Sceptre, et de l'autre cet Etendart, qui après la cere-

 monie

monie étoit remis dans la Sacristie de l'Eglise de S. André de Grenoble où il restoit toujours en dépôt, comme l'ont remarqué Jean Beneton, mon grand oncle, et M. de Valbonnais dans leurs Mémoires du Dauphiné.

Plusieurs Seigneurs qui se trouverent Avoüez des Eglises lorsque l'on commençà à prendre des Armoiries, s'en firent avec les Bannieres qu'ils avoient droit de porter; telle est l'origine des Armes des Comtes d'Auverge, des Seigneurs de Clinchamp en Normandie, et des Comtes de Verdemberg en Allemagne. Ces trois exemples suffiront pour prouver ce que j'avance.

Le reste paroitra dans le Mercure prochain.

※※:※※※※※※※※:※※※※※

STANCES.

DEpuis qu'à votre Amant vous daignâtes apprendre,
Qu'il pouvoit se flatter du bonheur d'être aimé,
Quoique brûlant déja de l'ardeur la plus tendre,
Mon cœur, belle Philis, en fut plus enflammé.

 Que

Que de Graces alors vous rendoient adorable!
Que de nouveaux attraits! que d'Eclat! que de feux!
Depuis cet heureux jour, vous êtes plus aimable;
Depuis cet heureux jour, je suis plus amoureux.

La Déesse d'Amour, étale moins de charmes;
Quand on voit s'empresser les graces sur ses pas,
Ou que Mars à ses pieds vient déposer ses Armes,
Pour cueillir sur ses lys, le prix de ses combats.

Mon cœur est désormais exempt d'inquiétude;
Aucun soupçon jaloux ne trouble mon repos;
Je cherche quelquefois encor la solitude;
Mais c'est pour annoncer mon bonheur aux Echos,

A tous ces maux affreux, qu'Amour traîne à sa suite,
Dans mon cœur étonné d'un si doux changement,
Succede sans douleur une flamme subite;
Et le plaisir tout seul est fait pour votre Amant.

Oüi, graces à Phillis, plein d'une vive joïe,

Je ne sentirai plus que le plaisir d'amour,
Mon cœur à ses tourmens ne fut que trop en proye,
Mais ils en sont enfin exilez sans retour.

ECLAIRCISSEMENT *au sujet de deux Theses de Medecine.* Extrait d'une Lettre, du 11 Mars 1733.

JE ne doute point que vous ne receviez favorablement les Eclaircissemens que je vous envoye, et qu'on semble demander dans le Journal des Sçavans, du mois de Février dernier. Il s'agit d'une Question de Medecine.

Tout ce qui regarde cet Art est de consequence, sur tout dans les points de pratique. Dans le Journal on trouve deux Théses, soutenuës dans les Ecoles de Médecine de Paris sur le Kermès Mineral; quoiqu'on les ait mises en parallele, nous répondrons simplement à ce que la seconde peut avoir d'obscur. A l'égard de la premiere nous ne cherchons point à la détruire. La nôtre n'a point été faite contr'elle, on ne doit point être surpris de la diversité de la conclusion. Les principes ne sont point les mêmes.

I. Vol. La

La premiere, conseille le Kermès dans les inflammations, parce que le Kermès est *Analogue*, c'est-à-dire, a du rapport avec l'humeur vitiée dans l'inflammation.

La nôtre le deffend, parce qu'il augmente l'inflammation, poussant le sang dans les vaisseaux Capillaires et Limphatiques; Source unique des Inflammations.

Mais on nous demande deux choses, la premiere est, que puisque nous accordons que le Kermès atténuë la Limphe, nous devrions l'employer, parce que la Limphe attenuée et divisée peut agir sur le sang, embarassé et poussé dans les petits vaisseaux. Nous convenons que le Kermès atténuë la Limphe, et que l'atténuer c'est la mettre en état de *dégluer* et débarrasser le sang; mais comment le Kermès atténuë-t-il la Limphe d'une maniere bien opposée à nos vûës; il l'atténuë comme sudorifique, il l'allume, il l'embrase, il la met en fureur; la Limphe armée des parties sulphureuses et inflammables du Kermès, donne au sang une vivacité, une ardeur plus capable d'augmenter l'embarras que de le diminuer; il faut calmer, ne rien exciter, brider le mal, ne le point irriter, le Kermès convient-il?

Le second éclaircissement qu'on paroît attendre de nous, est sur l'exemple dont nous avons voulu fortifier notre These. Nous proposons un cas où nous faisons beaucoup briller les succès du Kermès ; cet exemple paroît être une inflammation. Il est vrai que c'est par où la maladie a commencé ; mais le septiéme toute la maladie change de face ; il y avoit avant cela grande douleur de côté, fiévre aiguë, crachement de sang.

Le poux dans le septiéme ne se sent plus, l'expectoration ne se fait point, le ventre se boursoufle ; sont-ce là les signes de l'inflammation ? ou plutôt, n'est-ce pas là une *Métastase*, c'est-à-dire, un transport de l'humeur de la maladie dans un autre ? Dans cet état il faut reveiller, ranimer ; on donne le Kermès, nous en attendons de grands succès, nous ne sommes point trompez ; prouver qu'il convient dans ce cas où il n'y a ni poux, ni force, ni douleur de côté, &c. certainement c'est prouver qu'il ne convient point du tout dans les inflammations ; l'expérience nous est donc favorable, car nous ne sommes point du tout d'avis de bannir le Kermès de la Medecine, soit parce que, comme quelques uns ont dit, c'est un Remede nouveau, ou parce

qu'il a fait fortune par le moïen d'un Frere Chartreux. Nous applaudissons à son entrée dans la Médecine, pourvû qu'il convienne quelquefois. Un Médecin ne méprise rien, tout lui plaît, tout lui sert dans l'unique but qu'il a de guérir; nous n'avons que voulu faire voir les cas où le Kermès ne convenoit pas, et ceux où il convenoit en general, pour montrer aux jeunes Médecins de Province à ne se point trop laisser entraîner par le bruit des Conquêtes que l'on attribuë au Kermès minéral.

LA VIE DE L'HOMME.

ODE.

OU suis-je? quelle est la lumiére,
Qui vient frapper mes yeux surpris?
O ciel! quelle vaste carriere!
Où vont s'égarer mes esprits!
Quel amas confus de merveilles!
Que de cris frapent mes oreilles!
Quel est ce superbe appareil?
C'est la vie où tout est mensonge,
Et qui n'est dans le fond qu'un songe,
Dont la mort seule est le réveil.

Ainsi dans la plus tendre enfance,
Tout nous ravit, tout nous surprend ;
Ensevelis dans l'ignorance,
L'Etre pour nous est le néant.
Une clarté qui luit à peine,
De notre ame encore incertaine,
Eclaire les timides pas ;
Mais bien-tôt ce Printemps s'envole,
Sur l'aîle des Sujets d'Eole,
Et nous livre à mille combats.

Les passions dans la jeunesse,
Sont les idoles de nos cœurs ;
Plongés dans leur coupable yvresse,
Ils n'encensent que leurs erreurs.
Envain la raison se presente,
Pour sauver notre ame flotante
Sur cette Mer d'égarements ;
Envain elle crie et murmure,
La seule voix de la nature,
Regle nos divers mouvements.

Dans un écueil non moins à craindre,
L'âge mur bien-tôt nous conduit ;
Sans cesse nous voulons atteindre,
Tout ce qui plaît, tout ce qui luit,

Richesses, honneurs, rang suprême ;
Il n'est rien jusqu'au diadême,
Où nous n'élevions nos projets ;
Ne vivant que dans l'espérance,
Et méprisant la joüissance,
De tout ce qui fit nos souhaits.

Mais je vois déja la vieillesse,
Qui vient arrêter nos désirs,
Tout la chagrine, tout la blesse,
Ambition, tendres plaisirs.
Le seul soin d'amasser l'agite,
Et telle qu'une Israëlite,
Elle n'idolâtre que l'or ;
Dans le tems qu'un instant funeste,
Va lui ravir le triste reste
De sa vie avec son trésor.

Dans peu notre foible machine ;
En proïe à mille maux divers,
Avant-coureurs de sa ruine,
Eprouve de nouveaux revers.
Chaque instant enfante un supplice ;
Ce n'est plus que par artifice,
Qu'existe notre corps perclus ;
Où notre ame triste, éplorée,
Aux remords sans cesse livrée,

Tremble d'être, et de n'être plus.

De parens un essain avide,
Noyé dans des pleurs empruntés,
N'attend que l'instant homicide,
Pour s'arroger nos facultés.
Une voix de cruel présage,
Vient nous annoncer le voïage
De la terrible éternité ;
Alors le passé nous dévore,
Et le présent n'est qu'une aurore,
Dont l'avenir est sans clarté.

De l'Univers la meurtriere,
Enfin se présente à nos yeux,
Soudain notre foible paupiere,
Se ferme à son aspect hideux.
Les jours du Berger, du Monarque,
Pour elle n'ont aucune marque :
Elle les moissonne sans choix ;
Soumettons-nous à sa puissance,
Tout ce qui reçoit la naissance,
Est sujet à ses dures Loix.

Par M. de S. R.



LETTRE de M.... écrite à M. de .... Commandeur de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, au sujet d'un Livre nouveau, intitulé : La Vie de Messire François Picquet, &c.

VOus avez vû, MONSIEUR, sur la fin de ma derniere Lettre, la résolution prise par notre pieux Conseil, de quitter la *Ville* d'Alep pour repasser en France, frappé de la disgrace du Pacha Mortasa son ami, et craignant même pour sa propre personne, quelque coup de trahison, comme une suite de la catastrophe de ce Pacha. Des motifs de Religion lui firent differer de deux ans l'exécution de son dessein.

Cet espace fournit des Evenemens extraordinaires, et qui sont détaillez au long dans cette Histoire; d'un côté, la tirannie des Gouverneurs donne lieu à de cruelles persécutions à l'égard des Chrétiens, et de l'autre on voit de grands exemples de patience et de Religion de la part de ceux-ci, dont quelques-uns terminent glorieusement leur course par l'effusion de leur sang. Par tout on voit le

le zéle et la piété de M. Picquet se signaler en faveur de la Religion et du Christianisme persécuté.

C'est à peu près dans ce même temps que notre Consul, toujours disposé à favoriser la Religion et ses Ministres, jusqu'à loger dans sa Maison tous les Missionnaires qui passoient par Alep, se fit un devoir particulier d'y recevoir deux grands Evêques, que Dieu, dit l'Historien, a donné dans ces derniers temps à son Eglise, pour animer les Ouvriers Evangeliques à pénétrer, à leurexemple, dans les Régions les plus reculées de l'Orient, afin d'y annoncer Jesus-Christ aux Nations Infideles; sçavoir, M. de la Motte-Lambert, Evêque de Beryte, et M. Ignace Cotolendi, Evêque de Metellopolis; dont le premier a travaillé avec tant de zele aux Missions des Royaumes de Siam et de la Cochinchine; et le dernier reçut au milieu de sa course, la couronne qu'il alloit chercher dans le vaste Empire de la Chine, pour lequel le S. Siége l'avoit destiné.

M. Picquet en logeant chez lui tous ces differens Ouvriers de la vigne du Seigneur, et en leur procurant toutes les facilitez qui dépendoient de son autorité, les regardoit comme autant d'Apôtres,
 qui

qui alloient dissiper les ténébres de l'infidélité du Schisme et de l'Hérésie, répanduës dans l'Orient, pour l'éclairer des lumieres de l'Evangile. Mais qui eût pensé alors, s'écrie icy l'Auteur, qu'il dût un jour être lui-même du nombre de ces Ouvriers Evangeliques, et que Dieu ne l'eut envoïé dans le Levant, que pour y animer son zéle à la vûë de ces Eglises Orientales, et que pour le préparer, pour ainsi dire, et le former, par une expérience avancée, aux sentimens et à la vie des Apôtres?

C'est cependant tout ce qui arriva fort peu de temps après à M. Picquet par les dispositions particulieres de la Providence qui l'avoit destiné au service de l'Eglise; et tout cela de la maniere qu'il est rapporté assez au long dans cette Histoire, mais qu'il est impossible de suivre dans une Lettre. Je me contenterai des principales circonstances, dont la premiere est que notre Religieux Consul reçut la Tonsure Cléricale à Alep même, le 10 Décembre 1660. des mains de l'Archevêque André des Syriens, dans l'Eglise des Carmes Déchaux de la même Ville. Ce Prélat fit son éloge en ces termes, dans les Lettres de Cléricature qu'il lui fit expédier.

FRANCISCUS PICQUET, &c. *qui imitator Joannis in castitate ejus, Eliæ in zelo ejus, et Joannis Eleemosynarii in liberalitate ejus, suscepit de manibus nostris indignis .... primam Tonsuram.*

Sur le point de partir d'Alep pour se rendre à Rome, après s'être épuisé en aumônes, à l'occasion de la famine et de la contagion qui affligerent la Syrie en 1661. Il eut la consolation de voir abjurer le Schisme et l'Hérésie au Patriarche des Grecs, Macaire, qui déclara, touché par de si grands exemples de charité, que l'Eglise Romaine étoit la seule véritable. Cette déclaration fut faite en prêchant dans son Eglise, en présence du Consul, des Missionnaires et de tout le Peuple, après la célébration des saints Mysteres.

De plus, le même Prélat remit à l'Illustre Consul une Lettre pour le Pape, dans laquelle il le reconnoissoit pour le Chef de l'Eglise Catholique, et promettoit de faire tout son possible pour réünir toute sa Nation au S. Siége. Cette Lettre fut souscrite non-seulement du Patriarche des Grecs, mais encore de celui des Arméniens, nommé *Cachadour*, et non pas Caladour. Cette correction est de M. le Chevalier Maunier d'Alep, et d'*André* qui l'étoit des Syriens.

Ce dernier écrivit en particulier une Lettre à la Congrégation de la Propagande, au sujet de M. Picquet, toute remplie de ses grandes qualitez, et des services importans rendus à l'Eglise et à la Religion durant son Consulat. Cette Lettre est rapportée presqu'en son entier.

Cependant M. Baron qui fut son successeur, étoit arrivé à Alep depuis plus d'un an, en compagnie de M. l'Evêque de Béryte. Comme vous vous interessez à sa mémoire et encore plus à la vérité, je me fais un devoir, Monsieur, d'inserer icy ce que notre Historien a écrit au sujet de ce digne successeur.

» Il avoit travaillé long-temps aupara-
» vant, dit-il, en parlant de M. Picquet,
» à se choisir un successeur qui fut en
» état de soutenir ce qu'il avoit si heu-
» reusement commencé, et qui sçut s'ap-
» pliquer à l'avancement de la Religion
» et au soulagement des pauvres, sans
» négliger les devoirs de sa charge. C'est
» M. François Baron, Marseillois, sur
» qui notre Consul avoit jetté les yeux.
» Il étoit vertueux et intelligent, deux
» qualitez essentielles pour accomplir les
» desseins de M. Picquet.

Il y a tout lieu de croire que cet Endroit des Mémoires sur lesquels notre

Auteur a travaillé n'est pas tout-à-fait exact, mais ce n'est pas icy le lieu de l'examiner et de rétablir, s'il est possible, la vérité des faits au sujet de M. Baron. Comme il est encore parlé de cet illustre Consul, et pour la derniere fois, dans le second Livre de cette Histoire, je ne manquerai pas, en vous rendant compte de ce Livre, de m'arrêter sur ce sujet autant qu'il sera necessaire, pour vous donner les éclaircissemens que vous attendez de moi.

Notre Historien continue dans le même endroit, de parler de M. Baron, qui, comme on vient de le voir, étoit arrivé à Alep long-temps avant le départ de M. Picquet.

» Dans cet intervalle, dit-il, le servi-
» teur de Dieu lui donna toutes les ins-
» tructions qu'il jugea nécessaires pour
» achever le grand Ouvrage auquel il
» avoit travaillé jusqu'alors avec tant de
» succès; et les exemples rares de toutes
» les vertus que M. Baron admira à loisir,
» lui apprirent à se regler autant qu'il
» pourroit sur ce parfait modele. Il l'imi-
» ta de si près, que M. Pallu, Evêque
» d'Heliopolis, qu'il reçut avec la même
» générosité, dont M. Picquet avoit usé
» envers les autres Prélats Apostoliques,

» assure dans une Lettre, qu'il écrivit à » la Congrégation, *qu'il étoit un autre lui-même, non seulement par son emploi, mais encore par sa rare piété et son zele pour la Propagation de la Foy, et par son inviolable et respectueux attachement au S. Siége.*

M. Picquet partit enfin d'Alep, et s'embarqua à Alexandrette au commencement de l'année 1662. et après une Navigation, traversée de plusieurs accidens, il arriva heureusement à Malte, d'où il passa à Naples, et se rendit enfin à Rome au commencement du mois de Mars, Epoque qui termine le premier Livre de l'Histoire de sa vie ; le second Livre fera le sujet de ma premiere Lettre. Je suis, Monsieur, votre, &c.

IMITATION de la Fable Latine qui a pour titre, Cæna insperata, *inserée dans le Mercure de Novembre.*

UN pecheur sur les bords d'une Rive profonde,
Qui dans les eaux à jeun cherchoit un bon repas,
L'autre jour préparoit aux Habitans de l'Onde,
Sous des mets imposteurs un funeste trépas ;
Mais en vain ; ce jour-là la Nation muette,

Voit le danger caché sous ces mets délicats,
Et fait une sage retraite ;
Le Goujon même n'y mord pas.
Que faire ! il se retire, il fuit des bords ingrats ;
Mais vuide à son taudis, tandis qu'il s'achemine,
Et que d'autres moyens en soi-même il rumine,
Il entend dans les Airs un terrible fracas.
Une Gruë avoit fait ce qu'il n'avoit pû faire,
Et sa Troupe comme elle avide et sanguinaire,
Pour avoir son butin lui livroit cent combats.
Notre Pêcheur alloit à coups de pierre,
Terminer soudain cette guerre,
Quand à ses pieds par un merveilleux cas,
Choit un Poisson, sujet de ses débats.
Fortune, c'est-là ton ouvrage,
Un Pêcheur, quand tu veux, cherche en vain dans les Mers,
Un Poisson que sans peine il trouve dans les Airs.
L'inconstance est ton apanage,
Et le caprice te conduit ;
Te plairas-tu toujours, volage,
A fuir qui te cherche, à chercher qui te fuit ?

De Montpellier.



REFLEXIONS.

LEs Grands ne réfléchiront-ils jamais sérieusement sur eux-mêmes? Ils ont beau s'étourdir par la sensualité et par la délicatesse poussée à l'excès, courir de plaisirs en plaisirs, donner tout ce qu'ils ont d'attention aux voluptez des sens, s'éblouïr à la vûë de la pompe qui les environne et de l'éclat de leur fortune, ne faire aucun compte ni des fatigues ni du sang des autres hommes, n'être point compatissans à leurs souffrances, les faire servir à leurs fins et les sacrifier à leurs interêts, comme s'ils étoient des Etres d'une espece differente et toute inferieure et nez pour s'user à leur service; les laisser accablez de besoins, pendant qu'ils s'accablent eux-mêmes de superflus; une voix secrette se fait entendre chez eux et malgré eux, et les avertit sans cesse qu'ils sont fort éloignez de l'état où ils devroient être.

Le mauvais exemple enseigne le mal à ceux qui l'ignorent, et le persuade à ceux qui en ont naturellement horreur;

 ensorte

ensorte qu'on a souvent honte d'être innocent parmi les coupables.

Les exemples des Princes sont comme des Edits qui se publient sans Hérauts, et ausquels on obéït sans attendre des Commissaires, ni des Lettres Patentes.

L'inclination a souvent peu de part aux choses qu'on fait par crainte, par respect humain, ou seulement parce qu'on les voit faire.

Les mesures que prennent les usurpateurs, pour assurer leurs possessions à leurs descendans, ne prévalent pas d'ordinaire à l'exemple qu'ils ont donné.

Le mauvais exemple excite plus à faire le mal, que le bon à faire le bien, parce qu'il a notre inclination naturelle de son côté.

Il faut tout voir, car plus les yeux ont vû, plus la raison est en état de voir elle-même.

Les exemples du temps passé nous touchent incomparablement plus que ceux de notre siecle. On s'accoûtume insen-

insensiblement à tout ce qu'on voit, et selon le Cardinal de Retz, on peut raisonnablement douter que le Consulat du Cheval de Caligula, nous eût si extraordinairement surpris, si cet évenement s'étoit passé de nos jours.

L'experience, mais l'experience exacte et bien faite, est toujours l'écueil des vieux préjugez.

Bien que la punition ne semble marcher qu'à pas lents, on voit rarement qu'elle manque de tomber sur les coupables, quoiqu'ils paroissent aller plus vîte qu'elle.

Raró antecedentem scelestum
Deseruit pede pœna claudo.

Il faut punir le méchant, de crainte d'en être puni.

Il est dangereux de pardonner certains crimes; la justice est interessée à ce qu'on punisse exemplairement, pour faire respecter le Souverain dans ceux dont il se sert pour gouverner ses Peuples.

C'est nuire aux bons, que de pardonner aux méchans. *Bonis nocet quisquis pepercerit malis.*

 Dans-

Dans les châtimens dont on punit les méchants, on a moins dessein de les faire périr et d'augmenter leurs souffrances, que de retenir les esprits pervers par la crainte du supplice. *Supplicium de iis sumendum non tam ut ipsi pereant, quàm ut alios pereundo deterreant.* Seneque.

Pour punir les hommes, Dieu n'a souvent besoin que de leurs propres passions.

On doit presque également punir un General victorieux, qui ne profite pas de sa victoire, et un General négligent qui se laisse surprendre.

On ne devient pas tout d'un coup très criminel, mais défiez-vous de la plus petite faute; car elle peut être le premier degré pour vous conduire aux plus grands desordres. *Nemo repente fuit turpissimus.*

Une faute en attire souvent plusieurs, et la distance qui est entre la vertu et le vice, n'est quelquefois que le chemin de peu de jours.

On doit plaindre par pitié et blâmer par raison, ceux qui sont malheureux par leur faute.

On n'est pas sot pour faire une sottise, puisque le sage même est sujet à faire des fautes ; mais c'est être sot que de ne pas sçavoir cacher ses sottises et de vouloir les excuser.

Il est d'un plus grand homme de sçavoir avoüer sa faute, que de sçavoir ne la pas faire.

Il n'y a rien qui fasse agir plus efficacement les honnêtes gens qui ont fait quelques fautes, que le desir ardent qu'ils ont de les réparer et de les faire oublier par de bons procedez.

La source la plus ordinaire du manquement des hommes, est qu'ils s'effrayent trop du présent et qu'ils ne s'effrayent pas assez de l'avenir.

C'est un rare talent que celui d'éviter jusqu'aux plus petites fautes. Je ne sçai si celui d'avoüer ingénument celles que l'on fait, est en certain cas de beaucoup inferieur.

Le colpé presenti invalidano le scuse passate. Per una volta si puo esser cativo e mantenersi l'opinione di buono:

la replicatione deglatti vitiosi facredere che nascono dalla mala natura degli homini, è non dalle necessita delle occasione.

Il divider da un huomo la dominatione, è cosa molto più spaventevole, che la separatione dell'anima dal corpo.

Levare il Regno, è lasciar vivo il Re è una crudela pieta.

Un Pirate disoit à Alexandre, parce que je ravage la Mer avec une Barque on m'appelle voleur; et parce que vous le faites avec une grande Flotte on vous appelle Roy.

Les hommes veulent être esclaves quelque part, et puiser là de quoi dominer ailleurs: en effet, ils rampent et sentent durement le poids de ceux qui peuvent servir à leur élévation, mais ils le rendent bien à leurs inférieurs. On se forme ainsi à l'hypocrisie et à l'inhumanité, et on passe sa vie à souffrir et à faire souffrir.

Il mestiere di comandare è cosi piacevole, è gustoso, che non mi stanche-

 rei

tei mai di farmi obedire, *disoit un Italien.*

Il est très-naturel à ceux qui ont dans l'esprit quelque impression dominante, d'y faire venir toutes leurs autres pensées.

Ce qui plaît au Prince tient lieu de loy, parce que par la Loy Royale qui l'a établi, le peuple a transferé et mis en sa personne toute l'autorité, la volonté et le pouvoir qu'il avoit.

On n'est pas digne de commander, si on n'est meilleur que ceux à qui on commande.

Il arrive rarement de conserver son autorité et son crédit autant que sa vie.

Le valet scelerat est quelquefois un mauvais indice contre le Maître.

Aucune servitude n'est plus honteuse que d'être valet d'un valet; c'est cependant le sort de la plûpart des Grands, à qui il arrive de se laisser gouverner par quelques Domestiques.

Le changement de nos affections vient souvent de celui de notre tempérament, dont il entre toujours quelque chose dans les desseins les plus concertez.

On ne doit pas croire qu'une chose est à soi, quand elle peut changer de maître, dit Publius Syrus, *Nil proprium ducas quod mutarier potest.*

C'est particulierement l'instabilité qui produit l'ingratitude, parce que l'avidité qu'on a pour les biens qu'on ne possede pas, fait compter pour rien ceux qu'on possede.

Parmi la plûpart des hommes, le goût des meilleures choses change avant qu'elles ayent changé.

Il est aussi ordinaire à l'homme de s'affliger du mal, que de se lasser du bien.

La Coûtume est la maîtresse des Usages, c'est elle qui fait qu'ils choquent, ou qu'ils ne choquent point.

Toutes les choses du monde, sans en

 ex-

exceptées aucunes, sont sujettes à diverses révolutions qui les rendent fort estimées en un tems, puis méprisées et ridicules en l'autre, font monter aujourd'hui ce qui doit tomber demain, et tourner ainsi perpétuellement cette grande roue des siécles, qui fait paroître, mourir et renaître chacun à son tour sur le Théatre du monde. Les Sciences, les Empires, les Opinions, le Monde même n'est pas exempt de cette vicissitude.

Usque adeò in rebus solidi nihil esse videtur!

Ordinairement la confiance fournit plus à la conversation que l'esprit.

L'entretien sert de nourriture à l'ame, rend le cœur content, réveille les esprits, endort les peines, applanit les chemins et les accourcit, et par une excellence encore plus particuliere, met, pour ainsi dire, à cheval ceux qui sont à pied.

Dans la conversation on ne doit point tant affecter de bien dire et de bien penser, comme de faire bien dire, et bien penser aux autres; car nous sommes tou-

 jours

jours très-agréables à ceux à qui nous donnons occasion de l'être.

Un esprit médiocre qui parle juste et à propos, plait davantage dans la conversation, qu'un esprit sublime qui ne cherche qu'à briller, et qui dit des choses extraordinaires, et seulement propres à se faire admirer.

Il est bien difficile d'être toujours agréable dans l'entretien sans être un peu bouffon : et il est encore plus difficile de soutenir ce dernier caractere sans être souvent plat. C'est l'Etude qui augmente les talens de la nature, mais c'est la conversation qui les met en œuvre.

La conversation est le grand Livre du Monde, qui apprend l'usage des autres Livres ; sans elle la Science est sauvage et sans agrément.

L'usage de l'esprit de l'homme se fait particulierement sentir dans la conversation, parce qu'il s'y trouve obligé de répondre juste et de parler juste. Dans le Cabinet, l'esprit raisonne sans contrainte, comme il veut, et sur ce qu'il veut ; il ne trouve personne qui lui contredise :

dans la conversation, il doit être prêt à raisonner sur tout, et à soutenir ses raisonnemens contre tous.

Ordinairement dans la conversation, les uns sont fort distraits, et les autres ont une attention si importune, qu'au moindre mot qui échappe, ils le relevent, badinant autour, y trouvent un mistere que les autres n'y voyent pas, et y cherchent de la finesse et de la subtilité, seulement pour avoir occasion de placer la leur.

L'AMITIE'.

ODE.

A M. Thomazon de Sens.

TOi, qui prends naissance en nos ames
Par de sympathiques accords,
Tendre Amitié, tes douces flammes
M'inspirent d'aimables transports.
Tes attraits enchantent ma Muse,
Ma bouche même se refuse
A d'autre éloge que le tien;
Oui, sans toi, rien ne m'interesse;

Tu fais seule mon allegresse ;
Sans toi le reste ne m'est rien.



Enfant, qui te nourris de crimes,
Garde-toi de suivre mes pas ;
Cherche ailleurs d'illustres Victimes
Que séduisent tes vains appas ;
Vas loin d'ici, Dieu de Cythere,
Cacher dans l'ombre du mystere,
Tes séductions, tes forfaits ;
Où s'égare en voulant te suivre,
L'Amitié seule nous fait vivre
Au rang des Mortels satisfaits.

La raison en tous lieux la guide,
Et la sincerité la suit :
Elle arrache au flateur perfide
Un cœur simple qu'il a séduit.
Souvent sans elle l'innocence
Succomberoit à la licence,
Que voile un discours enchanteur ;
A l'aide d'un flambeau propice
Elle sauve du précipice
Ceux qu'abuse un calme imposteur.



Elle sçait charmer la tristesse,

Et rend les plaisirs plus charmants ;
Une *aimable* délicatesse
Assaisonne ses agrémens.
Un bonheur que le Ciel m'envoye,
M'inspire une secrette joye,
Cher ami, vien la partager ;
Peut-être un revers de fortune
T'attirant ma plainte importune
D'autres soins viendront te charger.

La *foudre* gronde sur ma tête ;
Mais je ne crains rien pour mes jours ;
Quelqu'un s'expose à la tempête
Pour me donner un prompt secours ;
Je te vois (ami charitable)
Me tendre une main favorable ;
Je l'accepte avec devoüement ;
Et d'avance mon cœur te jure
Dans une aussi triste avanture,
Un aussi grand empressement.

Auteurs des plus cruels suplices,
Tyrans, seriez-vous sans pitié,
Si vous connoissiez les délices
Que sçait procurer l'amitié :
Au pouvoir que le Ciel vous donne

Lorsque notre *corps* s'abandonne
Le *cœur* ne vous est point soumis;
Ah! voulez-vous sur ces cœurs même
Exercer un pouvoir suprême
Faites de nous autant d'amis.

L'Amitié sert à tous les âges
Aux personnes de tous états;
Elle offre de grands avantages
Aux Sujets comme aux Potentats.
Dieux! qui réglez les destinées,
Veuillez abréger mes années,
Et que votre bras, par pitié
Au coup de la Parque me livre,
Si quelque jour il me faut vivre
Sans les douceurs de l'amitié.

Et toi pour qui son feu m'inspire
Ce que tu viens de lire ici,
Pour celui qui sçut te l'écrire;
Que l'amitié t'inspire aussi:
En peignant les attraits que j'aime,
J'en ai copié dans moi-même
Les traits les plus interessants;
Oui, d'une amitié si fidele,

Je n'ai voulu d'autre modele
Que celle que pour toi je sens.

PESSELIER, de la Ferté Sous-Jouars.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Constantinople par le R. P. Romain de Paris, Capucin, Conseiller des Missions de Grece, et Préfet du College des Enfans de Langues, sur diverses Traductions d'Ouvrages choisis, &c.

JE continue, Monsieur, de vous faire part des fruits de l'application des jeunes Gens de notre Nation, qui étudient les Langues Orientales par l'ordre, et pour le service du Roi, dans le College dont nous avons la direction. Je vous envoye avec cette Lettre l'Etat des Traductions, qui ont été faites dans ce College par mes soins, pendant le cours de l'année 1732. conforme à celui que nous envoyons à la Cour. Vous seriez charmé, Monsieur, de voir avec quelle ardeur et quelle assiduité cette Jeunesse travaille pour se rendre digne de remplir avec honneur les Emplois ausquels elle est

est destinée, et pour mériter la protec-
tion et les graces de Sa Majesté. J'esper
que vous serez content du choix des Su
jets sur lesquels j'ai éxercé nos Traduc
teurs, et que vous conviendrez en mê
me-tems que c'est un profit pour la Litte
rature en general d'enrichir notre La
gue, de tout ce qui est le plus estim
dans celle des Turcs, et des autres Orie
taux.

La conformité du Sujet m'engage
vous dire ici un mot du *Chaïdy*, espe
de Dictionnaire Turc et Persan que j'
fait traduire d'une maniere, et avec u
tel ordre, qu'il facilitera extrêmeme
l'intelligence de ces deux Langues,
levant toutes les difficultez et l'embar
où se trouvoient ceux qui s'appliquent
cette Etude, ce qui mettra en très-pe
de tems et sans peine un homme en ét
d'entendre les Auteurs les plus difficiles
de sorte, Monsieur, que les Tradction
qui avant que ce *Chaïdy* fut traduit
mis dans l'ordre qu'il est aujourd'hui
étoient d'un travail qui rebutoit les pl
tiens, se font aujourd'hui avec bea
coup moins de peine, et plus fidelemen
On ne sçauroit trop faire connoître l'im
portance de cet Ouvrage. Je reviens
nos Traductions.

ETAT *des Traductions faites dans le College des Enfans, ou Jeunes de Langues de France, par les soins, et sous la direction du* R. P. Romain *de Paris, durant le cours de l'année* 1732.

L'Ambassade de Durri-Effendi, Docteur de la Loi Mahometane, en Perse, sous le Régne de Sultan-Achmet, par le sieur le Grand.

Relation du nouveau Monde imprimée à Constantinople, composée en Turc par Ibrahim Effendi, Directeur de la nouvelle Imprimerie, traduite par le sieur de Fiennes, Pensionnaire au College des Jeunes de Langues, et fils de M. de Fiennes, Interpréte du Roi à la Cour.

Relation de différentes Expéditions des Turcs dans le Royaume de Candie, imprimée à Constantinople, par le même Ibrahim Effendi, traduite par le sieur Galland.

Histoire de Rustem, fils de Zal, Roy des Parthes, et de Isfendiar, fils de Kuschtasel, Roi de Scythie, par le sieur Rocques.

Histoire du Régne de Kuschtasel, Roi de Scythie, par le sieur R. Imbault.

Histoire de Sultan Selim * Khan, Pre-

* *C'est le neuviéme Sultan de la Dynastie des Ot-*

mier du nom, fils de Sultan Bajazeth-Khan, second du nom, jusqu'à son Avenement à l'Empire, par le sieur Choquet.

Histoire de Sultan Selim-Khan, second du nom, fils du grand Solyman, par le sieur Berault.

Les Racines de la Sagesse, ou les Régles pour bien gouverner un Etat, traduites de l'Arabe en Turc, par un Effendi, et du Turc en François, par le sieur Choquet.

Recüeil de plusieurs Faits mémorables, arrivez sous l'Empire de Sultan Solyman-Khan, * second du nom, sa mort, et les différentes fondations qu'il a faites en plusieurs Lieux de sa Domination, par le sieur Galland.

Histoire de Diameseb, fils du Prophete Daniel, par le sieur de Fiennes.

Histoire de l'Origine des Empereurs Ottomans, par le sieur Rocques.

Ottomans, lesquels ont accoutumé d'ajoûter à leur nom le titre de Khan, *originairement Turc, et abregé* Khacan, *qui signifie Roi, Prince Souverain, &c.*

* *C'est le même que le Grand Soliman, que quelques Historiens marquent I. du nom, en omettant Soliman, fils de Bajazeth I. qu'ils prétendent n'avoir pas régné, &c.*

Les Canons de l'Empire Ottoman, ou *Réglement general pour le Gouvernement*, tant en guerre qu'en paix, avec les Canons des Dignitez, Charges et Emplois de l'Etat, enrichis de Notes curieuses pour l'intelligence des Canons particuliers, qui regardent les Charges et les Dignitez, &c. par le sieur le Grand.

Histoire du Régne de Sultan Amurath-Khan, troisiéme du nom, fils de Sultan Selim-Khan second, par le sieur Gaintrand.

Abregé de ce qui s'est passé de plus mémorable sous l'Empire de Sultan Mahomet-Khan, second du nom, fils de Sultan Amurath-Khan second, par le sieur Brüe.

Histoire de Sultan Bajazeth second, par le sieur Roboly.

MEPRISE DE L'AMOUR,

A Mlle de Sericourt.

TAndis qu'à vos genoux, adorable Sylvie,
J'exprimois les transports de mon cœur amoureux,

Le Dieu de Cithere eut envie
D'être témoin de l'ardeur de mes feux ;
Le voilà donc de la partie,
Qui n'auroit crû que j'allois être heureux ?
Mais, helas ! vain espoir d'un Amant qui se flatte,
Rien ne peut attendrir votre inhumanité,
L'Amour dont le pouvoir sur les Dieux même éclate,
Semble perdre les droits de sa Divinité,
Et dès qu'à ma vive tendresse,
Sa clémence s'interesse,
Il n'a plus d'autorité.
Lorsque voulant soulager mon martire,
Par de nouveaux dédains il se voit outrager,
Indigné de vous voir mépriser son Empire,
Et les doux fers dont il veut vous charger,
Il prend un trait, bande son arc, et tire
Dans le dessein de se vanger.
Mais c'est en vain, cette fléche incertaine
Qui vous fût destinée, adorable Inhumaine,
Nous trompa tous deux tour à tour.
Elle vint me percer d'une atteinte soudaine,
Et sans servir les projets de l'Amour,
Ne fit que redoubler ma peine.
De sa méprise interdit et confus,
Cupidon vers Paphos vole avec diligence,

 Pour

Pour y méditer la vengeance
Des affronts qu'il a reçûs.
L'aimable Reine de Cythere,
Pour appaiser sa colere,
Vient en vain le caresser
Dans les Forêts d'Amathonte,
Il va cacher la honte
De n'avoir pû vous blesser.
C'est là que dans ces lieux consacrez à sa gloire,
Il a juré sur ses Autels,
De remporter sur vous une illustre victoire,
Et d'effacer jusques à la mémoire
De tous vos dédains criminels.
En vain, tâcherez-vous d'éluder sa poursuite,
L'Amour, belle Sylvie, est plus subtil que nous,
Notre résistance l'irrite,
Ce n'est qu'en se rendant qu'on fléchit son courroux.
Quand il éxige un Sacrifice
Le cœur le plus cruel devient tendre et soumis,
Et par un bizarre caprice,
Souvent d'une Lucrece il fait une Laïs.
Sous des images trompeuses,

Quand il lui plaît, il captive les cœurs ;
On vît jadis des beautez dédaigneuses
Au souverain des Dieux refuser leurs faveurs ;
Mais quittant de son rang les marques précieuses,
Sous les formes les plus hideuses,
Le même Jupiter, fléchissoit leurs rigueurs.
Prévenés, belle Sylvie,
Tous les projets de l'Amour,
Et de sa bizarerie,
N'attendez pas le retour ;
Sacrifiés au Dieu qui vous l'ordonne ;
Croyez-en un Amant qui ressentît ses coups ;
Et qui pour prix du conseil qu'il vous donne,
N'aspire qu'au plaisir de le suivre avec vous.

Par René Soumard des Forges.



TROISIE'ME LETTRE de M. D. L. R. *écrite à M.* A. C. D. S. T. *au sujet du Marquis de Rosny, depuis Duc de Sully, &c. contenant quelques Remarques Historiques.*

VOus me marquez, Monsieur, quelque satisfaction des Eclaircissemens contenus dans mes deux Lettres précédentes, sur la premiere Question que vous m'avez faite, au sujet du Marquis de Rosny, premier Ministre du Roi Henri Le Grand. Cela m'engage de redoubler mes soins pour répondre avec la même éxactitude et le même succès aux autres demandes que vous me faites sur ce sujet.

Instruit par l'Histoire de l'ancienneté et de la Catholicité de la Maison de Bethune, dont le Marquis de Rosny se trouvoit le Chef, vous êtes surpris que ce Seigneur n'ait pas perseveré dans la Religion de ses Ancêtres : vous me demandez la cause de ce changement, à quoi vous ajoûtez deux ou trois autres Questions, dont la Réponse fera tout le sujet de cette Lettre.

D'abord il est bon de vous dire, Monsieur, que ce n'est pas le Marquis de Rosny qui fait la premiere cause de cette variation. Pour en être bien instruit, il faut remonter jusqu'à Jean de Bethune IV. du nom son Ayeul, lequel étant encore assez jeune épousa Anne de Melun, qui lui apporta en dot la Baronie de Rosny, &c. Il en eut plusieurs Enfans, lesquels eurent un double malheur; le premier de perdre leur Mere dans leur bas âge, et le second de voir remarier leur Pere avec une simple Demoiselle sans biens. Un troisiéme malheur, suite des premiers, voulut que Jean de Bethune n'eut ni ordre, ni œconomie dans ses affaires, qu'il s'endetta beaucoup, et qu'en mourant enfin retiré au Château de Coucy, après avoir aliené ses plus beaux Domaines, il ne laissa presque rien à ses Enfans : de sorte que François de Bethune son fils aîné, dépoüillé de tous les grands biens de ses Ancêtres, et ne joüissant que de ceux d'Anne de Melun sa Mere, est comparé par un Historien au Prince * Jean, surnommé *sans Terre*, qui étant fils de Roi, se trouva presque sans aucune possession, &c.

* *Jean, fils de Henri II. Roi d'Angleterre.*

Ce fils aîné épousa en 1557. Charlotte Dauvet, qui lui donna sept Enfans. Il s'attacha de bonne heure à Louis de Bourbon, Prince de Condé, qui étoit alors le Chef des Huguenots, et fit Profession de la nouvelle Religion, à l'imitation de plusieurs Grands Seigneurs, séduits par les opinions des Novateurs, ou par des motifs humains. En courant toutes les fortunes du Prince il se trouva à la Bataille de Jarnac, où il fut fait Prisonnier; j'omets le reste de son histoire pour marquer seulement qu'en mourant en l'année 1577. il laissa pour Chef de sa Maison Maximilien de Bethune, son *Fils* puisné, dont il s'agit particulierement ici.

Ce Seigneur suivit les traces de François de Bethune son Pere, tant pour la Religion dans laquelle il étoit né, que du côté de la Fortune; il pourroit fournir seul la matiere d'une longue Histoire, que j'avois eu autrefois dessein d'entreprendre: ce Pere, homme vertueux, de bon esprit, et brûlant du loüable désir de relever sa Maison, avoit jetté les yeux sur notre Maximilien, le second des quatre fils qu'il eut de Charlotte Dauvet.

Il avoit remarqué en lui non-seulement une grande vigueur de corps et

 d'es-

d'esprit, mais encore une grande inclination à la vertu, et une forte aversion pour le vice, ce qui lui ayant fait concevoir une grande espérance, il le fit appeller un jour, disent les Mémoires qui portent son nom, dans sa Chambre de la Haute-Tour, et en la seule présence de la Durandiere, son Précepteur, il lui tint un discours que sa briéveté et l'importance du sujet m'engagent de rapporter ici.

» Maximilian, puisque la Coûtume » ne me permet pas de vous faire le prin» cipal Héritier de mes biens, je veux en » récompense essayer de vous enrichir » de vertus, et par le moyen d'icelles, » comme on me l'a prédit, j'espere que » vous serez un jour quelque chose. Pré» parez-vous donc à supporter avec cou» rage, toutes les traverses et difficultez » que vous rencontrerez dans le monde, » et en les surmontant genereusement, » acquerez-vous l'estime des gens d'hon» neur, et particulierement celle du » Maître à qui je veux vous donner; au » Service duquel je vous commande de » vivre et mourir. Et quand je serai sur » mon partement pour aller à Vendôme » trouver la Reine de Navarre, et Mon» sieur le Prince son fils, auquel je veux

» vous donner, disposez-vous à venir
» avec moi, et vous préparer par une
» Harangue à lui offrir votre service,
» lors que je lui présenterai votre Per-
» sonne.

Ce Discours pathétique et sensé, écouté avec attention par un fils né pour la vertu, eut dans les suites tout le succès que l'affection et la prévoyance d'un sage Pere pouvoient esperer. Le Pere et le Fils se rendirent bien-tôt auprès de la Reine de Navarre, et le jeune Rosny fut présenté au Prince son Fils, qui étoit aussi fort jeune.

» Cela se fit, disent les Auteurs des
» Mémoires, en présence de la Reine sa
» mere, avec des protestations que *
» vous lui seriez à jamais très-fidele et
» très-obéïssant serviteur : ce que vous
» lui jurâtes aussi, en si beaux termes,
» avec tant de grace et d'assûrance,
» et un ton de voix si agréable, qu'il
» conçût dès-lors de bonnes espérances de
» vous. Et vous ayant relevé (car vous
» étiez à genoux,) il vous embrassa deux
» fois, et vous dit : qu'il admiroit votre
» gentillesse, vû votre âge, qui n'étoit

* *La parole est ici adressée au Marquis de Rosny, comme dans tout le corps de l'Ouvrage.*

 » que

» que de onze années, et que lui aviés
» présenté votre service avec une si gran-
» de facilité, et étiés de si bonne race,
» qu'il ne doutoit point qu'un jour vous
» n'en fissiés paroître les effets en vrai
» Gentilhomme. Et aussi vous promit il
» en foi de Prince, qu'en vous recevant
» de fort bon cœur, il vous aimeroit tou-
» jours, et qu'il ne se présenteroit jamais
» occasion de vous faire acquerir du bien
» et de l'honneur, qu'il ne s'y employât
» de tout son cœur. Tous lesquels dis-
» cours, qui n'étoient lors que par com-
» plimens, ont eu depuis des Evénemens
» plus avantageux que vous n'aviez es-
» péré.

Ces Evénemens que les mêmes Auteurs ont rapporté fort au long, furent précédez et mêlez de bien des traverses. La Religion surtout, dont ce jeune Seigneur faisoit profession, et qui fait le principal article de vos demandes, pensa lui coûter cher, dans la fatale journée qui vit couler tant de sang François, au milieu d'une profonde paix. Sa conservation a quelque chose de singulier et de merveilleux : elle merite bien que j'en place ici le petit détail, tiré des mêmes Mémoires.

» Voici ce que nous vous en avons

» [illegible] conter : à sçavoir que vous ayant
» fait dessein d'aller faire votre Cour ce
» jour là, vous vous étiés couché la veille
» de bonne heure, et que sur les trois
» heures du matin, vous vous réveillâ-
» tes au bruit de plusieurs cris de peu-
» ples, et des allarmes que l'on sonnoit
» dans tous les Clochers. Le sieur de
» S. Julien, votre Gouverneur, et votre
» Valet de Chambre, (qui s'étoient aussi
» éveillés au bruit,) étant sortis de vo-
» tre logis, pour apprendre ce que c'é-
» toit, n'y rentrerent point ; et n'avez-
» vous jamais sçû ce qu'ils étoient deve-
» nus. De sorte qu'étant réduit vous
» seul dans votre chambre, et votre
» Hôte qui étoit de la Religion, vous
» pressant d'aller avec lui à la Messe, afin
» de garantir sa vie et sa maison de sac-
» cagement, vous vous résolûtes d'es-
» sayer à vous sauver dans le College de
» Bourgogne.

» Pour ce faire, vous prîtes votre Robbe
» d'Ecolier, un Livre sous votre bras, et
» vous vous mîtes en chemin. Par les
» ruës vous rencontrâtes trois Corps de
» Garde, l'un à celle de S. Jacques, un
» autre à celle de la Harpe, et l'autre à
» l'issuë du Cloître de S. Benoît. Au pre-
» mier ayant été arrêté et rudoyé par

» ceux de la Garde, un d'entr'eux pre-
» nant votre Livre, et voyant que, de
» bonheur pour vous, c'étoit de grosses
» Heures, vous fit passer, ce qui vous
» servit de passeport aux autres. En al-
» lant vous vîtes enfoncer et piller des
» maisons, massacrer hommes, femmes,
» et enfans, avec les cris de tuë, tuë, ô
» Huguenot, ô Huguenot, ce qui vous
» faisoit souhaiter avec impatience d'être
» arrivé à la porte du College, où enfin
» Dieu vous accompagna, sans qu'il vous
» fût arrivé autre mal que la peur.

» A l'abord, le Portier vous refusa deux
» fois l'entrée de la porte : mais enfin
» moyennant quatre Testons que vous
» lui donnâtes, il alla dire au Principal,
» nommé la Faye, que vous étiés à la
» porte, et ce que vous demandiez, le-
» quel aussi-tôt meu de compassion,
» étant votre particulier ami, vous vint
» faire entrer, empêché toutefois de ce
» qu'il feroit de vous, à cause de deux
» Ecclésiastiques qui étoient dans sa
» chambre, et qui disoient y avoir des-
» sein formé de tuer tous les Huguenots,
» jusqu'aux enfans à la mammelle, et ce
» à l'exemple des Vêpres Siciliennes.
» Néanmoins, par pitié, ce bon Person-
» nage vous mit dans une chambre fort

» secrette, dans laquelle personne n'en-
» trât que son Valet, qui vous y por-
» toit des vivres, et vous y servît trois
» jours durant, au bout desquels il se
» fit une publication de par le Roi, por-
» tant deffenses de plus tuer ni saccager
» personne.

» Alors deux Archers de la Garde, Vas-
» saux de M. votre Pere, l'un nommé
» Fertieres, et l'autre la Vieville, vin-
» rent avec leurs Hocquetons, et Halle-
» bardes à ce College, pour s'enquerir de
» vos nouvelles, et les mander à M. vo-
» tre Pere, qui étoit fort en peine de
» vous, duquel vous reçûtes une Lettre
» trois jours après, par laquelle il vous
» mandoit de demeurer à Paris, et d'y
» continuer vos Etudes comme aupara-
» vant. Et pour ce faire il jugeoit bien
» qu'il vous faudroit aller à la Messe, à
» quoi il vous falloit résoudre, aussi-
» bie[illegible]voit fait votre Maître et beau-
» coup d'autres : et que sur tout il vou-
» loit que vous courussiez toutes les for-
» tunes de ce Prince jusqu'à la mort,
» afin que l'on ne vous pût reprocher de
» l'avoir quitté en son adversité : à quoi
» vous vous rendîtes si soigneux, que
» vous en acquîtes l'estime d'un chacun.

Tout le monde sçait avec quelle exac-

titude et quelle constante fidelité ce dernier commandement de courir toutes les fortunes de ce grand Prince fut éxécuté. On en peut voir la preuve dans l'Histoire, et sur tout dans les Mémoires des Ecrivains que nous avons citez, lesquels remarquent particulierement qu'au milieu de toutes ses assiduitez auprès du Prince, dans ces premiers tems de trouble et de confusion, le jeune Rosny s'appliquoit toujours à cultiver son esprit par des connoissances solides. Ils parlent en ces termes de cette circonstance; en » quelque condition que vous fussiés, » vous preniés toujours le tems de conti- » nuer vos Etudes, sur tout de l'Histoi- » re, de laquelle vous faisiés déja des Ex- » traits, tant pour les mœurs, que pour » les choses naturelles; et des Mathéma- » tiques, lesquelles occupations fai- » soient paroître votre inclination à la » vertu.

Dans la suite il se présenta une occasion qui auroit pû, si Dieu l'avoit permis, servir à éclairer ce jeune Seigneur et à le faire rentrer dans la Religion de ses Ancêtres. Il n'avoit qu'environ vingt-deux ans, lorsqu'en l'année 1581. il lui prit envie de faire un petit voyage en Flandres, principalement pour y visiter

la


MAXI·DE BETHVNE DVC DE SVLLY G·M·DE LART·DE F.
1607
QVO IVSSA IOVIS

la Comtesse de Mastin sa Tante. Cette Tante et le Vicomte de Gand son Ayeul maternel, et son Parrain, l'avoient deshérité, lui et François de Bethune son Pere, à cause de la Religion. Il partit muni d'un Passe-port du Comte * de Barlemont, son Parent, et se rendit à la Bassée, où demeuroit cette Dame. Il en fut accueilli assez froidement, prévenuë sur son sujet de la maniere que nous allons le voir.

Le lendemain matin elle mena son Neveu dans la grande Eglise de l'Abbaye qu'elle avoit fondée, pour lui faire voir les Sépultures de Marbre de ses Ancêtres, qu'elle y avoit fait construire; et entre les autres celles d'Helene de Melun, femme de Robert d'Artois, d'Hugues de Melun, son Ayeul, le même qui l'avoit deshérité, et d'Anne de Melun son Ayeule, celle enfin qu'elle avoit fait élever pour elle-même. Elle lui dit alors, ayant les larmes aux yeux: » hélas! mon Ne-
» veu, mon ami, que mon Pere votre
» Ayeul, et ma Sœur votre Grand mere,

* *Le Comte de Barlemont étoit Président du Conseil Royal des Finances, Gouverneur de Namur, Chevalier de la Toison d'Or, &c. J'ai une Médaille de ce Seigneur frapée en 1576. selon laquelle il faut lire* BERLAYMONT.

» s'ils

» s'ils étoient en vie, jetteroient de lar-
» mes, et ressentiroient de déplaisirs,
» aussi-bien que moi, de voir en vous,
» l'un de leurs Enfans, ne point croire
» en Dieu, ni en sa Messe, et n'adresser
» ses Prieres qu'à l'ennemi d'enfer, qui
» vous rend ennemi des bonnes œuvres,
» ainsi que je l'ai entendu dire à nos bons
» Peres! &c.

Le Jeune Neveu étrangement surpris, s'écria là-dessus: » Vrai Dieu, ma Tan-
» te, que dites-vous? Jesus! seroit-il
» bien possible que vous disiés ceci à bon
» escient, et qu'il y ait eu des gens si
» pleins d'impostures et de calomnies,
» que de vous avoir voulu persuader tel-
» les exécrations, qui nous rendroient
» indignes de vivre sur la terre? Il lui fit ensuite un détail de sa Créance, lui récita même l'Oraison Dominicale, le Symbole, &c. Tout cela fait un Dialogue qui mérite d'être lû dans le 18. Chap. du premier Tome des Mémoires, on en jugera par la fin, qui est telle. La Dame écouta fort attentivement cette récitation sans rien repondre, tant que le Neveu ne parla que de Dieu, de Jesus-Christ, et du S. Esprit; mais lorsqu'il dit *qui est né de la Vierge Marie*, et ensuite, *je crois la Communion des Saints, &c.* Elle se mit à

à crier, » hélas! mon Neveu, mon ami,
» est-il possible qu'en vos Oraisons vous
» parliés de la bonne Dame, et fassiés
» mention des Saints Bienheureux? Or
» venez m'embrasser, puisque cela est;
» car je vous aime comme mon bon Ne-
» veu, et me semble en vous voyant, et
» vous oyant parler, que ma pauvre sœur
» est encore en vie: ô que j'ai de déplai-
» sir que mon Neveu votre Parrain et
» moi, vous avons deshérité: vrayement
» je veux essayer à rompre tout cela, et
» vous le jure par la Sainte Vierge: les
» effets néanmoins ne suivirent pas les
» paroles, &c.

Il faut convenir, Monsieur, qu'une telle occasion de parler de la nouvelle Religion, mieux ménagée, auroit pû produire quelque bon effet sur l'esprit du jeune Parent, mais ce n'étoit pas le moyen sans doute de le faire entrer dans la bonne voye, que d'employer de pareils argumens, on ne corrige point l'erreur par d'autres erreurs.

Quoiqu'il en soit, le Marquis de Rosny, en quittant la Dame sa Tante, prit le chemin de Bethune, Ville qu'il avoit toujours souhaité de voir, et où malgré sa Religion, opposée à la grande Catholicité de ses Ancêtres, à celle des Fla-

 mands

mands en général, et aux circonstances du tems, il fut parfaitement bien reçû, régalé du vin de Ville, et honoré en plusieurs manieres, comme descendu de l'antique Maison des anciens Seigneurs de Bethune. Il vit tout ce qui étoit à voir dans cette Ville, et visita principalement les Eglises où sont les Mausolées de ces Seigneurs, d'où il revint en droiture à Rosny.

L'ordre des tems, qui s'accorde avec celui de vos demandes, me fait passer, Monsieur, de la Religion de Maximilien de Bethune, à laquelle j'aurai occasion de revenir, à ses grandeurs temporelles, récompense de son mérite et de son attachement à la fortune et aux interêts d'un grand Prince. Vous voulez sçavoir d'abord quand et comment il fût pourvû de la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie, et comment il en fût destitué après la mort de son cher Maître.

Je crois d'abord trouver la premiere origine de son élevation à cette Charge dans l'Evénement de la Bataille de Coutras, donnée le 20 Octobre 1587. entre l'Armée Royale, ou plutôt de la Ligue, commandée par M. de Joyeuse, et celle du Roi de Navarre, commandée par ce Prince en personne, accompagné du

Prince de Condé, du Comte de Soissons; et d'un nombre de Seigneurs des plus qualifiez, qui suivoient sa Religion et sa fortune. Le Marquis de Rosny étoit non-seulement des premiers dans ce nombre; mais le Roy son Maître lui commit dans cette importante journée le soin de tout ce qui regardoit l'Artillerie, quoiqu'il ne fût encore âgé que de 28 ans.

Je n'oublierai pas ici ce que lui dit ce vaillant Prince, au moment qu'il se sépara de sa Personne pour aller éxécuter ses ordres. » Mon, ami Rosny, » c'est à ce coup qu'il faut faire paroître votre esprit et votre diligence, qui » nous est mille fois plus nécessaire » qu'elle n'étoit hier, à cause que le » corps nous presse, et que de l'Artillerie » bien logée, bien munie et bien exploitée, dépendra en grande partie le » gain de la bataille, lequel j'attends de » Dieu, &c. Les Mémoires qui ont conservé ce trait, marquent aussi de quelle maniere le Marquis de Rosny éxécuta les ordres du Roi, ils détaillent particulierement l'opération de deux Canons et d'une Coulevrine, placées et employées » si à propos, qu'elles firent des mer» veilles, ne tirant une seule volée

» qu'ils ne fissent des ruës dans les Es» cadrons et Bataillons du Camp ennemi, qui étoient jonchées de douze, » quinze, vingt, et quelquefois jus» qu'à vingt-cinq corps d'hommes et » chevaux; si bien que les ennemis, &c. Le reste du Narré mene au gain entier de la Bataille, dû en bonne partie à cette vigoureuse canonade, ainsi que le Roi l'avoit prédit.

Les Auteurs en finissant ce Narré, ajoûtent une circonstance qui ne doit pas être omise, et qui confirme d'ailleurs ce que je viens de dire au sujet de l'Artillerie.

» Si-tôt que vous vîtes les ennemis » en déroute (c'est toujours à M. de » Rosny qu'ils parlent) et que sans » doute la Bataille étant gagnée, vous » n'aviez plus que faire au Canon : Vous » montâtes sur votre grand Cheval d'Es» pagne Bay, lequel M. de Bois-Breuil » vous faisoit tenir prêt derriere les Pié» ces, pour essayer d'apprendre des » nouvelles de Mrs vos Freres que vous » cuidiés être avec M. de Joyeuse, et » sçavoir aussi en quel état le Roy de » Navarre étoit, lequel vous rencontrâ» tes par-delà la Garenne, l'épée toute » sanglante au poing, poursuivant la

» victoire : et si-tôt qu'il vous apperçût, vous cria ; et bien, mon ami, c'est à ce coup que nous ferons perdre l'opinion que l'on avoit prise, que les Huguenots ne gagnoient jamais de Batailles ; car en celle-ci la victoire est toute entiere.... et faut confesser qu'à Dieu seul en appartient la gloire, car ils étoient deux fois aussi forts que nous ; et s'il en faut attribuer quelque chose aux hommes, croyez que M. de Clermont, vous, et Bois du Lys, y devez avoir bonne part ; car vos Piéces ont fait merveilles : aussi vous promets-je que je n'oublierai jamais le service que vous m'y avez rendu.

C'est ainsi que lui parla ce Prince incomparable, et on peut dire qu'il tint magnifiquement sa parole Royale : car dès qu'il fût Roi de France, ce qui arriva deux ans après, il eut une attention particuliére sur la fortune d'un homme qui le servoit si bien, et qui ne le quitta pas d'un pas, surtout aux Batailles d'Arques et d'Ivry qui suivirent, où l'Artillerie fit encore des merveilles, et où M. de Rosny emporté par sa valeur, fut percé de coups.

Enfin, le Roi après l'avoir fait suc-

cessivement Grand-Voyer de France, Sur-Intendant des Finances, après avoir érigé la Baronie de Rosny en Marquisat, lui accorda en l'année 1599. la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie, sur la démission de M. d'Etrées, avec la qualité d'Officier de la Couronne, Charge que ce Prince lui ménageoit depuis long-tems, et dont il y a lieu de croire que la journée de Coutras avoit été comme le gage. Il fut presque en même-tems pourvû de la Sur-Intendance des Bâtimens et de celles des Fortifications, qui furent suivies du Gouvernement de la Bastille, de la grande Maîtrise des Ports et Havres du Royaume, et du Gouvernement de Poictou.

L'Artillerie avoit assûrément besoin d'un Grand-Maître aussi entendu et aussi vigilant, que l'étoit le Marquis de Rosny. Tout étoit en désordre à cet égard dans les Provinces, où il fut obligé de casser près de 500 Officiers, inutiles ou mal-intentionnez, et l'Arcenal étoit dénué presque de toutes choses, quand il en prit possession. Le Roi l'y vint voir quinze jours après. Il reçût ensuite un pareil honneur de Charles-Emanuel, Duc de Savoye, qui étoit venu en France pour traiter en personne d'affaires importantes.

Les Mémoires qui font le détail de cette visite, marquent une circonstance qui doit avoir icy sa place.

» Comme M. de Savoye fût arrivé à
» l'Arsenac, il vous demanda aussi-tôt où
» étoient toutes vos Armes, Munitions
» et Artilleries; sur quoi vous vous trou-
» vâtes bien empêché, ayant honte de
» lui faire voir une Maison si pauvre et
» dénuée de toutes ces choses, qu'étoit
» l'Arsenac ; tellement qu'au lieu d'aller
» aux Magazins, vous le menates aux At-
» teliers, ausquels vous faisiez ouvrer à
» puissance; et lors voyant quelques qua-
» rante affuts et rouage, ésquels on tra-
» vailloit ; vingt Canons, nouvellement
» fondus, et des provisions et prépara-
» tifs pour en fondre encore autant ; il
» vous demanda que c'est que vous vou-
» liez faire de tant d'Artillerie nouvelle-
» ment fonduë ? Vous lui répondites en
» riant : Monsieur, c'est pour prendre
» Mont-Mélian. Lors il vous demanda,
» y avez vous été ? Non, Monsieur, dit-
» tes-vous ; vraiement je le vois bien, ré-
» pondit-il, car vous ne diriez pas cela ;
» Mont-Mélian ne se peut prendre. Bien,
» bien, Monsieur, dittes-vous, je vous
» en crois, neanmoins ne mettez [illegible] le
» Roy en cette peine ; s'il me [illegible]oit

 » com-

» commandé j'en viendrois bien à bout,
» mais je veux croire qu'il n'en sera point
» besoin, et que le Roy et vous, vous sé-
» parerez bien contens l'un de l'autre, &c.

M. de Rosny avoit sans doute ses raisons pour parler ainsi au Duc de Savoye, qui n'oublia rien pour le mettre dans ses interêts. C'est en partie la matiere du 93 chap. dans le second volume des Mémoires, où l'on voit que si ce Seigneur refusa, de la part du Prince, une Boëte de Diamans, et jusqu'à son Portrait, enrichi de Pierreries, de trop grand prix, il ne manqua en rien à son égard du côté des bienséances et de la politesse. Dans le même jour que se passa ce que je viens de rapporter; il eût l'honneur de traiter splendidement à souper, dans l'Arsenal, le Roy, le Duc de Savoye, les Dames et les Seigneurs les plus qualifiez de la Cour: mais revenons à l'Artillerie.

Elle changea absolument de face sous sa conduite, et l'Arsenal cy-devant si dépourvu, qu'on n'osoit presque le laisser voir aux Etrangers, devint, pour ainsi dire, sous le nouveau Grand-Maître, la terreur des Ennemis de la France, et cela dans moins d'une année. Le premier Prince à qui la vigilance du Marquis de Rosny devint fatale fut le Duc de Sa-

 voye

voye même, et ce qui s'étoit dit dans l'Arsenal entre ce Prince et le Grand Maître, par maniere d'entretien et de plaisanterie, au sujet de Mont-Mélian, devint une affaire sérieuse et une verité, dont les circonstances sont marquées dans l'Histoire.

Je n'en rapporterai icy qu'une. Le Duc de Savoye refusant d'exécuter le Traité conclu à Paris, le Roy lui déclara la Guerre, marcha en personne avec deux corps d'Armée, qui firent des Exploits rapides dans la Savoye et dans la Bresse; et Montmélian, Place prétenduë imprénable, fut prise; le Marquis de Rosny se signala en plusieurs manieres dans cette Expedition, et fit plus que le devoir de sa Charge, en ne s'exposant que trop par tout.

» La diligence de Rosny, dit Mezerai, » pourvût si-bien aux Munitions et à » l'Artillerie, les ayant fait charrier par » les Rivieres, qu'à la fin de Juillet (1600) » il eût en ce Païs-là 40 Piéces de Canon » et de quoi tirer quarante mille coups. » Aussi n'oublia-t-il rien en cette occa» sion pour se montrer digne de la Char» ge de Grand-Maître de l'Artillerie, dont » le Roy venoit de l'honorer, l'ayant » même érigée en Charge de la Couron» ne. Deux ans auparavant il lui avoit

 » aussi

» aussi donné celle de Grand-Voyer, con-
» noissant qu'il étoit Homme d'ordre et
» qu'il pourvoiroit soigneusement à la
» réparation et à l'entretenement des
» Chemins, pour la commodité du Char-
» roy, dont en effet il s'acquitta fort
» bien. Entre autres choses, il obligea les
» Particuliers de planter des Ormes de
» distance en distance dans leurs Terres,
» sur les bords des grands Chemins, pour
» fournir un jour de bois de Charonage
» au roulage de l'Artillerie. On appelle
» encore aujourd'hui ces Arbres, des
» *Rosnys*.

C'est à cette occasion de la Guerre de Savoye, que fût frappée une belle Médaille d'Henri IV. en opposition et pour répondre à la Médaille satyrique, que les Courtisans du Duc de Savoye firent fraper peu de temps après qu'il se fût emparé du Marquisat de Saluces, en profitant des Troubles de la Ligue. Sur celle-cy on voyoit d'un côté la tête du Prince, avec cette Légende : CAR. EM. D.G. DUX SAB. P. PED. Et sur le Revers, un Centaure, qui en décochant une Fléche pose le pied sur une Couronne renversée; ce seul mot OPPORTUNE se lisoit autour ; et dans l'Exergue M. D. LXXXVIII. Dans la Médaille du Roy, la face étoit chargée du

 Buste

Buste de ce grand Prince, la tête ceinte de Laurier, et les épaules couvertes d'une Peau de Lyon, avec cette Inscription : ALCIDES HIC NOVUS ORBI. Au revers, le Roy, armé d'une Massuë, paroît assommer d'une main le Centaure abbatu, sur lequel est posé l'un des pieds du Vainqueur, qui de l'autre main releve une Couronne, avec ce seul mot : OPPORTUNIUS. Cette Médaille qui n'est chargée d'aucune datte, doit avoir été frappée dans le courant de l'année 1600. ou avant le Traité de Paix conclu entre les deux Princes, en l'année 1601.

Le Marquis de Rosny, qui avoit eu tant de part aux travaux de son Maître dans cette Guerre, eut aussi part à sa gloire ; car quelque tems après on lui frappa une Médaille, où l'on voit d'un côté son Buste, avec cette Légende : MAXI. DE BETHUNE, DUC DE SULLY. G. M. DE L'ART. DE F. Et sur le revers, une Aigle élevée dans les Airs, la tête tournée vers le ciel, tenant dans ses Serres la Foudre de Jupiter, dont il semble attendre les ordres pour la lancer, avec ces mots : QUO JUSSA JOVIS. Dans l'Exergue M. DC. VII. Cette Devise semble faire allusion à ce que notre Grand Maître répondit au Duc de Savoye, au sujet de Mont-Mélian : *Si le Roy m'avoit*

commandé de le prendre, j'en viendrois bientôt à bout, &c. L'Evenement justifia cette réponse. » Le Gouverneur de cette Place, » dit Mezeray, triompha d'abord en pa» roles, parce qu'il ne croyoit pas qu'on » put dresser des Batteries pour l'attaquer; » mais quand Rosny eut trouvé moyen » d'en planter à cinq ou six endroits (car » que ne peuvent l'argent et le travail) sa » fierté s'amollit tout d'un coup; il per» mit que sa femme noüât conversation » avec * celle de Rosny, et ses craintes » s'augmentant d'heure en heure, il ca» pitula le 14 Octobre, &c.

Maximilien de Bethune est qualifié Duc de Sully sur cette Médaille, parce qu'en l'année précédente 1606. le Roy avoit érigé la Baronie de Sully en Duché et Pairie; sa reception fut des plus magnifiques, le Roy ayant assisté au Festin, qui fut donné à l'Arsenal, &c. Ce Grand Prince lui donna aussi la même année, la Charge de Capitaine-Lieutenant de deux cent Hommes d'Armes de la Reine.

Comme la Médaille de ce premier Duc de Sully, Grand-Maître de l'Artillerie, &c. est assez rare, je vous envoïe la gravure, que j'en ai fait faire par une ha-

* *Anne de Courtenay, Epouse du Marquis de Rosny, qui l'avoit suivi dans cette Guerre.*

bile main, sur l'Original du Cabinet de M. le Duc de Sully, que ce Seigneur a bien voulu me communiquer. Cet Original est des mieux conservez, et si beau que je le crois de *Germain Dupré*, excellent Graveur de ce temps-là, dont nous avons de tres-belles Médailles. Les deux autres Médailles dont je viens de vous parler, de Henry le Grand et du Duc de Savoye, sont dans mon Cabinet. Vous pourrez les voir quand vous viendrez à Paris.

Je suis forcé de renvoyer à une autre Lettre ce qui me reste à vous dire pour satisfaire pleinement à toutes vos demandes, et pour ne point allonger celle-ci davantage. Je suis toujours, Monsieur, &c.

A Paris, le 25 Avril 1733.

LE MEPRIS DES RICHESSES. *ODE.*

Qui a remporté le premier Prix à l'Académie des Jeux Floraux.

Par M. Rainaud, *de l'Oratoire, Préfet du College de Soissons.*

PLutus, qui de nos cœurs avides ;
Bannis les innocens plaisirs,

Jusqu'à quand tes trésors perfides,
Irriteront-ils nos désirs ?
Jusqu'à quand irons-nous, par d'aveugles maximes,
D'un Encens criminel et du sang des Victimes,
Offrir l'hommage à tes Autels ?
Tes funestes présents, enfantent nos miséres,
Et qui sçait mépriser ces biens imaginaires,
Est le plus riche des Mortels.

❦

C'est en vain que de l'Opulence,
Adorant l'Eclat suborneur,
Dans le luxe et dans l'abondance,
On met le suprême bonheur.
Contemplons ce Crésus, pour qui les Arts s'épuisent,
Pour qui la Terre et l'Onde à l'envi reproduisent,
Tout ce qui peut combler ses vœux ;
Dans le sein des plaisirs qu'enfante la molesse ;
Ce superbe mortel, aux yeux de la sagesse,
N'est qu'un illustre malheureux.

❦

Quels traits à ma vûë il décéle !
Des besoins, toujours renaissans ;
J'apperçois la Troupe cruelle,

Qui le rend Esclave des sens.
Que de pâles soucis ! que de mortelles craintes !
Sous ses lambris dorez, j'entends les tristes plaintes ;
C'est peu, quel spectacle nouveau !
Implacable Vautour, dans sa tristesse extrême,
Son cœur qui se déchire, est toujours de lui-même,
Et la Victime et le Bourreau.



Doux repos que l'homme désire,
Heureuse Paix, charme des cœurs,
Tu n'établis pas ton Empire,
Dans les fastueuses grandeurs.
Loin des Palais pompeux, que le Luxe environne,
De ceux que nos respects accablent sur le Thrône,
Tu fuis la haute Majesté ;
Et des cœurs sans désirs, délicieux partage,
Tu vas sous l'humble toît, habité par le Sage,
Assurer sa félicité.

✾

Là, des Trésors, à qui tout céde,
Il dédaigne les vains appas ;
Trop content de ce qu'il possede,
Il méprise ce qu'il n'a pas.

A l'envie, aux soupçons toujours inacsessible,
L'inquiete Avarice, à son bonheur paisible;
Ne vient jamais mêler l'ennui;
Soleil, tu ne vois rien, dont son cœur soit avide;
Trop heureux! il joüit d'un trésor plus solide,
Qu'il porte toujours avec lui.

Fidelle aux Loix de la nature,
Et Souverain de ses désirs,
Sans soins, sans trouble, sans murmure,
Il goute de parfaits plaisirs.
Envain sur l'Ocean, s'élevent les Tempêtes;
Les Foudres menaçans, qui grondent sur nos têtes,
Ne l'arrachent point au sommeil;
Tranquille, il ne va point, affrontant les naufrages,
De leurs riches métaux, dépoüiller des rivages,
Eclairez d'un autre Soleil.

Aveugle et bizare * Déesse,
Qui regles le sort des humains,
Dont les Autels fument sans cesse;
De l'encens que t'offrent leurs mains;
Tes éclatans revers signalant ta puissance,

* La Fortune.

 Ne

Ne sçauroient de son ame, ébranler la constance
Il brave leurs vaines rigueurs,
Que pourroit contre lui ton courroux inflexible?
Tu ne fais qu'affermir son courage invincible,
En multipliant ses malheurs.

Mais Dieux! quel spectacle m'étonne!
L'Orage fond sur ses Moissons,
L'Air s'embraze, l'Olympe tonne,
Les Vents ont forcé leurs prisons.
Des Aquilons fougueux la cohorte effrénée;
Emporte avec les dons de Cérès consternée;
Ceux de Pomone et de Bachus . . .
De regreter ces biens ne peut-il se deffendre?
Non, non, son cœur tranquille, avoit sçû les attendre,
Et tranquile, il les a perdus.

Vous qu'une implacable * furie,
Retient sous un joug odieux,
Ministres de sa barbarie,
Brisez ses fers injurieux.
Dans ces frêles trésors, vos cruelles délices,
Vous trouvez vos tourmens, vous trouvez vos supplices.

* *L'Avarice.*

 Ardens

Ardens à vous tyranniser ;
Plus heureux, ce * Romain, dont la vertu constante,
Préfére au vain éclat de l'or qu'on lui présente ;
La gloire de le mépriser.

Heureux le monde en son Enfance,
Où l'homme, maître de son cœur,
Dans la paix et dans l'innocence,
Trouvoit un solide bonheur !
Pomone, tes présens faisoient sa nourriture ;
Son corps d'un vil feuillage, empruntoit sa parure,
Modeste ouvrage de ses mains ;
Et toujours affranchi de la sombre tristesse,
Il goutoit ces vrais biens qu'au sein de la mollesse,
Regretent encor les humains.

Revivez, antiques Exemples,
De l'active frugalité ;
Que nos cœurs ne soient plus les temples,
D'une aveugle Divinité.
Etoufons, au mépris de ses vaines largesses,
Les désirs effrénez, qu'enfantent les Richesses,
Sources fécondes de nos maux,

* *Curius.*

 Et

Et bornant ces besoins d'où renaissent nos peines,
Sur les débris du faste et des grandeurs humaines,
Etablissons notre repos.

Quantò quisque sibi plura negaverit,
A dîs plura feret.
Horat. Ode 16. lib. 3.

REPONSE de Mad. Mebeust, Auteur de l'Histoire d'Emilie, ou des Amours de Mlle de .... à la Lettre inserée dans le Mercure du mois de Mars 1733.

C'Est donc tout de bon, Monsieur, qu'il faut entrer en matiere et répondre à des accusations réelles (ce sont vos termes) je les releve parce qu'ils me paroissent un peu forts. La carrierre est si nouvelle pour moi, que je ne sçai si je pourrai la soutenir, mais n'importe j'en risque la course; lorsqu'il s'agit de la réputation, il sied bien d'être temeraire.

Quand on est informé, dites-vous, *que l'amour d'Emilie n'est qu'une feinte, rien*

n'interesse plus et les Entretiens deviennent ennuyeux. Qui juge ainsi n'entre pas dans mes idées, ce vuide a son utilité, j'y représente le ridicule de l'esprit Romanesque et l'imprudence de quantité de jeunes personnes qui donnent dans des galanteries, sans penchant, sans passion et par le seul plaisir d'avoir une intrigue; au reste ceux qui ne cherchent que les amourettes, à qui sans doute ces conversations ne plaisent pas, n'ont qu'à les passer.

Le Comte et sa Maîtresse, s'allarment mal à propos, puisque tout conspire à les rendre heureux. Si on avoit pesé les choses, on ne me feroit pas cette objection, deux familles s'estiment réciproquement et vivent dans une parfaite union sans contracter d'alliance. C'est la reconnoissance qui fait agir la mere d'Emilie; sans sa maladie, sans les soins que prit d'elle Mad. de Réville, on n'eût assurément point parlé d'Hymen.

J'ai fait mourir trop de gens, et l'on me soutient que les regles du Poëme Dramatique et du Roman, sont égales. Je n'en sçai rien, pour disputer là-dessus il faudroit consulter Aristote, cela m'est absolument impossible, ne le connoissant tout au plus que de nom; mais com-

 me

me le bon sens a droit de raisonner sur tout, en dépit ou indépendamment de la science, j'oserai alleguer que la comparaison n'est pas juste. Un volume, quelque petit qu'il soit, peut conduire à un grand nombre d'années, ainsi les incidens peuvent, sans choquer, se rencontrer presque semblables, au lieu que l'espace de vingt-quatre heures ne permet pas la même licence. On devroit bien après tout demander à l'Auteur des Mémoires d'un homme de qualité, pourquoi ses narrations sont si funestes, c'étoit son goût, me répondra-t'on; eh bien! j'ai pensé aussi qu'il m'étoit libre de suivre le mien.

On ne veut point me passer les exemples de *Julie*, de *Messaline* et de *Marguerite de Valois*, parce qu'il est, dit-on, toujours d'une dangereuse conséquence de montrer le vice à la jeunesse, et qu'on doit craindre qu'elle n'envisage pas tant l'infamie qui le suit, que l'appas des vaines douceurs qui l'y porte. Si l'on me traitoit avec moins de rigueur, je n'éprouverois pas ce reproche. Je n'ai cité le crime que pour en marquer la honte et la catastrophe, sans en peindre la volupté; d'ailleurs il faut supposer que Flore sçavoit l'Histoire, ainsi sa mere pou-

 voir

voit sans conséquence lui rappeller tous les traits qui pouvoient servir à la corriger; son amour pour le Chevalier de... sa confiance dans Lavallier et son escapade, méritoient l'application. Vous soutenez qu'il est des Livres qu'il seroit bon de proscrire; oüi j'en conviens, mais à l'égard de l'Histoire Romaine, que vous attaquez directement, la question est différente, je la laisse à décider, et je suis persuadée que tout le monde ne sera pas de votre avis. Croyez-moi, c'est trop épurer la délicatesse. La débauche ne prend pas sa source dans l'étude, peu de femmes s'y occupent et les plus coquettes sont ordinairement les plus ignorantes.

Vous vous trompez lorsque vous envisagez la retraite de mon Héroïne comme un retour de raison. Ce n'est pas là le motif qui la guide, cette démarche si sage n'est pas entierement volontaire, plus d'une consideration l'y forcent; les remontrances de la Princesse dont elle sent que la protection lui peut être encore d'un grand secours, les discours de Flore; enfin l'amitié, le devoir, tout l'oblige indispensablement à prendre ce parti.

L'amour du Comte et d'Emilie, ne

 viennent

viennent pas d'une façon si subite qu'on veut me le faire entendre. Ils dînent ensemble et s'examinent pendant plus de quatre à cinq heures, c'est assez de temps pour faire naître la tendresse, puisque l'experience prouve qu'un premier coup d'œil a souvent suffi pour en inspirer des plus vives.

Pour la premiere fois je m'exprime, dit-on, *dans les termes de l'Art*. Le compliment me paroît obscur et je n'y comprends en verité rien.

Voila, Monsieur, tout ce que je puis dire pour ma deffense. Si mes raisons ne vous satisfont pas, j'en serai d'autant plus mortifiée, que j'ai résolu de garder desormais le silence, le sujet ne mérite point tant de répliques, nous pourrions à la fin ennuyer le Public, et mon interêt m'engage à ne le pas mettre de mauvaise humeur; ainsi c'est pour la derniere fois que j'ai l'honneur de vous assurer dans le Mercure, que je suis très-sincerement, Monsieur, &c.

Brucelle Meheust.



A Mlle de Malcrais de la Vigne, en réplique à son Madrigal, inseré dans le Mercure du Mois de Mars dernier.

Lorsque tu dis, illustre Amie,
Que c'est moi qui guidai le premier ton génie
Dans les routes du sacré Mont,
Tu me rends un honneur dont je ne suis pas digne;
Mais ton cœur genereux et ton esprit fécond,
Ne pouvoient m'éxalter par un trait plus insigne,
Qu'en me couvrant ainsi des Lauriers de ton front.

REFLEXIONS sur la Question proposée dans le Mercure de Mars dernier.

Pourquoi a-t'on plus de peine à pardonner à ceux qui prennent plaisir à voir les personnes calomniées, qu'à ceux qui sont Auteurs de la calomnie.

IL est naturel de prévoir que l'on pourroit douter du fait énoncé dans cette Question; il se trouvera peut-être

 peu

peu de personnes qui le connoissent par experience, et encore moins qui se le persuadent sans en avoir des preuves. A la premiere vûë on jugeroit que tout le poids de l'animosité et de l'indignation devroit tomber plutôt sur les Auteurs de la calomnie. Le crime le plus énorme paroîtroit moins pardonnable et parconsequent plus difficile à oublier; or on ne peut douter que celui qui invente une calomnie ne soit beaucoup plus criminel que ceux qui l'approuvent ou qui s'en réjoüissent, puisqu'il est la cause premiere et principale du dépérissement ou de la ruine entiere de l'honneur. Comment donc accorder le fait que l'on suppose avec la raison ?

Mais il ne faut pas toujours chercher la raison dans la passion ; il est même assez rare que celle-cy, quand elle est violente, ne l'obscurcisse ou ne l'éteigne presqu'entierement. La haine est une passion des plus vives, des plus impétueuses, des plus difficiles à surmonter; il ne faut donc pas être surpris si dans ses furieux accès elle n'écoute pas la raison, si elle est capricieuse et qu'elle s'acharne sans discernement sur le premier objet qui la frappe et qui l'anime.

Cependant j'aurois peine à souscrire à la

la Question de fait dans toute sa généralité. Je veux bien croire qu'il se trouve des personnes qui ont plus de peine à pardonner à ceux qui se font un plaisir de les voir calomniées ; mais est-il à présumer que cela arrive toujours, ou même ordinairement, comme on le donne à entendre dans la Question proposée ? Peut-on supposer comme un fait constant que tout le monde prend le même parti, a les mêmes interêts, les mêmes vûës, la même difficulté dans la comparaison des Auteurs et des Approbateurs de la calomnie ? Ne seroit-il point mieux de dire que cette détermination dépend du génie, du caractere des personnes et de la diversité des circonstances, qui font que les uns sont plus frappez de la malice des Calomniateurs, et d'autres plus touchez de l'indigne complaisance de ceux qui les approuvent et qui se réjoüissent aux dépens d'une réputation décriée ?

Les Esprits sont si differens, les tours d'imagination si diversifiez, les circonstances si variées, qu'on ne peut rien statuer de fixe sur quelques exemples que l'on pourroit alleguer pour établir la généralité du fait ; Ainsi le point juste de la difficulté consiste à sçavoir pourquoi

quelques-uns ont plus de peine à pardonner à ceux qui prennent plaisir à voir les personnes calomniées, qu'à ceux qui sont auteurs des calomnies ? Cela peut venir de differentes causes.

1°. Il n'est pas ordinaire qu'un homme cherche de sang froid à nous faire du mal, et qu'il ait l'ame assez noire pour répandre contre nous de faux bruits, sans qu'il se croye lui-même offensé ; qu'il s'imagine avoir lieu de se plaindre de nous, et que, de quelque maniere que ce soit, imprudemment ou même innocemment, notre conduite, nos manieres, nos discours ayent donné lieu à son animosité. Il n'en est pas de même de ceux qui se plaisent à l'entendre, et qui se réjoüissent de nous voir déchirez par sa mauvaise langue. Ils n'y ont le plus souvent aucun interêt, ils ne sçauroient alleguer aucun prétexte pour se déclarer nos ennemis ; on suppose que ce ne peut être que pure malignité, et que la seule dépravation du cœur les porte à se réjoüir du mal qu'on nous fait et à voir avec plaisir les traits que la calomnie lance contre nous. S'ils ne sont pas dans le fond les plus coupables, ils peuvent cependant le paroître à cet égard et dans ce point de vûë qui frappera la personne

offensée ; et elle sera plus difficile à en revenir.

2°. Si ceux qui se réjoüissent de voir une personne deshonorée par la calomnie, sont de ses parens, de ses amis, et semblent plus obligez que d'autres à prendre sa deffense, on conçoit aisément que cette personne pourra être plus outrée de colere contre des parens si dénaturez, contre des amis si infidelles, contre des gens si lâches et si traîtres, que contre le premier mobile des sinistres impressions qui le décréditent dans le monde, et qu'elle aura plus de peine à se résoudre de leur pardonner.

3°. Celui dont l'honneur est attaqué fera peut-être attention que la calomnie tomberoit d'elle-même, s'il ne se trouvoit personne qui la reçût avec plaisir. Saisi de cette pensée, il s'en prendra principalement à ceux qu'il croira lui avoir fait plus de tort, en donnant cours aux mauvais bruits qui se repandent sur son compte, et qu'il n'auroit tenu qu'à eux d'arrêter par le mépris ou l'indignation qu'ils eussent témoignée au calomniateur; pendant qu'un autre dans la même situation, sera tout occupé de l'injustice criante du détracteur qui l'a noirci d'un crime supposé, qu'il ne regardera que lui, qu'il

 en

en fera l'unique ou le principal objet de sa haine. Tout cela ne dépend que de l'imagination et de la maniere dont on conçoit une même chose qui a differentes faces.

4°. La calomnie reçûë avec plaisir, se divulgue de même, et prend de nouveaux accroissemens en passant de bouche en bouche. On enchérit sur ce que l'on a entendu dire, on y ajoute de nouveaux traits encore plus perçans et plus mortels, ou du moins on l'autorise, on l'appuye, on lui donne plus de force; et si le fourbe qui l'a inventée n'est pas croyable par lui-même, il le devient par l'aveu et l'approbation des personnes qui se plaisent à l'entendre, et qui témoignent ajoûter foi à ses discours imposteurs. La calomnie ainsi soutenuë et accréditée pourra faire de plus cruelles blessures dans celui qu'elle attaque; il en aura le cœur plus ulceré contre les personnes par la faute desquelles il s'apperçoit que le mal devient presque irréparable. Mais il faut qu'il s'en apperçoive, qu'il y fasse attention, et qu'il en soit plus touché que de la malice même du premier auteur de la calomnie, ce qui n'arrive qu'en certaines rencontres. Enfin plusieurs ne remontent point à l'origine

l'origine du mal, et ne regardent que ce qui les blesse immédiatement. Cet air de joye et de satisfaction qu'ils remarquent dans les personnes qui applaudissent à la calomnie, les pénetre vivement, et leur fait presque oublier la calomnie même et son auteur; ils s'imaginent que c'est les insulter dans leur malheur que d'y prendre plaisir, et cette insulte leur est plus sensible que le mal qu'on leur fait; ils n'y voyent que malignité, que cruauté, qu'inhumanité, mais c'est leur imagination qui travaille et qui grossit les objets. La plupart de ceux qui se plaisent à écouter les médisances, le font plutôt par legereté et par un penchant trop naturel à l'homme, qui le porte à s'entretenir volontiers des défauts de ses semblables, et à se réjoüir quand on les releve, sans presque s'appercevoir de ce déreglement et y faire réflexion.

Je ne prétends pas par là excuser ces sortes de personnes qui sont réellement très-coupables, mon dessein est seulement de faire sentir qu'elles ne le sont pas plus que les auteurs de la calomnie, et que c'est sans raison qu'on a quelquefois plus de peine à leur pardonner.

S. L. SIMONNET, *Prieur d'Heurgeville.*

 ODE

ODE SACRÉE,

Sur quelques Versets du Pseaume XXV.

℣. VI.

Lavabo inter innocentes manus meas.

Vous, à qui la Toute-puissance
Du vrai, fait sentir les beautez,
Esprits, qui maintenant goûtez,
Les fruits de l'heureuse innocence,
Et qui vous éloignez des profanes Humains,
Au milieu de vous tous j'irai laver mes mains.

Et circumdabo altare tuum, Domine.

Je sens ton Esprit qui m'anime,
Oüi, grand Dieu, je veux dans mes Vers,
Chanter l'Auteur de l'Univers,
Et t'immoler une victime;
Parmi mes saints transports et mes tendres accents,
Autour de tes Autels brulera mon encens.

℣. VII.

Ut audiam vocem laudis et enarrem universa mirabilia tua.

C'est pour entendre tes loüanges,
Que je t'adresse ainsi mes vœux;

Vien, Seigneur, seconder mes feux,
Joins ma voix à celle des Anges;
De concert avec eux mà bouche publiera,
Tous tes faits merveilleux; l'air en retentira.

℣. VIII.

Domine dilexi decorem domus tuæ et locum habitationis gloriæ tuæ.

Enfin j'ai trouvé mes délices,
Dans le séjour de ta Grandeur,
Et de ce céleste bonheur,
Mon ame a senti les prémices;
La beauté de ton Temple, et ta brillante Cour,
Vont être désormais l'objet de mon amour.

℣. IX.

Ne perdas cum impiis Deus animam meam.

Grand Dieu, ne confonds point mon ame,
Avec ces malheureux Mortels,
Profanateurs de tes Autels;
Eloigne moi de cette flamme,
Dont ils seront la proye au jour de ton courroux,
Que tes foudres, Seigneur, ne tombent point sur nous.

Et cum viris sanguinum vitam meam.

Loin d'ici ces Monstres de rage,
Dépouillez de l'humanité,
Et dont l'avide cruauté,

 Cher-

Cherche le meurtre et le carnage ;
Ah ! ne me plonge point dans la nuit de la mort,
Sauve moi de l'horreur de partager leur sort.

℣. X.

In quorum manibus iniquitates sunt, dextera eorum repleta est muneribus.

Comblez des dons de la fortune,
Quel bruit font-ils dans un Etat ?
Richesses, Dignitez, Eclat,
Qui plus est, vertu non commune,
Semblent les illustrer, les mettre au premier rang ;
Leurs sacrileges mains sont encor dans le sang.

℣. XI.

Ego autem innocentia mea ingressus sum ; redime me, et miserere mei.

Mais ma conduite est innocente ;
Que le noir tyran des Enfers,
Ne me tienne plus dans ses fers ;
Que ta bonté toute-puissante,
Détourne loin de moi sa domination ;
Rachepte cet objet de ta compassion.

℣. XII.

Pes meus stetit in directo, in Ecclesiis benedicam te Domine.

Dans le chemin de la justice,

Ta grace a raffermi mes pas ;
J'en ai connu les vrais appas ;
Ils mont fait détester le vice,
De tes divins bienfaits vivement penetré,
Je benirai ton nom dans ton Temple sacré.

Regnard de Bussieres.

Les mots des Enigmes du Mercure de May sont, *la Plume à écrire*, l'*Ecriture*, le *Merlan*. On doit expliquer les Logogryphes par, MURAILLE, où l'on trouve, *Mur*, *Maille*, *Vrille*, *Ville*, *Murer*, *Vire*, *Rame*, *Levi*, *Raye*, *Lime*, *Lyre*, *Mule*, *Rime*, *Lame*, *Mail*, *Mâle*, *Ail*, *Mil*, *May*, *Mal*, *Ire*, *Air*, *Eau*, *Vie*, *ruë*, *Mue*, *Mie*, *Ali*, *Lia*, *Mer*.

BROCHET, où l'on trouve, *Broche*, *Roche*, *Roc*, *Rochet*, *Torche*, *Ré*, *Cor*, *Or*, *Broc*, *Rot*, *Robe*, *Rote*, *Troc*.

MAIS ; on y trouve, *Siam*, *May*, *As*, *Ais*, *Ami*, *Mi*, *Si*.

PAMPELUNE ; on y trouve, *Lune*, *Pape*, *Plume*, *Mal*, *Pan*, *Ame*, *Peu*, *La*, *Apel*.



 ENIGME

ENIGME.

SONNET.

IL n'est presque rien sous les Cieux,
Malgré mon titre de foiblesse,
Plus rempli de force et d'adresse;
Je suis toujours chere à vos yeux.
Je désarme les furieux.
Quand ce seroit une tigresse,
J'appaise et touche ma Maîtresse.
Je puis fléchir même les Dieux.
Quelle chose au monde est parfaite!
Par malheur une horrible bête,
Me cause un odieux renom;
Comme elle me rend inhumaine,
On n'a pour moi que de la haine,
Lorsque je parois sous son nom.

Par le sieur de Rochereul.

AUTRE ENIGME.

DAns le sein même de la France,
Jadis, dit-on, je pris naissance,
Mais à l'aide bien-tôt du celeste flambeau,
Je choisis un séjour plus noble,

Ce fut sur un certain Côteau,
Qui n'est pas fertile en vignoble,
Mais où coule en revanche un rapide Ruisseau;
Dont l'onde toujours pure et claire,
Fait plus de mal à maint cerveau,
Que tous les vins n'en pourroient faire.
Pauvre le plus souvent, mais riche quelquefois;
Je commande à des gens qui n'ont rien de solide,
Qui malgré le bon sens, me prennent pour leur guide,
Et ne respectent que mes loix;
Pourtant loin de paroître à leurs yeux toute nuë,
Je me cache en toute saison,
Et ne me présente à leur vûë,
Qu'après qu'on m'a souvent immolé la raison.
Contente alors du Sacrifice,
A leurs desirs je suis propice;
Mais à toi, lecteur curieux,
Je viens m'offrir sans artifice,
Je parois même ici librement à tes yeux.

****

LOGOGRYPHE.

DAns mes six pieds je suis le chef-d'œuvre des Cieux,
Dans mes 2. 5 et 3. je suis celui des hommes,
Et lorsque réünis nous sommes,

 Nous

Nous formons des objets qui charmeroient les Dieux ;
Mon dernier tiers sert en Musique ;
Mon second (s'il est renversé)
Est de même nature et de même pratique ;
Et mon premier (son ordre boulversé)
Est des Saisons la premiere qu'on fête ;
Garde-toi, Lecteur imprudent,
De lui prêter mon 6. et couronner sa tête,
Tu nous offrirois une bête,
Dont le front est trop impudent ;
5. 2 et 3. n'est pas bête moins vile,
Mais si sa qualité nuit aux champs comme en Ville,
Son nom du moins est si gracieux,
De sa fémelle même on vante les vifs yeux,
Joins y pour lors mon 6 au corps de l'homme utile,
On sçait que noblement,
Elle s'y conserve un azile ;
Mais si ton plaisir, cependant,
Etoit de lui trancher la tête,
Remplace lui donc promptement,
Celle qui de mon tout fait d'abord l'ornement,
Et que volontiers je te prête,
Pour en parer (comme on faisoit jadis)
Ou ton Cabinet ou ta Chambre ;
A mon deuxiéme tiers unis mon dernier membre,
Et crains que l'on ne te . . . car souvent on est pris,

Pour un 2. 4. 3. 5. 6.
Qui veut voir femme sans chemise,
Lecteur en es-tu curieux ?
Prends ma tête et ma queüe et mets 4 entre deux.
Elle se présente à ta guise,
N'abuse pas au moins de ma facilité,
A te procurer ma recette,
Et ne vas pas ainsi par trop de dureté,
Faire place à mon 5. aux dépens de sa tête,
Et puis la laisser là !
4. 6. 1. et 3. déja.
Le temps calme change de face,
4. 5. 1. et 6. dedans mon flanc sans choix,
Je porte le destin des Bergers et des Rois;
Mais enfin, Lecteur, je fais grace
A quelques mots encor qui trouveroient bien place,
Si pour vouloir trop m'appuyer,
Je ne craignois de t'ennuyer.

AUTRE.

Qui pourra faire de mon corps,
Une fidelle Anatomie,
De mes membres épars connoître les rapports,
Est digne de l'Académie,
S'il me coupe la tête, il verra dans l'instant,
Une Cité recommandable,
Et par l'antiquité du temps,

Et par son climat agréable ;
Mais s'il rejoint ma tête au milieu de m
corps,
Et qu'il en sépare le reste,
Il voit un composé de roüe et de ressorts,
Glorieux quelquefois et quelquefois funeste.
Admirez ma diversité ;
S'il prend ma derniere partie,
Sans faire de cacophonie,
Et qu'avec la troisiéme il m'ait bien ajusté,
Pour me rejoindre à la cinquiéme,
Conjointement à la sixiéme,
Je deviens commode aux festins,
Utile au Bal, à l'Audiance,
Et comme piece d'importance,
On me pare au Palais, et même aux Capucins,
Mais quelle autre métamorphose !
Si l'Anatomiste sçavant,
Garde mon premier membre, et du second
dispose,
En conservant les deux suivans,
Je serai tout d'un coup ce mot incomparable ;
Qu'un téméraire Auteur a tenté de bannir,
Et que toujours nos Rois ont voulu retenir,
Etant de leur vouloir le signe respectable,
Sous un aspect nouveau, si l'on prétend me voir,
Que mon membre second, sans quitter le troi-
siéme,
Se joigne étroitement au cinquiéme et sixiéme,

 Je

Je présente un objet aux yeux du Spectateur,
Agréable au vendeur,
Utile à l'acheteur,
En un mot aux Mortels devenu nécessaire,
Depuis qu'ils ont rendu l'aliment mercenaire.
Qu'on retourne ma queüe et je suis bien changé,
Vrai simbole de la sagesse,
Hélas ! je rappelle sans cesse ;
Comment le Seigneur s'est vangé,
D'un défaut ou d'une foiblesse,
Dont le Sexe aujourd'hui n'est pas bien corrigé.
Pour finir cette Anatomie,
Capable à la fin d'ennuyer,
Comme un Calcul d'Astronomie,
Du milieu de mon corps qu'on sépare un quartier,
Qu'il marche à reculons et rejoigne ma tête,
Qu'il reprenne la fin, hors le membre dernier,
On trouvera le nom de l'aimable conquête,
Que Jacob acheta quatorze ans de travaux,
Et le Lecteur et moi nous prendrons du repos.

M. Dupin.

AUTRE.

UN jour dans le Fleuve du Tage,
Un tendre Amant s'étant plongé,
Rejetté le long du Rivage,

En un bel arbre fut changé ;
D'une écorce très-fine il vit couvrir ses charmes,
Ses beaux cheveux moüillez de larmes,
Ne furent plus qu'un feuillage nouveau,
Et les Perles enfin qu'il avala dans l'eau,
Produisirent les fleurs brillantes,
Qui vinrent couronner ses branches verdoyantes.
Apprends, ami Lecteur, que je suis le doux fruit,
Que cet arbre charmant produit,
La Pomme qui des Dieux alluma la querelle,
A tes regards seroit moins belle ;
Partage mon nom en deux mots,
L'un t'offrira cette chimère,
Que des Phisiciens la troupe mercenaire,
Cherche en vain dans ses durs travaux,
Et l'autre une pure substance,
Eh ! bien pour deviner as-tu trop d'ignorance ?

AUTRE.

J'Ay beau faire pour moi parler mon rare prix,
Je déplais si la main met peu d'ordre en ma marche ;
Ami Lecteur, qu'à rebours je sois pris,
L'Ecriture offre en moi le fils d'un Patriarche,

L. H. D.

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

NOus acheverons ici l'Extrait du Traité de l'Opinion, bien moins pour faire connoître un Ouvrage dont la réputation est autant répandue et aussi bien établie, que pour nous acquitter de notre promesse. Les Citations d'un Ouvrage n'entrent pas ordinairemens dans un Extrait; nous nous contenterons d'observer à cet égard qu'on trouve sur chaque matiere le précis de ce que les Auteurs anciens et modernes ont dit de plus remarquable, que leurs propres paroles sont souvent citées, et les passages toujours choisis avec discernement, ensorte que dans la seule lecture de cet Ouvrage on peut recueillir le fruit de beaucoup de travail et de recherches en tout genre.

Le quatriéme Livre, où nous avons terminé la premiere partie de notre Extrait, renferme principalement les contradictions des Sçavans sur la Physique, l'Astronomie et la Médecine; les impostures des Alchimistes et des Astrologues, les opinions outrées des Naturalistes, et en

en même-temps les progrès de l'Esprit humain et ses nouvelles découvertes dans les *Sciences* qui ont des objets corporels. Le Chapitre premier contient quelques objections faites aux Mathématiciens, avec des Refléxions sur le systême de l'infini et sur l'état présent de la Géométrie. Les trois Figures placées au commencement du Chapitre de la Physique, représentent, l'une les Tourbillons de Descartes, et les deux autres, la Masse du Soleil, composée, selon Descartes, de la matiere subtile, et selon l'Auteur du Traité de l'Opinion, de la matiere compacte du troisiéme Element, penetrée de la matiere subtile du premier. Tout ce qu'il dit à cet égard est neuf et digne de l'attention des plus habiles Physiciens.

Le Chapitre de l'Astronomie explique les quatre principaux Systêmes de Ptolomée, de Copernic, de Tycho-Brahé et de Longomontan, et renferme les differentes opinions des Astronomes, entre lesquelles il se trouve de prodigieuses distances. Après avoir observé qu'il y a telle Etoile, qu'on croit avec raison plusieurs millions de fois plus grande que le Soleil, et qu'il est inconcevable de combien la grandeur de cette Etoile surpasse celle du Globe de la Terre, que

 l'Astro-

l'Astronomie la plus nouvelle tient plus petit que le Soleil un million de fois, l'Auteur ajoûte : » C'est ainsi que plus on » fait de progrès dans une Science, plus » l'objet auquel tendent nos travaux, sem- » ble s'éloigner de nous; plus on acquiert » de connoissances, plus on s'apperçoit » de l'étenduë de celles qui manquent, » et comme le sçavant, semblable à l'am- » bitieux, ne regarde jamais derriere lui, » plus il apprend, plus il ignore. Ses dé- » couvertes lui offrent des travaux de plus » en plus inépuisables, il demeure convain- » cu de la maxime de Socrate, qu'il ne sçait » autre chose, sinon qu'il ne sçait rien.

Il est ensuite traité de la Médecine. L'Auteur a dit dans sa Préface qu'il ne peut se refuser la satisfaction de déclarer son sentiment particulier ; sçavoir, que si la Médecine est un Art en lui-même rempli d'incertitude et de dangers, il n'y a point de secours plus nécessaire à un malade que celui de la prudence d'un bon Médecin, et qu'il y auroit une grande témérité de prétendre se conduire par son goût ou par ses lumieres dans l'état auquel on est réduit par la maladie. Ce Chapitre de la Médecine expose les differens systêmes et les contradictions des Médecins, les changemens arrivez dans

 la

la Médecine, les contestations survenuës au sujet de l'Emétique, avec des Dissertations sur les manieres de traiter la petite verole, sur les saignées et sur les découvertes nouvelles de la Médecine.

Le Chapitre suivant de la Chimie est écrit de cette maniere, également instructive et amusante, dont l'Auteur ne s'écarte jamais, et avec la clarté qu'il sçait répandre sur toutes sortes de sujets. Il dévoile les supercheries des Alchimistes et réfute leurs raisonnemens les plus spécieux; mais il rend justice aux découvertes utiles d'une Chimie très-sage, qui ne s'applique qu'à la connoissance de la Nature et à la préparation des Remedes.

Les préceptes frivoles de l'Astrologie judiciaire sont détruits et renversez dans le Chapitre sixiéme. Les exemples des prédictions les plus célebres, n'y sont pas oubliés. Les autres especes de divinations prétenduës naturelles, comme phisionomie, Chiromancie, Talismans, &c. sont traitées suivant la méthode de rapporter les opinions des anciens et des modernes avec les exemples historiques.

Dans le Chapitre des Naturalistes, l'Auteur avertit que le vrai se trouve mêlé avec le faux, et qu'il lui eut été impossible d'assigner les limites de l'un

de l'autre. Ce mêlange des opinions des Naturalistes, dont les unes sont outrées à l'excès, d'autres fort incertaines, et quelques-unes veritables, fournit des Mémoires très-amples pour l'Histoire de l'Esprit humain sur cette matiere.

La Dissertation sur les Arts n'est pas moins curieuse, et l'Auteur discute ensuite en Philosophe profond, les opinions sur la formation des idées, et ce qui regarde l'imagination et les sens.

Dans le Livre cinquiéme qui traite de la Politique, il fait connoître les differentes sortes de Gouvernemens par l'Histoire ancienne et moderne; il donne des Tableaux finis des Etats de la Gréce et de la République Romaine; il explique avec une grande connoissance du Droit Public, la véritable constitution du Gouvernement de France; il marche d'un pas hardi et ferme entre les écueils, et il réfute avec force les fausses opinions répanduës sur des matieres si importantes.

Dans le second Chapitre, l'Auteur examine les maximes politiques. Il excepte du nombre des opinions quelques principes certains, par exemple, que comme Archimede ne demandoit qu'un point d'appui, pour remuer le Globe de

la Terre à son gré, ce point d'appui pour la politique est la bonne foi; que le principe de toute verité étant que Dieu est incapable de tromper, le principe de toute bonne politique est aussi que le Monarque soit incapable de tromper; que les hommes ne résisteront jamais à un Empire qui réünit la justice et la force, &c.

Le sixiéme Livre renferme les pensées les plus sublimes, en même-temps que les opinions les plus déraisonnables sur la Morale et les differentes Loix et Coûtumes des Peuples. Le Chapitre des Loix commence par une réfutation très forte de Spinosa, de Montagne et autres qui ont nié une justice naturelle; et l'Auteur établit que les grands principes de Morale sont susceptibles de démonstration. On trouve dans ce Chapitre une Histoire plus étenduë que par tout ailleurs, de toutes les épreuves appellées Jugemens de Dieu.

La diversité des Coûtumes est proposée comme une source de Refléxions salutaires. Le Lecteur s'y trouve disposé par ce commencement du cinquiéme Chapitre. » Platon remercioit Dieu de » l'avoir fait homme et non pas bête, » Grec et non pas Barbare; pour nous en

» sant refléxion sur plusieurs Coûtumes
» et opinions abominables qui inondent
» la surface de la Terre, concevons-en
» une juste horreur et remercions Dieu
» de nous avoir fait naître Chrétiens, sous
» une domination équitable et dans un
» siecle éclairé.... Les meilleures ins-
» tructions se tirent quelquefois des exem-
» ples les plus défectueux ; Ismenias fai-
» soit entendre à ses Ecoliers les plus
» mauvais Joüeurs de flute ; le pere d'Ho-
» race lui mettoit devant les yeux la Jeu-
» nesse de Rome la plus corrompuë ;
» Quintilien vouloit que les Professeurs
» d'Eloquence lûssent à leurs Disciples
» des Oraisons d'un stile insipide ; les La-
» cédémoniens obligeoient les Ilotes de
» s'enyvrer en présence de leurs enfans,
» &c.

L'Ouvrage est terminé par une Dissertation éloquente sur la douleur et sur la mort. Mais nous nous appercevons que nous passons les bornes d'un Extrait ; nous ajoûterons seulement que ceux qui ont acheté des Exemplaires du Traité de l'Opinion, sont avertis que l'Auteur à joint à chaque volume quelques Observations. Ils les trouveront contenuës séparément dans une petite Brochure, chez Antoine-Claude Brias-

 son,

son, qui débite présentement ce Traité; et à l'égard des Exemplaires qui seront vendus par la suite, ces Observations y seront insérées au commencement de chaque volume. Elles renferment des Eclaircissemens, Additions, Corrections et un Errata plus exact.

SYSTEME CHRONOLOGIQUE sur les trois Textes de la Bible, avec l'histoire des anciennes Monarchies, expliquée et rétablie. Ouvrage divisé en deux parties: La premiere comprend les Antiquitez des premiers et des seconds Assyriens, des seconds et troisiémes Babyloniens, avec l'Histoire des Médes. La seconde comprendra l'ancienne Histoire des Perses, des Egyptiens et des Scythes, les antiquitez Chinoises, Phéniciennes et Lydiennes; celles de l'Asie et de l'Afrique, avec l'ancienne Histoire Grecque et Latine. Par M. Michel de Toul. *A Toul, chez Cl. Vincent.* 1732. *in* 4.

NOUVELLE TRADUCTION FRANÇOISE du Pastor Fido, avec le Texte à côté. *A Paris, chez Nyon fils, Place de Conty.* 1732. *in* 12.

HISTOIRE CRITIQUE de la Gaule Nar-

bonnoise, qui comprenoit la Savoye, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, le Roussillon et le Comté de Foix, avec des Dissertations. Par M. de Mandajors, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres. *Chez Greg. Dupuis*, ruë S. Jacques. 1733. in 12.

HISTOIRE D'HIPPOLYTE, Comte de Duglas. Par Mad. *Aulnoy*; nouvelle Edition, enrichie de figures en Taille douce. *Chez Gabr. Valleyre*, fils, ruë de la Vieille-Bouclerie, *et la veuve Langlois*, Quai de Conty. 1733. *in* 12. 2. vol.

THEOLOGIE PHISIQUE, ou Démonstration de l'Existence et des Attributs de Dieu, tirée des Oeuvres de la Création, accompagnée d'un grand nombre de Remarques et d'Observations curieuses. Par *Guill. Derham*, Chanoine de Vindsor, Recteur d'Upminster, &c. Traduite de l'Anglois, par *Jacq. Lufneu*, Docteur en Médecine et Lecteur en Mathématique, *Troisiéme Edition*, revûë et corrigée. *A Paris, chez Chaubert, Quai des Augustins*, *in* 8. 1732.

LES METAMORPHOSES D'OVIDE, avec des Remarques et des Explications histo-

riques. *Par M. l'Abbé Banier*, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres. Ouvrage enrichi de Figures en Taille douce. A Amsterdam, *chez Westeins* et *Smith*, et se vend *à Paris*, *chez Coignard*, *fils*, 1732. 3 vol. *in* 12.

ESSAY sur le bon goût en Musique. Par M. Grandval. *A Paris*, *Quai de Gêvres*, *chez P. Prault*. 1732. brochure de 76 pag. *prix*, 15 sols.

Voicy une matiere toute neuve, comme l'Auteur l'expose dans une courte Préface, en réfléchissant sur la difficulté et la délicatesse de l'entreprise. Selon lui, il y a deux grandes manieres de connoître les bonnes et les mauvaises choses; le sentiment intérieur et les Regles. Par le sentiment on dira, il me semble, que cela est bien, ou il me semble que cela est mauvais. Par les Regles, on dira, cela est bon ou mauvais, par telle raison, &c. Or le plus sûr moyen de juger sainement est de joindre le sentiment intérieur aux Regles, d'appliquer l'un à l'autre; de bien démêler l'impression de l'un à l'effet de l'autre; ensorte qu'ils se prêtent un mutuel secours équitable, et qu'il en résulte un jugement sensé, qui fasse honneur au goût de celui qui le rend.

Le bon goût se distingue par les degrez où l'on place les bonnes choses, les mauvaises, les médiocres, les excellentes et les détestables.

Il y a dans les Arts, dit l'Auteur, un point de perfection; celui qui le sent a le goût parfait; celui qui ne le sent pas et qui va trop loin ou reste en deçà, a le goût défectueux; sur ce pied-là le bon goût n'est autre chose que le sentiment naturel, purifié par les Régles. Il consiste à sçavoir faire cas des choses, à proportion de ce qu'elles valent, et à les estimer selon qu'elles sont estimables, par le génie et l'art qui y sont employez, et bien ou mal mis en œuvre.

Il y a deux sortes d'oreilles; l'une pour le son, l'autre pour la mesure ou le mouvement; la premiére est blessée d'un faux ton, qui fait connoître quand on chante ou qu'on touche faux; celle-là est impossible à donner. L'autre fait chanter de mesure, fait connoître quand on en est sorti, et enseigne l'exacte précision de la valeur des temps. Quelques-uns ont l'une au suprême dégré, à qui l'autre manque entiérement. J'ai connu des Musiciens, poursuit l'Auteur, qui avoient l'oreille du son si parfaite, qu'ils auroient discerné jusqu'à un demi ton de fausseté,

 et

et qui ne pouvoient danser un Menuet en cadance ; et des Maîtres à Danser qui ne s'appercevoient pas quand on chantoit faux.

* M. Granval, veut sur tout qu'on sçache promptement connoître le ton majeur et le ton mineur, et qu'on y ait l'oreille bien rompuë, afin d'être d'abord sensible à la difference de l'un et de l'autre. C'est pour cela, dit-il, qu'il n'y a rien de si dangereux que d'être commencé par de méchans Maîtres, soit à chanter, soit à joüer des Instrumens, ou à danser ; ils donnent un mauvais pli, de mauvais principes ; ils gâtent la voix, la main, la jambe, et qui pis est le goût, bien loin d'en donner.

Pour parvenir au bon goût en question, il faut s'accoûtumer à juger, &c. J'ai pris garde à l'Opéra et aux Concerts que bien des personnes ne jugent point, ils tâchent de lire dans les yeux des autres ce qu'ils doivent penser et sentir. Il faut se demander à soi-même : Cet Air m'a-t-il flaté l'oreille, m'a-t-il ému le cœur ? oüi. Voilà le sentiment qui approuve ; il reste à consulter les Regles, &c.

Le plaisir du cœur étant au-dessus de celui des oreilles ; une Musique qui pê-

che contre les Loix qui vont à toucher le cœur, pêche davantage que celle qui ne manque qu'à celles qui visent à contenter les oreilles. Pardonnons à deux cadences semblables, trop voisines l'une de l'autre, à quelques fautes contre les regles de la composition; et ne pardonnons point à un chant froid, ou forcé, ou sans expression, ni à une Musique trop chargée d'agrémens et pleine de richesses, hors de saison. Tout cela est en pure perte.

Les belles choses ne le sont plus, hors de leur place.

La raison met les bienséances, et les bienséances mettent la perfection.

L'Auteur préfére l'approbation du peuple à celle des Sçavans, avec des modifications; il donne de tres-bonnes raisons pour appuyer son sentiment, et il soutient que ce qui emporte generalement l'admiration du peuple qui va à l'Opéra, sans emporter celle des Sçavans, est au dessus de ce qui emporte celle des Sçavans, sans toucher le peuple.

Par le Peuple, dit-il, j'entends toujours les honnêtes gens, conduits par la nature, à laquelle ils s'abandonnent, s'entreprêtant chacun ses lumieres, se redressant l'un l'autre, et prononçant,

 selon

selon un sentiment commun et libre : C'est là le grand Juge. Ce sont plus d'oreilles et plus d'yeux ; la nature parle davantage et plus haut ; la verité sort du milieu du Parterre, comme elle sortoit autrefois de la multitude d'Athénes.

Pour se perfectionner le goût, il croit qu'il faut écouter les raisonnemens des Sçavans, déférer aux sentimens des connoisseurs, et étudier les mouvemens du Peuple.

Comme malgré tous nos soins et notre application nous pouvons encore nous tromper, il faut se faire une régle et une habitude d'observer et d'éplucher nos méprises, d'examiner nos propres jugemens avec la même séverité que les ouvrages d'autrui, de remonter jusqu'à la cause de notre méprise, que nous remarquerons nettement, pour être en garde contre nos erreurs, et n'être pas si sujets à y retomber. L'utilité de cette pratique, dit M. Granval, mene au bon goût bien droit et bien vîte.... Rapellons-nous souvent nos méprises, considérons attentivement le ridicule que nous nous serions attiré, si elles avoient été connuës. La méditation n'est pas flateuse, mais ce sera son amertume qui nous la rendra utile.

L'Auteur estimeroit le goût d'une personne qui diroit sûrement : *Cette simphonie est belle, mais elle a été mal éxécutée. Celle-ci a été bien éxécuté, mais elle ne vaut rien.*

En parlant de Lully, qu'il recommande de ne pas perdre de vuë, il dit, que ses chants prouvent qu'il étoit capable de penser ce qu'il exprimoit. Quels tons fins, vifs, délicats, expressifs, &c. Il croit qu'il est toujours tres-avantageux aux Artistes, de se proposer un point de perfection au-delà même de leur portée. Ils ne se mettroient jamais en chemin, s'ils croyoient n'arriver qu'où ils arrivent effectivement. Toutes les Sciences ont leur chimere ; elles courent après sans la pouvoir attraper, mais elles font en chemin de tres-heureuses découvertes.

Nouvelle Edition des Ouvrages d'Origene, en cinq Volumes *in-folio*, Grecs et Latins, par le R. P. *Dom Charles de la Rue*, Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Maur. Les deux premiers Volumes sont déja imprimez et se vendent *chez Jacques-Vincent, Libraire et Imprimeur, à Paris ruë S. Severin, à l'Ange.*

 De

De tous les grands Hommes qui ont fait l'ornement des premiers siécles de l'Eglise, il n'y en a peut-être aucun dont le nom ait été et soit encore aussi célébre, que celui d'Origene, fils du S. Martyr Léonide. Sa vie, son esprit, sa vaste érudition l'ont fait d'abord regarder comme un prodige de la Nature et de la grace; mais cette estime universelle dégenera bien-tôt en une persécution presque générale qui s'éleva contre lui, ou par sa faute, ou par son malheur, ou par la jalousie que Démétrius, son Evêque, avoit conçuë de sa réputation. Il s'est vû chassé de son Pays, déposé du Sacerdoce, excommunié même par les deux premiers Siéges du monde chrétien, et par la plupart des autres, tandis que de grands Saints soutenoient sa cause, et que Dieu sembloit se déclarer pour lui, en se servant de ses rares talens pour faire entrer dans la verité et dans le sein de son Eglise des Ambroises, des Grégoires Thaumaturges, et des Athenodores. Il a eu le même sort après sa mort. Des Martyrs ont fait des Ecrits sanglans contre lui, et des Martyrs ont fait son Apologie. Les uns l'ont détesté comme un Ecrivain pernicieux, les autres l'ont regardé comme le plus grand Maître qu'ait

eu l'Eglise après les Apôtres.

Il est donc assez surprenant que jusqu'ici nous n'ayons pas encore eu rassemblez dans un corps complet d'une Edition éxacte, ce qui nous reste des Ecrits d'un si grand Homme. Il est inutile d'alléguer la collection de Merlin, et celle de Genebrard, puisque dès l'an 1636. une Assemblée générale du Clergé de France les déclara insuffisantes; et qu'elles sont encore aujourd'hui par tous les Sçavans comptées presque pour rien, tant à cause de l'omission essentielle du Texte Grec, qu'à cause de quelques Traitez d'importance, et d'un grand nombre de Fragmens de conséquence qui ne s'y trouvent pas.

L'illustre et sçavant M. Huet en avoit promis une troisiéme; mais quand même il l'auroit achevée, elle n'auroit pas été entiere, puisque les anciennes versions dont le Texte grec est perdu, n'y auroient pas été comprises. D'ailleurs, ce docte Prélat est mort sans avoir même donné la partie la plus considérable de son Recüeil; sçavoir, les Traitez particuliers sur des sujets qui n'ont pas un rapport direct à l'explication de l'Ecriture-Sainte. Il est vrai que d'autres ont publié ces Piéces en Grec et en Latin, par-

 tie

tie avant lui, et partie après lui : mais outre que dans leurs Editions le Texte Grec est ordinairement tres fautif, pour n'avoir été tiré que d'un seul Manuscrit, la Version latine qu'ils ont mise à côté est souvent ou infidele, ou barbare. De plus, presque tous ces Traitez particuliers ont été imprimez séparément en différens tems, en différens Pays, en différentes formes de papier, et en tres-petite quantité d'Exemplaires : d'où il est arrivé que quelques-uns sont aujourd'hui tres-rares et tres-chers.

Enfin, à force de chercher dans les Manuscrits de France, d'Italie, d'Angleterre et d'Allemagne, on a fait une abondante récolte d'un tres-grand nombre de fragmens grecs qui n'avoient pas encore vû le jour, et qui assûrent présentement à Origene pour toujours quelques Commentaires et plusieurs Homelies, que nous n'avions qu'en latin, et dont plusieurs Sçavans doutoient. De ce nombre sont les 39. Homelies sur S. Luc, contre lesquels le Ministre Matthieu de la Roque s'est inscrit en faux, et a fait des efforts étranges, pour n'être pas obligé de reconnoitre avec le docte Pearson, que les Lettres de S. Ignace Martyr, qui y sont citées, étoient connuës dans l'E-

glise avant Eusebe. Presque tout le Grec de ces 39 Homelies est aujourd'hui retrouvé.

Il est donc visible que rien n'étoit plus nécessaire qu'une nouvelle Edition de tout ce qui nous reste d'Origene, où chaque Piéce soit imprimée en son rang; où le Grec qui nous reste se trouve revû sur d'anciens Manuscrits, et où, quand il manque, les anciennes Versions de Rufin et de S. Jerôme y suppléent : le tout avec des Notes et des Avertissemens préliminaires. Tel est aussi le dessein de la nouvelle Collection que nous annonçons au Public en cinq Volumes *in-folio*, de la même grandeur que les deux Tomes des Hexaples, publiez en 1713. par le sçavant Pere Dom Bernard de Montfaucon, afin qu'ils puissent être placez à leur tête ou à leur suite.

Le premier Volume renferme ce qui nous reste des Lettres d'Origene, quelques fragmens des Livres de la Résurrection, et des Stromates; les quatre Livres des Principes, l'Exhortation au martyre, le Traité de la Priere, et l'Apologie de la Religion Chrétienne en huit Livres, contre le Philosophe *Celsus.* On voit ensuite en plus petits caracteres deux Traitez supposez, sçavoir le Dialogue contre les

les Marcionites, et le Livre intitulé *Philosophica* : puis en forme d'*Appendix* les Notes d'un sçavant Anglois sur le véritable Traité de la Priere, les Remarques d'Hœschelius sur les huit Livres contre Celse, et les Observations de Gronovius sur les *Philosophica*. A la tête du Volume est une Préface où l'Editeur a solidement refuté l'opinion de ceux qui croyent que les Ecrits d'Origene ont été corrompus par les Hérétiques ; il rend compte en détail de son travail sur chaque Traité particulier. Ce Tome est terminé par deux *Index* tres-amples, l'un des Passages de l'Ecriture-Sainte, et l'autre des choses mémorables. Il y en a toujours deux semblables dans les suivans.

Les quatre autres Volumes contiennent les Commentaires sur l'Ecriture. Au commencement est une Préface qui développe le Systême qu'Origene s'est formé pour expliquer les Livres saints, et l'Editeur fait voir les dangéreuses conséquences qu'on en peut tirer. Le dernier des cinq Volumes finit par la Vie d'Origene, et par plusieurs Dissertations sur ses sentimens, qui de son vivant ont causé de grands troubles dans l'Eglise, et de plus grands encore après sa mort.

Le caractere et le papier sont d'une

 beauté

beauté qui fait honneur au Libraire.

THEATRUM *ne sit vel esse possit Schola informandis moribus idonea ; oratio habita die* 13. *Martii an.* 1733. *in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis Jesu, à Carolo* Porée, *ejusdem Societatis Sacerdote.*

ITEM, Discours sur les Spectacles, traduit du Latin du Pere Charles Porée, de la Compagnie de Jesus, par le P. Brumoy de la même Compagnie.

L'une et l'autre Piéce est imprimée chez Jean-Baptiste Coignard *fils, ruë S. Jacques*, 1733.

Le P. Porée, après avoir piqué la curiosité du Public par son titre, a pleinement satisfait celle de ses illustres Auditeurs, au nombre desquels se trouverent M.M. les Cardinaux de Polignac et de Bissy, M. le Nonce, plusieurs Prélats et autres personnes de distinction. On souhaita que son Discours fût imprimé, et peu de tems après l'impression, le Pere Brumoy l'a donné en françois. Ce Discours a paru interessant par bien des endroits. Nous en exposerons briévement le sujet et l'ordre, autant que la fertilité laconique de l'Orateur pourra le permettre.

Il établit dans l'Exorde que le Théatre depuis son origine a toujours été un sujet de contestation, comme un attrait de curiosité, parce qu'en effet Athénes, Rome, et la France ont vû naître successivement à son occasion des disputes qui ne sont pas encore terminées. Il détaille celle du siécle passé, où l'on vît partis contre partis, Grands contre Grands, Doctes contre Doctes, agiter avec beaucoup de vivacité et de chaleur la question, sçavoir si le Théatre étoit utile ou pernicieux aux bonnes mœurs. Il s'attache à la même question, et il se propose de rapprocher les amateurs du vrai, en prenant le caractere de Conciliateur. Il répond donc que le Théatre par sa nature peut être une Ecole capable de former les mœurs, mais qu'il arrive par notre faute qu'elle ne l'est pas en effet. Ce sont les deux parties du Discours. Puis, après un Compliment ingénieux aux deux Cardinaux, il entre en matiere.

Une Ecole propre à former les mœurs est celle qui se sert de préceptes et d'éxemples convenables à ce but. La Philosophie et l'Histoire ne passent en effet pour d'excellentes Ecoles de mœurs que par les préceptes que donne l'une, et

 par

par les exemples que l'autre fournit. Or l'Orateur prétend que la Scene comparée à la Philosophie et à l'Histoire peut leur disputer l'avantage de former les mœurs, en employant les mêmes ressorts d'une maniere plus convenable.

La Philosophie ouvre un vaste champ à sa Morale. Elle considere l'homme qu'elle se propose d'instruire, ou comme occupé dans une famille, ou comme seul, ou comme engagé dans les affaires civiles. Mais la Scene de son côté embrasse tous les Etats, toutes les professions, tous les devoirs, toutes les vertus, tous les vices, tous les travers même que la Philosophie se met peu en peine d'observer et de réformer. De plus les sottises des hommes, la sagesse humaine et même les Eaux sacrées de la divine Sagesse, sont les sources fécondes où la Scene peut puiser ses importantes et nombreuses leçons. Ce détail est vif et serré. Enfin l'on fait sentir finement par une espece de communication ironique (à la façon de Socrate) avec un Philosophe, que la maniere d'instruire dont la Scene se sert, est veritablement plus instructive et plus efficace que ne l'est la Méthode grave et sérieuse des Philosophes. Voicy un trait de ce Morceau, qu'il adresse aux Philosophes.

 Vos

Vos Discours sur nos devoirs sont bien raisonnez, quoiqu'un peu diffus, j'aurois tort assurément de les blâmer. Vous avez épousé une Méthode qui vous astraint à proceder par ordre de propositions, de preuves, d'objections, de réfutations. Le moyen de n'être pas discoureur! mais le Poëte en auroit-il moins d'autorité sur la Scene parce qu'il ne sçauroit être sententieux et court, souvent sublime Philosophe en un seul Vers? Que voulez-vous? nous aimons la briéveté. Se mêle-t'on de nous instruire? nous voulons qu'on nous dise beaucoup en peu de mots.

Vous philosophez sur les passions humaines avec beaucoup de subtilité; le dirai-je aussi? souvent avec un peu de secheresse. Vous en sçauroit-on mauvais gré? non. C'est à vous de définir, de diviser, de développer vos idées par articles; ce n'est pas à vous d'émouvoir. Trouveriez-vous pour cela que le Poëte dont je parle en auroit moins de grace, parce qu'il mettroit en œuvre les pleurs et le courroux, la terreur et la pitié? Nous sommes un composé d'esprit et de corps; nous voulons être éclairez; nous voulons être émus, et l'on ne nous éclaire pas assez, si on ne tâche de nous émouvoir.

Enfin vous vous en tenez aux préceptes; vous écartez bien loin les exemples. Condamnerois-je

damnerois-je votre maniere ? nullement. C'est la loi que vous vous êtes prescrite. J'ose ici vous le demander sans détour ; notre Poëte n'a-t'il pas visiblement l'avantage sur vous, lui qui joint les exemples aux préceptes ? en quoi il s'éloigne de vous ; car il devient en quelque sorte Historien, comme vous venez de le voir Philosophe ; et par l'heureux accord de deux Ecoles differentes, il en forme une troisième plus efficace pour faire agir les deux ressorts, je veux dire, pour éclairer et pour toucher.

Par cette transition l'Orateur entre dans la comparaison de la Scene avec l'Histoire. Il traite cet endroit avec toute la justesse et tout le feu qui conviennent à un parallele si heureux, des évenemens qu'exposent l'Histoire et la Scene ; et de la maniere dont l'une et l'autre les expose. *Si des exemples*, dit-il, *attachez à des lettres mortes, confiez à des dépositaires inanimez, ont toutefois une sorte d'ame ; un reste de leur antique chaleur ; quelle sera leur force et leur vie, lorsqu'ils renaîtront dans l'action, qu'ils seront vivifiez par le feu du mouvement, qu'ils parleront eux-mêmes au cœur, à l'oreille, à l'œil, avec toute la grandeur des sentimens, avec tous les charmes de la voix, avec toute l'éloquence du geste ! Telle est l'innocente Magie que*

se propose la Scene. Par elle tout revit, tout respire, au point de faire croire que l'imitation l'emporte sur la réalité, &c.

Ce ne sont plus les Annales des Martyrs de tout âge et de tout sexe que l'on vous récite. Vous devenez spectateur et témoin des combats et des palmes de ces saints Athletes. A vos yeux les Tyrans menacent, et ils menacent en vain; mere, pere, épouse chérie, tous pleurent, tous embrassent les genoux du Héros. Les larmes coulent vainement, les prieres sont perduës. Délices, richesses, grandeurs, vous étalez vos plus dangereux attraits. Une indignation chrétienne, un noble mépris, une fierté plus qu'humaine vous foulent aux pieds. Tourmens cruels, morts effroyables; vous paroissez avec toutes vos horreurs. Un regard intrépide vous brave. Juges, vous foudroyez; l'Arrêt fatal et prononcé; on baise l'échaffaut et l'on vous rend graces. Vous balancez, Bourreaux, vous tardez trop; l'on vole au-devant de vos coups, &c.

Autre effort plus considerable de la Scene. L'Histoire est astrainte au temps, au lieu, à l'ordre des évenemens, pour les y attacher. Elle n'ose d'ordinaire exposer les vertus et les vices que séparément et en leur place. La Scene au contraire (semblable à la Peinture qui entend le ton des couleurs et l'heureux mêlange du clair et de l'obscur)

 fait

fait dans la même action le contraste interessant du vice et de la vertu. Elle balance dans les caracteres approchez, la valeur et la lâcheté, la douceur et le courroux, la modestie et la fierté, la libéralité et l'avarice, la frugalité et la profusion, l'honnête homme et le scelerat. De cette opposition d'ombres et de lumieres, quel doux éclat rejaillit sur la vertu pour l'embellir! que d'horribles ténebres se répandent sur le vice pour le confondre!

Voulez-vous des autoritez sur le parallele de la Scene, telle que je viens de la peindre, et de l'Histoire telle qu'elle est? Consultez le Lecteur et le Spectateur, les Bibliotheques et les Amphithéatres, et demandez où l'on verse des pleurs.

Le P. Porée conclud que la Scene l'emporte sur la Philosophie et sur l'Histoire; et que cela même est prouvé non seulement par l'idée pure du Théatre, mais encore par le suffrage de la Philosophie et par la déposition de l'Histoire. Il allégue en preuve Socrate qui assistoit aux Pieces d'Euripide, la Poëtique d'Aristote; l'authorité de S. Charles Borromée qui revoyoit les Comédies, la plume à la main, avant qu'on les joüât, celle du Cardinal de Richelieu qui n'a pas dédaigné de composer lui-même des Vers

 tra-

tragiques, et de donner une partie de ses soins à la perfection de la Scene. Celle de Loüis XIV. celle des Etats qui authorisent des Spectacles pour exercer la jeunesse; celle enfin des particuliers qui croïent ces exercices utiles. Voici ce qu'il dit de Loüis XIV. *Manes du Grand* Loüis, *rougiriez-vous d'avoir rappellé Racine au Cothurne qu'il avoit quitté, pour engager cet autre Prince de la Scene à donner des Tragedies dignes du Théatre, et des Actrices de S. Cyr? étoit-ce un divertissement puerile que vous ménagiez à des enfans? Vos vûës si-bienfaisantes, si sages, si religieuses se portoient sans doute à quelque chose de plus auguste. Jeune Noblesse trop mal doüée par la fortune, ce Monarque vous reservoit une dot dont il connoissoit tout le prix; des exemples et des leçons de piété, thrésor préférable à tous les thrésors, dot précieuse, que vous deviez faire passer dans les familles les plus distinguées pour la perpetuer. Quelles pieces en effet tira-t-il du grand Maître qu'il employa?*

O Athalie! ô Esther! Oeuvres divines, dont l'unique ou le plus digne éloge est de vous demander, Messieurs, si le Problême que j'ai proposé auroit lieu, supposé qu'on en composât d'égales, ou du moins de semblables. Ah! il ne faudroit plus demander alors,

alors si le Théatre peut être utile aux mœurs, mais s'il seroit possible qu'il leur devînt pernicieux.

Voilà pour la Tragédie et la Comédie. Il restoit à prononcer sur l'Opéra, matiére délicate. Ce morceau est tourné avec tant de délicatesse et de circonspection qu'on ne peut l'abréger sans l'alterer. Nous y renvoïons le Lecteur, tres-fâchez de ne pouvoir mieux faire, et nous passons à la seconde Partie.

Elle tend à faire voir que la Scene propre par elle-même à former les mœurs, est dépravée par l'abus qu'en font les Autheurs, les Acteurs et les Spectateurs; l'article qui regarde les Ecrivains de Théatre est le plus étendu; c'est à eux que l'Orateur impute d'abord la dépravation des Spectacles. Il les compare avec les Autheurs du Théatre Athénien; ceux-ci se regardoient comme des hommes dévoüez au bien public, et chargez par la Patrie de réformer les mœurs. Est-ce là l'idée de ceux qui destinent leur plume au Théatre? Ils ont perdu de vûë, dit l'Orateur, le but que se proposoient les anciens. Ils ne comprennent plus, parce qu'ils ne veulent pas le comprendre, ce qu'exigent les Loix de leur emploi, ce que veut la nature de la Poësie drama-

 tique

tique. Elle veut qu'on ait en vûë le bien de l'Etat ; et que l'on profite en amusant. On s'écarte de cet objet, on ne cherche qu'à plaire, fût-ce aux dépens de l'utilité publique. L'Orateur appuïe ses preuves sur une revûë détaillée des divers Spectacles. Il rend à la Tragédie de nos jours la justice qu'elle mérite par la gravité de ses Sentences, et par l'élégance de sa diction. Mais il demande ; Qu'est devenuë la sévérité Athénienne. *Dans Athénes la Tragedie se servoit du ressort des passions pour les guérir ; elle le met en œuvre aujourd'hui pour augmenter leurs maux. La Scene antique éteignoit dans les Athéniens la soif de l'ambition, parce qu'elle la regardoit comme la plus dangereuse peste de la République. La Scene Françoise souffle aujourd'hui dans les cœurs un double poison, que nous devons regarder comme également funeste à la Religion et à l'Etat ; la vengeance et l'amour.*

Pour la Vengeance, le P. P. cite le *Cid*, et l'emportement de *Rodrigue* et de son Pere, par lequel Corneille, sans le sçavoir, semble inspirer la fureur des Duels. *Heureux* (continuë l'Orateur) *d'avoir été moins propre à traiter des sujets d'un caractere tout opposé ! Si les tendresses et le langage efféminé des Amours avoient pû*

s'accommoder de l'énergie de l'esprit le plus ferme, et de l'enthousiasme de la Poësie la plus sublime, de quels feux n'auriez-vous pas embrazé la Scene! Malheureusement le Dieu de Cythere sçut trop se dédommager; la main à qui il confia son flambeau, n'eut que trop de grace à le manier, à en ranimer la flamme, et à en répandre les étincelles dans le sein des Spectateurs.

Racine jeune, le consola de Corneille vieilli et peu docile à suivre ses traces. Le nouveau Peintre, génie heureux, aisé dans l'invention, habile dans l'ordonnance, sçavant dans l'étude de la nature, exact et patient dans la correction, enrichi des dépouilles de la Grece, riche de son propre fonds, pur dans sa diction, doux et coulant dans ses Vers, sembla fait pour attendrir la Scene, soit penchant, soit émulation ou désespoir d'atteindre le vieux Monarque du Théatre dans la route qu'il avoit fraïée le premier, il osa s'en tracer une toute nouvelle pour regner à son tour.

Corneille dans le grand, avoit étonné les esprits par la majesté pompeuse de ses pensées. Racine, dans le tendre fascina les cœurs par le charme enchanteur des sentimens. L'un avoit élevé l'homme au dessus de l'humanité; l'autre le rendit à lui-même et à ses foiblesses. L'un avoit fait ses Héros Ro-

 mains,

mains, Arméniens, Parthes; il nous transportoit chez leurs Nations et dans leurs Climats: l'autre, au contraire, les transportant tous en France, les naturalisa François, et les forma sur l'urbanité galante de nos mœurs. L'un, métamorphosant les femmes même en autant de Héros, leur avoit donné une ame veritablement Tragique: l'autre, rabaissant ses Heros presqu'au rang des Héroïnes, leur fit soupirer des sentimens d'Elegie. Le génie du premier avoit pénétré dans le Cabinet des Rois pour y sonder les profondeurs de la politique; l'esprit du second s'insinua dans les Cercles, pour y apprendre les délicatesses de la galanterie. Corneille, semblable à l'Oiseau de Jupiter, qui s'élance dans les nuës et paroît se joüer au milieu des Eclairs et des Tonnerres, avoit fait retentir la Scene des fréquens éclats de ce bruit majestueux qui frappe tous les esprits. Racine, comme le tendre Oiseau de Cypris, voltigeant autour des Myrtes et des Roses, fit repeter aux Echos ses gémissemens et ses soupirs. Corneille, enfin forçant les obstacles d'un sentier escarpé et sujet par consequent à d'illustres chûtes, redoublant toujours ses efforts pour tendre de plus en plus au sublime et au merveilleux, chercha par la voïe de l'admiration des applaudissemens trop mérités, qu'il arracha des plus déterminés à les lui refuser: Racine

 sur-

suivant une pente plus douce, mais par là plus sûre, s'élevant rarement, soutenant son vol avec grace et le ramenant promptement aux amours, parut s'offrir de lui-même aux suffrages qui prévenoient son attraïante douceur. Il ne soupira pas en vain ; l'art inexprimable des soupirs lui procura la Palme qu'il ambitionnoit ; il n'enleva pas les Lauriers à son Rival ; mais il se vit ceint de Myrtes, par les mains empressées de ses Héros et sur tout de ses Héroïnes. Il ne dethrôna pas Corneille ; mais il partagea le Thrône de la Scene avec lui. L'Aigle foudroïa, la Colombe gémit, et l'Empire fut divisé. Quelle gloire pour Racine ! Regner ainsi sur le Théatre c'est avoir vaincu, c'est avoir triomphé.

Vous sçavez, Messieurs, l'issuë d'une si brillante victoire ; cette heureuse audace produisit une foule d'imitateurs. Les soupirs avoient couronné ce grand Maître ; vainement les désavoüa-t'il ; vainement la pieté le ravit-elle aux honneurs du Théatre ; les éleves nombreux soumirent le Cothurne aux loix du tendre Législateur ; ils leur sacrifierent la severité des loix fondamentales de la Scene.

Le P. Porée prétend en effet que l'unité d'action, la simplicité, la verité des sujets, la vrai-semblance, la varieté, one

 extrê-

extrêmement souffert de cette nouvelle tournure de la Tragédie, devenuë amoureuse. Il en montre le danger par un morceau pathetique et fort éloquent en revenant au parallele de la Tragédie ancienne et de la moderne, puis il passe à la Comédie avec un tour d'éloquence tout nouveau; car on remarque dans la diversité de ses tours une conformité singuliere entre chaque sujet et la maniere propre de le traiter; il feint une conversation. La Comédie se donne pour être fort differente de ce qu'elle fut jadis; elle étale les vices et les défauts qu'elle réforme par ses Piéces, elle cite les petits Maîtres, les Femmes sçavantes, les Misantropes, les Malades imaginaires, les diverses écoles, &c. L'Orateur insére un mot sur chaque chose; et fait ensuite une récapitulation des vices *plus pernicieux que la Comedie moderne*, a (dit-il) *introduits, et qu'elle authorise. Mais pourquoi*, ajoute-t-il, *s'en prendre à la Comédie? Est-ce par sa nature, où n'est-ce pas plutôt par la malice d'autrui qu'elle s'est pervertie? Ah! prenons-nous-en à ceux qui pouvant la rendre bonne et utile, l'ont renduë nuisible et pernicieuse: Oüi, j'ose m'en prendre d'abord au chef même des Autheurs et des Acteurs de notre Scene. Poëte par goût, plus que par em-*

de, ce fut un feu de jeunesse, non la malignité de la fortune, qui le fit Comédien. Né pour des emplois sérieux, transporté dans le comique, rigide observateur du ridicule, peintre plaisant d'après nature, exact sans affectation d'exactitude, correct sans paroitre s'être gêné, serré dans sa Prose, libre et aisé dans ses Vers, riche en Sentences, fertile en Plaisanteries, on peut dire qu'il rëünit en lui seul toutes les qualitez et la plupart des défauts des Poëtes celebres en ce genre, aussi piquant qu'Aristophane, quelquefois aussi peu retenu, aussi vif que Plaute, de temps en temps aussi bouffon, aussi fin dans l'intelligence des mœurs que Terence, souvent aussi libre dans ses Tableaux. Moliere fut-il plus grand par la nature ou par l'art? Inimitable dans l'un et dans l'autre, vicieux par ces deux Endroits, il nuisit autant qu'il excella. Le meilleur Maître, s'il enseigne le mal, est le pire de tous les Maîtres.

L'Orateur taxe de la même sorte les differens imitateurs de ce Prince de la Comédie. Les Autheurs qui travaillent pour le Théatre Lyrique viennent ensuite sur les rangs par une figure d'éloquence fort remarquable. Les Acteurs ont aussi leur tour, et enfin les Spectateurs; nous n'insistons point sur cette fin, parce qu'il seroit difficile d'en rien retrancher

et de choisir. Cette Analyse generale suffit pour l'idée que nous nous sommes proposée. Nous observerons seulement que le blâme de l'abus du Théatre, (suivant la pensée du P. Porée) retombe principalement et presqu'entierement sur les Spectateurs, que l'on sert selon leur goût.

Livres que CAVELIER, Libraire, ruë S. Jacques, a nouvellement reçûs des Païs Etrangers.

HISTORIA *vitæ et meritorum Frederici Ruych*. in 4. Amstelodami, 1732.

MISCELLANEÆ *observationes in Auctores veteres, et recentiores ab Eruditis Britannis, anno* 1731. *Edicœpta cum Notis et Auctuario variorum Doctorum.* Volumen primum Jul. Aug. Sept. et Octobrem complectens, in 8. Amst. 1732.

FIFNI (Thom) *de præcipuis Artis Chirurgicæ Controversiis Libri XII. curâ Conringii;* in 4. Londini.

GRAMMAIRE *Royale, Françoise et Allemande de Pepliers, augmentée par Rondeau*, in 8. Leipsic, 1732

CLEMENTIS XI. *Pont. Max. Opera omnia.* 2. *vol. in fol.* Francofurti. 1729.

OUDINI (Casimir) *de Scriptoribus Ecclesiæ antiquis, illorumque Scriptis tam impressis quàm manu-scriptis adhuc extantibus in celebrioribus Europæ Bibliothecis.* 3 vol. fol. Lipsiæ 1722.

Le méme Cavelier, vend aussi *les Ordonnances de* LOÜIS XV. *pour fixer la Jurisprudence sur la nature des Donations, avec les Observations de M. Furgole, Avocat.* Fol. Toulouze, et *les Observations sur les Arrêts notables du Parlement*

de Toulouse, *recueillis par M. de Catellan*, *enrichis des Arrêts nouveaux*, *sur les mêmes matieres*; par M. Vedel, Avocat, 2 vol. in 4. Toulouse, 1033.

Il vient aussi de mettre sous la Presse un Ouvrage important, dont le Titre est JOANNIS *Freind*, *Reginæ Carolinæ Archiatri*, *Opera omnia Medica*. gros vol. in 4.

Le sieur J. *Pine*, Graveur à Londres, qui au commencement de l'année derniere, publia un Plan, pour graver par Souscription, les Oeuvres d'Horace en Latin; avec des Vignettes et Culs de Lampe à chaque Piece, avertit le Public qu'il continuë de travailler à cet Ouvrage avec beaucoup de succès et l'applaudissement general des Curieux. Il en fera 2 vol. in 8. Les ornemens de chaque Piece y ont du rapport, et sont tirez des Médailles, Pierres gravées, Statuës, Bustes, &c. des Anciens. Il en a répandu des échantillons par toute l'Europe, et les Souscriptions nombreuses qu'il a reçuës, prouvent combien les Curieux estiment cet Ouvrage : Le prix est de deux Guinées; on en paye une en Souscrivant, une demi Guignée en retirant le premier vol. et une demi Guinée en recevant le 2 vol. Les Wetsteins et Smith, Libraires à Amsterdam, sont chargez de recevoir les Souscriptions qui se présenteront en Hollande et en Allemagne. Ils ont chez eux des épreuves du 1 vol. entier pour les montrer aux Amateurs; avec une Liste de ceux qui ont souscrit.

Gosse et *Neaulme*, Libraires à la Haye, avertissent le Public qu'ils impriment actuellement, en 2 vol. in fol. un Dictionnaire Historique et

Critique, traduit de l'Anglois en François, et composé par une Société de Gens de Lettres, lequel pourra servir de supplement au Dictionnaire historique et critique de Bayle, puisque ce sont tous des articles qui ne se trouvent point dans le Dictionnaire de Bayle.

Vanden, Van-Duren et P. le Hond, impriment par souscription, à la Haye; *Histoire d'Angleterre*, de M. Rapin Thoyras, *continuée* jusqu'à l'évenement de George I. au Thrône de la Grande Bretagne. Par M. M. D. Tom. 11 et 12. *in* 4. avec deux Cartes Géographiques.

La sixiéme Partie des *Cent Nouvelles, nouvelles*, de Madame de Gomès, paroît chez la veuve Guillaume, ruë Dauphine, et chez Gandoüin le jeune, ruë du Hurepois.

Cet Ouvrage se fait toujours lire avec plaisir. Ce volume contient l'*Innocente Infidélité. L'heureuse Témérité* et *la Nôce interrompuë.*

On donnera la suite le mois prochain.

Le Roy a acquis depuis peu pour son Cabinet, un Bouclier antique, d'argent, qui a 27 pouces de diamêtre, et qui péze 43 marcs. Ce Bouclier a été trouvé en Dauphiné, dans la Terre du Passage, Diocèse de Vienne. Il est parfaitement rond et d'une Cizelure simple et noble. On y a représenté au centre un Lion sous un Palmier, et dans une espece d'exergue divers membres d'Animaux, particulierement de Sangliers. On ne doute point que ce ne soit un Bouclier votif; et comme l'ouvrage paroit Carthaginois, on l'a déja surnommé le Bouclier d'Annibal, en le mettant à côté d'un autre Bouclier

votif, aussi d'argent, qui étoit déja au Cabinet du Roy, et qu'on appelle le Bouclier de Scipion, parce qu'on y a consacré la mémoire de sa continence après la prise de Carthage. Ce Bouclier passoit pour unique, et il est heureux que celui qu'on a découvert depuis, lui soit joint, et lui serve en quelque sorte de pendant, car ils sont d'ailleurs à peu près égaux en poids et en grandeur, comme en matiere. M. Spon, dans ses Recherches d'Antiquité, a donné l'explication du Bouclier de Scipion. M. de Boze, Garde du Cabinet du Roy, pourroit bien donner celle du Bouclier d'Annibal.

Grand Portail de saint Sulpice.

CEREMONIE.

Le Public paroît trop attentif à tout ce qui regarde le vaste et superbe Edifice de l'Eglise de S. Sulpice, pour ne pas lui faire part de la Cérémonie qu'on fit le Lundy 11 May, jour que l'on commença à creuser les fondemens du grand Portail.

Elle commença par une Messe basse du S. Esprit, célébrée à 8 heures du matin par M. le Curé, dont la piété et les grandes lumieres, sçavent si bien allier le pieux et l'édifiant des Cérémonies de l'Eglise, à ce qu'elles ont d'auguste et de pompeux.

Le Clergé chanta pendant la Messe la Prose du S. Esprit. Tous les Ouvriers du Bâtiment y assisterent, rangez sur deux lignes dans la Nef, et il y eut un tres-grand concours de Peuple. Après la Messe, on fit une Procession en dehors de l'Eglise, dans l'ordre suivant.

Tous les Massons et Ouvriers, au nombre de

près de 100, étoient précédez par une Banniere, ornée de Festons de fleurs, d'un goût ingénieux et tout-à-fait nouveau; chaque Artiste portoit le principal Instrument de sa profession. La Croix d'argent de la Paroisse venoit ensuite, portée par un Prêtre en Chape, et suivie de tout le Clergé. M. le Curé marchoit le dernier, entre Mrs le Moine et Servandoni. Le premier a peint le Plafond de la Chapelle de la Vierge, dont nous avons donné la description dans le Mercure de Mars, et le second est l'Architecte depuis quelques années des travaux qu'on fait à Saint Sulpice, et l'Auteur du dessein du Grand Portail qu'on va construire. Le Dessein étoit attaché à la Croix dont on vient de parler. Le modele en relief a été exposé à la censure publique pendant un an, et admiré des plus grands connoisseurs, comme un des plus beaux morceaux d'Architecture qu'on puisse exécuter.

M. le Curé, accompagné de Mrs les Marguilliers, s'arrêta avec tout le Clergé, à l'endroit où la Foüille pour les fondations du Grand Portail devoit se faire; et ce digne Pasteur s'étant tourné vers l'Eglise, entonna quelques Versets de l'Hymne de la Ste Vierge, ausquels le Peuple qui étoit accouru en foule, répondit avec beaucoup de zéle, de modestie et de religion.

Après l'Oraison, un Maître de Cérémonie en Chape, présenta à M. le Curé une Pioche, avec laquelle il donna quelques coups, pour commencer à ouvrir la terre, et présenta le même Outil à quelques personnes des plus distinguées, ce qui termina cette Cérémonie. La Procession rentra dans l'Eglise par la grande Porte, en chantant le *Te Deum*, après quoi tous les Travailleurs se mirent à l'Ouvrage.

Ce jour-là, le Chevalier Nicolas Servandoni, natif de Florence, Peintre et Architecte du Roy, en ses Académies Royales de Peinture, Sculpture et Architecture, étoit décoré du Colier de l'Ordre de S. Jean de Latran, qu'il avoit reçu des mains de Monsieur le Nonce. Le Pape a accordé cette grace à cet habile Artiste, par sa Patente, du 6 Mars 1732. qui le fait, crée et constitue Chevalier du sacré Palais Apostolique et Comte de S. Jean de Latran, en considération de ses rares talens, de sa capacité et de ses Ouvrages, et particulierement à l'occasion de la premiere Pierre du Grand Autel de S. Sulpice, posée l'année derniere, au nom de Sa Sainteté, par son Excellence M. Delci, Nonce en France; assisté du Chevalier Servandoni, faisant les fonctions d'Architecte de ce grand Edifice. La Croix qui pend au bas de son Cordon, enrichie de Diamans brillans, est un présent de ce Prélat.

Le Roy a permis au Chevalier Servandoni de porter cette marque d'honneur et de distinction, dont les plus celebres Artistes ont été décorez, comme le Cavalier Bernin, Carle Marat, &c. et il a reçu à cette occasion une Lettre fort gracieuse du Ministre, qui marque le cas que S.M. fait du sieur Servandoni.

Nous donnerons incessamment une Description exacte de cet Edifice, sur les Plans, les Coupes, Profils, et Modéles en relief, exposez aux yeux du Public, avec tous les dévelopemens et ornemens de chaque Partie, qu'on exécute actuellement.

Une des grandes attentions que nous avons à rendre justice au merite, en laissant à la postérité des Monumens qui fassent honneur à ceux

 qui

qui se sont distinguez extraordinairement dans ces Sciences et les Arts, nous oblige aujourd'hui à faire part au public de la mort d'un homme, connu de toute la France; c'est celle de M. Vanrobais de Rixdorp, qui mourut à Abbeville le 25 de ce mois, dans la 72 année de son âge. Il étoit fils de M. Josse Vanrobais, dont Monsieur Colbert se servit en l'année 1665. pour établir à Abbeville une Manufacture de Draps fins. Ce grand Ministre qui connoîssoit l'importance de cette entreprise, ne négligea rien par le choix de la personne, et par les beaux Privileges qu'il lui fit accorder, et qui subsistent encore, pour lui assurer un succès certain; mais on peut dire que ce succès a passé ses espérances: Rien n'y a plus contribué que la protection entiere dont les Rois, et leurs Ministres ont constamment favorisé M. Josse Vanrobais et ses enfans, qui de leur côté ont fait tous leurs efforts pour mériter un si grand honneur. Celui qui vient de mourir entr'autres, s'est distingué d'une maniere si extraordinaire, qu'oubliant ses interêts particuliers, il n'a jamais eu en vûë que la solidité de cet établissement, et la bonté et la beauté des Draps qui sont aujourd'hui portez à un tel point de perfection, qu'il n'y en a point dans l'Europe qui puissent leur être mis en concurrence. Il laisse cinq neveux ses associez, sur lesquels il se reposoit depuis dix années, des soins de la régie de la Manufacture qui renferme plus de 3500 Ouvriers, et qui continuera ses travaux avec encore plus d'espérance de succès que jamais.

M. Vanrobais avoit un excellent jugement, beaucoup de fermeté, et en même-temps une douceur et une politesse qui gagnoient le cœur des plus Grands, qui n'ont pû lui refuser leurs lar-

mes en apprenant sa mort. Les Peuples de la Province, ses Ouvriers et les Pauvres le regardoient comme leur pere. Pendant sa maladie, qui a été longue et douloureuse, ils lui ont donné des preuves d'une affection singuliere; on en a vû aller nuds pieds en dévotion à sept et huit lieuës d'Abbeville, pour demander à Dieu sa guérison; les Paroissses et les Communautez de la Ville, ont fait des Prieres publiques pour lui; en un mot, on n'a point vû de Particulier emporter dans le tombeau tant de bénedictions et de loüanges plus justement méritées, aussi n'y eut-il jamais un meilleur Citoyen ni un plus fidele Sujet.

L'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, a fait une des plus grandes pertes qu'elle pouvoit faire en la personne de NICOLAS COUSTOU, l'aîné, natif de Lyon, mort à Paris le premier May, âgé de 71. ans, extrêmement regretté par les Amateurs des beaux Arts, et par tous ceux qui connoissoient sa personne et ses Ouvrages, qu'on a toujours recherchez avec beaucoup d'empressement.

Il étoit neveu et Elevé d'Antoine Coyzevox, aussi Lyonnois, mort à Paris en 1720. âgé de 80. ans.

M. Coustou étoit actuellement Chancelier et Recteur de l'Académie. Un des Ouvrages qui lui a fait le plus d'honneur, c'est le Groupe de Marbre blanc, placé derriere le Maître Autel de l'Eglise de Notre-Dame, communément appellé le Vœu de Louis XIII. où l'on voit la Vierge assise au pied de la Croix, tenant le Christ mort sur ses genoux.

Les autres principaux Ouvrages sortis de ses mains et qui ont le plus contribué à sa grande

 réputation

réputation, sont : deux Groupes en Marbre, représentant des Chasseurs, l'un avec un Cerf, l'autre avec un Sanglier, placez dans les Jardins de Marly.

Un Groupe de Fleuves, représentant la Seine et la Marne, dans le Jardin des Tuilleries.

Trois Figures, représentant des Retours de Chasses, dans le même Jardin, sur la Terrasse du côté du Pont Royal.

Une Figure de bronze de dix pieds de proportion, représentant la Saone et un grand Trophée de Minerve. Ces deux Morceaux sont placez au piédestal de la Statuë Equestre de Loüis XIV. érigée dans la Ville de Lyon, à la Place de Belle-Cour.

La Statuë en Marbre de Louis XV. en pied, dans le Jardin du Château de Petit-Bourg.

Un petit Apollon, courant après Daphné, &c.

Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail pour abréger, mais nous remarquerons que ces Ouvrages passent, de l'aveu des plus grands Connoisseurs, pour ce qui a été fait de plus beau en ce genre, sous le Regne de Louis XIV. On ne dit rien de plusieurs autres grands Ouvrages de M. Coustou, et qu'on voit avec admiration aux Invalides, à Versailles, Marly, Trianon, &c. La mort l'a surpris dans ces derniers temps, travaillant à un grand Médaillon ou Bas-relief, représentant le Passage du Rhin, qu'on doit placer dans le Sallon de la Guerre au Château de Versailles. Cet Ouvrage n'est pas fini, non plus que la Statuë en pied du Maréchal de Villars ni le Tombeau du Cardinal de Janson, mais l'inconvénient n'est pas grand, M. N. Couston, très-digne frere de celui que nous venons de perdre, doit les achever incessamment. Le Public est

persuadé d'avance que ces grands Ouvrages, quoique de deux mains, ne diminueront rien de la réputation de ces illustres freres.

N. Grimoud, Peintre de l'Académie de saint Luc, cy-devant Agregé à l'Académie Royale de Peinture, mourut à Paris au commencement du mois dernier, âgé d'environ 55. ans. Il peignoit bien une Tête dans le goût de Rimbrant; il avoit beaucoup de Coloris et un beau Pinceau, mais il avoit peu d'invention et n'étoit pas grand dessinateur.

Le 27. du mois dernier, l'Académie Royale de Peinture, fit encore une perte considerable en la personne de Charles Van-Falens, natif d'Anvers, et Disciple de N. Franc, établi à Paris depuis long-temps, où il est mort, âgé de 49. ans. Il n'a fait que de petites Figures, des Animaux et du Paysage, dans le goût de Berghem et de Wauvremens. Ses Tableaux sont d'une composition admirable et d'un coloris charmant.

Le sieur *Joullain*, Graveur, vient de mettre au jour une très-belle Estampe, d'après le Tableau en hauteur de M. *Des Portes*, Peintre ordinaire du Roi, Conseiller en son Académie Royale de Peinture et Sculpture, fait il y a 34. ans, lors de sa Reception à l'Académie. Cet habile Maître s'est peint en Chasseur, avec des Chiens et du Gibier mort, dans un fond de Paysage. C'est sous la conduite de l'Auteur que le sieur Joullain se fait honneur d'avoir gravé cet excellent Tableau, qui a toujours fait l'admiration de tous les Connoisseurs. Animé par l'accueil favorable que le Public vient de faire à cet Ouvrage, le sieur Joullain a entrepris de graver

tous les précieux Morceaux de M. Des Portes, dont aucun n'a encore été gravé, quoiqu'ils fassent depuis long-temps l'ornement des Maisons Royales, des Cabinets des Princes et de ceux des meilleurs Curieux. Suivant le Privilege que le Graveur en a obtenu, il poursuivra son travail jusqu'à la fin, c'est-à-dire, qu'il n'y comprendra pas seulement toutes les Pieces qui ont paru jusqu'à présent de cet habile Peintre; mais encore celles auxquelles il travaille actuellement. Le sieur Joullain se flate de son côté qu'il pourra dans la suite, par son étude et son application, rendre de plus en plus ses Ouvrages dignes de l'attention des Curieux. L'Estampe qui donne lieu à cet Article, répond du succès de l'entreprise.

Pour satisfaire l'empressement du Public, on lui donnera chaque Morceau aussi-tôt qu'il sera achevé. Le sieur Joullain demeure chez le sieur *Gautrot*, Marchand d'Estampes, Quay de la Mégisserie, à la Ville de Rome.

Le sieur *Lemaire*, Maître de Musique, à Paris, vient de faire mettre sous presse, les Motets qu'il a composez pour le Concert Spirituel au Château des Thuilleries, depuis 1728. jusqu'en 1733.

Ces Ouvrages ayant plû au Public, il s'est déterminé de les mettre au jour. Depuis 30. ans on n'en a point donné de nouveaux.

La disposition de ces Motets est faite également pour les Communautez Religieuses, comme pour les Concerts des Particuliers. Il y en a pour toutes les grandes Fêtes de l'année; pour les Fêtes de Vierge, pour le S. Sacrement, et pour plusieurs Fêtes particulieres, qui conviendront à toutes les Maisons Religieuses. Chaque

Salut contiendra un Motet à une ou deux voix, avec Simphonie; un Motet à une ou deux voix, sans Simphonie; et un *Domine, salvum fac Regem*, que l'on vendra 1. livre 10. sols. jusqu'au nombre de 18. Saluts, que l'on donnera d'ici au Carême prochain. On distribuera les six premiers dans le courant du mois d'Août prochain, et se vendront *à Paris, au Mont Parnasse*, ruë S. Jean de Beauvais. *Chez l'Auteur*, ruë de la Bouclerie, au bas du Pont S. Michel. *Boivin*, ruë S. Honoré, à la Regle d'Or. *Le Clerc*, ruë du Roule, à la Croix d'Or.

Le même Auteur a fait graver dix Cantatilles nouvelles, chantées au Concert du Château des Thuilleries, dont le prix de chacune est de 24. f.

Il en donnera six autres nouvelles au mois de Novembre prochain; sçavoir, *Hebé*, *Acis*, *l'Aurore*, *l'Amante Persuadée*, *la Bergere impatiente*, *le Sommeil de Climene*. Les Paroles de ces six sont de M. l'*Affichard*.

On va les graver incessamment de la même forme que les autres *in* 4. Le prix sera de 24 sols.

SPECTACLES.

ON a remis depuis peu au Théatre la petite Comédie en trois Actes et en Vers, de feu M. Dufresni, intitulée le *Lot supposé*, que le Public revoit avec beaucoup de plaisir.

LE RENDEZ-VOUS, ou l'Amour Supposé, Comédie, en un Acte, représentée au Théatre François avec beaucoup de succès, le 27. May. Extrait.

ACTEURS.

Lucile, jeune veuve. *La Dlle Gaussin.*
Valere, *Le sieur Dufresne.*
Lisette, Suivante de Lucile, *La Dlle Quinault,*
Crispin, Valet de Valere, *Le sieur Poisson.*
M. Jacquemin, Sous-Fermier, amoureux, &c. *Le sieur Lathorilliere.*
Charlot, Jardinier de Lucile, *Le sieur de Montmesnil.*

La Scene est dans une Ville de Bretagne, et le Théatre représente l'Avenuë d'un Château.

Valere et *Lucile*, qui sont les principaux Personnages de cette Piece, viennent de terminer un Procès, auquel un Testament qui les nommoit, l'un héritier, et l'autre Légataire, avoit donné lieu. Valere est sur le point de partir de Bretagne pour s'en retourner à Paris; ce prompt départ n'est pas au gré de *Crispin*, non plus que de *Lisette*; ils s'aiment et voudroient bien n'ê-

 tre

tre pas séparez. C'est ici que l'action théatrale commence ; ils ont imaginé une ruse dont le succès est fondé sur cette maxime : *aimez et vous serez aimé* ; en effet, à peine Crispin a-t'il fait croire à Valere que Lucile l'aime, que la reconnoissance prépare son cœur à l'amour ; il en est de même de Lucile, à qui Lisette fait entendre que Valere l'adore, sans avoir jamais osé le lui déclarer. Crispin dit à son Maître que Lucile doit se promener ce soir dans le Jardin, dans l'esperance de l'y trouver et de le voir du moins pour quelques momens avant un départ qui doit lui donner la mort. Voici les propres termes de Crispin :

Sous cet épais feüillage,
Cette Beauté cedant à l'amour qui l'engage,
Comme pour prendre l'air, doit se trouver ce soir ;
Avant votre départ, elle voudroit vous voir ;
On m'a sollicité pour vous le faire entendre,
Si donc, ce soir aussi, vous vouliez vous y rendre,
Notre Veuve discrette, aux yeux de son vainqueur,
Exposeroit le feu qu'elle cache en son cœur,
Sans causer de scandale et sans qu'on en murmure.

Valere donne dans le piége ; Crispin lui a déja fait entendre que Lucile a donné des indices plus sûrs de l'amour secret qu'elle a pour lui et dont Lisette lui a fait confidence ; il lui a appris que Lucile n'avoit pû soutenir la funeste nouvelle de son départ, et qu'elle étoit tombée en pamoison entre les bras de sa Suivante. Cet adroit mensonge ne le laisse point douter qu'il ne soit éperdument aimé ; mais son amour propre le lui persuade bien mieux, comme Crispin le fait connoître par ce petit Monologue.

Le mensonge est lâché ; courage, il croit qu'on l'aime ;
La bonne opinion et l'amour de soi-même,
Chez lui seront encore, à ce que je conçoi,
Et meilleurs Orateurs et plus fourbes que moi.

Lisette joüe à peu près le même rôle auprès de sa Maîtresse ; elle lui dit, non-seulement qu'elle est adorée de Valere, mais qu'elle est surprise qu'elle ne s'en soit pas apperçuë. Elle lui parle entre autres choses d'une Lettre de Valere qu'elle a trouvée sur sa Toilette, et qui, dit-elle, sous des termes ordinaires, cache adroitement une déclaration d'amour dans toutes les formes ; cette Lettre déja lûë par Lisette, autorise le Commentaire in-

ingénieux qu'elle semble en faire sur le champ, et qui ne seroit pas si vrai-semblable, s'il n'avoit été étudié à loisir; voila donc nos deux Amans disposez à se trouver au rendez-vous imaginé par leurs Domestiques; Lucile y résiste d'abord, mais Lisette tranche toutes les difficultez par ce Vers :

Enfin que voulez-vous ? j'ai donné ma parole,

Ce qui confirme Lucile dans l'opinion qu'elle est aimée de Valere, c'est la brusque incartade que lui vient faire M. *Jacquemin*, Sous-Fermier et l'un de ses soupirans, à qui, par une nouvelle fourberie, Crispin à fait entendre que son Maître est son Rival. Jacquemin éclate contre Lucile et retire la parole qu'il lui avoit donnée de l'épouser.

Crispin et Lisette s'applaudissent déja d'un plein succès, mais par malheur ils ont été entendus de *Charlot*, Amoureux de Lisette, qui pour se venger de la préference qu'elle donne à Crispin, veut observer de plus près ce complot, dont il n'a encore qu'une legere connoissance, et en empêcher la réüssite.

Valere se trouve le premier au prétendu rendez-vous, accompagné de Crispin; Lucile ne tarde pas d'y venir, sui-

vie de Lisette. Cette Scene, est sans contredit, neuve et charmante; ce qui nous engage à en inserer ici quelques fragmens.

Valere à Lucile.

Puis qu'un hazard heureux auprès de vous me guide,
Avant que de partir, Madame, il m'est bien doux,
De pouvoir librement prendre congé de vous.

Lucile.

Vous partez donc, Valere ?

Crispin.

Il le faut bien, Madame;

Lisette.

Helas!

Crispin.

Tais-toi, Lisette, où je vais rendre l'ame.

Valere.

Je l'avouerai pourtant; si, contre mon espoir,
En ce dernier moment je pouvois entrevoir,
Un destin trop flateur pour moi, trop favorable,
L'Arrêt de mon départ n'est point irrévocable.

Lucile.

Quel sort attendez-vous ? quand on n'ose parler,
Qnand l'amour avec art prend soin de se voiler,
Ses feux sont étouffez par l'extrême prudence,

Et l'on est quelquefois victime du silence.

Valere.

Ah ! lorsque cent raisons nous forcent de couvrir,
Un penchant dont le cœur se plaît à se nourrir,
Dans un objet épris tout en rend témoignage ;
Il est pour s'exprimer, il est plus d'un langage ;
Un regard, un soupir, au défaut de la voix,
Ont souvent malgré nous déclaré notre choix.
Oüi, madame, les yeux révelent le mystere, &c.

A ce dernier Vers prononcé passionnément, Crispin baise la main de Lucile, qui croit que c'est Valere même à qui l'excès de sa passion a fait prendre cette liberté ; le reproche qu'elle lui en fait est conçû en des termes qui lui font croire qu'elle l'y invite elle même ; il lui baise la main avec transport, en disant :

Ah ! que m'accordez-vous !

à part.

Quelle aimable franchise !
Je n'en sçaurois douter, elle m'aime éperdument.

Il la presse de prononcer sur son départ ; comme elle ne répond rien, il veut se retirer ; mais Lisette le retient secrettement ; il croit que c'est Lucile même qui s'oppose à son départ, et ce qui

l'y confirme, c'est que Lucile lui dit dans le moment.

Pourquoi donc vous livrer à tant de défiance ?
Ah ! concevez plutôt une juste esperance, &c.

Jusques-là Crispin et Lisette chantent victoire ; mais Charlot qui a tout entendu sans être apperçû, les fait bientôt déchanter. Cette nouvelle Scene est tout-à-fait comique ; Crispin et Lisette s'efforcent de fermer la bouche à Charlot ; mais il ne laisse pas de jaser et de dire à Valere et à Lucile ;

Vous ne vous aimez pas, je vous en avertis ;

Valere,

Il a bû surement,

Charlot,

Non, morgué, je le dis ;
Vous n'avez* nullement d'amiquié l'un pour l'autre ;
C'est cette fine mouche avec ce bon Apotre,
Qui vous laissont tous deux donner dans le paniau ;
Tout votre bel amour n'est que dans leur cerviau ;
Ils avont à par eux manigancé la chose,
Et si vous vous aimez, j'en devine la cause ;

Il faut qu'ils soient sorciez comme des bas Normands,

Et sçachiont un secret pour faire aimer les gens.

Valere et Lucile ne doutent point que Charlot ne soit yvre ; on le chasse : Lisette ajoute à ce soupçon d'yvresse un autre motif, et dit :

Non, Madame, voici la vérité du fait ;

Charlot m'aime, et Crispin lui donne de l'ombrage ;

La peur qu'il a, je crois que Monsieur ne s'engage,

Par estime pour vous, à séjourner icy,

Sans rime et sans raison, le fait parler ainsi.

Crispin et Lisette sont à peine sortis de la premiere allarme que Charlot leur a donnée, qu'ils retombent dans une seconde, dont ils désesperent de pouvoir se tirer.

Valere demande à Lucile si elle est tout-à-fait remise de l'indisposition qu'elle a euë le jour précédent. Lucile fort étonnée, lui répond qu'elle n'a nullement été indisposée ; elle lui parle à son tour de la Lettre énigmatique que Lisette a si joliment commentée.

Valere lui répond qu'il ne sçait ce que c'est que cette Lettre, il ajoute :

Je n'ai point eu, je croi, l'honneur de vous
écrire,
Si ce n'est quatre mots, quand vous me fîtes
dire,
Que sur nos différens vous vouliez terminer;
Mon Procureur dicta, je ne fis que signer.

Cette double explication déconcerte entierement Crispin et Lisette; Valere outré de colere contre Crispin, lui jure de lui faire payer cher son mensonge; Lucile en promet autant à Lisette; pour surcroit de malheur M. Jacquemin, désabusé par Charlot, fait dire à Lucile qu'il viendra la voir pour faire sa paix avec elle. Lucile répond froidement au Laquais de M. Jacquemin;

Dis lui que rien ne presse et que je l'en tiens
quitte.

Cette froide réponse fait esperer à Valere que la feinte pourroit bien devenir une vérité, comme il le souhaite. Il continuë à lui parler d'amour; elle l'écoute avec plaisir; il pardonne à Crispin, elle fait grace à Lisette; et le rendez-vous a tout le succès que le Valet et la Suivante auroient pû esperer.

Cette Piece a paruë tres-jolie, et a fait souhaiter au public que Mr. Fagan, qui en

est l'Auteur, continuât à lui faire part de ses productions. Au reste les Acteurs s'y sont tous distinguez par leur maniere de joüer.

EPITRE,

A Mlle Dufresne, sur les deux premiers Rôles qu'elle a joüez, en paroissant sur la Scene.

Je ne résiste plus, c'est trop long-temps me taire ;
Mes transports sont trop vifs, pour ne pas éclater ;
DUFRESNE, j'ose te chanter ;
Voi, d'un œil favorable, un hommage sincere ;
Pour me désabuser d'un projet téméraire,
J'ai beau me dire à tout moment,
Que pour te loüer dignement,
C'est peu de brûler, d'un beau zéle ;
Qu'il faut encor, d'une plume immortelle,
Pouvoir faire couler des Vers aussi pompeux ;
Aussi touchants que ceux,
A qui tu sçais prêter une grace nouvelle.
Mais si l'infléxible Apollon,
A mes désirs, refuse un si beau don ;

Je me flate du moins d'avoir, pour mon partage,
Un cœur qui sçait sentir ;
Une ame prompte à compatir :
Pour rehausser ta gloire, en faut-il davantage ?
Tu la tires du sentiment ;
Tu le sçais mieux qu'un autre, exprimer vivement ;
C'est à lui seul d'achever mon ouvrage.

Où suis-je ! Quels sanglots ont fait couler mes pleurs ?
Je n'en sçaurois douter, c'est *Electre*, elle-même ;
Je gémis de ses maux, je sens tous ses malheurs ;
Que je hais ses persécuteurs !
Ah ! si bien-tôt sensible à ta tendresse extrême,
Ton cher *Oreste* enfin n'appaisoit tes douleurs,
La pitié m'animant d'une audace intrépide,
Egiste éprouveroit le courroux qui me guide ;
Princesse, par sa mort, j'irois briser tes fers ;
Trop heureux de pouvoir, au péril de ma vie,
Apprendre à l'Univers,
Combien de tes tourmens mon ame est attendrie !

Mais quels nouveaux accents, viennent troubler mon cœur !
Ah ! je la reconnois ! c'est *Camille* en fureur ;

 Elle

Elle demande compte à son barbare frere,
D'un sang que son amour lui rendoit précieux ;
J'approuve déja sa colere ;
Le farouche vainqueur, me devient odieux,
Et ne m'attachant plus à la gloire d'Horace,
Je souhaite plutôt le sort de Curiace ;
Je le trouve trop doux, puisque si vivement,
Il avoit pu toucher l'objet le plus charmant.

Poursuis, Actrice inimitable !
Nos cœurs émus au gré de tes désirs,
Feront, de ton art admirable,
Leurs plus agréables plaisirs.
Quand sur la Scene on te voit reparoître,
Qui ne croit voir renaître,
La *Champ-meslé*, là *le Couvreur* ?
Sur ton art et le leur,
De décider sans doute il seroit difficile ;
Mais je sçais, qu'à leur voix, Electre ni Camille,
N'auroient pû, dans mes sens, mieux porter la terreur.

Le 6 de ce mois, les Comédiens Italiens donnerent une Comédie nouvelle, en Prose, de M. de Marivaux, que le Public a reçuë tres-favorablement. Nous en parlerons plus au long.

Le 11 Juin, l'Académie Royale de Musique remit au Théatre *les Fêtes Grecques et Romaines*, Ballet Héroïque, représenté dans sa nouveauté en Juillet 1723. Le Poëme est de M. Fuselier, et la Musique de M. de Blamon, Sur-Intendant de la Musique du Roy. Cette Piéce qui est parfaitement bien remise au Théatre, a été reçuë tres-favorablement du public. On peut voir l'Extrait du Poëme, dans le Mercure de Juillet 1723. page 134.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE ET PERSE.

LE Capitaine d'un Vaisseau, arrivé de Météllin, sur les côtes d'Italie, a confirmé que l'Escadre Algérienne avoit été surprise le premier Avril, par une violente tempête, prés du Port de cette Ville, et qu'elle avoit perdu son Amiral de 70 Pieces de Canon, deux autres Vaisseaux et deux Sultanes.

A Constantinople, le 22 Avril 1733.

LEs nouvelles venuës de Perse, par plusieurs Couriers, arrivez icy, portent que parmi les Persans, qui sont en tres-grand nombre dans Bagdad, il s'étoit formé un complot pour livrer cette Place à l'Usurpateur Thamas-Kouli-

Kham, lequel faute de Canon pour en entreprendre le Siége, et comptant sur ce qui s'y tramoit en sa faveur, s'étoit borné jusqu'alors à la bloquer du côté de la terre; mais qu'Achmet Pacha, Commandant Turc, avoit heureusement découvert la conspiration peu de jours avant qu'elle dût éclater: Sur quoi Kouli-Kham voïant son coup manqué, avoit laissé la plus grande partie de son armée aux environs de Bagdad, pour en continuer le Blocus, et avoit passé le Tigre avec 25000 de ses meilleurs Soldats, la pluspart * Aghuans; qu'Achmet Pacha, comme ces Troupes passoient, avoit fait faire à propos une sortie sur leur arriere-garde, dont environ 2000 hommes avoient été tuez ou noyez, que Kouli Kham, après son passage étoit tombé sur *Kauch-Kalessi*, Faux-Bourg de Bagdad, dont il est séparé par le Tigre, qu'il avoit pillé ce Fauxboug, et s'étoit ensuite campé le long du Fleuve pour ôter toute communication entre cette Ville, et l'armée Otomane, qui étoit dans le Diarbekir, sous les ordres de Topal-Osman Pacha, nouveau Genenal.

Cependant le Tigre s'étant enflé tout d'un coup considérablement, par la premiere fonte des Néges, la rapidité de son cours avoit emporté tous les Batteaux et Radeaux dont les Persans s'étoient servis pour le passer; de sorte que leur General fort intrigué de ne pouvoir plus communiquer avec ses Troupes restées de l'autre côté du Fleuve, soit pour en tirer du secours, soit pour leur en donner, suivant les conjonctures, avoit pourtant trouvé moyen de leur faire

* *Nation barbare et rebelle, qui a donné lieu à la grande Révolution de Perse.*

dire de filer le long de ce Fleuve, jusques vis-à-vis de Mesie *, où, quand les eaux seroient écoulées, elles pourroient le passer à gué; qu'en attendant, ce Général, pour se dédommager d'avoir échoué à Bagdad, avoit formé le dessein de surprendre Mosul; et comme il sçavoit que les habitans de cette derniere Ville en avoient eux-mêmes réparé depuis peu l'Enceinte et la Forteresse, qu'ils y avoient fait venir beaucoup de provisions du Diarbekir, et que leur Garnison étoit renforcée, il avoit voulu joindre la ruse à la force.

Pour cet effet, il leur avoit envoyé trois Exprès, en differens temps pour les amuser, les faisant assurer qu'il étoit venu dans leur voisinage comme ami, et qu'ils n'avoient à craindre aucun acte d'hostilité de sa part; cependant au moment même qu'il leur avoit dépêché son premier Emissaire, il avoit fait marcher un Corps de 10 à 12000 hommes vers Mosul, qui y arriva peu après son troisiéme Courier; mais les habitans ne prirent pas le change; et loin de prêter l'oreille à ses protestations d'amitié, réïtérées avec tant d'affectation, ils se tinrent si bien sur leurs gardes, que lorsque les Troupes Persannes furent à la portée du Canon, ils firent tirer dessus toute l'Artillerie de la Place; nonobstant le désorde que causa cette décharge, les Persans ayant continué d'avancer, et étant même entrez en partie dans la Ville, dont on avoit exprès laissé une porte ouverte, la Garnison et le Peuple les reçurent avec tant de bravoure qu'ils les chasserent et les poursuivirent

* *Ville moderne, peu éloignée des ruines de Ninive.*

long-temps, ensorte qu'après en avoir tué beaucoup, le reste s'étoit dissipé et avoit pris la fuite à travers les Déserts.

En conséquence de ces deux Evenemens, qui sont tres-avantageux aux Turcs dans un commencement de Campagne, Achmet Pacha avoit mandé au nouveau Séraskier Topal-Osman, de ne se plus inquiéter pour Bagdad, qui étoit à present en sûreté et bien pourvû de tout, et qu'il ne songeât point à se mettre en mouvement qu'auparavant tous les renforts de Troupes et les munitions qu'il attendoit ne l'eussent joint.

Ce Seraskier avoit déja rassemblé 60000 hommes dans ce Diarbekir, et reçu une bonne partie des provisions qu'on lui avoit envoyées de Constantinople par Aléxandrete. On ajoute qu'ayant été obligé d'user de sévérité, pour maintenir en vigueur la subordination dans son armée, et pour tenir le monde dans son devoir, il avoit fait couper la tête à un Pacha, qui refusoit d'obéir à ses Ordres, s'il ne montroit ceux du G. S. et qu'il avoit fait subir le même supplice à quelques Officiers, dont les Compagnies n'étoient pas completes. Achmet Pacha de son côté a exterminé tous ceux qui avoient trempé dans la conspiration dont on a parlé au commencement de ces nouvelles, et a fait passer au fil de l'Epée les habitans d'un gros Village près de Bagdad, nommé *Gherbelaï-Mahaladé*, pour avoir favorisé Thamas Kouli Kham.

Enfin, que les Troupes de ce dernier, qui pour la plus grande partie sont composées de toute sorte de gens ramassez, mal vétus, mal armez, et propres seulement à faire du ravage où ils ne trouvent point de résistance, avoient fait un si grand dégat dans les Plaines de Baddad,

dad, pendant le Blocus de cette Place, que tout son territoire est ruiné, de maniere à ne pouvoir se rétablir de 20 ou 30 ans.

Les mêmes nouvelles portent que, sans avoir égard au refus que fit dernierement M. Neplues au nom de la Czarine, d'accorder le passage sur les Terres de sa Souveraine aux Tartares, le Kham de la Crimée avoit ordre de faire marcher en Perse, il en étoit d'abord passé un Corps d'environ 10 mille, qui sont à la solde du G. S. et que depuis, plus de 20 mille volontaires de cette même Nation, avoient pris journellement la même route.

Mikal Voda, qui a été deux fois Prince de Moldavie, et qui du temps de la Révolution avoit obtenu la Principauté de Valaquie, dont il fût déposé il y a plus d'un an, avoit fait depuis peu quelques tentatives pour rentrer dans cette derniere Principauté. Ses amis représenterent à la Porte, qu'il paroissoit que le fils du feu Prince Nicolas Mauro-Cordato, qui gouverne à present la Valaquie, se trouvant trop jeune, et n'ayant pas assez d'expérience, il seroit d'une extrême conséquence pour cet Empire, de ne la confier qu'à un Prince qui fut capable de la bien gouverner, tel qu'étoit Mikal, qui avoit cy-devant donné des preuves de sa bonne conduite; mais ces représentations n'ont rien produit en sa faveur, et la Porte pour marquer cependant qu'elle y avoit fait attention, s'est contentée de donner la Principauté de Valaquie au Prince de Moldavie, qui est un homme fait, et celle-ci au jeune Prince de Valaquie. Les Ordres pour faire cet échange, qui jettera ces Princes dans d'aussi grandes dépenses que s'ils succedoient à d'autres, ont été signifiez le 16 de ce mois à

 leurs

leurs Kapi-Kiayar, ou Agens à la Porte, ausquels on a donné le Caftan d'honneur, suivant l'usage.

Les Algériens, qui étoient à Smirne depuis 4 à 5 mois pour y faire des Recrues, et recevoir celles qu'on faisoit icy pour eux, ayant mis à la voile de Fogeri, dans les derniers jours du mois de Mars, au nombre de neuf Vaisseaux, furent surpris, le premier d'Avril, vers les 9 heures du soir, d'un vent de Sud-Est si violent, que ne pouvant plus tenir la Mer sans un péril évident, ils voulurent gagner la Rade de *Mosconisy* pour s'y mettre à l'abri; mais soit que l'obscurité trompât les Pilotes, ou qu'ils ne connussent pas bien ces Parages, au lieu de prendre la grande Passe, qui est sure, et au Nord de l'Ise de Metelin, ils prirent la petite, au Nord-Ouest de cette Isle, qui est fort dangereuse la nuit, parce qu'elle n'a qu'environ deux Cables de l'argeur, dix pieds d'eau en quelques endroits, et qu'elle a un Banc de Rochers du côté de l'Est; de sorte, que la nouvelle Patrone d'Alger, fort beau Vaisseau de 70 Pieces de Canons de Fonte, construit depuis un an, échoua en entrant dans ce mauvais passage, et que celui qui le commandoit n'ayant pas eu l'attention d'éteindre son Fanal de Poupe, ni de faire aucun signal, deux autres Vaisseaux qui le crurent moüillé, le suivirent, et écoüerent de même; sçavoir, un des deux Vaisseaux, dont le G. S. avoit fait présent depuis peu à la République d'Alger, aussi de 70 Canons, & l'ancienne Patrone de cette Régence, percée pour un pareil nombre de Canons, mais qui n'en avoit que 40.

Des autres 6 Vaisseaux de cette Escadre, 3 qui étoient les plus proches, et qui prenoient la mê-

 me

me route, auroient eu vrai-semblablement le même sort; mais une Chaloupe qu'on leur envoya, les ayant informez du malheur qui venoit d'arriver, ils gagnerent la grande Passe, et allerent donner fond dans la Rade de Mosconisy.

A l'égard des trois derniers, ils étoient dispersez et si fort au large qu'il ne fut pas possible d'en joindre aucun, et qu'on a été même plusieurs jours sans en avoir de nouvelles.

On a appris depuis, que l'un d'eux étoit venu moüiller à Mosconisy avec ceux qui y étoient déja, et qu'un autre ayant voulu regagner Foyéri, avoit péri en rentrant dans ce Port, qu'à la vérité tout l'Equipage avoit eu le temps de se sauver, mais que peu après ce Bâtiment, qui étoit de 40 Canons, avoit coulé bas et disparu totalement. Quant au troisiéme Vaisseau, on ne sçait point encore ce qu'il est devenu.

Quoiqu'il ne se soit noyé que dix personnes dans tous ces naufrages, et que les Algériens se flatent de relever leur ancienne Patrone, à quoi on doute pourtant qu'ils puissent parvenir; il est certain que la perte qu'ils ont faite en cette occasion sera toujours fort considérable; outre qu'ils ne pourront rien retirer des deux premiers gros Vaisseaux naufragez; que les Canons, les Ancres et ce qu'il y avoit sur le premier et le second Pont, toute la Mâture de ces Bâtimens étant tombée tout à la fois, un quart d'heure après qu'ils eurent échoüé, on assure que 3 à 400 hommes en ont été écrasez ou estropiez, et que la plupart de leurs Recruës, effrayées de tant de désastres, ont deserté et pris la fuite de côté et d'autre en Asie.

Jérémie, qui avoit été fait Patriarche de Constantinople pour la seconde fois, au mois

d'Octobre de l'année derniere, a été déposé aujourd'hui et exilé suivant la coûtume; et Séraphin, Archevêque de Nicomédie, a été mis à sa place.

POLOGNE.

LE Maréchal de la Diette fit l'ouverture de la treiziéme Séance par la lecture du Projet de confédération generale, lequel porte que les seuls Gentilshommes Polonois, nez de pere et de mere Polonois et Catholiques, pourront prétendre à la Couronne; que personne, hors le Primat, n'osera proclamer le Roy, sous peine d'être déclaré ennemi de la Patrie, et que l'on confisquera les biens de tous les Gentilshommes qui sans raison légitime, manqueront de se trouver à la Diette d'Election.

Le 15. May, les Nonces tinrent les Sessions Provinciales et allerent au Sénat, où on lût de nouveau le Projet de Confédération, dans lequel l'Evêque de Plokow, le Palatin de Podolie et celui de Vitebsk, chargez par le Primat d'y faire les changemens qu'ils jugeroient convenables, avoient inseré que le Primat ni aucun Evêque ne proclameroit, en cas de scission, et que la Couronne ne pourroit être déferée qu'à un Polonois qui n'auroit aucune liaison de parenté ou d'alliance avec les Puissances étrangeres; la plûpart des Nonces s'éleverent contre cette derniere clause; et dirent qu'en l'admettant, on donneroit l'exclusion à presque tous les Seigneurs de la Nation, puisqu'il y en avoit très peu qui ne fussent alliez de quelques Souverains; ainsi elle fut rejettée à la pluralité des voix.

Dans les Scéances du 17 et 18. May, le Primat ayant demandé qu'on reglât le temps auquel com-

commenceroit la Diette d'Election, elle a été fixée au 25. d'Août prochain.

Les Lettres de Warsovie du 12. May, portent que la Diette de convocation s'étoit séparée, et que les Sénateurs et les Nonces avoient signé un Acte de Confédération, conformément aux propositions faites dans l'Assemblée par M. Maskalski, Maréchal de la Diette, et par quelques uns des Nonces.

Le Corps du Roy Sobieski, qui étoit en dépôt depuis 37. ans dans un Appartement du Palais, a été mis sur un magnifique Lit de parade que le Prince Jacques Sobieski, son fils, lui a fait préparer dans une Chapelle de l'Eglise des Capucins.

La nuit du 20. au 21. May, le feu prit aux Ecuries du Palais de Latta, appartenant au Prince Lubomirski, Palatin de Cracovie, et elles furent entierement brulées, aussi bien qu'un Corps de Garde voisin, une Brasserie qui dépend du Monastere des Religieuses Bernardines, et quelques autres Maisons; on n'a pû sauver qu'une très-petite partie des Chevaux et des Equipages du Prince, et les flammes se seroient communiquées au Palais du Roy, si on n'eût apporté un prompt secours.

ALLEMAGNE.

On mande de Vienne, que l'Infant Don Emanuel de Portugal, qui depuis que le Roy, son frere, lui a donné une pension de 80000. florins, s'est démis du Régiment qu'il avoit au service de l'Empereur, est allé passer quelques jours à Laxembourg; ce Prince occupe l'Appartement du Duc de Lorraine, qui est retourné à Presbourg, et il a mangé plusieurs fois avec l'Empereur et l'Imperatrice, ce qui ne lui

étoit point encore arrivé depuis qu'il étoit à la Cour de Vienne. On vient d'apprendre que ce Prince est parti pour S. Polten, où il doit faire sa résidence.

Le 5. de May, le Camp de Silesie commença à se former dans le lieu que les Commissaires envoyez par l'Empereur avoient marqué, entre Oppelen et Brieg, et le Régiment du Prince de Lichteinstein, celui d'Amilton, sept Compagnies du Régiment de Khevenhuller, quatre de celui de Daun, et un pareil nombre de celui des Carabiniers, y camperent. Les deux jours suivans, il y arriva six Compagnies du Régiment du Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, quatre de Hussars, une des grands Grenadiers, trois du Régiment de Khevenhuller, et deux de celui de Caraffe.

On append de Wurtzbourg, que le 2. du mois dernier, il étoit tombé dans les environs de cette Ville, une si grande quantité de grêle, que la terre en étoit couverte de la hauteur de trois pieds, que les Torrens que la grêle avoit formez en se fondant, avoient inondé le plat pays, ruiné plusieurs Hameaux et ravagé toutes les terres des Villages de Greussen, &c. et qu'il y étoit péri un grand nombre de Païsans et de bestiaux.

On a appris de Schwerin, que le Commandant de cette Place et celui de Domitz, avoient reçû ordre de l'Empereur d'ouvrir leurs portes au Duc Chrétien Louis, et de ne plus reconnoître l'autorité du Duc Charles Léopold, sous peine d'être traitez comme rebelles; mais selon les Lettres reçûës depuis, on ne croit pas que les Commandans obéïssent au Decret Impérial.

Selon les derniers avis reçûs, le Duc Charles-Léopold de Meckelbourg, a fait publier le 24.

 May

May dans toutes les Eglises de son Duché, une deffense à ses Sujets de reconnoître l'autorité du Duc Chrétien Louis.

ITALIE.

LE Pape signa le 9. May, le Jugement rendu par la Congrégation de *Nonnullis*, contre le Cardinal Coscia. Il a été rendu public et porte que ce Cardinal restera prisonnier pendant dix ans dans le Donjon du Château S. Ange; qu'il sera pendant le même temps privé de voix active et passive dans l'Election d'un Pape; qu'il ne sera pas permis aux Cardinaux de l'appeller au Conclave; et que si malgré cette deffense il y étoit entré, l'Election dans laquelle il auroit donné sa voix, sera nulle; que jusqu'à-ce qu'il ait restitué toutes les sommes qu'il a acquises par des voyes illégitimes, il restera excommunié sans pouvoir être absous par aucune autre personne que par S. S. hors *in articulo mortis*; que les sommes provenantes de la restitution à laquelle il est condamné, seront distribuées aux pauvres, suivant la disposition des Bulles Apostoliques; que préalablement il payera 100. mille ducats qui seront employez au soulagement des pauvres Paroisses du Royaume de Hongrie; que les revenus de ses Abbayes de sainte Sophie et de S. Marc *in Lermis*, seront administrez par les Commissaires qui seront nommez par le Pape, et qu'il ne conservera aucune Jurisdiction spirituelle ni temporelle sur les deux Abbayes, et sur tous les Benefices ayant charge d'ames.

Aussi tôt que le Pape eut signé ce Jugement, il fut signifié au Cardinal Coscia, lequel après avoir demeuré quelque temps sans parler, demanda une Cassette, sous prétexte qu'il avoit be-

soin d'y prendre quelques Elexirs, et l'Officier qui commandoit la Garde mise auprès de lui depuis le 28. d'Avril, y ayant trouvé deux paquets de papiers, s'en saisit et les envoya à M. Ricci, Commissaire General des Armées, qui les porta au Cardinal Secretaire d'Etat; le soir on conduisit le Cardinal Coscia au Château S. Ange, et le bruit court que M. Coscia, son frere, sera relégué dans la Citadelle de Perouse.

Le Pape a déclaré qu'il vouloit non-seulement que le Jugement prononcé contre le Cardinal Coscia, fût executé dans toute sa rigueur, mais encore que ce Cardinal subît les peines portées par l'ancien Decret publié contre lui, par lequel il étoit ordonné que pour être sorti de l'Etat Ecclesiastique sans permission, et pour n'être point revenu dans le terme de six mois, qui lui avoit été accordé, il seroit interdit de toutes fonctions Ecclesiastiques, privé de ses revenus, ainsi que de toutes prérogatives, immunitez et exemptions et même de l'entrée de l'Eglise, incapable de conférer aucun Benefice, et de disposer par testament d'aucun des biens qu'il avoit reçûs du S. Siege.

La République de Génes a accordé la liberté aux quatre Chefs des Mécontens de l'Isle de Corse; Don Louis Claffери et l'Abbé Astelli, deux d'entre eux ont même obtenu du Gouvernement, le premier, une pension de cent écus par mois, avec Commission de Capitaine, et le second, un Benefice; les deux autres ont refusé d'être élargis, parce qu'on n'a pas voulu leur permettre de retourner en Corse, où ils ont des revenus considérables.

ESPAGNE.

LE 16. du mois dernier, le Roy, la Reine, le Prince et la Princesse des Asturies et l'Infant Don Philippe, partirent de Séville, et l'on a eu avis que L. M. étoient arrivées le 19. à Rambla, où elles ont séjourné jusqu'au 26. qu'elles en sont parties pour continuer leur route vers Aranjuez. L'Infant Don Louis et les Infantes ne sont partis de Séville que le 31. May.

GRANDE BRETAGNE.

LE 19. May, le Duc de Newcastle remit à la Chambre des Pairs, un Message du Roy, par lequel S. M. leur donnoit part des propositions qu'il avoit reçûës de la part du Prince de Nassau Orange, pour le Mariage de la Princesse Royale avec ce Prince, qui ayant obtenu le consentement du Roy, avoit envoyé à Londres un Ministre avec les pouvoirs nécessaires pour en signer les articles.

Le Roy ajoûtoit dans ce Message, que ne doutant point que ce Mariage ne donnât une satisfaction génerale à tous ses bons Sujets, il se promettoit l'approbation de la Chambre des Seigneurs, en accomplissant une alliance qui contribuoit à maintenir la succession à la Couronne dans une Maison Protestante. Les Seigneurs ayant délibéré sur ce Message, allerent le lendemain présenter au Roy une Adresse de Remerciment et de félicitation, S. M. leur répondit:

MILORDS, *je vous remercie de cette marque d'affection pour moi et pour ma Famille : ce m'est une grande satisfaction de voir que le Mariage projetté entre ma Fille et le Prince d'Orange, vous*

 soit

soit si agréable : vous pouvez être assurez que la conservation des libertez de mon Peuple, sera mon principal soin et mon unique attention.

Le Chancelier de l'Echiquier ayant présenté à la Chambre des Communes, un Message semblable à celui que le Roy avoit envoyé à celle des Pairs, dans lequel S. M. ajoûtoit qu'elle se promettoit que la Chambre la mettroit en état de donner à la Princesse Royale une dot convenable à l'occasion présente, et qui pût la mettre en état de soutenir son rang avec dignité, la Chambre résolut d'accorder une dot de 80000. liv. sterlins à la Princesse Royale, et elle présenta une Adresse au Roy, pour le remercier d'avoir bien voulu lui communiquer ses intentions touchant le Mariage de la Princesse sa Fille, et pour assurer S. M. que la Chambre contribueroit de tout son pouvoir à la conclusion de ce Mariage.

On a envoyé ordre à tous les Ministres du Roy d'Angleterre dans les Cours étrangeres, de donner part aux Princes auprès desquels ils résident, du Mariage de la Princesse Royale avec le Prince de Nassau-Orange. On frappe à la Tour plusieurs Médailles d'or et d'argent à l'occasion de ce Mariage.

FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 26. May, les Prêtres de la Doctrine Chrétienne, tinrent leur Assemblée Générale en cette Ville dans leur Maison

Maison de S. Charles. Après la Messe du S. Esprit, M. Hérault, Conseiller d'Etat, nommé Commissaire par le Roy, pour y présider, en fit l'ouverture par un Discours très-poli et très-éloquent, rempli sur tout de témoignages d'estime et de consideration pour la Congrégation de la Doctrine Chrétienne.

L'Assemblée eut d'autant plus lieu d'être contente de ce Magistrat, qu'il déclara expressément ne venir que dans un esprit de paix, et qu'en effet il ne proposa rien qui fût capable ni de blesser les sentimens, ni de gêner la liberté des suffrages de ceux ausquels il parloit; aussi tout s'est-il passé dans une tranquillité parfaite et dans une intelligence si grande que dès ce jour là même et à la premiere nomination, le Pere Bacarere a été élû Superieur Général. Ce Pere étoit actuellement Assistant pour la troisiéme foit.

M. Herault, en sortant de l'Assemblée, ne put s'empêcher de marquer combien il étoit édifié et satisfait de la maniere dont toutes les choses s'étoient passées dans cette Election. La Congrégation espere beaucoup de la sagesse de ce nouveau Général.

Le Marquis de Chalmazel, que le Roy a nommé son Envoyé Extraordinaire pour aller complimenter l'Electeur de Saxe sur la mort du Roy de Pologne, son Pere, partit le 2. de ce mois pour se rendre à Dresde.

Le 4. Fête du S. Sacrement, le Roy accompagné du Duc d'Orleans, du Prince de Conty, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, et de ses principaux Officiers, se rendit à l'Eglise de la Paroisse de Versailles, où S.M. entendit la grand'-Messe après avoir assisté à la Procession qui alla, suivant l'usage, à la Chapelle du Château.

Le même jour, il y eut Concert Spirituel au Château des Tuilleries; on y chanta deux Motets de M. de la Lande, dont l'exécution fit beaucoup de plaisir; la D[lle] le Maure chanta seule un Motet, qui fut tres-applaudi. Le sieur le Clair l'aîné, dont on a déja eu occasion de parler plusieurs fois au sujet de differens Ouvrages qu'il a donnez au public, joüa un nouveau *Concerto* de sa composition, qui fut généralement goûté et applaudi par une tres-nombreuse assemblée.

 Le

Le 7 Juin, le R. P. Bacarere, nouveau General de la Doctrine Chrétienne, eut l'honneur de saluer le Roy, accompagné de ses Assistans. Il fut présenté à Sa Majesté par S. E. M. le Cardinal de Fleury; et fit un petit Discours que S. M. écouta avec bonté.

Il alla ensuite chez les Ministres et les principaux Seigneurs de la Cour, qui lui firent compliment sur sa nouvelle Dignité de General.

Le 12. le Roy partit de Versailles pour aller à Compiegne.

Le Lundy 15 Juin, jour de grande Fête dans l'Université, à cause du *Lendi*, dont on peut voir l'origine dans son Histoire et ailleurs, auquel tous les Ecoliers ont un Congé extraordinaire, et vont ordinairement se promener aux environs de Paris, un nombre d'élite des plus jeunes de ceux du College d'Harcourt, choisirent le Château de Meudon, pour avoir l'honneur de voir Monseigneur le Dauphin, et de faire leur Cour. Ce Prince les reçut avec beaucoup de graces et de bonté; et leur ayant donné sa main à baiser, leur fit plusieurs questions sur leurs noms, leurs études, leurs divertis-

semens, &c. il les écouta avec une attention et un discernement au dessus de son âge. Il voulut sur tout être informé du sujet de leur voyage, de la Fête qui y donnoit lieu, et qui dispensoit les Ecoliers de travailler ce jour-là, ajoûtant agréablement, qu'il chomeroit aussi cette Fête et qu'il ne travailleroit pas non plus dans la journée, Le Prince attentif à tout, trouva qu'un de ces M^rs ne portoit pas bien son Epée, et qu'il falloit l'élever davantage à son côté ; ce qui donna occasion à l'Ecolier de répondre que s'il ne portoit pas bien l'Epée, il sçauroit bien s'en servir un jour pour le service du Roy. Tout cela se passa dans la Promenade que fit M. le Dauphin dans le Parc un peu après son lever. La promenade finie, le Prince ordonna que les mêmes Ecoliers d'Harcourt se trouvassent à son dîner, ce qui fut exécuté, et cela donna lieu à de nouvelles marques de bonté et à d'autres questions ingénieuses.

Après le dîner, les Ecoliers, tant du College d'Harcourt que de quelques autres Colleges qui s'y trouverent, proposerent, sous le bon plaisir de MONSEIGNEUR, une Partie de Ballon, qui fut parfaitement bien joüée, et qui divertit beaucoup le Prince. Pour marque de son con-

contentement de tout ce qui s'étoit passé, il leur accorda quatre jours de congé; surquoi il y eut des Billets expédiez, signez de Madame la Duchesse de Ventadour; et dans cette expédition le Marquis Doria, Ecolier, Pensionnaire d'Harcourt, fut particulierement distingué.

Douze Ecoliers choisis, du College de Louis le Grand, vinrent aussi, après le dîner, faire leur cour à M. le Dauphin, qui les reçut avec les mêmes bontez. M. Gérard, Ecolier de cinquiéme, porta la parole et fit, avec grace, un petit Discours, qui fut écouté avec plaisir. Le Prince leur donna aussi sa main à baiser, et voulut qu'ils participassent à la même faveur des jours de congé.

On écrit de Mets que M. le Comte de Belle-Isle y fut reçû le 18 Avril, en qualité de Gouverneur de cette Ville et du Païs Messin. Sa réception fut des plus magnifiques; il donna un grand Repas, servi avec toute la délicatesse possible, à plusieurs Membres du Parlement; et le 21, Madame de Belle-Isle régala à souper quarante Dames, sur une Table en Fer-à-Cheval. Après le souper, on tira un fort-beau Feu d'Artifice, suivi d'un Bal, qui dura toute la nuit, On y servit

avec profusion, toute sorte de rafraîchissemens.

On mande de la même Ville, du 24 May, qu'on y avoit ressenti une légere secousse de tremblement de Terre, et que depuis ce temps-là, les Pluyes étoient continuelles; ce qui empêchoit la continuation des nouvelles Fortifications.

RELATION de ce qui s'est passé dans l'Arsenal de Paris, le premier jour de Juillet 1732. *au sujet de la figure d'ozier, que le peuple nomme, mal à propos :* Le Suisse de la ruë aux Ours.

Pierre Claus, du Bailliage de Schwartzembourg, Canton de Berne, cy-devant Soldat aux Gardes Suisses, Compagnie d'Affry, à present Suisse de S. A. S. Monseigneur le Duc du Maine, sous la Porte de l'Horloge, préposé pour Garde de l'Arsenal, apperçut ledit jour 1 Juillet 1732. sur les trois heures après midi, une foule de monde, qui étant entrée dans l'Arsenal, du côté de la Bastille, se mettoit en devoir de traverser la Cour du Manége, portant la Figure d'osier, qu'on nomme, mal à propos : *Le Suisse de la ruë aux Ours*, et auquel on attribuë une impiété commise contre l'Image de la Vierge, en 1418.

Comme cette Figure se trouvoit habillée de rouge, avec des agrémens, ainsi que les Gardes Suisses du Roy; ledit sieur Claus ferma la Porte dudit Arsenal, poursuivit la populace et

saisit la Figure représentant un Suisse, d'autant mieux que cette entrée dans une Maison Royale étoit un manque de respect, et que l'habit dont la Figure étoit revêtuë, faisoit insulte à une Nation depuis long-temps alliée à la France.

Les Chefs de la Société de la ruë aux Ours informez que ladite Figure étoit saisie, se rendirent à l'instant chez ledit sieur Claus, pour lui faire excuse de l'insulte du passage à travers de l'Arsenal, en lui protestant qu'ils n'avoient jamais prétendu représenter un Suisse par cette Figure, et pour le lui prouver, ils le lui envoyerent le même jour un ancien Tableau, qui fait simplement mention d'un malheureux Soldat, sans spécifier de quelle Nation il fût. Ledit sieur Claus rempli de satisfaction en son particulier, de découvrir la vérité d'un fait qui lui faisoit de la peine depuis long-temps, comme à toute sa Nation en general, et cela par les personnes les plus interessées dans cette cérémonie, après avoir rendu la Figure, crut ne pouvoir mieux faire que d'envoyer sur le champ ledit Tableau à S. A. S. Monseigneur le Duc du Maine, tant pour sa justification personnelle sur ce qui s'étoit passé à l'Arsenal, que pour l'interêt que ce Prince prend à ce qui regarde la Nation Suisse.

S. A. S. ayant jugé à propos de faire éclaircir la chose, on trouva, tant par des Pieces autentiques, que par le récit des Historiens, même contemporains, que cet impie n'étoit connu que sous le nom d'un Goujat ou Soldat en general, sans qu'il y ait aucune apparence que ce ce fut un Suisse; que d'ailleurs par les Epoques les plus constantes, il n'étoit pas possible que ce malheureux Soldat fut de cette Nation, puisque la premiere alliance entre la France et les Suisses

ne s'étoit faite qu'en 1444. et qu'avant ce temps-là aucun Militaire de cette Nation n'avoit paru dans le Royaume, et que par conséquent l'opinion du peuple, peu instruit, ne pouvoit avoir aucun fondement à croire que ce malheureux fut un Suisse, si ce n'est par l'habillement que la Société lui donne depuis long-temps, sans fondement.

Ceux qui par une association de piété sont chargez de faire cette cérémonie annuelle, ont été eux-mêmes si persuadez de toutes ces véritez, qu'ils ont volontairement donné un acte de déclaration en bonne forme à ce sujet, dont ledit sieur Claus a cru qu'il étoit de son devoir de faire part au Public, pour la satisfaction de ses compatriotes, qui verront par là tomber un abus populaire dont ils n'ont pas eu lieu d'être édifiez jusqu'à présent.

Cet Acte a été dressé de la maniere qui suit :

Aujourd'hui sont comparus pardevant les Conseillers du Roy, Notaires à Paris soussignez, Claude Piccard Rolland, Maître Layetier, ancien Juré de sa Communauté, Roy *en charge de la Société de la Sainte Vierge, ruë aux Ours, de cette Ville, Leon-François Terreau, ancien Garde des Grands Gardes du Corps des Marchands de Vins, ancien Consul de la Ville de Paris, Roy deux fois de la Société; Siméon Jacob, Marchand de Vins, ancien Roy de ladite Société; Jean Vallée, Maître Rotisseur, ancien Roy de ladite Société; Paul Chevillot, Maître Boulanger, Associé, et Edme Langlois, Maître Rotisseur, Cuisinier Privilegié du Roy, ancien Roy de ladite Société, tous demeurans en ladite ruë aux Ours, et stipulans, tant pour*

eux que pour tous leurs Associez, tant présens que futurs, et leurs Successeurs à perpetuité. Lesquels, sur la demande et réquisition du sieur Pierre Claus, Suisse de S. A. S. Monseigneur le Duc du Maine, à l'Arsenal de Paris, à ce present, ont dit et déclaré qu'ils désavoüoient, comme par ces Présentes ils le désavoüent, en la meilleure forme qu'il leur est possible, le particulier qui a été chargé les premiers jours du present mois, de porter par les ruës de Paris, la Figure d'ozier, qui représente un Soldat, qui en 1418. commit une impiété sur une Image de la très-Sainte Vierge; qu'ils désavoüoient pareillement ledit particulier, Porteur de ladite Figure, de l'avoir fait entrer dans l'Arsenal, ce qui est contre le respect dû à une Maison Royale.

Déclarant en outre, que ni eux ni personne de leur Société n'ont jamais prétendu représenter par ladite Figure, aucun Soldat Suisse, ni autre de leur Nation, étant certain que l'Histoire ne fait mention que d'un Soldat impie en general, sans marquer de quelle Nation il étoit; et cela d'autant plus que ceux de la Nation Suisse n'ont commencé d'être au service de la France qu'après l'année 1444.

De plus, ils auront une attention particuliere à ce que ladite Figure ne soit plus à l'avenir habillée d'une maniere qui puisse dénoter l'uniforme d'aucun Soldat Suisse, ni autre de cette Nation, ni portée dans l'Arsenal; c'est ce qui a donné sujet audit sieur Pierre Claus d'être scandalisé, et l'a porté à s'opposer au passage de ladite Figure au travers de l'Arsenal, et à demander en conséquence la présente déclaration, tant pour lui-même, que pour la satisfaction de tous ceux de sa Nation, Militaires et autres; laquelle déclaration les soussignez accordent volontairement, sur la demande

qui leur en est faite, et pour marquer de leur part la considération et estime qu'ils ont pour tous ceux de la Nation Suisse en general, et en particulier pour ledit sieur Claus. Fait et passé à Paris ès demeures des soussignez, le 19 Juillet 1732. et ont signé la minute des Présentes, demeurée à la garde et possession de Veillard, Notaire.

Signé, Melin et Veillard, *Notaires, avec paraphes.*

Ces mêmes Associez, pour donner plus de poids à leur déclaration, se rendirent le jour même chez M. le Baron de Bézenval, Lieutenant General des Armées du Roy, et Colonel du Régiment des Gardes Suisses, pour la lui présenter; lequel après l'avoir lûe, approuva leurs sentimens sinceres et équitables à réformer cet abus; les assurant qu'il en feroit part à Messieurs les Officiers Suisses, et autres de cette Nation; ce qui continueroit à maintenir la tranquilité dans la Cérémonie annuelle qu'ils avoient coutume de faire. Ce qui fut annéxé à la déclaration cy-dessus. *A Bâle, chez* Pierre Bicler, *Imprimeur-Libraire.*

La Relation qu'on vient de lire, nous a été envoyée par Messieurs les Maire et Bourgeois de la Ville de Bâle, accompagnée d'une Lettre, dont voici la teneur:

Nous vous prions, Monsieur, de faire usage dans votre prochain Mercure, de la Relation que nous avons l'honneur de vous addresser; vous verrez, en la lisant, de quoi il s'agit; nous ne pûmes vous l'envoyer l'année passée assez à temps pour être mise dans celui de 1732. mais comme cette Cérémonie se ré-

 pete

pete tous les ans, à pareil jour, nous esperons qu'elle pourra trouver place cette année dans votre Mercure; d'autant plus qu'elle ne contient rien que de trés-vrai. Nous sommes tres-parfaitement, Monsieur, vos tres-humbles et tres-obéïssans serviteurs, les Maire et Bourgeois de Bâle.

Ce 1 Juin 1733.

Le Samedy 16 May, les RR. PP. Dominiquains du Noviciat Général, du Faubourg S. Germain, firent l'ouverture d'une Solemnité, qui devoit durer trois jours dans leur Eglise, au sujet de la Béatification de la Bienheureuse Catherine de Ricci, Religieuse Professe du Tiers-Ordre de S. Dominique, au Monastere de la Ville de *Prato*, dans la Toscane. La Cérémonie commença par la publication de la Bulle, accordée par N.S.P. le Pape Clement XII. à l'instance du Grand Duc de Toscane, et de tout l'Ordre de Saint Dominique.

L'Eglise du Noviciat, l'une des plus régulieres de Paris, étoit magnifiquement ornée; le Sanctuaire éclairé de plusieurs Lustres, et le Maître Autel enrichi de quantité de Reliquaires, de Vases, et de Chandeliers d'argent. Le Portrait de la Bienheureuse, paroissoit élevé au milieu d'une Gloire, sous le grand ceintre, qui

sépare le Chœur du Sanctuaire, d'où pendoient des Guirlandes, et de longs Festons, soutenus par des Anges.

Le lendemain Dimanche, M. Menay, Chanoine Régulier de la Congrégation de S. Antoine, prononça après Vêpres, le Panégyrique avec beaucoup de succès; et quelque temps après la Communauté dés RR. PP. Benedictins de l'Abbaye Royale de S. Germain Desprez, vint processionnellement chanter le Salut, et l'Officiant donna la Benediction du tres-Saint Sacrement. Le Lundy, la Communauté des RR. PP. Augustins du Faux-bourg S. Germain; et le Mardy, celle des RR. PP. Prémontrez, du même Faux-bourg, firent les mêmes Cérémonies, qui furent terminées par un *Te Deum*, solemnellement chanté.

La sainte Religieuse, qui a donné lieu à cette solemnité nâquit à Florence, le 3 Avril 1522, de l'Illustre Maison de Ricci, qui a donné divers Prélats et des Cardinaux à l'Eglise. Elle fût un parfait modele de la plus sublime piété, dont l'éclat a brillé dans toute l'Italie, ensorte que les Personnes les plus éminentes dans l'Eglise et dans le Monde Chrétien, voulurent la visiter et la consulter, à

 cause

cause des lumiéres extraordinaires, confirmées par plusieurs Miracles, dont il plaisoit au Ciel de la favoriser ; ce qui a été reconnu par les plus grands Serviteurs de Dieu de son temps ; en particulier par S. Philippe de Néri, qui ne pouvoit se lasser de publier les merveilles, qu'il reconnoissoit dans cette Servante de Dieu.

Elle mourut le 3 Février 1589, dans la 77 année de son âge. M. Cattari, Evêque de Fiesoli a donné sa vie au Public, et M. l'Evêque de Pistoye fit en l'année 1614 les informations juridiques des Miracles operez par son intercession, pour proceder ensuite à sa Béatification, laquelle a été enfin concluë, déclarée, et célébrée à Rome en cette année 1733. ainsi que dans tous les Monasteres de l'Ordre de S. Dominique.

Le concours que cette cérémonie a attiré à celui du Noviciat de Paris, a donné occasion de remarquer les nouveaux Ouvrages qui en ont embelli l'Eglise. Le principal est la construction d'un Chœur à la Romaine, avec un double rang de Stales, d'une Menuiserie, ornée de beaucoup de Sculpture, les Panneaux sont chargez de differens Tableaux de l'histoire de la Passion, &c. sans compter deux

autres grands Tableaux, qui sont élevez à l'entrée, en regard; l'un, de S. Thomas d'Aquin, l'autre, du S. Pape Pie V. d'une tres-belle exécution. Le Plafond peint par M. le Moine, Peintre fameux de l'Académie Royale, attire les regards des connoisseurs. Les Tableaux du Chœur dont on vient de parler, et beaucoup d'autres qui sont dans cette Eglise et ailleurs, sont du Frere André, Religieux de la Maison, qui s'est acquis beaucoup de réputation dans cet Art. On remarque enfin la nouvelle disposition du Maître Autel, tout construit d'un tres-beau Marbre, avec les ornemens convenables, mais d'une noble simplicité, sans parler du Sanctuaire et des autres accompagnemens qui donnent à cette Eglise une nouvelle décoration, et un certain air de majesté.

INONDATION de la Riviere de Loire. Extrait d'une Lettre écrite d'Orleans, le 8 Juin 1733.

La Riviere qui avoit commencé à croître la premiere Fête de la Pentecôte, se trouva tres-grosse le Mercredy au soir, et ce qu'on appelle, *en plein chantier*; ce qui n'étonna encor personne; cette Riviere croissant d'ordinaire considérablement

ment vers ce temps cy. C'est ce que nos Mariniers nomment, je ne sçais pourquoi ; *La crûë des Sapins* Depuis, la Riviere augmenta de telle sorte, qu'elle se trouva au Niveau des Lévées, se répandit ensuite sur les Quais, entra dans la Ville et inonda les ruës basses; mais comme Orleans est bâti sur le penchant d'un côteau, elle ne pût s'avancer beaucoup de ce côté là. Il n'en fut pas de même de l'autre côté, dans le Fauxbourg, appellé *Portereau*, qui fut tout inondé, étant dans un Terrain bas, égal à celui du *Val de Loire*.

Comme on ne douta point que les Lévées ne rompissent, l'eau augmentant toujours, et une partie des Arches du Pont, proche des Lévées, étant bouchées; on sonna le Tocsin dans les Paroisses du Val, pour avertir les Habitans de se précautionner contre l'Inondation. Les plus prochains accoururent à la Ville, avec leurs Enfans et leurs Bestiaux. Les autres monterent dans les Greniers de leurs maisons. La nuit arriva, qui augmenta de beaucoup la terreur et la confusion où tout se trouvoit; et ce fut dans ce temps-là que sur les 9 à 10 heures, un petit Pont de pierre, qui fait la communication du grand Pont à une des *Mottes*, qui forment une

Isle au milieu, vint tout à coup à s'écrouler et emporta une quinzaine de personnes, entre lesquelles on compte trois jeunes Ecoliers avec leur Précepteur, un mari et une femme, qui laissent neuf à dix enfans, et d'autres personnes de differens états.

Pendant la nuit la Riviére passa par dessus les Levées, et entra dans le Fauxbourg, en montant vers les Capucins. Elle rompit les Levées en trois endroits. La rupture la plus violente fut celle qui se fit à côté des Ursulines de S. Charles, où l'eau emporta les Murs du Monastére, renversa cinq ou six maisons de fond en comble, en dispersa les Décombres, et se répandit comme un torrent affreux dans *le Val*. Tout ce qui se trouva à l'opposite des deux autres ruptures, éprouva le même sort. Plus de 40 toises de Murailles du revêtement *des Mottes* du Pont furent entraînées, aussi-bien que deux Maisons qui étoient sur le grand Pont, dont l'une fut entierement renversée, et l'autre tellement ébranlée qu'on la démolit actuellement.

Il y eut encore une rupture à un quart de lieuë en deçà des Ponts, toutes ces Eaux se réunissant à celles du Loiret, qui se regonflérent et inondérent bien-tôt tout

 le

le Val. De plus, comme la Riviere avoit emporté un *Déchargeoir*, pratiqué dans les Levées, du côté de *Darnoi*, à trois lieuës d'Orleans, en remontant, les Eaux qui entrerent par cette rupture, recevant celles qui venoient d'une rupture plus haute à un endroit nommé *Bouteilles*, ne firent plus, jointes ensemble, qu'un Lac de tout le Val de Loire, sur lequel Lac on ne voioit que la Cime des Arbres, et le Toît des Maisons. Cette désolation a duré vingt-quatre heures; pendant lequel temps, Messieurs de Ville firent tout ce qu'on devoit attendre de leur zéle, envoïant par tout, malgré le danger des Barques, pour sauver ceux que la ruine de leurs Maisons, où le peu de hauteur du terrain, mettoit en danger de périr, et faisant porter des vivres à ceux qui avoient pû trouver quelque retraite dans leurs Greniers. On ne dit point qu'il soit péri personne, si ce n'est ceux que l'accident du petit Pont de *la Motte* a emportez, mais on a perdu beaucoup de Bétail. Les Eaux se sont enfin retirées, et nous ont laissé voir un triste Tableau de leur fureur. Des Maisons renversées de fond en comble, leurs Décombres dispersez çà et là, des Murs et des Chemins rompus; les Bleds et les Foins

perdus, ou par les Sables que la Riviere a jettez sur les terres, ou par la Fange, qui se durcissant au Soleil, les brûle, après les avoir abbatus; les Vignes, dans les endroits où les Eaux ont séjourné, sans esperance de récolte, et dans les courans, emportées; les Marais qui sont de ce côté-là en plus grand nombre, et qui font la richesse de tout le Faubourg, entierement ruinez. Je n'entrerai point dans le détail de toutes les pertes que l'Inondation peut avoir causées; il est immense, et plus on examine ces pertes, plus on les trouve grandes. Voilà le triste état où se trouve la Ville d'Orléans. Je ne parle que de ce que nous pouvons voir du haut de nos Murs; j'ajouterai seulement que le Pont de Gergeau, à quatre lieuës au dessus d'Orleans, a eu deux Arches d'emportées; comme c'est un grand passage, principalement pour les Bestiaux, cela incommodera beaucoup le commerce, &c.

La Loire, selon une Lettre de Blois, s'est tellement débordée, qu'il n'est ici personne qui se souvienne de l'avoir vûë en cet état. Sans en faire un plus grand détail, je vous dirai seulement que l'on ne voyoit que l'Arche du milieu de notre Pont, les eaux avoient entierement bou-

ché les autres. On ne voyoit flotter sur la Riviere que bestiaux de toute espece et morceaux de Charpente de la démolition des maisons. Les Ponts *Chastré* et celui de *S. Michel*, ont été rompus en differens endroits. Les Garennes et les Vignes ont été déracinées, les Prez et les Bleds sont sans aucune esperance de récolte. Les Levées ont été rompuës en plusieurs endroits; il s'est même trouvé des gens sur des morceaux de Levées, tout environnez d'eau, luttant contre la faim et contre la crainte que la terre ne vint à leur manquer tout-à-fait. Le pain a valu jusqu'à 20. sols la livre pendant cette huitaine.

On dit qu'il y a eû aussi de grand ravages à Tours, &c.

✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱

MORTS, NAISSANCES et Mariages.

LE R.P. Dom Jean-Bap. Alaydon, Superieur Géneral des Benedictins de la Congrégation de S. Maur, mourut le 6. Juin, dans l'Abbaye de S. Germain des Prez, dans la 62. année de son âge.

M. Louis-Gaston Fleuriau, Evêque d'Orleans, mourut dans son Diocèse le 10. âgé d'environ 72. ans.

Antoine François de la Trémoüille de Noirmontier, Duc de Royan, mourut en cette Ville le 18. âgé de 82. ans. Son Corps fut porté en grand Convoi dans l'Eglise de S. Sulpice, sa Paroisse, et puis transporté en celle du Monastere des Celestins, pour être inhumé dans la Sépulture de sa Maison. Ce Seigneur étoit né avec les plus heureuses dispositions. A la mémoire la plus sûre il joignoit le jugement le plus solide ; une imagination riante, mais toujours juste, et par dessus tout, une ame ferme que rien ne pouvoit ébranler quand il ne s'agissoit que de lui, mais toujours sensible dès qu'il étoit question des autres, sur tout dans sa Famille, dont il étoit regardé comme le Pere. Privé dès sa plus tendre jeunesse et au milieu des plus grandes esperances de l'usage de la vûë, il avoit sçû par son courage mettre son malheur même à profit. Il avoit orné son esprit de toutes les connoissances qui servent à rendre l'homme également aimable et vertueux. Son commerce étoit aussi sûr que sa societé étoit douce ; sa maison étoit devenuë celle de tous ses amis, et il avoit trouvé le moyen d'y réünir en même-temps la décence et la liberté.

Le fils dont la Comtesse de Trêmes, fille du Prince de Tingri, et belle-sœur du Gouverneur de Paris, accoucha le 9. May, fut baptisé le lendemain et tenu sur les Fonts au nom de la Ville, par le Prévôt des Marchands et Echevins de la Ville de Paris et par la Princesse de Tingri.

Dame Henriette Bibienne de Franquetot de Coigny, Epouse de Jean-Baptiste Joachin Colbert, Marquis de Croissy, &c, Conseiller d'Etat, Capitaine des Gardes de la Porte du Roy, Colonel du Régiment Royal Infanterie, accoucha le 23. May d'une fille, qui fut nommée Marie Tabitte, par Henry Arnauld de Pomponne, Abbé de S. Médard de Soissons, Conseiller d'Etat ordinaire, Commandeur, Chancelier et Garde des Sceaux des Ordres du Roy, et par D. Marie Anne Goyon de Matignon, Epouse de Henry François de Grave, Marquis de Solar, &c, Mestre de Camp de Cavalerie.

Pierre de Marolles, Comte de Rocheplatte, &c. Brigadier des Armées du Roy, et Lieutenant pour S. M. en la Province de la Marche, épousa le 19 May au Château de Ris, Marie-Anne Goujon de Gasville, fille de Prosper Goujon, Seigneur

 de

de Gasville et de Ris, Maître des Requêtes et cy devant Intendant en la Generalité de Roüen, et d'Anne Faucon de Ris; elle avoit épousé en premieres Nôces Charles-Auguste, Baron de Breteüil et de Preüilly, et avoit eu de ce Mariage un garçon et une fille.

Emanuel-Félicité de Durfort de Duras, Duc de Durfort, fils de Jean-Baptiste de Durfort, Duc de Duras, Marquis de Blanquefort, &c. Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant General de ses Armées, Commandant de la Haute et Basse Guyenne, et de D. Angelique-Victoire de Bournonville, épousa le 31. May D. Charlotte-Antoinette de Mazarin de la Porte, et de Ruzé, fille de Guy-Paul-Jule de Mazarin de la Porte, &c. Duc de Mazarin, de la Melleraye et de Mayenne, Pair de France, Prince de Château-Porcien, &c. et de D. Louise-Françoise de Rohan Rohan.

ARRESTS NOTABLES.

LETTRES PATENTES du 20. Août 1732. registrées en Parlement le 18. May 1733. qui confirment le Contrat d'échange fait entre le Roy et le sieur Martin, Proprietaire de Bois Taillis et des Terres situées dans le grand Parc de Versailles, &c.

LETTRES PATENTES en forme d'Edit du mois de Décembre 1732. registrées en Parlement le 18. May 1733 qui confirment le Contrat d'échange de Terres, &c. fait entre le Roy et le sieur Comte de Villepreux.

AUTRES LETTRES PATENTES en forme d'Edit du mois de Décembre 1732. registrées en Parlement le 18. May, qui confirment un Contrat d'échange de Terres entre le Roy et le nommé la Bretesche.

ARREST du Parlement, du 26. Mars 1733. qui condamne le nommé Descorailles, dit le Chevalier de Salers, à un banissement de neuf âns, en 50. livres d'amende envers le Roy, et en 10000. livres de réparations civiles envers les sieur et Dame de la Ronade, pour raison des violences, voyes de fait, injures et insultes par lui commises à leur égard; ordonne que les nommez Anne Descorailles de Salers, et Jean Descorailles de Milliard, seront admonestez et les condamne solidairement à aumôner chacun la somme de 10. livres au pain des Prisonniers de la Conciergerie.

ARREST du Conseil d'Etat du 19. May, portant deffenses aux Gentilshommes-Verriers, Tiseurs, Ouvriers, Serviteurs, Domestiques et autres employez en la Manufacture Royale de la Verrerie de Sévres, de quitter leur service et de s'éloigner de plus d'une lieüe, sans un congé par écrit de l'Inspecteur pour le Roy en ladite Manufacture, sous peine d'amende et de punition corporelle; fait pareillement deffenses, sous les mêmes peines, et de prison, à toutes personnes de

de débaucher lesdits Gentilshommes, Ouvriers, Serviteurs, Domestiques ; et à tous Maîtres de Verreries, de recevoir lesdits Gentilshommes et Ouvriers, sous peine de 3000. livres d'amende solidaire.

ARREST du Conseil du premier Juin, dont voici la teneur.

Le Roy s'étant fait représenter en son Conseil une feüille imprimée sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur, ayant pour titre, *Lettre à un Prêtre de l'Oratoire, au sujet de l'Assemblée de cette Congrégation, indiquée au 12. Juin 1733* Sa Majesté y auroit reconnu que ce libelle porte avec soy tous les caracteres d'un Ouvrage séditieux, dont l'Auteur ne se contentant pas de s'élever avec témérité contre la Déclaration du 4. Août 1720. y établit des principes entierement contraires au respect et à l'obéïssance dûë aux ordres de S. M. en supposant, avec ignorance ou mauvaise foi, que le Souverain ne peut exclure régulierement des Chapitres ou Assemblées, les Sujets qu'il juge avoir contrevenu aux Loix et Ordonnances de son Royaume ; et comme il est important de supprimer un pareil libelle, pour prévenir les suites d'une nouveauté si dangereuse et si répréhensible, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné et ordonne que la feüille intitulée, *Lettre à un Prêtre de l'Oratoire, au sujet de l'Assemblée de cette Congrégation, indiquée au 12. Juin* 1733. imprimée sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur, demeurera supprimée, comme séditieuse et contraire à l'autorité du Roy. Fait Sa Majesté, très-expresses inhibitions et deffenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs, et autres personnes, d'imprimer ou faire imprimer, vendre, débiter

débiter ou distribuer ledit libelle, sous les peines portées par la Déclaration du 10 May 1728. &c.

ARREST du Parlement du 5. Juin.

Ce jour, les Gens du Roy sont entrez, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy portant la parole, ont dit : Que depuis le Libelle des Refléxions pour les Evêques de France, que la Cour a condamné par son Arrêt du 14. Avril dernier, il en paroît un autre du même genre, qui déja s'est répandu dans des Provinces éloignées, et y a subi le sort qu'il mérite, avant qu'aucun Exemplaire en fût encore parvenu entre leurs mains.

Que ce nouvel Ecrit intitulé : *Lettre d'un Docteur de Sorbonne à un Evêque de Province*, n'est en quelque sorte qu'une répétition du premier, dont il suit et dont il copie les excès. Que la Cour y reconnoîtra le même esprit, les mêmes pensées, presque jusqu'aux mêmes expressions, et sur tout ces vûës dangereuses de séparation et de schisme qu'on ne peut assez réprimer. Que ce qu'il ajoûte à l'autre, c'est un plan plus étendu et plus circonstancié des voyes capables d'y conduire. Que sa passion ingénieuse à les multiplier, n'est allarmée d'aucun des maux réels qu'on en verroit éclore; et que dans son impatience, il n'est point de moyens qu'elle n'invente pour le succès d'un si funeste projet.

Qu'ils se croyent dispensez d'entrer dans la discussion de ces égaremens. Qu'il s'agit moins d'approfondir le mal que de l'étouffer; et qu'un pareil Libelle porte assez son reproche avec lui-même. Qu'il n'est pas besoin de refléxions sur un Ecrit qui s'applaudit du titre de *Tocsin*, et se vante de *sonner l'allarme;* qui se fait un jeu

d'accuser les Puissances de l'Etat et de l'Eglise ; qui reproche aux unes de tenir une conduite qui tend à la perte de la Religion et impute aux autres d'y conspirer par leur indolence et par leur foiblesse ; qui enfin pour colorer ses excès, ne craint point de nous annoncer l'extinction prochaine de la Catholicité parmi nous, et de dire *que nous touchons à un de ces temps malheureux, où l'on voit des Provinces et des Royaumes entiers perdre la Foy.* Que faut-il de plus pour faire sentir jusqu'où va l'emportement et la témerité de cet Ouvrage, et pour mettre en garde contre les vûës passionnées qui tendent aux extrémitez dans lesquelles il essaye d'engager ?

Qu'ils se contentent donc de le remettre sous les yeux de la Cour, et d'attendre d'elle un Jugement pareil à celui qu'elle a porté contre l'autre Ecrit par l'Arrêt du 14. Avril dernier.

Eux retirez :

Veu le Libelle intitulé : *Lettre d'un Docteur de Sorbonne à un Evêque de Province, le 8. Mars* 1733. ensemble les Conclusions par écrit du Procureur General du Roy : Oüi le rapport de Mᵉ Louis de Vienne, Conseiller, et la matiere sur ce mise en déliberation.

La Cour a arrêté et ordonné que ledit Libelle sera laceré et brulé en la Cour du Palais, au pied du grand Escalier d'icelui par l'Executeur de la haute Justice, comme injurieux à l'autorité Royale, et à l'honneur des Parlemens, excitant au schisme, et tendant à sédition : Fait inhibitions et deffenses à tous Libraires, Imprimeurs, Colporteurs et à tous autres, de l'imprimer, vendre et débiter, ou autrement distribuer, sur peine d'être procedé contre eux extraordinairement ; enjoint à tous ceux qui en auroient des

Exemplaires, de les remettre incessamment au Greffe Civil de la Cour, pour y être supprimez: Permet au Procureur Géneral du Roy, de faire informer contre ceux qui ont composé, imprimé, vendu, debité ou distribué ledit Libelle pardevant Me de Vienne, Conseiller en icelle, même pardevant les Lieutenans Criminels ou autres premiers Officiers des Sieges Royaux du Ressort pour les témoins qui se trouveroient dans l'étenduë desdits Siéges, poursuite et diligence de ses Substituts en iceux; pour les informations faites, rapportées et communiquées au Procureur Géneral du Roy, être par lui requis, et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra: Ordonne que copies collationnées du présent Arrêt, seront envoyées aux Bailliages et Sénéchaussées du Ressort, pour y être lû, publié et registré; enjoint aux Substituts du Procureur General du Roy d'y tenir la main et d'en certifier la Cour dans le mois. Fait en Parlement, &c.

ARREST du Parlement du même jour 5. Juin. Ce jour, les Gens du Roy sont entrez, et Me Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit: Qu'on n'auroit pas eu lieu de croire que l'Arrêt du 23. Février dernier, pût être le prétexte d'une accusation d'infidelité au Roy, et d'attentat contre les droits sacrez de sa Couronne. Que c'est cependant l'usage qu'en fait un Libelle imprimé, qu'on a semé par tout il n'y a pas long-temps, qui leur a été adressé à eux-mêmes, et auquel on a donné le titre *de Remontrance au Roy sur l'Arrêt rendu par son Parlement de Paris le 23. Février 1733.* Que l'accusation se tire de ce que l'Arrêt deffend entr'autres choses, de rien faire qui tende *à donner*

atteinte à l'autorité du Concile œcumenique de Constance, et de ce qu'en quelques lieux, dit-on, ce Concile s'attribuë *le droit de dépoüiller de leur dignité les Empereurs et les Rois en cas de désobéissance à ses Decrets.*

Qu'on ne parviendra jamais à rendre la Cour suspecte dans ses sentimens ni dans sa conduite, sur le grand principe de l'indépendance absoluë de la Souveraineté de nos Rois. Que c'est la maxime inviolable sous laquelle ce Sénat auguste s'est formé; qu'il ne subsiste et qu'il ne vit, pour ainsi dire, que pour elle; et que s'il pouvoit cesser d'être, ces murailles qu'il en a fait retentir tant de fois depuis plusieurs siecles, sembleroient encore parler aprés lui pour la publier à jamais.

Que la Cour n'a donc pas même à s'offenser d'un reproche qui tombe par sa seule absurdité. Qu'elle a parlé du Concile de Constance, comme on s'est fait en France de tout temps une Loi de s'en expliquer, c'est à-dire, pour le reconnoître et pour le maintenir œcuménique. Qu'elle a désigné singulierement les Decrets contenus dans les Sessions quatre et cinq, si importants pour nos maximes; et qu'en ce point elle a suivi encore l'exemple respectable de nos Peres, dans ce qui s'est fait de plus solemnel en faveur des mêmes Decrets.

Qu'à l'égard de ce qui peut être des termes de quelques Sessions dont on abuse, c'est un argument usé que nos plus celebres Ecrivains n'ont pas laissé sans y répondre. Que l'œcumenicité du Concile une fois établie, comme il n'est pas permis en France de la contester; au lieu de chercher des prétextes pour lui reprocher une entreprise sur le Temporel, aussi éloignée de ses vûës qu'incapable d'un juste effet, ils n'ont songé avec

raison, qu'à prendre dans un sens plus légitime ce qui s'est passé dans ses Assemblées, et par la sagesse éclairée de leurs observations, ils ont conservé également les droits inviolables des Puissances Temporelles, et le respect qui lui est dû. Que c'est ce qu'on n'auroit pas dû dissimuler. Mais qu'il est visible que l'on n'a cherché qu'à donner le change; et que l'audace d'un pareil Libelle ne peut être condamnée trop séverement. Que c'est l'objet des Conclusions qu'ils laissent à la Cour, avec un Exemplaire du Libelle.

Eux retirez:

Vû ledit Libelle intitulé: *Remontrance au Roy sur l'Arrêt rendu par son Parlement de Paris le 23. Février 1733. qui ordonne la suppression d'un Imprimé intitulé, Lettre de M. Leullier à M. le Premier Président*, ensemble les Conclusions par écrit du Procureur General du Roy. Oüi le rapport de M. Loüis de Vienne, Conseiller, et la matiere sur ce mise en délibération.

La Cour a arrêté et ordonné que ledit Libelle sera laceré et brulé en la Cour du Palais, au pied du grand Escalier d'icelui, par l'Executeur de la haute Justice, comme calomnieux et injurieux à la Cour. Fait inhibitions et deffenses à tous Libraires, Imprimeurs, Colporteurs et tous autres de l'imprimer, vendre et debiter, ou autrement distribuer, sur peine d'être procedé contre eux extraordinairement: Enjoint à tous ceux qui en auroient des Exemplaires de les remettre incessamment au Greffe Civil, pour y être supprimez; Permet au Procureur General du Roy, de faire informer contre ceux qui ont composé, imprimé, vendu, debité ou distribué ledit Libelle pardevant Me de Vienne, Conseiller en icelle, même pardevant les Lieutenans Criminels ou autres pre-

miers Officiers des Sieges Royaux du Ressort, pour les témoins qui se trouveroient dans l'étenduë desdits Sieges, poursuite et diligence des Substituts en iceux; pour les informations faites, rapportées et communiquées au Procurer General du Roy, être par lui requis, et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonne que copies collationnées du présent Arrêt, seront envoyées aux Bailliages et Sénéchaussées du Ressort, pour y être lû, publié et registré; enjoint aux Substituts du Procureur General du Roy d'y tenir la main et d'en certifier la Cour dans le mois. Fait en Parlement, &c.

Le second Volume du Mercure de ce mois, est actuellement sous presse et paroîtra incessamment.

TABLE

Pieces Fugitives. La Gloire, *Ode*, 1045
Dissertation sur les Enseignes Militaires des François, 1050
Seances, 1062
Eclaircissement au sujet de deux Theses de Medecine, 1064
La vie de l'homme, *Ode*, 1067
Lettre au sujet de la Vie de M. Fr. Picquet, 1071
Imitation d'une Fable Latine, inserée dans le Mercure, &c. 1077
Reflexions, 1079
L'Amitié, *Ode*, 1089
Lettre de Constantinople sur diverses Traductions d'Ouvrages choisis, 1091
Méprise de l'Amour, à Mlle de, &c. 1097

Troisiéme Lettre au sujet du Marquis de Rosny et Médaille, 1101
Le mépris des Richesses. Prix remporté aux Jeux Floraux, 1125
Réponse de Mad. Meheust, Auteur de l'Histoire d'Emilie, &c. 1131
Réponse au Madrigal de Mlle de la Vigne, 1136
Reflexions sur la Question, *Pourquoi a-t'on plus de peine à pardonner à ceux qui prennent plaisir à voir les personnes calomniées*, &c. *ibid.*
Ode Sacrée, 1143
Enigmes, Logogryphes, &c. 1146
NOUVELLES LITTERAIRES, &c. Traité de l'Opinion, 1154
Essay sur le bon goût en Musique, &c. 1163
Nouvelle Edition des Ouvrages d'Origene, 1168
Discours sur les Spectacles, traduit du Latin, 1174
Livres nouveaux des Pays Etrangers, &c. 1189
Œuvres d'Horace, gravées, &c. 1190
Bouclier antique au Cabinet du Roy, 1191
Portail de S. Sulpice, Ceremonie, &c. 1192
Mort de M. Vanrobais, &c. 1194
— De M. Coustou, &c. 1196
Estampes nouvelles, Portrait de M. des Portes, &c. 1198
Spectacles. Le Rendez vous, *Extrait*, 1203
Epitre à Mlle Dufresne, 1210
Nouvelles Etrangeres, de Turquie et Perse, Lettre de Contantinople, &c. 1215
De Pologne, Allemagne et Italie, 1220
Espagne et Angleterre, 1225
France, nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1226
Le Suisse communément dit de la ruë aux Ours, &c. 1232
Inondation de la Riviere de Loire, &c. 1240
Morts, Naissances et Mariages, 1245
Arrêts Notables, &c. 1248

Errata de May.

PAge 885. ligne 3. XVIII. *lisez* XVIIII.
P. 886. l. 6. ΒΙΔΟΥΚΕΞΙΩΝ, *l.* ΒΙΔΟΥΚΕΣΙΩΝ.
Ibid. li. 19. Biducasses, *l.* Viducasses.
P. 888. l. 12. Agenus, *l.* Argenus.
Ibid. l. 14. Bidugasses Biducasses, *l.* Vidugasses Viducasses.
P. 889. l. 8. Ædinus, *l.* Ædinius.
P. 890. l. 13. Scupulus, *l* Scopula.
Ibid. l. 25. à Paulin, *l.* de Paulin.
P. 899. l. 21. Appius, *l.* Ulpius,
P. 901. l. 16. Ædinius, *l.* Ædinii.
P. 903. l. 10. Antecesseur, *l.* Assesseur.
P. 905. l. 7. Arcæ, *l.* Arca.
Ibid. l. 16. agentena, *l.* agentem.
P. 998. l. 3. seconde, *l.* 21.
P. 1005. l. 12. seings, *l.* signez.
P. 1015. l. 25. reste Topgis, *l.* reste des Topgis.
P. 1030. l. 20. la Cantate, *l.* *le Cantate.*

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1071. ligne 8. Conseil, *lisez* Consul.
P. 1072. l. derniere, regaroit, *l.* regardoit.
P. 1074. l. 3. du bas. Cette correction est de M. le Chev. Maunier d'Alep. *Mettez cela en Note.*
P. 1090 l. 10. ou, *l.* on.
P. 1152. l. 1. se, *l.* je.
P. 1179. l. 19. et, *l.* est.
P. 1191. l. 10. l'évenement, *l.* l'avenement.
P. 1195. l. 6. 25 de ce mois, *l.* 25. May.
P. 1206. l. 22. elle m'aime, *l.* elle aime.
P. 1213. l. 15. sur les Côtes d'Italie; *ôtez ces mots et mettez à la place*, en Asie.
P. 1216. l. 14. ce, *l.* le.
P. 1233. l. 12. ils le lui, *l.* ils lui.
La Médaille doit regarder la page 1124

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
JUIN. 1733.
SECOND VOLUME.



A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

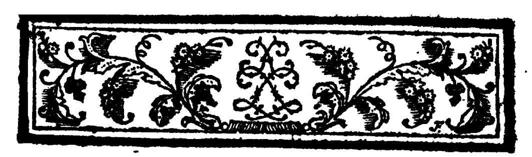
AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1733.

PIECES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

L'ASTROLOGIE JUDICIAIRE ODE.

Présentée à l'Académie des Jeux Floraux, pour le Prix de cette année 1733.

A M. Deslandes, Contrôleur Général de la Marine, à Brest, et de l'Académie Royale des Sciences.

Par Mlle de Malcrais de la Vigne du Croisic, en Bretagne.



Uneste et vaine Astrologie,
Qui dans les ténébreux replis,
De ta séduisante Magie,
Tiens tant de cœurs ensevelis;
Reste à jamais dans la Chaldée,

Une coupable et fausse idée,
Nous a trop long-temps égarez ;
Ces Peuples qu'à tort on crut sages,
Rendront bien sans nous leurs hommages,
Aux Astres par eux adorez.

Monstre à qui fit voir la lumiere,
L'avide curiosité,
Tu ne dûs ta grandeur premiere,
Qu'à l'humaine crédulité.
Tu profitas de nos foiblesses,
L'appas trompeur de tes promesses,
Masqua tes mensonges divers :
La peur fit valoir ton audace,
Et ton Idole prit la place
Du Souverain de l'Univers.

Mortels, dont les cervelles folles ;
Changent les Astres en métaux,
Vous voulez que des noms frivoles,
Opérent nos biens ou nos maux ?
Vous frémissez, Payens impies,
De voir présider sur nos vies,
Saturne ou Mars à l'œil de fer ;
Garans d'une heureuse affluence,
Pour ceux qu'anima l'influence,
De Vénus ou de Jupiter.

 Vous

Vous prêtez à tels et tels Astres,
De bizarres aversions,
Cruels Messagers des désastres,
Par leurs tristes conjonctions.
Le Scorpion me pronostique,
Si dans ma Planette il s'implique,
L'Exil, le Désespoir, la Mort;
Et ma trame est infortunée,
Si de sa queuë empoisonnée,
Le Dragon infecte mon sort.



Quoi? cette Masse étincelante,
Qui dans l'air roule loin de moi,
Rendra mon ame chancelante;
Entre l'espérance et l'effroi?
Prête à m'en loüer, ou m'en plaindre,
J'aurai la bassesse de craindre,
Un corps privé de sentiment,
Qui n'a jamais connu son être,
Et n'est pas lui-même le Maître,
De regner sur son mouvement!



Croirai-je, étrange extravagance!
Que le Ciel à votre Art soûmis,
Au point qu'il fut à ma naissance,
Puisse à vos yeux être remis?
Seul de son compas infaillible,

Dieu marque du temps insensible,
Tous les espaces écoulez,
Eternel Torrent! cours immense!
Pendant que mon esprit y pense,
Mille instans se sont envolez.

Si suivant votre absurde fable;
La même Etoile au même aspect,
D'un bonheur ou malheur semblable,
Porte un présage non suspect;
Pourquoi ne sont-ils pas insignes,
Tant d'hommes nez sous mêmes signes,
Que les Rois et les Conquérans?
Où pourquoi le même naufrage,
Perd-t-il cent Nochers à tout âge,
Nez sous des signes differens?

Celui-là vit et meurt infame;
Cet autre est porté vers le bien,
Et l'Astre seul captive une ame,
Sous ce doux ou fatal lien:
Maudis ton sort, misérable homme;
Ta liberté n'est qu'un Fantôme;
N'attends plus rien des Immortels,
Tes vœux sont désormais stériles,
Détruits des Temples inutiles,
Ravage et brûle leurs Autels.

 Non

Non, la ronde et vaste Machine,
Du seul vrai Dieu connoît les Loix,
Le Ciel à son aspect s'incline,
Il parle et tout tremble à sa voix.
Toujours unie à sa justice,
Sa volonté n'est point complice,
De l'iniquité des humains ;
Le libre arbitre qu'il leur donne,
De la honte ou de la couronne,
Laisse le choix entre leurs mains.

Mais par de criminels prestiges,
N'allons pas, esprits indiscrets,
Chercher dans les airs les vestiges,
De ses immuables Décrets.
Auroit-il de sa Providence,
Fait aux Astres la confidence ?
L'idée en révolte mes sens :
Il créa ces Corps que j'admire,
Pour éclairer, non pour prédire,
Ni pour recevoir mon encens.

DESLANDES, *mon hardi génie,*
Alla, loin des terrestres Lieux,
Saisir la force et l'harmonie,
Du brillant langage des Dieux.
Mon entousiasme intrépide,

Brave en prenant le Nord pour guide,
D'Icare l'éternel affront,
Le fils de Japet sur son aîle
M'enleve, et m'offre une étincelle,
Dont j'embrase le sacré Mont.

Cependant ma vigueur Lyrique,
S'arma dans les Tournois Floraux,
Et le Laurier Académique,
Récompensa d'autres travaux.
N'importe, ton docte suffrage,
Me console et me dédommage
Du prix vainement espéré ;
*Si tu conviens que des Couronnes **
L'honneur à des Piéces moins bonnes,
Plus d'une fois fut déféré.

SUITE de la Dissertation sur les Enseignes Militaires des François.

LEs Eglises dédiées à des Saints, du rang des Confesseurs, avoient leurs Bannieres de couleur Bleuë ou Violette : celle de S. Martin devoit être de cette cou-

* *L'Auteur ne prétend point condamner le jugement de l'Académie, et quiconque l'interpréteroit ainsi, n'entendroit point le sens de la Strophe.*

 leur

leur, et c'est peut-être ce qui fit que lorsque nos Rois prirent des Fleurs de Lys pour armoiries, ils les mirent sur un fond de gros bleu, en l'honneur de saint Martin, dont la dévotion n'étoit pas tout-à-fait tombée dans ces temps-là.

On prit la coutume de faire les Bannieres de couleurs qui montrassent la classe des Saints à qui elles étoient dédiées, conformement à l'usage des Ecclesiastiques, qui ont toujours observé, en faisant l'Office Divin, d'avoir des ornemens qui désignassent la qualité du Saint dont on fait la fête, prenant des Chappes blanches pour les fêtes des Vierges, des rouges pour les Martyrs, des vertes et des bleuës pour les Confesseurs, et des noires pour l'Office des Morts.

Toutes ces Bannieres se terminoient en trois pointes, désignant la Trinité. Celle de Saint Denys prit le nom d'*Oriflamme*, à cause de sa forme qui étoit une Lance dorée, à laquelle pendoit un morceau d'Etoffe de soye rouge, taillé en maniere de flamme à trois pointes, terminées chacune par une Houpe verte. M. du Cange a fait une Dissertation qui renferme tout ce que les Auteurs François ont

écrit de cette mystérieuse Enseigne, on peut y avoir recours.

L'emploi de celui qui la portoit pour le Roy, n'étoit qu'une commission; le Gentilhomme qui en avoit été chargé pendant une Guerre, la reportoit à saint Denis aussi-tôt que la Guerre étoit finie; et si on avoit besoin de la reprendre pour une autre expédition, la commission en étoit donnée souvent à un autre Gentilhomme.

Mais comme le temps change les usages, les derniers Porte-Oriflammes se succedoient quelquefois de pere en fils dans cette fonction; et de plus ils négligeoient de rapporter ce pieux dépôt qu'on leur avoit confié dans le lieu où il devoit être et le gardoient chez eux, sur tout quand l'expedition pour laquelle ont l'avoit prise, n'étoit point terminée, et qu'il falloit retourner à la Guerre la Campagne suivante.

On voit par l'Histoire de l'Abbaye de S. Denys, de Dom Félibien, (pag. 313.) que le Roy Charles VI. après avoir nommé Hutin, Sire d'Aumont, pour garder l'Oriflamme, lui ordonna d'aller prendre cette Enseigne que Guillaume des Bordes (qui la gardoit auparavant) avoit re-

retenuë chez lui, n'ayant point eu occasion de la déployer pour le service du Roy, et ordonna en même temps au Sire d'Aumont de la reporter dans l'Abbaye de S. Denys.

L'ignorance et la crédulité où l'on étoit dans lessiéc les où l'Oriflamme fut en réputation, faisoit débiter bien des contes sur son origine, on prétendoit qu'elle avoit été apportée du Ciel, par un Ange, avec l'Ecu fleurdelisé, dans le temps de la conversion de Clovis, et long-temps après que cette Enseigne eut cessé de paroître dans les Armées, on croïoit qu'elle s'en étoit retournée au Ciel, on se persuadoit core qu'elle ne s'usoit point; mais présentement qu'on est revenu de toutes ces pieuses fables, il est raisonnable de penser que quand l'Oriflamme étoit vieille et déchirée, on en substituoit une autre à sa place, et les Religieux faisoient de la vieille ce qu'ils vouloient, et quelquefois elle restoit au Porte-Oriflamme, qui en disposoit à sa volonté; comme les Colonels font aujourd'hui des Drapeaux et des Etendarts qui ont servi à leurs Regimens qu'ils gardent souvent chez eux comme des marques honorables pour leurs Descendans, quand ils n'en veulent pas disposer en faveur de quelque Eglise où il

ils ont dévotion, ou en faire quelqu'autre usage.

La coutume d'offrir à la Divinité les Enseignes prises sur l'Ennemi est tres-ancienne; les Payens mettoient dans les Temples de leurs Dieux les Trophées qu'ils rapportoient de la Guerre. Les Philistins après avoir vaincu Saül, appendirent les armes de ce Roy aux voutes du Temple de leur Dieu Astaroth, (*Les Rois, liv.* 1.) et dans l'histoire de Sablé, par M. Ménage, on voit dans la Généalogie des Seigneurs de Mayenne, qu'un de ces Seigneurs étant revenu d'une Croisade, offrit à une Eglise de sa Terre les Enseignes qu'il avoit rapportées de son voïage.

On expose dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris toutes les Enseignes de Terre et de Mer qui se gagnent sur l'Ennemi pendant une Guerre, et on ne les ôte que quand la paix est faite.

Le Poëte Malherbe dans une Lettre qu'il écrit à son Cousin, le 22 Decembre 1627. lui dit: Les Drapeaux pris sur les Anglois, à l'attaque de l'Isle de Rhé, furent hier apportez au Louvre, on leur fit faire un tour dans la Cour, selon la coutume, et on les porta ensuite à N. D. Il y en a 44. qui ont tous au bout d'en-haut et au coin, qui est vers le bois, un

morceau de Tafetas blanc, d'environ 3 pieds en quarré, et en ce Tafetas, il y a une Croix rouge qui touche à toutes les 4 faces de ce quarré. De maniere qu'en admettant (comme on le doit) le renouvellement de l'*Oriflamme*, quand elle étoit usée, on accordera deux opinions differentes d'Auteurs sur le sort que cette Enseigne a eu depuis que nos Rois ne l'ont plus fait porter dans leurs Armées; ce qui arriva sous Charles VII. pendant que les Anglois étoient Maîtres de Paris. Les uns soutenant qu'elle étoit toujours restée dans le trésor de S. Denys, où on la voyoit encore en 1534 et 1594. suivant les Inventaires du même trésor, faits dans ces années-là; et les autres ont pensé qu'elle a pû rester en la possession des Gentilhommes qui en avoient la garde, et que par conséquent on peut trouver des Oriflammes dans les Archives des descendans de ces Gentilhommes. Messieurs d'Harcourt en conservent un, qui leur vient par succession de Pierre de Villiers l'Isle-Adam, Grand-Maître de France et Porte Oriflamme, dont la fille épousa Jean de Garenciere, et fut Ayeul d'une Tugdal de Karmoisien, mariée à Jean de Gaillon, grand-pere de Françoise de Gaillon, femme de François d'Har-

d'Harcourt, Seigneur de Beuvron, à la posterité duquel appartient (selon M. de la Roque, dans son Histoire de la Maison d'Harcourt,) le droit de garder l'Oriflamme, en supposant que cette dignité étoit devenuë sur sa fin héréditaire dans les familles de ceux qui l'ont possedée.

Quant à la difference que le P. Daniel (dans sa Milice Françoise) trouve, entre l'Oriflamme, qui est chez Messieurs d'Harcourt, et celle qui étoit dans le Trésor de S.Denys, ce qui lui fait dire que la premiere n'est pas la véritable, c'est une minutie où il ne faut point s'arrêter, car quoique l'Etendart de S. Denys ait été pendant long temps d'une seule couleur pleine, la mode y a pû faire ajouter dans les derniers temps des ornemens, comme des Flammes et des Couronnes en Broderies d'or. Il suffit que la couleur de l'Oriflamme, conservée chez Messieurs d'Harcourt, soit rouge, pour croire qu'elle peut être aussi véritable que celle qui se trouvoit dans le Trésor de S. Denys au 16e siécle, quoique celle-cy fut plus grande et d'une étoffe unie.

Il n'est pas même certain qu'il n'y eut qu'une Oriflamme d'usage en même-temps, et que quand il y en avoit une à l'Armée, il n'y en eut pas encore une

 autre

autre qui restoit à S. Denys, pour les besoins extraordinaires de l'Abbaye, ou pour envoyer à une seconde Armée Royale ; car l'Oriflamme étoit un Etendart, attaché à l'Armée, et non à la personne des Rois, comme je le ferai voir en parlant de l'Etendart Royal, autre Enseigne qui ne quittoit point le Corps du Roy, au lieu que l'Oriflamme alloit toute seule à la tête de l'armée, gardée seulement par une Troupe de Cavaliers d'Elite : *Vexillum sancti Dionisii quod omnes præcedere in bella solebat.*

Voicy ce que dit Rigord, Historien de Philippe Auguste, en parlant de ce qui se fit à S. Denis, lorsque ce Prince y alla prendre l'Oriflamme pour son voyage d'Outremer, *après que le Roy, à genoux devant le Sépulchre des Saints Martyrs, eut imploré par ses prieres et ses larmes, l'assistance du Ciel, il reçut la Pannetiere et le Bourdon des mains de Guillaume, Archevêque de Rheims, son oncle maternel, et il y prit ensuite de sa propre main deux Etendarts qui étoient sur la Châsse des Saints Martyrs.*

Voilà certainement une occasion où il paroît deux Oriflammes à la fois, peut-être qu'on les doubloit pour n'en pas manquer en cas qu'il s'en perdît une ;

en supposant cela on accordera ce qui se trouve dans deux Historiens, Jacques Meyer et Guillaume Guyard, le premier soutenant que la véritable Oriflamme fut perduë au combat de Mons en Puelle, et qu'elle ne se retrouva plus, pendant que le second assure que l'Oriflamme qui se perdit dans ce Combat, n'étoit qu'une Enseigne contrefaite que le Roy avoit fait paroître ce jour-là pour encourager ses Soldats; cecy sent bien le conte fait à plaisir; quelle raison le Roy auroit-il eû de tromper ses Soldats dans la supposition de cette fausse Enseigne? Ne vaut-il pas mieux convenir que dans les occasions que l'on jugeoit devoir être périlïeuses, on se munissoit de deux de ces Enseignes, pour pouvoir les substituer l'une à l'autre, en cas qu'il s'en perdit une, et que c'est ce qui fut fait à la bataille de Mons en Puelle, où l'une ayant été perduë la veille, il en reparut une autre le lendemain.

Ce que je dis n'est point pour diminuer l'estime que nous croyons que nos Ancêtres faisoient de cet Etendart. Ils le regardoient comme un Symbole de Religion; et dans cette idée ils lui donnoient le premier rang sur toutes leurs autres Enseignes.

 Omnibus

Omnibus in bellis habet omnia signa preire, dans l'esperance que leur Saint Patron, à qui appartenoit cette Enseigne, obtiendroit du Ciel par ses prieres la direction des guerres qu'ils entreprenoient et les feroient réüssir à leur avantage.

Le nom du Saint devint aussi leur cri de guerre ; ce fut sous Louis le Gros qu'on commença à invoquer S. Denis, Patron du Royaume, dans tous les besoins Militaires par ces mots, MONTJOYE SAINT DENIS, qui sont devenus la Devise génerale de nos Rois. Dans tous les temps et chez toutes les Nations, la coûtume des Soldats étoit de faire de grands cris avant que de combattre et après avoir combattu ; les premiers de ces cris pour exciter le courage et jetter l'effroy dans le cœur de l'Ennemi, et les seconds pour remercier les Dieux qu'on adoroit du gain d'une bataille, et en célebrer la premiere réjoüissance.

Clovis dans le Champ de Colbrac, implore le secours du Dieu que sa femme adore. Les François devenus Chrétiens, adressent leurs cris à S. Martin, ensuite à S. Denis, esperant attirer sur eux les faveurs du Ciel par l'intercession de leurs Saints Protecteurs.

De tous les Auteurs qui ont voulu

 expliquer

expliquer le mot de *Montjoye*, qui précedoit celui de S. Denis dans l'acclamation Militaire des François, Mrs Ducange et de Caseneuve, sont ceux qui ont le mieux pensé sûr la véritable signification de ce mot, en disant que c'est un vieux terme François qui exprime une Colline, diminutif de Montagne; toute l'erreur du premier de ces deux Sçavans, est de dire que par le mot de *Montjoye*, il faut entendre seulement la Montagne de Montmartre où S. Denis fut martyrisé; le Pere Daniel, dans sa Milice Françoise, qui a voulu le relever sur cette méprise, a plus mal fait que lui en disant que Montmartre est une veritable Montagne, qu'elle est trop haute pour qu'on lui puisse donner ce nom de *Montjoye*, et qu'elle se trouve appellée par tout Montagne de Mars, et non pas *Montjoye*, est-ce là une raison assez solide pour que *Montjoye* ne puisse pas signifier un petit Mont? Si ce Pere avoit poussé ses Recherches jusques dans les usages que les Gaulois et les Germains observoient en enterrant leurs Morts, il auroit trouvé la preuve que *Montjoye* a signifié une petite Montagne artificielle qui se formoit de la maniere que voicy:

Quand un Chef de Guerre de ces Na-

tions mouroit au milieu de son armée, après que le corps avoit été mis dans une fosse avec toutes les ceremonies qui s'observoient en pareil cas, chaque Soldat portoit une pelletée de terre pour recouvrir la fosse de son General, ce qui formoit dessus une petite éminence qui devenoit haute à proportion que l'armée qui faisoit l'enterrement, étoit nombreuse.

La Flandre et les Provinces qui l'avoisinent, sont encore pleines de ces monticules qu'on appelloit dans le Pays des *Tombes*, pour mieux conserver le souvenir du sujet qui les a produites ; avant que de prendre ce nom de Tombes, elles avoient celui de *Montjoye*, terme qui a toujours signifié en vieux François une élevation, qui sert à marquer un lieu que l'on veut reconnoître, et où l'on veut parvenir quand on en est éloigné.

Les Phares qui sont sur les Ports de Mer, les *Balises*, faites de tonneaux ou de pieces de bois flotantes sur l'eau pour servir à guider les Vaisseaux entre des Rochers cachez sous l'eau, et enfin toutes sortes de marques propres à faire éviter les dangers et à montrer les lieux éloignez, ou ceux qui renferment des choses dignes de memoire, étoient nommez

des *Montjoyes*, parcequ'elles apprenoient avec plaisir à ceux qui les voyoient, des Endroits que l'on auroit eu peine à retrouver sans leurs secours.

On élevoit dés *Montjoyes* sur les Tombeaux des personnes de considération, plus ou moins magnifiques et remarquables, selon la dignité de ces personnes; les premiers Chrétiens persécutez, mirent des marques moins sensibles sur les Tombeaux des Martyrs qui se trouvoient en pleine campagne; ces marques, qui n'étoient souvent que de simples pierres, eurent le même nom. On n'oublia pas sans doute de mettre une *Montjoye* sur le Tombeau de S. Denis et de ses Compagnons, jusqu'à-ce qu'on fût en liberté de renfermer ce Tombeau dans une Eglise; dans la suite l'Eglise où il étoit renfermé étant devenuë célebre par la dévotion que les Fidelles eurent à ce Tombeau, les Rois qui s'en rendirent les Protecteurs, se regarderent en même-temps comme les Gardiens de ce S. Tombeau; et pour montrer publiquement l'honneur qu'ils se faisoient de cette qualité, ils l'exprimoient par le nom ancien de *Montjoye*, et prirent delà occasion de crier à la guerre *Montjoye S. Denis*, comme s'ils eussent voulu dire nous sommes les

 gar-

gardiens du Tombeau de S. Denis, la Banniere dont nous nous servons en est la marque, et nous la portons pour deffendre les biens qui appartiennent à ce Saint, et qui ont été offerts à son Tombeau.

Dans toutes les Religions du Monde les Princes qui ont eu de la pieté, se sont toujours fait honneur d'être dépositaires de quelques Monumens respectables de ces Religions. Il semble même que la destinée des Empires soit, pour ainsi dire, attachée à la conservation de ces Monumens. Les Payens enchaînoient leurs Dieux. Une Ville croyoit ne jamais succomber aux efforts de ses Ennemis tant qu'elle étoit en possession de ses Lares et de ses Pénates. La ruine de Troye ne fut attribuée qu'à l'enlevement du *Palladium*.

Les Empereurs Ottomans gardent avec soin dans leur Serrail l'Etendart de guerre et la Robbe de Mahomet. Tous les Princes de cette Religion qui ont possedé la Ville de Jérusalem, ont tous pris la qualité de Maîtres ou de Possesseurs du S. Tombeau.

Pourquoi nos Rois Très-Chrétiens ne se seroient-ils pas fait le même honneur de se dire les Gardiens du Tombeau d'un

Martyr de qui leurs Peuples tiennent la Foy, et de montrer l'estime qu'ils faisoient de ce Titre par ce cri d'allegresse *Montjoye S. Denis.*

ULISSE ET CIRCÉ,

FABLE.

L'Un de l'autre charmez dans leur Isle enchantée,
La Fille du Soleil et son Amant un jour,
De leur félicité rendoient grace à l'Amour;
Par deux Oiseaux leur vûë est arrêtée,
Ulisse les observe (objets interessants !)
Un trouble se répand dans leur ame attendrie;
Il regarde Circé; la même rêverie,
Tenoit enchantez tous ses sens.
Hé quoi ! dit-il, leur flâme *ainsi favorisée*,
N'excite point encor d'inutiles désirs !
Ils n'éprouvent jamais dans de si doux plaisirs,
La triste œconomie aux Mortels imposée !
Il est vrai, les Moineaux s'aiment bien tendrement,
Reprit la jeune Enchanteresse;
Ne peut-on s'élever jusques à leur tendresse ?
Mon Art ne fut jamais employé vainement:
Que tardons-nous ? l'Amour sera d'intelligence;

Oüi, c'est toi, Dieu charmant, qui nous ouvres les yeux,
Nous n'allons acquerir ces dons délicieux,
Que pour mieux sentir ta puissance.
A ces mots ces Amans par l'espoir animez,
En Moineaux tout-à-coup se trouvent transformez.
Des Aquilons alors l'influence bannie,
Cédoit aux doux Zéphirs, la Terre rajeunie;
Bien-tôt il n'est Palmiers, Mirthes, Cedres, Roseaux,
Où cent fois ces heureux Oiseaux,
Ne se soient assurez de leur métamorphose.
Quel exemple! combien de Spectacles charmans
Aux Nymphes de Circé chaque jour il expose!
Elles comptent tous les momens,
De ce changement admirable;
Jamais l'Art des Enchantemens,
Ne leur parut si respectable:
Mais ce Printemps si cher passa rapidement;
Et dans ces mêmes lieux témoins de leur yvresse,
On les voit, ces Oiseaux, séparez sans tristesse,
Ou rejoints sans empressement.
Tous deux se retraçant leur commmune avanture,
En formant les Moineaux, disoient-ils, la Nature.
De leur bonheur s'occupoit foiblement,
Il n'est qu'un seul plaisir, un seul nous rend sensibles;

Le Printemps nous l'inspire, ô destins inflexibles !
Il s'envole avec le Printemps,
Et dans cette absence fatale,
Nous n'avons point un cœur pour remplir l'intervale,
Par ces troubles secrets, par ces ravissemens,
Qui font le bonheur des Amans.
Quel don nous échappoit avec la forme humaine ?
Reprenons, reprenons ce cœur,
Source des *biens parfaits*, *favorable* Enchanteur,
Qui mêle un certain charme à sa plus triste peine,
Qui ménageant notre espoir, nos désirs,
Au comble du bonheur par degrés nous amene,
Et ces degrez sont autant de plaisirs.
Le Héros et l'Enchanteresse,
Reprennent à l'instant leur forme et leur tendresse,
Détrompez des faux biens qu'ils avoient éprouvez,
Pour transmettre aux Amans un si puissant exemple,
Au véritable Amour ils élevent un Temple,
Et sur l'Autel ces mots furent gravez,
Au destin des Moineaux ne portez point envie,
Mortels, un cœur sensible est le suprême bien,
Aimez, vous le pouvez, tout le temps de la vie,
Aimez bien tendrement, tout le reste n'est rien.

PROJET *d'une nouvelle Edition des* Essais de Montaigne, &c.

JE veux consulter les Gens de Lettres et pressentir le goût du Public sur un Ouvrage qui sera bien-tôt en état de paroître, si j'apprends qu'on approuve l'idée et l'échantillon que je vais en donner.

Cet Ouvrage est une espece de Traduction de Montaigne. A ce mot de Traduction d'un Livre François, j'entends déja les Plaisans m'appliquer le Vers de M. Despréaux.

Le fade Traducteur du François d'Amyot.

A la place d'Amyot, on mettra Montaigne, et heureusement pour la plaisanterie, la mesure du Vers n'en souffrira point; il me semble pourtant que la raillerie seroit mal fondée en cette occasion. On auroit raison de se mocquer d'une Traduction d'un Auteur ancien qui paroîtroit faite sur une Traduction précédente plutôt que sur l'original. Ce seroit une preuve de l'ignorance ou de la paresse du Traducteur. Il faut traduire sur

sur l'Original même, quand il reste; voilà la regle et le meilleur moyen de réüssir. Tout ce qui est permis, s'il y a déja une Traduction de l'Ouvrage en question, c'est de s'en aider, et non pas de la prendre pour guide, encore moins de se contenter simplement de la retourner. Mais si par impossible nous avions perdu l'Original d'un Auteur Grec ou Romain, traduit en notre Langue dans le 16. siecle, et qu'il ne nous en restât plus que la Traduction, je crois que ce seroit rendre service au Public de la réformer, d'en corriger les tours et les expressions qui auroient vieillis; en un mot, de traduire la Traduction même, afin de la mettre en état d'être lûë du commun des Lecteurs, pour qui la Langue Françoise, telle qu'on la parloit et qu'on l'écrivoit il y a 200. ans, est presque inintelligible, ou du moins fort désagréable.

Il est évident que ce qui seroit utile par rapport à une Traduction devenuë en quelque sorte Original par la perte de l'Ouvrage ancien, ne le seroit pas moins par rapport à un Original même. Je veux dire par rapport à un Ouvrage composé avant le changement considérable qui est arrivé dans notre Langue.

 Or

Or tel est le Livre fameux des Essais de Montaigne ; il me semble même qu'à mérite égal, nous devrions être plus curieux de pouvoir lire avec plaisir l'Ouvrage d'un de nos Compatriotes, que celui d'un Grec ou d'un Romain.

Voici donc les raisons qni me font juger qu'une espece de Traduction des Essais de Montaigne pourroit être utile et agréable au Public. Montaigne si moderne dans sa maniere de penser, également fine et judicieuse, est beaucoup plus vieux, quant au stile, que la plupart des Auteurs ses contemporains, plus vieux, par exemple, qu'Amyot et que Charron. La Langue, dans laquelle il a écrit, n'est presque plus celle qu'on parle maintenant ; son Livre n'est presque plus un Livre François. Outre plusieurs mots de son invention qu'on ne trouve que chez lui, il en employe un grand nombre qui depuis long-temps ont cessé d'être en usage, et qui même étoient déja vieillis lorsqu'il écrivoit. Mais sa maniere d'écrire differe encore plus de la nôtre par les tours que par les mots. Il est assez rare d'en rencontrer quelqu'un dans les Essais dont on pût se servir aujourd'hui, et c'est là principalement ce qui le rend obscur. Disons tout, la pu-

grammaticale contribuë infiniment à la netteté du stile, et Montaigne n'étoit rien moins que puriste ; son stile est vif et brillant, mais peu correct et peu exact pour son temps même. Il est plein de négligences, de barbarismes, d'équivoques, de constructions louches, et il naît de tous ces défauts un grand désagrément pour la plupart des Lecteurs, dont le principal est, comme je l'ai dit, la difficulté d'entendre. J'avoüe que notre ancien langage a bien des graces *pour ceux qui y* sont accoûtumez ; *ils* en regrettent la force et la naïveté ; mais tous les autres et sur tout les femmes, le trouvent bas et grossier.

Aussi Montaigne, si celebre et si estimé, est-il assez peu lû. Sur sa grande réputation on désire de le connoître; pour cela on lit quelques Chapitres de ses Essais, mais on est bien-tôt las et dégoûté. La lecture de ce Livre, si amusant en lui-même, est devenuë une étude et un travail, encore n'entend-on pas tout ce qu'on lit. Pour moi j'avoüe qu'il me reste encore bien des Passages dans cet Auteur dont il me faudra chercher l'éclaircissement auprès des Gens de Lettres, si j'execute le Projet de le rajeunir et de l'habiller à la moderne.

Mais ne craignez vous point, me dira-t'on, d'affoiblir Montaigne, en lui ôtant son vieux langage, de le défigurer en voulant le corriger ? Croyez-vous que votre prétenduë Traduction ait les beautez de l'Original ? Non, sans doute, je ne le crois pas; mais cette objection ne fait pas plus contre moi que contre tous les Traducteurs. Demandez aux Sçavans qui estiment le plus la Traduction d'Homere par Madame Dacier, si ce Poëte leur fait autant de plaisir dans le François que dans le Grec ; ils vous répondront tous qu'Homere perd infiniment dans cette Traduction, qu'elle est de beaucoup inférieure à l'Original, quoique très-élégante et très-fidelle ; mais que tel est le sort de toutes les Traductions d'Ouvrages de pur agrément ; qu'ainsi ces Traductions ne sont faites que pour ceux qui ignorent ou qui ne sçavent qu'imparfaitement la Langue des Auteurs traduits. Elles facilitent à ceux-ci la lecture des Originaux mêmes, en les aidant à les entendre, et elles font connoître à ceux-là jusqu'à un certain point des Ouvrages estimables, ou du moins assez fameux pour mériter d'être connus. Ce seront là, comme je l'espere, les avantages de mon travail sur Montaigne. Je
 l'entre-

l'entrepreds pour ceux qui ne lisent point cet Auteur, rebutez par ce qui leur paroît de grossier et de barbare dans son langage et pour ceux qui ne l'entendent qu'avec peine, faute d'habitude avec nos anciens Ecrivains. Je veux leur faire connoître l'homme du monde, qui en s'étudiant et se peignant lui-même, a le mieux connu et le mieux développé le cœur de l'homme. Je veux les mettre en état de lire avec plaisir un Ouvrage de Morale également agréable et solide. Mais qui n'en connoît pas le mérite? Et pourrois-je ajoûter quelque chose aux loüanges que lui ont données les plus celebres Ecrivains des deux derniers siecles? On peut voir ces éloges dans les dernieres Editions de Paris et de Hollande; mais ce que tout le monde ne sçait pas et n'est pas à portée de sçavoir, c'est que sans parler de Charron, (1) ceux qui depuis 60. ou 80. ans ont écrit avec le plus

(1) *Charron fit un merveilleux cas des Essais de cet Auteur, et en adopta plusieurs maximes. On peut croire sans témerité que celui de ces deux Amis qui eût dû instruire l'autre en fut le Disciple et que le Théologien apprit plus de choses du Gentilhomme, que celui-cy du Théologien. Il y a dans les Livres de la Sagesse une infinité de pensées qui avoient paru dans les Essais de Montaigne.* Dictionnaire de Bayle, Article Charron.

 de

de succès sur la Morale, comme M. de la Rochefoucault, M. de la Bruyere, &c. et ceux mêmes qui en ont écrit le plus chrétiennement, comme Mrs Paschal et Nicole, ont pris dans Montaigne une partie de ce qu'ils ont de meilleur. Je sçai même de bonne part que M. Paschal, entr'autres, l'avoit toujours entre les mains; et qu'il n'y avoit point de Livre qu'il eût plus médité. Ecoutons ce qu'il en dit, c'est en deux mots la plus forte loüange qu'on ait donnée à Montaigne, et en même-temps la plus honorable pour lui par la qualité du Panégyriste: *Ce que Montaigne a de bon*, dit-il, *ne peut être acquis que difficilement; ce qu'il a de mauvais, j'entens hors les mœurs, eût pû être corrigé dans un moment, si on l'eût averti qu'il faisoit trop d'histoires et qu'il parloit trop de soy.*

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si ce Jugement de M. Paschal sur Montaigne, est exactement vrai dans toutes ses parties; mais il est toujours certain qu'on peut distinguer dans cet Auteur, comme dans plusieurs autres, les deffauts de l'Ecrivain et les deffauts de l'homme, et qu'il ne lui eût pas été également facile de corriger dans son Livre ces deux sortes de deffauts. Il n'en est pas de même

à mon égard ; je puis corriger dans un moment ce que Montaigne a de mauvais du côté des mœurs. Il ne m'en coûtera pas davantage pour corriger une pensée libertine ou un trait licentieux, que pour supprimer une pensée simplement fausse, ou un trait d'Histoire peu interessant ; et il me sera aisé par quelques retranchemens, de rendre son Livre également propre à former le cœur et l'esprit ; je ne dirai point que M. Paschal étoit peut-être un peu trop sévere ; qu'on pourroit donner un bon sens à quelques Endroits des Essais qui ont principalement donné lieu à sa Critique. Je passe de bonne foi condamnation sur cet article. J'examinerai dans un Discours exprès sur Montaigne, jusqu'à quel point on peut l'excuser ; mais j'avouë aujourd'hui qu'il est impossible de le justifier entierement, et ce mêlange de choses utiles et dangereuses pour les mœurs, qui se trouve dans son Ouvrage, est un des principaux motifs qui m'ont fait entreprendre celui que je prépare. Je ne crois pas que les personnes vrayement raisonnables ayent grand regret à ce qu'il me faudra supprimer dans ma Traduction, ce n'est pas assurément ce qu'il y a de plus beau dans l'Original.

Quelque estime que j'aye pour Montaigne, je ne conviens pas qu'il se soutienne également par tout ; ainsi outre les retranchemens dont je viens de parler, je ne me ferai point de scrupule de supprimer tout ce qui me paroîtra peu capable de plaire. Je ne veux pas dire que je retrancherai toutes les pensées fausses, tous les raisonnemens peu solides qu'on lui a reprochez ; ce seroit priver les Lecteurs d'une infinité de choses très-agréables. Il y a un faux grossier qui rebute et qui révolte ; je ne ferai point grace à celui là, mais il y a un faux délicat et spécieux plus picquant quelquefois et plus amusant que le vrai même. C'est souvent en deffendant une mauvaise cause qu'un habile Avocat montre plus d'esprit et d'éloquence.

En géneral cette espece de Traduction sera extrêmement libre, sans quoi je ne crois pas qu'on la pût lire avec plaisir, mais je n'aurai pas moins d'attention à faire ensorte qu'on y sente et qu'on y reconnoisse bien le caractere de Montaigne. Quelquefois je prendrai seulement le fond de sa pensée et je lui donnerai un tour different de celui dont il s'est servi. J'abregerai ses Histoires et les raconterai à ma maniere. Au lieu de le

suivre dans son désordre, j'essayerai de le corriger jusqu'à un certain point, de mettre un peu plus de suite dans ses idées et de les arranger d'une maniere, si non plus naturelle, au moins plus raisonnable. Enfin je pousserai la liberté jusqu'à ajouter, lorsque je croirai le pouvoir faire utilement ou agréablement pour le Lecteur.

Je ne ferai point difficulté de me servir de quelques mots, qui, quoique vieillis, ne sont pourtant pas absolument hors d'usage, lorsque je ne pourrai les rendre par aucun autre, ou même lorsque ceux qu'on leur a substituez me paroîtront moins forts et moins expressifs. La Langue Françoise s'est extrémement enrichie depuis Montaigne; mais il faut convenir aussi que nous avons perdu plusieurs mots qui n'ont point été remplacez, ou qui ne l'ont été qu'imparfaitement, c'est à-dire ausquels on n'a point fait succeder de Synonimes parfaits. Il eût bien mieux valu acquérir et ne rien perdre, et par conséquent il est à propos de prévenir de nouvelles pertes en conservant d'anciennes expressions qui font partie de la richesse de notre Langue, et que nous ne pourrions perdre sans nous appauvrir, puisque nous n'en avons point d'autres

 à

à mettre à leur place. D'ailleurs on se sert encore dans la conversation de quelques-unes de ces expressions, quoiqu'on les ait presque bannies des Livres. Ainsi en les employant je conserverai d'autant mieux le caractere de Montaigne, qui fait profession d'écrire d'un stile naïf et familier, *tel sur le papier qu'à la bouche*.

Pour mieux faire connoître Montaigne et sur tout pour donner quelque idée des agrémens de son stile, de ces tours heureux et de ces expressions de génie dont il est plein, je rapporterai quelquefois au bas des pages ses propres paroles et les endroits de son Texte qui me paroîtront les plus singuliers et les plus frappans. Cet Extrait sera sans doute ce qu'il y aura de plus agréable dans mon Livre; mais je pense aussi que si je le donnois tout seul et sans une Traduction suivie du Texte même, il ne plairoit point à la plupart de ceux que j'ai principalement en vûë. J'en ai pour garant le Livre qu'on a donné au Public sous le titre de *Pensées de Montaigne, propres à former l'esprit et les mœurs*. Ce Livre n'a point eû de succès et il ne pouvoit en avoir; il est inutile à ceux qui sont en état de lire Montaigne avec plaisir; outre que ces Pensées séparées de ce

qui les précede et de ce qui les suit dans le corps de l'Ouvrage, n'ont plus la même force ni la même grace; quant à ceux à qui la lecture de Montaigne n'est pas agréable, par les raisons que j'ai dites, on voit bien que cet Extrait où l'on n'a presque rien changé pour le stile doit avoir pour eux à peu près les mêmes inconvéniens que l'Ouvrage entier.

Il ne me reste plus qu'à mettre sous les yeux du Lecteur un Essai de mon travail, il en jugera mieux par là que par tout ce que je lui en pourrois dire. Je ne crois pas qu'on désaprouve mon Projet, il me paroît évidemment bon, mais j'ai bien lieu de craindre que l'execution n'y réponde pas. C'est sur ce point et principalement sur la maniere d'executer mon Projet, que je prie les personnes habiles de vouloir bien me donner leurs avis. Je les leur demande avec un désir sincere de les obtenir et d'en profiter. Si je ne puis pas être toujours docile, du moins je serai toujours reconnoissant.

ESSAIS DE MONTAIGNE, Livre Premier, Chapitre Premier.

Par divers moyens on arrive à pareille fin.

La soumission, l'humble priere, les

 larmes,

larmes, sont le moyen le plus ordinaire d'amollir les cœurs de ceux qu'on a offensez, lorsqu'ayant la vengeance en main ils nous tiennent à leur mercy. Par-là, on les excite à la pitié. Cependant la fermeté, la résolution et même les bravades, moyens tout contraires, ont quelquefois produit le même effet en donnant au vainqueur de l'estime, et de l'admiration pour le vaincu. Edoüard, (1) Prince de Galles, grand homme en toutes manieres, ayant été sensiblement offensé par les Limousins, assiegea Limoges et la prit d'assaut; tout fut abandonné à l'épee du Soldat, sans distinction d'âge ni de sexe. Lorsqu'il fut entré dans la Ville, les femmes, les enfans, tout le Peuple, se jetterent à ses pieds et lui demanderent la vie avec les cris les plus touchants; rien ne put l'arrêter. Mais avançant toujours, il apperçut trois Gentilshommes François, qui avec une hardiesse incroyable, soutenoient seuls l'effort de son Armée victorieuse; la consideration et le respect d'une si rare valeur, fit sur lui ce que n'avoient pû faire les cris d'un Peuple expirant. Sa colere s'ap-

(1) *Pere de l'infortuné Richard II. et Fils d'Edoüard III. Roy d'Angleterre.* Cette Notte et les suivantes, sont prises de l'Edition de M. Coste.

 paisa

paisa, et il commença par ces trois vaillants hommes à faire miséricorde à tous les autres habitans.

Scanderberg, Prince de l'Epire, poursuivant un de ses Soldats pour le tuer ; ce Soldat, après avoir inutilement essayé de l'appaiser par toute sorte d humilité et de prieres, se résolut à toute extrémité, de l'attendre l'épée à la main. Cette action hardie arrêta la furie de son Maître, qui lui pardonna pour lui avoir vû prendre un si honorable parti. Et qu'on ne dise pas que le Soldat déterminé à se bien deffendre, fit peut-être quelque peur au Prince ; sa valeur extraordinaire est trop connuë pour permettre un pareil soupçon.

L'Empereur Conrad, troisiéme, ayant assiegé Winsberg, où étoit renfermé Gueiphe, Duc de Baviere, ne voulut jamais condescendre à de plus douces conditions, quelques viles et lâches satisfactions qu'on lui offrît, que de permettre aux Dames qui étoient dans la Ville d'en sortir à pied, leur honneur sauf, avec ce qu'elles pourroient emporter sur elles. Ces femmes, d'un cœur magnanime, s'aviserent de charger sur leurs épaules leurs maris, leurs enfans, et le Duc même. L'Empereur prit si grand plaisir à voir

 cette

cette génereuse tendresse, qu'il en pleura de joye. Dèslors il cessa de haïr le Duc de Baviere et en usa très-bien avec lui dans la suite.

Ces exemples prouvent d'autant mieux ce que j'ai avancé en commençant, c'est-à dire, que la résolution et le courage sont quelquefois plus propres à adoucir les cœurs que la soumission, qu'on voit à de grands hommes assaillis, pour ainsi dire, et essayez par ces deux moyens, en soutenir l'un sans s'ébranler et fléchir sous l'autre; ils m'emporteroient aisément tous les deux, car je suis naturellement tres-miséricordieux et tres-doux. Cependant je me rendrois plus aisément encore par pitié, que par tout autre motif. La seule compassion du malheur suffiroit sans l'admiration de la vertu. Cette disposition n'est pourtant guéres stoïcienne; ces Philosophes condamnent la pitié comme une passion vicieuse et indigne du Sage; ils veulent qu'on secoure les malheureux, qu'on console les affligez, mais ils ne veulent pas qu'on leur compatisse et qu'on soit touché de leurs maux. On peut dire que de rompre son cœur à la pitié, c'est un effet de la facilité et de la molesse du temperament d'où il arrive que les naturels les plus

foibles, comme les enfans et les femmes, et ceux qui ne sont pas endurcis par l'expérience, comme la pluspart des personnes du peuple se laissent aisément toucher de compassion. Ainsi, quand après avoir dédaigné les larmes et les pleurs, on se rend à la vuë d'une action courageuse, on fait voir en même-temps la force de son ame, et son affection pour l'honneur et la vertu.

Néanmoins la fermeté et la hauteur peuvent aussi réüssir sur les ames les moins genereuses, sur le Peuple même, soit en inspirant de l'estime, soit en donnant de la crainte; témoin les Thébains, (1) qui ayant formé en justice une accusation capitale contre leurs Generaux, pour avoir continué leur Charge au delà du temps qui leur avoit été prescrit, eurent bien de la peine à absoudre Pélopidas qui plioit sous le faix de leurs accusations, et ne se deffendoit qu'en demandant grace, au lieu qu'Epaminondas venant à raconter magnifiquement ses grandes actions, et les reprochant au Peuple avec fierté, il n'eut pas le cœur de prendre seulement les Balotes en main, et l'assemblée se sépara, loüant

(1) *Plutarque, dans son Traité, où il examine comment on peut se loüer soi-même, ch. 5.*

 hau-

hautement la noble assurance de ce grand homme.

Le vieux Denys-Tyran de Syracuse ayant pris la Ville de Rhege, après des longueurs et des difficultez extrêmes, voulut faire un exemple de vengeance qui pût épouvanter ses ennemis en la personne du Capitaine Phiton (1), Grand Homme de bien, qui avoit deffendu la Place avec la derniere opiniâtreté. Il lui dit d'abord, comment le jour précédent il avoit fait noyer son propre fils et tous ses parens. A quoi Phiton répondit seulement qu'ils en étoient d'un jour plus heureux que lui; ensuite pour joindre l'ignominie à la cruauté, il le fit traîner tout nud par la Ville, et charger en cet état de coups et d'injures; mais Phiton parut toujours ferme et constant, publiant à haute voix, l'honorable et glorieuse cause du traitement indigne qu'on lui faisoit souffrir. Alors Denys lisant dans les yeux d'un grand nombre de ses Soldats, qu'au lieu de s'irriter des bravades de cet ennemi, ils paroissoient vouloir se mutiner, et même arracher Phiton d'entre les mains des Bourreaux, surpris et touchez d'une vertu si rare, il fit cesser

(1) *Diodore de Sicile*, liv. 14. ch. 29.

son supplice et l'envoya secretement noyer à la Mer.

Au reste il ne manque pas d'exemples contraires à ceux-cy ; ce qui fait voir l'inconstance ; et si cela se peut dire, la variation de l'homme. Dans les mêmes circonstances il agit différemment et reçoit des mêmes objets des impressions tout opposées, d'où il s'ensuit qu'il n'est pas sûr d'en juger d'une maniere constante et uniforme. Pompée pardonna à toute une Ville, contre laquelle il étoit fort irrité, en considération de la magnanimité d'un de ses habitans, qui se chargeoit seul de la faute publique, et ne demandoit autre grace que d'en porter seul la peine. Sylla, au contraire, dans une occasion semblable, n'eut aucun égard à une pareille générosité.

Mais voicy un exemple plus directement contraire encore aux premiers que j'ai rapportez. C'est Aléxandre qui me le fournit : Ce Héros aussi gracieux aux vaincus que redoutable aux ennemis, aussi doux après la victoire, que terrible dans le combat. En forçant la Ville de Gaza après la glorieuse résistance de Bétis qui y commandoit, il rencontra ce vaillant homme seul et abbandonné des

 siens,

siens, presque désarmé, tout couvert de sang et de playes, combattant encore au milieu d'une Troupe de Macedoniens qui l'environnoient de toutes parts; piqué d'une victoire si cherement acheptée, car entr'autres dommages, il avoit reçu deux blessures en ce Siége, (1) Bétis, lui dit-il, tu ne mouras pas, comme tu l'as souhaité, attens toy aux plus horribles tourmens. Mais Bétis ne daigna pas seulement lui répondre et se contenta de le regarder d'un air fier et insultant. Voyez-vous, dit alors Aléxandre, cet orgueilleux silence? a-t-il fléchi le génoüil? a-t-il dit une parole de soumission? je vaincrai ce silence obstiné, et si je n'en tire autre chose, j'en tirerai pour le moins des gemissemens. Alors enflammé de colere, il traita Bétis vivant, comme Achille avoit traité Hector mort. Seroit-ce donc que la force de courage lui fut si naturelle et si familiere, que ne l'admirant point, il la respectât moins? Seroit-ce envie, comme s'il n'eut appartenu qu'à lui d'être vaillant jusqu'à un certain point? Seroit-ce enfin pur emportement, et l'effet d'une colere incapable d'être arrêtée? Quel horrible carnage ne fit-il point faire encore dans la prise de The-

(1) *Quint. Curt.* liv. 4.

 bes,

bes, plus de 6000 hommes furent passez au fil de l'épée, sans qu'aucun d'eux prit la fuite, ni demandât quartier. La mort de tant de vaillants hommes n'excita aucune pitié dans le cœur d'Aléxandre, et un jour ne suffit pas pour assouvir sa vangeance. Le carnage ne s'arrêta qu'à ceux qui étoient désarmez, aux vieillards, aux femmes, et aux enfans, et il en fut fait 30000 Esclaves.

Chapitre II.

De la Tristesse.

Je suis des plus exempts de cètte passion, qui me paroît non-seulement haïssable, mais méprisable, quoique le monde ait pour elle un certain respect; il en habille la sagesse, la vertu, la dévotion, sot et vilain ornement. J'aime bien mieux les Italiens; dans leur Langue, *Tristezza*, veut dire, malignité; en effet, c'est une passion toujours nuisible, déraisonnable, qui a même quelque chose de foible et de bas, et c'est sur tout en cette derniere qualité que les Stoïciens, les plus fiers de tous les Philosophes, en deffendent le sentiment à leur Sage. Mais mon dessein icy n'est pas tant de la considerer moralement, que physiquement, et sur

 cela

cela voici quelques traits d'histoire assez singuliers.

Psammenite (1), Roy d'Egypte, ayant été défait et pris par Cambises, Roy de Perse, vit passer devant lui sa fille prisonniere, vétue en esclave, qu'on envoyoit puiser de l'eau ; plusieurs de ses sujets qui étoient alors auprès de lui ne purent retenir leurs larmes ; pour lui il ne donna d'autre marque de douleur que de rester en silence, la vuë baissée. Voyant ensuite qu'on menoit son fils à la mort, il ne changea point de contenance ; mais enfin ayant aperçu un de ses Domestiques qu'on conduisoit parmi les captifs, il donna les marques du dernier désespoir.

La même chose arriva à un de nos Princes, qui reçut avec une constance extrême la nouvelle de la mort de son frere aîné, qui étoit l'appui et l'honneur de sa Maison ; et bien-tôt après, celle de la mort d'un second frere, sa seconde esperance ; mais comme quelques jours après un de ses gens vint à mourir, il se laissa emporter à ce dernier accident, et s'abandonna aux larmes et aux regrets, de maniere même que quelques-uns en prirent occasion de croire qu'il n'avoit été

(1) *Herod.* liv. 3.

bien touché que de cette derniere mort ; mais la verité est qu'étant déja plein et comblé de tristesse, la moindre surcharge l'accabla, et lui fit perdre enfin toute patience. On pourroit dire la même chose de Psamménite, si ce n'est qu'Hérodote, dont j'ai tiré ce trait d'histoire, ajoute que Cambises demandant à ce malheureux Roy, pourquoi n'ayant pas paru fort touché du malheur de son fils et de sa fille, celui de ses amis lui avoit été si sensible ; *c'est, répondit-il, que ce dernier malheur se peut signifier par des larmes au lieu que l'autre est au-dessus de toute expression.* Il y a du vrai dans cette réponse, mais il me semble que ce n'étoit pas à Psammenite à la faire ; convient-il à un homme extrêmement affligé de philosopher sur la douleur ?

Niobé changée en Rocher, après la mort de tous ses Enfans, est une fiction qui exprime assez heureusement l'état de stupidité où jette une douleur extrême (1) ne nous arrive-t-il pas au premier instant d'une fâcheuse nouvelle de nous sentir saisis, sans action et sans mouvement, et ensuite de pleurer, de nous plaindre ; l'ame se relâchant, pour

(1) *Curæ leves loquuntur, ingentes stupent.* Senecq. Hypol. act. 2.

 ainsi

ainsi dire, et se mettant plus au large et plus à son aise.

Dans la Guerre du Roy Ferdinand, contre la veuve du Roy Jean de Hongrie, un Officier entre les autres, attira sur lui les yeux de toute l'Armée par son extrême valeur; chacun lui donnoit des loüanges sans le connoître, et étant mort dans cette Bataille où il avoit donné tant de preuves de courage, il fut extrêmement regrété, sur tout d'un Seigneur Allemand, charmé d'une si rare vertu. Le corps du mort étant rapporté, celui-cy s'approcha, comme beaucoup d'autres, par curiosité, et il reconnut son fils. Cela augmenta la compassion des assistans. Lui seul, sans rien dire, sans répandre une larme, se tint debout, regardant fixement le corps de son fils, jusqu'à ce qu'il tomba enfin roide mort.

Il en est de l'amour comme de la tristesse; qui peut dire à quel point il aime. Aime peu, dit Pétrarque. Aussi n'est-ce pas dans les instans où le sentiment de l'amour est le plus vif, qu'on est le plus propre à en persuader l'objet aimé par ses paroles, et même par ses actions. En general, toute passion qu'on peut examiner et sentir avec reflexion n'est que médiocre. La surprise d'un plaisir inattendu

 pro-

produit sur nous le même effet qu'une douleur soudaine. Une femme Romaine mourut de joïe en voïant son fils de retour après la Bataille de Cannes. Sophocles et Denys le Tyran moururent de la même maniere, au rapport de Pline (1), pour avoir remporté le Prix de la Tragédie. Talva mourut en Corse, en lisant la nouvelle des honneurs que le Sénat de Rome lui avoit décernez. La prise de Milan, que le Pape Leon X. avoit extrêmement souhaitée, lui causa une joïe si vive, qu'il lui en prit une grosse fiévre, dont il mourut. Enfin, pour citer quelque chose de plus fort encore, Diodore le Dialecticien mourut sur le champ en son Ecole, honteux, ou pour mieux dire, désesperé de ne pouvoir se démêler d'une mauvaise difficulté qu'on lui faisoit; pour moi je n'éprouve point de ces violentes passions; mon ame est plus forte et moins sensible, et elle se fortifie encore tous les jours par mes réfléxions.

(1) Plin. Natur. Hist. liv. 7. ch. 53. *Pudore Diodorus sapientia dialectica Professor lusoriâ quastione non protinus ad interrogationes Stilponis dissolutâ.*



CHAPITRE IV.

Que l'ame dans ses passions se prend à des objets faux et chimériques, quand les vrais lui manquent.

Un Gentilhomme de mon Païs, tres-sujet à la goutte, étant pressé par les Médecins de quitter absolument l'usage des Viandes salées, avoit coutume de répondre assez plaisamment, que dans les douleurs que son mal lui faisoit souffrir, il vouloit avoir à qui s'en prendre, et que maudissant tantôt le Cervelas, tantôt la Langue de Bœuf et le Jambon, il se sentoit soulagé. Le bras étant haussé pour frapper, on ressent de la douleur si on manque son coup. Une vuë pour être agréable, ne doit pas être trop étenduë, mais plutôt bornée à une certaine distance. Le vent perd sa force en se répandant dans un espace vuide, à moins que des Forêts touffuës ne s'opposent à son passage (1). De même, il semble que l'ame ébranlée et émuë se perd en soy même, si on ne lui donne quelque objet où elle se pren-

(1) *Ventus ut amittit vires, nisi robore densæ,*
Occurrant silvæ, spatio diffusus inani.

Lucan. liv. 3.

ne, pour ainsi dire, et contre lequel elle agisse. Plutarque dit, au sujet de ceux qui s'attachent à un Singe, à un petit Chien, à des Oiseaux, que la faculté d'aimer qui est en nous, se jette en quelque sorte sur ces objets ridicules, faute d'autres, et plutôt que de demeurer inutile et sans action.

Souvent en s'attachant à des Phantômes vains,
Notre raison séduite, avec plaisir s'égare ;
Elle-même joüit des objets qu'elle a feints ;
Et cette illusion pour quelque temps répare
Le deffaut des vrais biens que la nature avare
N'a pas accordez aux humains (1).

Les Bêtes s'attaquent à la Pierre et au Fer qui les a blessées, et leur rage les emporte jusqu'à se vanger à belles dents sur elles-mêmes du mal qu'elles sentent. Nous inventons des causes chimériques, des malheurs qui nous arrivent; nous nous en prenons aux choses inanimées, et nous tournons notre colere contre elles. Arrêtez-vous, calmez-vous, aimable et ten-

(1) J'ai mis ces beaux Vers de M. de Fontenelle, pour rendre ces paroles de Montaigne: *Nous voïons que l'ame en ses passions se pipe plutôt elle-même, se dressant un sujet faux et fantastique, voire contre sa propre créance, que de n'agir contre quelque chose.*

tendre sœur qui pleurez si amérement ce frere genereux que le sort aveugle des armes vient de vous enlever dans la fleur de son âge ; ces belles tresses blondes que vous arrachez, ce Sein d'une blancheur éclatante que vous déchirez, ne sont pas la cause de sa mort.

Tite-Live parlant de l'Armée Romaine en Espagne, après la perte des deux illustres Freres qui la commandoient, chacun, dit-il, se prit aussi-tôt à pleurer et à se battre la tête. C'est un usage commun dans les grandes afflictions; mais rien n'est plus plaisant que ce mot du Philosophe Bion, au sujet d'un Roy qui s'arrachoit les Cheveux de désespoir: Pense-t-il que la Pelade appaise la douleur. On a vu des Joüeurs furieux de la perte de leur argent, manger les Cartes et engloutir les Dez. Xercés foüetta la Mer, et envoya un Cartel de deffi au Mont Athoz. Cyrus employa toute son armée pendant plusieurs mois à se vanger de la Riviere de Gyndus, dans laquelle il avoit couru risque de périr en la passant. Caligula (1) fit abbatre une tres-belle maison où sa mere avoit été enfermée quelque temps, comme en prison, à cause du déplaisir qu'elle y avoit eu.

(1) *Senec. de irâ*, liv. 3. ch. 22.

Le Peuple disoit en ma jeunesse, qu'un Roy de nos voisins ayant été puni de Dieu miraculeusement, à peu près comme Héliodore, fût battu de Verges dans le Temple de Jerusalem, il défendit, pour s'en vanger, qu'on le priât, qu'on parlât de lui, et même qu'on crût en lui pendant dix ans; par où l'on vouloit faire connoître, non pas tant la sottise, que la vanité naturelle à la Nation dont on faisoit ce conte; au reste il *n'y a point de vanité* sans sottise, mais de telles actions tiennent encore plus de l'orgueil et de l'audace insolente, que de la bétise. Auguste (1) ayant essuyé sur Mer une violente tempête, se mit à menacer Neptune et deffendit qu'on portât son image aux Jeux du Cirque, avec celles des autres Dieux. Après la défaite de Varus en Allemagne, il donna des marques d'une douleur extraordinaire, jusqu'à frapper de la tête contre la muraille, et on l'entendoit s'écrier incessamment : Varus, rend moi mes Légions; il n'y a en ceci que de la folie, mais c'est folie et impiété tout ensemble de s'addresser à Dieu même ou à la fortune, comme si elle avoit des oreilles pour entendre nos imprécations. Les Thraces tiroient contre le Ciel

(1) *Suetone, dans la vie d'Auguste.*

 quand

quand il tonnoit, comme pour ranger Dieu à la raison, à coups de Fléches; c'étoient de vrais Titans. Un ancien Poëte, cité par Plutarque (1), dit,

Point ne se faut courroucer aux affaires;
Il ne leur chaut de toutes nos coleres.

C'est à nous mêmes, c'est au déréglement de notre esprit qu'il faut s'en prendre de la plus grande partie de nos maux; c'est à lui qu'il faut dire des injures, et nous ne lui en dirons jamais assez.

EPITRE à M. de S...... pour le prier de lui renvoyer une-Canne, appellée Roseau.

DEs Chansons de ta Muse élégante et fertile,
J'entendois autrefois résonner les Echos;
Devenuë aujourd'hui paresseuse et stérile,
Elle s'endort dans le repos.
Par un innocent badinage,
Je me flattois de l'agacer,
Mais vainement par là j'ai voulu l'amorcer;
Elle n'entend plus ce langage,

(1) *Dans son Traité du contentement ou repos de l'esprit*, ch. 4. de la Traduction d'Amyot.

Renoncer tout à coup aux faveurs d'Apollon,
Est le moïen d'attirer sa disgrace.
Jusqu'en ces lieux un bruit transpire du Vallon,
Que par sanglant Decret du Maître du Parnasse,
Ton nom quoiqu'icy consacré,
Au double Mont, bien-tôt doit être lacéré.
On dit autre nouvelle, et qui me semble folle;
On assure pour fait certain,
Que tous les jours soir et matin
Tu viens faire la cour aux Suppôts de Barthole;
Et que dans leur poudreuse Ecole,
Ta Muse perdit son Latin.
Purge-toi d'un cas qui t'offense,
Quoiqu'il en soit, du Dieu désarme la vengeance:
Par un prompt repentir, tu pourras l'arrêter.
Venir implorer sa clemence,
Est pour ce Dieu la mériter.
De notre (1) Jard en perspective;
On découvre un (2) Temple fameux;
Là, chacun de tout âge et de tout sexe arrive,
Au-Dieu des Vers offrir des voeux,
En ce lieu Saint et vénérable,
Est le grand (3) Sacrificateur.

(1) *Le Jard est un lieu celebre pour la promenade, aux Portes de Châlons.*

(2) *Beau regard.*

(3) *M. l'Abbé de ****

Modeste et doux, sérieux, mais affable,
Compatissant et charitable;
Du Dieu qu'il sert, possédant la faveur;
Il sera ton Médiateur.
Cours à ce Temple, au Dieu présenter en hommage,
Sonnet, Ode, Elégie, Epigramme et Rondeau,
Et pour t'encourager je serai du voyage;
L'air est serain, le temps est beau,
Mais tu le sçais, ami, je suis déja sur l'âge.
Ainsi pour ce pelerinage,
J'aurai besoin de mon Roseau.

Par M. DE SOMMEVESLE.

REFLEXIONS sur la Nature et la source du Sublime dans le Discours : sur le vrai philosophique du Discours Poëtique, et sur l'Analogie qui est la clef des Découvertes. Par L. P. C. J.

1. CE Titre paroît annoncer des sujets fort differens. Mais la Philosophie raproche souvent les extrémitez en ramenant la multitude des apparences à la réalité d'un Principe très-simple. Et c'est par l'Analogie que la Philosophie

atteint à cette simplicité féconde de la Nature.

2. En general cette Analogie nous apprend, que s'il y a bien des Sciences et des Arts, il n'y a pourtant qu'une verité, dont ces Arts et ces Sciences ne sont que les differens points-de-vûë, les divers aspects. La Poësie en particulier et la Philosophie, quelque irréconciliables qu'elles paroissent, ne different que par là, par le point-de-vûë, par l'expression.

3. Le Poëte pense et parle. Le Philosophe refléchit, raisonne et discourt; c'est-à-dire, le Poëte enveloppe dans une pensée et souvent dans un mot le raisonnement du Philosophe, et le Philosophe dans un raisonnement étendu, developpe la pensée, le mot du Poëte. C'est cet enveloppement et ce développement seuls qui caracterisent les deux genres, relativement l'un à l'autre.

4. Mais c'est toujours le même objet, la même nature, la même vérité, que le Poëte et le Philosophe peignent également, l'un en grand, l'autre en racourci et comme en miniature.

5. Lorsque cet objet est nouveau, merveilleux, élevé, interessant, qu'il donne à penser, qu'il étend les vûës de l'esprit, le Raisonnement philosophique

que qui le développe, prend le nom de *Découverte*, la pensée poëtique qui le révele, prend celui de *Pensée sublime*. Venons à des Exemples.

6. Mais auparavant je dois poser comme un Principe, cette maxime sublime elle-même, de Despreaux, que

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable;
Il doit regner par tout et même dans la Fable.

En effet la découverte du faux ne peut être une vraye decouverte; car découvrir ce qui n'est pas, c'est bien pis que de ne rien découvrir; et une pensée fausse ne sera jamais une belle pensée.

7. Cela supposé, Virgile peint la nuit, en disant qu'elle ôte aux choses leurs couleurs, *rebus nox abstulit atra colores*. Cette idée est sublime, belle du moins, car je ne veux point de dispute. Or qu'est-ce qui en fait la beauté? Je le demande aux Commentateurs. Mais que nous en ont-ils dit? Des Tropes, des figures, des allégories, des métaphores. Je ne connois point tout cela. Mais je demande encore si c'est du vrai, si c'est du faux que Virgile nous donne-là.

8. Aristote nous a tracé les vrayes regles de la Poëtique et même de la Rhétorique. Ce sera donc un Philosophe, ce sera Descartes qui nous apprendra que

les couleurs n'étant qu'une lumiere modifiée, la nuit en chassant la lumiere a chassé les couleurs; et qu'ainsi la pensée de Virgile a tous les caracteres du sublime, du grand, du beau, étant d'abord vraye, et ensuite nouvelle, merveilleuse, profonde paradoxe même, et contraire au préjugé.

9. Car je pense que c'est par rapport à nous et pour nous qu'une *pensée* est sublime, *c'est-à-dire*, comme placée en un lieu sublime, escarpé, difficile à atteindre, et par là très-merveilleuse et toute aimable, lorsqu'elle daigne en quelque sorte s'abaisser jusqu'à nous qui n'aurions pû, sans le secours du Poëte comme inspiré et sans une espece de secours divin, nous élever jusqu'à elle.

10. Virgile dit ailleurs:

Provehimur portu terræque urbesque recedunt.

Nous sortons du Port, et nous voyons les terres et les Villes se retirer. Cette image est magnifique; mais ce n'est que parce qu'elle est d'après nature et qu'elle renferme une verité philosophique que le tems nous a revelée, quoiqu'elle soit encore toute paradoxe, toute sublime, toute poëtique; Car l'Auteur n'est pas encore dans le cas du *sublatam ex oculis, &c.* d'Horace.

11. Quelle est donc cette verité? C'est

 celle

celle de la nature du mouvement, qui n'a d'absolu que son existence, et dont l'essence consiste dans un simple changement de rapport de distance de divers termes, dont l'un ne peut se mouvoir sans que les autres se meuvent aussi; je m'éloigne du Port, le Port s'éloigne de moi; je fuis les terres et les Villes, les terres et les Villes me fuyent.

12. Cela est fort; car les voila toujours à la même place. Oüi, les unes par rapport aux autres; et dans ce sens me voila immobile moi-même à la même place dans le Vaisseau qui m'emporte. Mais par rapport à ce Vaisseau et par rapport à moi, tout l'Univers se remuë lorsque nous nous remuons. La Rame repousse le rivage ou l'eau; l'eau ou le rivage repousse la Rame et le Vaisseau; l'action et la réaction sont égales, la séparation est réciproque. Mais ce siecle n'a droit de joüir que des découvertes du précedent, qui s'en mocquoit.

13. Laissons les discussions philosophiques; écoutons les Commentateurs. Vous êtes, me disent-ils, vous êtes duppe de votre imagination. Il est vrai que les terres et les Villes semblent fuir. On s'imagine qu'elles fuyent, c'est tout comme si elles fuyoient; mais elles ne fuyent pas:

pour cela. L'expression de Virgile n'est qu'une comparaison, une Analogie sous-entenduë, une allégorie, une métaphore. Fort bien.

14. Mais je reviens à ma Regle, qui n'est pas une imagination, et qui est, ce me semble, la plus solide Regle de bon sens qu'on puisse consulter. Cela est-il vrai? cela est-il faux? Virgile ment-il? Virgile dit-il la vérité? S'il ment, si sa pensée est fausse, elle n'est donc pas belle, elle est frivole, sophistique, miserable; si elle est belle, admirable, sublime, comme on l'a cru jusqu'icy, je reviens à Despreaux, et je dis avec lui, *Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est, &c.*

15. Je puis me tromper, mais il me semble que bien des gens se repaissent de choses vagues et qu'ils aiment à s'en repaître, même dans les Sciences, et sur tout dans ce qui s'appelle Belles-Lettres. Tout y est plein de je ne sçai quoi. On diroit que la précision des idées les gêne, les contraint, leur paroît insupportable. Ils sont toûjours en garde et prets à combattre contre cette précision, comme les Romains pour leur liberté. C'est la liberté d'esprit, en effet, qu'on retrouve dans ces idées vagues qui le

 ber-

bercent doucement et le balancent entre le oüi et le non, entre le vrai et le faux. Il en coûte, et il faut une espece d'effort d'esprit pour se fixer à une verité précise et indivisible.

16. Outre la paresse de l'esprit, il y a encore un interêt de cœur, qui fait qu'on aime à se tenir comme neutre entre la plupart des veritez et des erreurs qui leur sont opposées. Moyennant cette neutralité que l'inattention de l'esprit rend facile, on est toujours prêt à se ranger au parti que la passion du cœur rend le plus agréable. Mais c'est-là de la moralité.

17. *Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni*, dit Lucain, que Brebeuf, a rendu par ce vers

Les Dieux servent Cesar, mais Caton suit Pompée.

Cette pensée a eû des Approbateurs et des Critiques. Les uns en ont fait un modele de sublime, les autres l'ont cruë fausse et purement enflée. C'est bien pis, d'autres l'ont traitée d'impie et de sacrilege. La Philosophie seule a droit d'en décider.

18. Rien n'est plus simple que le fond de verité philosophique, morale même et presque théologique, que ce Vers de Lucain renferme ou suppose. Les Dieux ou plutôt Dieu tout miséricordieux et très lent à punir, laisse souvent prosperer le

crime dans cette vie et pour un temps. Et bien nous en prend à tous ; que deviendrions-nous si la peine suivoit de si près le peché ? Il n'en est pas de-même des hommes ; il leur est expressément enjoint de s'attacher immuablement au parti de la justice ou de la verité connuë, sans en juger par les apparences ni par aucune sorte d'évenement. Le Commentaire est donc facile désormais. Les Dieux servent César parce qu'il leur plaît, *placuit.* Caton suit Pompée, parce qu'il le doit.

19. Lucain est outré, dit-on ; cela se peut quelquefois ; mais quelquefois il peut n'être que fort élevé, fort sublime. Une verité n'est pas toujours mûre, même pour la Poësie. Corneille n'a pas laissé de meurir quelque traits de Lucain; mais Corneille lui-même passe pour être souvent guindé.

20. Ces quatre Vers ont été fort critiquez.

Pleurez, pleurez mes yeux, et fondez-vous en eau,
La moitié de ma vie à mis l'autre au tombeau,
Et me laisse à venger après ce coup funeste,
Celle que je n'ai plus sur celle qui me reste.

Je ne disconviendrai pas que la Poësie, sur tout la Dramatique, étant faite pour

 tout

tout le monde, et ses beautez devant consister dans des traits détachez et comme imperceptibles plutôt que dans des Raisonnemens Philosophiques un peu étendus et développez, il n'y ait du trop dans ces Vers de Corneille.

21. Si le Poëte avoit pû renfermer les mêmes beautez dans un seul Vers ou deux tout au plus, en jettant même un petit nuage sur des veritez qu'il a renduës trop sensibles, trop précises, trop dogmatiques, rien n'auroit été plus sublime. Car du reste je ne conviendrai pas qu'il y ait du faux dans sa pensée. Chimene peut regarder la vie de son Pere comme la moitié de sa vie, aussi bien que celle de son mari futur, puisque, selon l'Ecriture, *erunt duo in carne unâ*. Et il n'y a rien d'outré à dire qu'une fille se partage entre ce Pere et ce Mari, et que toute sa vie dépend des deux. Oüi, mais il y en a donc trois parties; celle du Pere, celle du Mari et la sienne? Et ce sont des tiers et non des moitiez. Mauvaise plaisanterie que celle-là. Chimene ne vit plus en elle-même dès qu'elle se partage ainsi Ce qui est si vrai, que si son Pere et Rodrigue meurent, on ne s'attend qu'à la voir mourir. Mais la verité elle-même dépend de l'expression.

22. En géneral toute verité a droit de plaire; mais toute verité nouvelle, profonde, sublime, éblouit et révolte même l'esprit et souvent le cœur. Pour la faire goûter il faut en temperer l'éclat. Or on tempere cet éclat en l'enveloppant et ne le laissant qu'entrevoir à demi comme un trait vif qui perce et qui disparoît. Et voilà le devoir et l'avantage de la Poësie.

23. Naturellement elle enveloppe et elle doit envelopper les véritez. Double avantage du Poëte. Sous cette enveloppe et sous cet air mysterieux, qui n'est qu'une affaire d'expression, les veritez communes deviennent souvent nouvelles et sublimes; et les veritez nouvelles et sublimes par elles mêmes, brillent toujours assez sans éblouir. L'enveloppe picque toujours la curiosité, d'autant plus qu'elle la satisfait moins.

24. Toute la gloire du Philosophe consiste dans la découverte de la verité. Mais une verité toute découverte, lorsqu'elle est neuve, blesse la vûë et réveille souvent la jalousie contre son Auteur. Un génie à découvertes, comme un Descartes, devroit, s'il étoit bien consulté, ne proposer son sistême que sous l'envelope de la Poësie et de la fiction. Il n'y perdroit rien; car tout nouveau sistême est

 toujours

toujours traité de fiction et de Roman; il y gagneroit même beaucoup. On court après une verité qui se dérobe; et un bon Commentaire feroit bien-tôt adopter comme philosophiques des veritez qu'on auroit goûtées d'abord comme Poëtiques. C'est par la fiction, c'est-à-dire, par l'invention qu'on est Poëte; et lorsqu'on est né Poëte, les Vers ou la Prose ne sont plus que des formalitez, des expressions arbitraires. Mais ces refléxions viennent quelquefois trop tard.

25. Cependant la gloire du Philosophe paroît l'emporter en un sens sur celle du Poete. Celui-cy a beau semer les plus profondes veritez, il n'est jamais censé parvenir jusqu'à la découverte, qui est presque l'unique gloire de l'esprit humain. Il n'y parvient pas non-plus; il ne voit la verité que comme il la présente sous le voile, dans le nuage. C'est par une espece d'instinct ou d'enthousiasme et à la pointe de l'esprit, qu'il la saisit comme en passant. C'est inspiration, c'est révélation, si l'on veut. Mais les Prophetes ne comprennent pas toujours tout ce que Dieu révele par leur organe à l'Univers. Virgile, après avoir dit que la nuit emporte les couleurs, auroit bien pû n'être pas Cartésien sur l'article.

26. Mais comme c'est toujours la Nature que le Poëte peint, le Philosophe ne sçauroit trop méditer le sens profond de tous les traits véritablement sublimes qui sont répandus chez les Poëtes plus que chez aucune autre sorte d'Ecrivains. C'est-là le véritable emploi du Philosophe, de comprendre ce que les autres ne font que sentir, de tourner l'instinct en pensée, la pensée en refléxion, la refléxion en raisonnement. Je regarde tous ces grands traits qu'on admire dans les Poëtes comme autant de semences de découvertes.

27. Or c'est l'Analogie qui rend ces traits poëtiques, féconds en découvertes. Car ce qu'on appelle chez les Poëtes ou chez les Orateurs, Métaphore, similitude, allégorie, figure ; un Philosophe, un Géometre non hérissé l'appelle Analogie, proportion, rapport. Toutes nos découvertes, toutes nos veritez scientifiques, ne sont que des veritez de rapport. Et par là souvent le sens figuré dégenere en sens propre, et la figure en réalité.

28. Je dirai quelle est ma regle en ce point. Lorsque je rencontre quelqu'un de ces traits poëtiques ou autres, concernant la Nature, ou tout autre objet philosophique, et que ce trait me paroît

 beau

beau et sublime, sur tout s'il paroît tel au commun des Lecteurs, je commence selon la Méthode de l'Analise géométrique, par le supposer vrai, même litteralement vrai. Ensuite par les conséquences que j'en tire selon les regles du même Art, je le vérifie. Et enfin après me l'être démontré à moi-même, je me mets en état de le démontrer aux autres.

29. Par exemple, tout ce que je viens de dire, je crois le devoir à la maxime de Despreaux; que *rien n'est beau que le vrai*. Ce Vers m'a bien mieux appris ce que c'est que le sublime, que tout le Traité de Longin, traduit par le même Despreaux; Traité que j'avoüe qui m'a toujours paru fort beau, mais un peu vague, un peu oratoire, et plus enflé de discours, que nourri d'explication et d'idées philosophiques.

30. Au lieu qu'en supposant la Maxime en question, et partant de-là, il m'a été facile de conclure que le sublime consistoit dans une verité toute neuve en elle même, ou dans son point-de-vûë, ou par son expression, et présentée sous une espece d'envelope qui en rehausse l'éclat en le temperant. Le *Fiat lux* que Longin trouve si sublime, ne l'est que par le vrai nouveau, profond, merveilleux.

31. Qu'on parle d'un Ouvrage des hommes, il faut bien des paroles, des discours, des descriptions pour en faire connoître la façon. Pour les Ouvrages de Dieu, comme il n'a fallu qu'un mot pour les faire, *dixit et facta sunt*, il ne faut qu'un mot pour les peindre, et cette peinture est toujours sublime, parce qu'elle est extraordinaire, unique, divine.

REPONSE à Mlle de Malcrais de la Vigne, du Croisic en Bretagne, à son Elegie, inserée dans le Mercure du mois de Mars 1733.

ELEGIE.

DAns un profond repos, fruit de beaucoup de peine,
Je rêvois l'autre jour sur les bords de la Seine,
Quand je vis un Berger dans un Bocage épais,
Qu'il faisoit retentir de ses tristes regrets.
Ma douleur, disoit-il, sera-t-elle éternelle?
Heureux si je pouvois devenir infidelle!
Ton nom vole en tous lieux et tes Vers enchanteurs,
Docte et tendre Malcrais, séduisent tous les cœurs;

 Qui

Qui peut se refuser aux charmes de ta Lyre ?
Déja plus d'une Muse a pris soin de te dire,
Que tu peux attendrir la cruelle Alecton,
Arracher des soupirs au barbare Pluton,
Comme un nouvel Orphée enchanter le Cerbere,
Endormir les Serpens de l'horrible Megere,
Rendre sensible enfin le séjour tenebreux,
En déplorant le sort d'un Amant malheureux.
Mais ce n'est pas assez pour te combler de gloire,
Poursuis, chere Malcrais, tu n'as pas la victoire.
Rien n'a pû résister à tes divins accens,
Que le cœur trop ingrat qui cause mes tourmens;
Reconnois ce Berger si fidele et si tendre,
Dont la voix par hazard à toi se fit entendre,
L'insensible Silvie a toujours les rigueurs,
Que ton charmant Pinceau peignit avec mes pleurs.
Et mon fidele cœur enchaîné par ses charmes,
N'a point encor cessé de répandre des larmes,
Si des mêmes couleurs dont tu peins mon tourment,
Tu pouvois dégager un trop sensible Amant;
Mais non, touche plutôt mon Amante cruelle.
He ! qui pourroit fléchir le cœur de c[illegible]e belle !
Mes larmes, mes soupirs et mes vœux sont perdus,
Tous tes charmans accens sont aussi superflus;
Mes soins, mes tendres soins et ma flamme constante,

Semblent rendre encor plus Sylvie indifférente.
Tu peux voir attentifs à tes divins concerts,
Les Tygres, les Rochers, même tout l'Univers;
Mais tu ne peux, Malcrais, attendrir la cruelle.
L'amour sourd à ma voix, et d'accord avec elle,
Va bien-tôt me punir par un affreux trépas
Du soin que j'avois pris de vanter ses appas.
De même que l'on voit au Printemps la nature
Etaler à nos yeux sa riante parure,
De diverses façons, briller de toutes parts,
Sans le secours de l'art, enchanter nos regards;
Telle s'offrit à moi la charmante Sylvie,
De ses attraits d'abord mon ame fut ravie,
Et frappé, *j'admirai l'éclat de sa beauté.*
Heureux! si j'avois sçû prévoir sa cruauté.
Avec plaisir, Malcrais, je t'en fais confidence,
Aussi-tôt (car l'amour n'a guere de prudence)
Mon trop crédule cœur résolut en secret
De se rendre à Sylvie. Ha! funête projet!
J'oubliai mes Moutons, mon Chien et ma Houlette,
Occupé du seul soin d'accorder ma Musette,
J'importune bien-tôt les Echos d'alentour,
Des appas de Sylvie et de mon tendre amour.
Momens délicieux! un espoir téméraire,
Malgré moi m'engageoit à chercher à lui plaire.
Que tes plaisirs, amour, ont des attraits mortels!

 Qu'on

Qu'on a tort de vouloir t'élever des Autels !
Si-tôt qu'elle apperçut le pouvoir de ses charmes,
La cruelle se fit un tribut de mes larmes ;
Dans ses yeux dont moi seul je connois tout le prix,
Je ne lûs plus dèslors que de cruels mépris.
Son cœur à mes soupirs toujours inaccessible,
A tes sons si touchants est encore insensible.
Tel est de mon destin l'implacable fureur,
Que rien ne peut, Malciras, soulager ma douleur.
Ne cesse cependant de plaindre ma tendresse,
Si tu ne peux fléchir mon ingrate Maîtresse,
Tous les Bergers du moins apprendront quelque jour,
Par tes accens à fuir mon exemple en amour.
Il dit ; de sa douleur les mortelles atteintes,
Finirent dans l'instant sa vie avec ses plaintes.
Ce malheureux Berger, descendu chez les morts,
Ne cesse de redire aux ombres tes accords ;
La Charmante Sapho, la trop tendre la Suse,
Voyent revivre en toi les charmes de leur muse.
Heureux ! cent fois heureux ! un amant, dont l'ardeur,
Oseroit se flatter . . . mais espoir séducteur !
Ton cœur fait pour l'amour, est engagé peut-être ;
Le peindrois-tu si-bien, Malcrais, sans le connoître ?

Le Berger de Lutece.

EXTRAIT d'une Lettre de M. Collin, *Chirurgien Major de l'Hôpital Royal de Phaltz-Bourg, à M.* Garengeot, *Chirurgien-Juré de Paris, Démonstrateur Royal en matiere Chirurgicale, et Membre de la Société Royale de Londres.*

JE viens, Monsieur, de lire, avec un plaisir singulier, votre Traité d'Opérations, imprimé en 1731. seconde Edition, n'ayant pas vû la premiere. Cet Ouvrage est une suite de toutes les beautez qui se trouvent répanduës dans tous ceux que vous avez donnés au Public, sur tout dans votre *Splanchnologie.* On peut dire avec verité, qu'aucun Autheur n'a encore écrit, ni si sçavamment, ni si élégamment sur ces sortes de matieres, et tous les Eleves en Chirurgie, ne sçauroient trop vous remercier.

Mais permettez-moi de me plaindre de la Peinture affreuse que vous faites dans votre Traité d'Opérations, des Eleves de feu Mrs de Méry, Arnaud et Thibault. J'ai l'honneur d'être un de ces Eleves, et je m'en fais une gloire. J'ose pour-

 tant

tant défier aucun de ceux qui m'ont vû travailler, de m'accuser de pânser, comme vous dites, que pansent ces Eleves. C'est à la page 343. tom. 1. en parlant des *Hernies*, que vous faites cette affirmation. » Oüi, malgré le nombre de malheureux » qui périssent par une Pratique, qui n'a » d'autre authorité que la coutume, nous » apprenons que le peu d'Eleves qui res- » tent de ces Chirurgiens, sont si enthou- » siasmés de la longue Tente, qu'ils l'em- » ploient même dans des Playes faites par » des Instrumens tranchans, et qui ne de- » mandent que la simple réünion.

Il semble dans certains endroits de vos Ouvrages, que vous avez à cœur d'élever ces grands Hommes, tandis que dans d'autres vous les rabaissez de façon à faire comprendre qu'ils n'étoient rien moins, que ce que vous en avez dit.

Si ces Illustres sont morts, sans répondre à tout ce que vous avez écrit contre eux, vous n'ignorez pas qu'ils étoient bien capables de le faire. Ils ont laissé au Public le soin de deffendre leur réputation, que personne ne pourra jamais ternir.

La Chirurgie étoit-elle, il y a soixante ans, au dégré où nous la voyons de nos jours ? Si nous n'avions suivi que les rou-

tes tracées par nos Peres, nous ne ferions pas aujourd'hui des Opérations si heureuses : chaque siecle a augmenté ou perfectionné les connoissances que nous avions déja ; mais nous n'en devons pas moins de reconnoissance à ceux qui nous ont précédés, et qui nous ont, pour ainsi dire, tracé le chemin.

Vous dites dans la Préface, qui est à la tête de vos Opérations : » Si quelqu'un » croit se voir dépeint dans quelques- » unes de nos Observations, nous aver- » tissons ici que notre intention n'est pas » de faire de la peine à personne, &c. Nous » redressons leurs deffauts d'une maniere » si generale, qu'on ne peut nous taxer » de violer la bienséance, et la charité » que l'on se doit les uns aux autres. Mais quelle est, Monsieur, cette charité, qui vous engage à faire comprendre au Public, que tous les Eleves, qu'ont faits ces Mrs sont des Ignorans et des Hommes à détester ?

J'avouë qu'il est bon de redresser ceux qui ne sont point dans le bon chemin ; et qu'il est même charitable de leur montrer le plus court, pour arriver au but ; mais il est contre les regles de la charité, que vous affectez, de perdre de réputation des Hommes, qui semblent n'avoir

mérité votre critique, que parce qu'ils sont Disciples des trois plus grands Chirurgiens de leur temps.

Quelle idée donnez-vous, en effet, au Ministre de la Guerre, de la capacité de ces Eleves? Et en dédiant votre Traité d'Opérations à l'Illustre Chef de la Chirurgie, que peut-il penser de la Peinture que vous faites de ces mêmes Eleves, sans nulle exception? Si je n'étois bien persuadé du discernement qu'il sçait faire du vrai merite, je pourrois dire à tous ces Disciples, mes Confreres: La Porte des Graces est fermée à tous tant que nous sommes, et cela par la charité de M. Garangeot.

Si les Chefs des Régimens sont instruits de votre façon de panser, ils se garderont bien de prendre un Disciple de l'Hôtel-Dieu de Paris, pour Chirurgien Major; et c'est une injustice que vous devez vous reprocher.

Tout le monde sçait qu'il y a aujourd'hui de ces Eleves, qui sont vos Confreres, qui certainement ne déshonorent point le Corps de S. Cosme. Il y en a plusieurs dans les Hôpitaux et dans les Régimens, qui ne sont pas tout-à-fait indignes de votre estime, et qui ont mérité l'approbation de vos Superieurs.

M. le Blanc, Ministre de la Guerre, jugeant tout autrement que vous, Monsieur, des Eleves de feu M. Thibault, me nomma en 1727. pour l'Hôpital de Phaltz-Bourg. Si quelques Observations que j'ai envoyées à l'Académie de Chirurgie, peuvent vous faire bien penser sur mon compte, et vous désabuser sur ma façon de panser, je vous demande l'honneur de votre amitié, et je vous prie d'être persuadé que je suis, &c.

A Mlle DE MALCRAIS.

Que tes Ecrits, docte Malcrais,
Ont pour moi de puissans attraits!
Que j'ai de plaisir à les lire!
Plus je les lis, et plus je les admire.
Certes, s'il brille dans tes yeux,
Tant de beautez qu'en tes Ouvrages;
Avec de pareils avantages,
Tu dois charmer les Hommes et les Dieux.

D. L. F.



 SUITE

SUITE des réfléxions sur la bizarerie des Usages. Par M. Capperon, ancien Doyen de Saint Maxent.

L'Homme s'aimant à l'excès, il s'ensuit qu'il aime et qu'il estime tout ce qui le touche de plus près. Il sent même un plaisir secret à se persuader, soit par les épreuves qu'il peut faire, soit par l'approbation des autres, que ce qu'il estime en lui, est véritablement grand et absolument estimable. C'est de cette disposition si naturelle à l'homme, que sont sorties, non seulement les bizarreries qui ont rapport à l'usage des sens et aux productions de l'esprit, dont j'ai cy-devant parlé, mais plusieurs autres encore qui ont paru, qui paroissent et qui paroîtront dans le temps à venir.

Me faisant donc un plaisir de relever ces excès; et chacun pouvant en trouver comme moi à les connoître, à les blâmer et peut-être même à en rire, principalement lorsqu'ils sont passez; car il n'en est pas ainsi lorsqu'ils subsistent et qu'ils sont en vogue: je crois qu'il ne déplaira pas que je continuë mes Refléxions sur ce sujet; et qu'après avoir parlé des

usages bizares, provenus du désir de satisfaire les sens et de faire remarquer la beauté et l'excellence de l'esprit, je passe aujourd'hui à ceux qui se sont formez par le désir excessif de ménager et de conserver la santé du corps, et de faire valoir sa force et son adresse.

Il n'est pas necessaire que je dise, que la santé est le bien le plus précieux de la vie; qu'il est juste, pour une infinité de raisons, de la menager et de la conserver; tout le monde en est assez persuadé: mais comme tout excès est blâmable, il ne convient pas, sans doute, de le faire si scrupuleusement, qu'on cesse d'en profiter de peur de la perdre, qu'on ne s'en serve que pour l'étudier et y veiller, que dans le dessein de la rétablir on use des moyens propres à la déranger, ou à la détruire; ce sont neanmoins ces excès qui ont introduit divers usages tres-singuliers et tres bizares.

On sçait jusqu'à quel excès les anciens ont poussé l'usage des Bains, qu'ils croioient, à la vérité, nécessaires pour la propreté du corps, mais qu'ils ne croioient pas moins convenables pour conserver la santé, ainsi qu'on le pense et qu'on l'observe encore aujourd'hui, mais avec plus de moderation et pour le seul besoin; ce

 que

que les anciens ne faisoient pas, ayant porté cet usage bien au-delà de ce qui convenoit: Car n'étoit-ce pas un excès tout-à-fait bizare chez les Romains, non seulement d'aller chaque jour au Bain avant que de souper, mais d'y aller plusieurs fois par jour. Les Empereurs Commode et Gordien le jeune y alloient jusqu'à sept ou huit fois *a*. N'étoit-ce pas une vraie bizarerie de s'y faire frotter le corps avec une espece d'Etrille *b*. Mais ce qui étoit un excès beaucoup plus criant, c'est que ces Bains étoient communs pour les hommes et pour les femmes; ce qui a même duré dans le Christianisme pendant près de trois siecles, malgré les Loix de l'Eglise et des plus sages Empereurs. Enfin l'attrait pour ces Bains étoit si violent, qu'un Auteur a très-bien remarqué, qu'il n'y a point d'ouvrages des anciens, où les Empereurs Romains ayent fait paroître plus de somptuosité et de folie, que pour les Thermes, qui étoient les lieux où se prenoient ces Bains *c*.

a Rosinus. Antiq. Roman. lib. 1. cap. 14.

b *Strigile autem usos fuisse antiquos ad fricandum, purgandumque corpus.* Rosin. ibid. de Balneis.

c *In nullis antiquorum operibus plus luxus et*

Si nous passons aux remedes qu'on a employez pour rétablir la santé alterée par quelque infirmité, quelle bizarerie ne trouverons-nous pas ? Il n'y a pour en juger qu'à lire ce que dit le Clerc dans son Histoire de la Médecine : *Part.* 1. *liv.* 3. *chap.* 26. où il rapporte de quelle maniere on traitoit certaines maladies du temps même du fameux *Hypocrate*, ce qui paroît tout-à-fait bizare.

Il dit que lorsqu'on vouloit nettoyer le bas ventre, on introduisoit dans l'*Anus* un Soufflet de Forgeron ; qu'après avoir fait enfler le ventre par ce moyen, le Soufflet étant tiré, on donnoit le lavement. Pour guérir les Phtisyques, on leur brûloit le dos et la poitrine, et on tenoit les Ulceres ouverts pendant certain temps. Pour les maux de tête on appliquoit huit cauteres autour de la tête ; que si cela ne suffisoit pas, on faisoit pareillement autour de la tête une incision en forme de couronne, qui passoit d'un bout à l'autre du front. On en faisoit autant pour guérir les maux des yeux. Pour les Convulsions, après avoir saigné, on usoit de Sternutatoire, et on faisoit du feu des deux côtez du lit du malade.

insania cernitur quam in Thermis Imperatorum. Georg. Fabric. in suâ Româ.

 L'u-



L'usage de cauteriser et de brûler le corps en differens endroits, pour guérir différens maux, a duré long-temps ; cette Medecine grossiere et cruelle, continuë encore dans l'Affrique, la Chine, le Japon et autres païs Orientaux, comme aussi chez les Sauvages de l'Amérique, qui se servent à cet effet de bois pourri, à cause que la chaleur en est moins active. C'étoit des païs Orientaux qu'étoit venu en France et ailleurs l'usage du *Moxa*, qui consistoit à faire bruler cette espece de filasse, sur la partie attaquée de la goutte, pour en guérir, mais ce remede caustique a fait peu de progrès ; car comme disoit un Seigneur Anglois, à qui les Médecins l'avoient ordonné, quel crime ai-je donc commis, pour que je sois condamné à être brûlé vif.

On peut mettre au nombre des usages bizarres, en fait de Médecine, la fantaisie qu'on a euë de pendre au col, ou de porter sur soi, diverses choses qu'on a crûës spécifiques pour se guérir ou se préserver de certains maux; c'est de ces usages, qu'est venuë aux femmes, la mode de porter autrefois des Coliers d'Ambre et de Corail, comme à plusieurs autres de mettre aux doigts des Bagues garnies de prétendus Talismans. Ce n'étoit pas un usage moins

bizare de consulter les Astres, et sur tout la Lune, pour sçavoit s'il convenoit de prendre le moindre remede, afin de s'asseurer de son efficacité; c'est pourquoi les Prédictions qui se donnoient chaque année au public, marquoient précisément les jours auxquels il convenoit de se faire saigner, de prendre medecine, ou d'user de ventouses. L'*Etoile* ou constellation, nommée la *Canicule*, étoit marquée comme la plus nuisible, pendant tout le temps qu'elle dominoit, de quoi plusieurs encore aujourd'hui ne sont pas désabusez.

On peut voir un échantillon de la bizarerie qui regnoit au neuviéme siecle, touchant la medecine, par le conseil que Pardule, Evêque de Laon donnoit à Hincmar, Archevêque de Reims, qui relevoit d'une maladie *a*; sçavoir, que pour rétablir sa santé, il devoit bien se garder de manger des petits Poissons, particulierement le jour qu'on les auroit tirés de l'eau, non plus que de toute autre viande nouvelle, soit Volailles ou autres animaux, tuez du même jour; qu'avant que de les manger, il falloit bien les saler, afin d'en dessecher toute l'humidité,

a Hincmar, tom. p. 838.

qu'il devoit principalement manger du Lard, et n'user que de la chair des animaux à quatre pieds, ayant soin sur tout, de s'abstenir de Persil, l'assurant que sans ce regime, il étoit tres-difficille à toute personne convalescente, de rétablir la foiblesse de son estomac. Je crois qu'aujourd'hui peu de gens s'accommoderoient en pareil cas, d'une semblable ordonnance.

Autre bizarerie de Medecine qui regnoit en France du temps du Roy Saint Loüis, et qui consistoit à saigner à l'excès, dans l'esperance de conserver par ce moyen sa santé : on le voit par les Regles que ce Prince donna aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, par lesquelles il ne leur étoit permis de se faire saigner que six fois par an, les temps même où elles le devoient faire étant précisément marquez ; sçavoir, à Noël, au commencement du Carême, à Pâque, à la S. Pierre, dans le mois d'Août et à la Toussaint a.

De la santé je passe à la force du corps, où je fais voir, que si l'attachement qu'on a pour l'une a donné lieu à la bizarerie de quelques usages, l'autre en a

a Patru, *Plaid. pour Madame de Guénégaud.*

produit, dont l'excès est encore allé beaucoup plus loin. On ne peut pas douter qu'on ne sente un plaisir secret à éprouver sa force et à la faire remarquer aux autres; ce que font tous les jours les enfans en est la preuve; ce n'est que dans le dessein de se procurer ce plaisir, qu'ils s'empressent à sonner les Cloches d'une Eglise; que dans leurs jeux, un de leurs plus grands plaisirs, est d'essayer à qui sautera le plus haut, ou le plus loin, à qui courra le plus fort, ou qui par sa force, terrassera le mieux son camarade.

Ce que ce sentiment naturel opere dans les enfans, il le fait également dans les personnes plus âgées, mais avec cette différence, que si plusieurs, par l'usage qu'ils font de leur raison, s'y prêtent moins que les enfans; il ne s'en est trouvé que trop, qui, pour s'y être abandonnez sans mesûre, ont donné dans des excès, qu'on peut regarder, à juste titre, comme des bizareries les plus outrées.

L'usage dont parle S. Jérôme, qui subsistoit de son temps, et qui consistoit à donner au public des preuves de sa force, n'étoit pas, à la verité, ni si bizare, ni si outré; il ne pouvoit même passer pour bizare, qu'autant que les hommes, qui devoient pardessus tout faire valoir la

 dé-

délicatesse de leur esprit, se picquoient trop alors de faire admirer la force de leur corps, privilege dont les animaux les plus grossiers sont beaucoup plus avantagez qu'eux. Il consistoit donc, cet usage, en ce que, selon ce Pere *a*, il n'y avoit dans la Judée où il demeuroit, ni Ville, ni Bourg, ni Village, ni si petit Château, où il n'y eut de grosses Pierres rondes, uniquement destinées pour exercer les jeunes gens, et pour leur donner lieu de faire admirer au public jusqu'où alloit leur force; de sorte que pendant qu'il y en avoit qui ne pouvoient élever ces grosses Pierres que jusqu'à leurs genoux ou jusqu'à la moitié du corps, on en voyoit d'autres qui les portoient jusques sur leurs épaules, même sur leur tête, et c'étoient ceux-là qui avoient tout l'honneur.

Il y a apparence que cet usage ne s'observoit pas dans la seule Judée, puisque ce Pere dit au même endroit, qu'il avoit vû dans la Forteresse d'Athénes une grosse Boule d'Airain, qui servoit aussi à éprouver la force des Atheletes. Je croirois même que cet usage avoit passé jusques dans les Gaules; que dis-je, jusques

a Hier. *in Zachar. cap.* 12.

dans notre Ville d'Eu, qui subsistoit bien avant ce temps-là, puisqu'on y a vû jusqu'à nos jours, dans l'Hôtel de Ville, de grosses Pierres de grès, parfaitement rondes, au moins de quatre pieds de circonférence, lesquelles y ont toujours été, sans qu'on puisse sçavoir à quel autre usage elles ont pû être destinées.

Ce fut de cette inclination naturelle qui naît, comme j'ai dit, avec l'homme, d'estimer sa force, et de se faire un plaisir de la faire estimer aux autres, que l'exercice des Atheletes, et les Jeux Olimpiques, si fameux dans toute la Grece, prirent leur origine; car en quoi consistoient ces Jeux, qui se renouveloient tous les quatre ans, où les peuples couroient en foule pour en être les spectateurs, où les victoires et les couronnes qu'on y remportoit, combloient d'honneur ceux qui étoient assez heureux pour avoir cet avantage? Ils consistoient ces Jeux, à voir et à admirer, ceux qui dans la Lute terrassoient le mieux, après differens efforts, ceux contre lesquels ils lutoient, et même ceux qui l'emportoient à la course ou à donner des coups de poings, ou à jetter le Palet avec plus de force et d'adresse.

Après tout, ne paroît-il pas bizare, que ces Jeux que nous croïons aujourd'hui ne convenir qu'à des enfans, ayent fait autrefois l'admiration et le spectacle le plus recherché des peuples les plus polis; que pour s'y former, il falloit dès sa jeunesse y être instruit et exercé par des Maîtres; que pour acquerir la force et l'adresse necessaire, il falloit observer un régime de vie, qui retranchoit l'usage du vin, de plusieurs autres choses, et de certains plaisirs permis. S. Paul même en a fait une note *a*. Dailleurs ce qui doit paroître de plus outré et de plus honteusement bizare dans ces Jeux, c'est que non seulement les hommes abandonnant toute pudeur, y paroissoient et y combattoient entierement nuds; mais que les femmes ayent voulu aussi y prendre part et y paroître de la même façon, comme le rapporte Plutarque; en quoi, après tout, elles ne faisoient que suivre ce que le prétendu divin Platon leur avoit ordonné *b*, voulant qu'elles ne parussent couvertes que de leur seule vertu.

Le reste pour le prochain Mercure.

a *Ep. 1. aux Corinth. ch. 9. v. 25.*
b *De Legib. liv. 6.*

DIVERTISSEMENT

Executé par l'Academie de Musique de Dijon.

SUJET. La Poësie et la Musique s'unissent pour contribuer au plaisir de la Compagnie brillante et délicate, qui assiste au Concert.

PERSONNAGES.

La Poësie. Choeur de Poëtes.
La Musique. Choeur de Musiciens.

La Scene est à Dijon, dans la Sale ordinaire du Concert.

LA POESIE.

QUe vois-je ? où venez-vous de conduire mes pas ?
Les Graces et les Ris, les Amours et leur Mere
Ont-ils abandonné Cythere,
Pour fixer leur séjour dans ces lieux pleins d'appas ?

La Musique.

Ma Soeur, cet agréable Azyle,
Offre à vos yeux surpris, l'Elite d'une Ville,

 Où

Où l'on se plaît d'entendre et vos Vers et mes Chants,
Et dans ces lieux où je préside,
Je voudrois signaler le zéle qui me guide,
Par les accords les plus touchans.

Digne Fille de Mémoire,
Secondez tous mes désirs;
Ces Mortels assemblez, ont soin de notre gloire;
Prenons soin de leurs plaisirs.

Chœur de Musiciens.

Digne Fille de Mémoire,
Secondez tous nos désirs;
Ces Mortels assemblez, ont soin de notre gloire;
Prenons soin de leurs plaisirs.

Que nos voix se confondent,
Pour mieux ravir les sens;
Que les Echos répondent,
A nos tendres accens!

Digne Fille de mémoire,
Secondez tous nos désirs;
Ces Mortels assemblez, ont soin de notre gloire,
Prenons soin de leurs plaisirs.

La Poësie.

Ne doutez point, ma Sœur, que ma reconnoissance,
Ne réponde bien-tôt à votre impatience.
Déja pour vous servir (1), et pour vous contenter (2),
Je sens s'échauffer mon génie ;
Et quand votre douce harmonie,
Sur mes Vers pourroit l'emporter,
Je vous surmonterai par l'ardeur infinie,
Qui va me faire tout tenter.

Quelle gloire charmante,
D'entendre en ces beaux lieux, applaudir à mes Vers !
Quelle gloire charmante,
D'attirer par vos Airs,
De Mortels délicats, une Troupe brillante !

L'Epoux d'Eurydice autrefois,
Etoit moins glorieux sur les Monts de la Thrace,
Quand des sons de sa Lyre, accompagnant sa voix,
Il voïoit accourir, pour plaindre sa disgrace,
Les Ours, les Rochers et les Bois.

1 *A la Musique.*
2 *Au Chœur de Musiciens.*

La Poësie et la Musique.

Quelle gloire charmante,
D'entendre en ces beaux lieux { mes } Vers;
applaudir à { vos }
Quelle gloire charmante,
D'attirer par { vos / mes } Airs,
De Mortels délicats, une Troupe brillante !

La Musique.

Eh bien, ma Sœur, sans différer,
Sur les plus beaux sujets il faut nous préparer.

Accourez, Enfans de Cythere,
Volez tous à notre secours;
On se propose en vain de plaire,
Sans les Graces et les Amours.

Que par leurs Chansons ravissantes,
Nos plus fideles Nourrissons,
Des Amphions et des Canentes,
Fassent revivre icy les sons !

Accourez, Enfans de Cythere,
Volez tous à notre secours;
On se propose en vain de plaire,
Sans les Graces et les Amours.

Choeur de Musiciens.

Accourez, &c.

La Musique. 1

O vous, à qui LOUIS a commis sa puissance;
O vous, qui de Thémis gouvernez la balance;
Vous, Amis des neuf Sœurs; Belles, dont le pouvoir
Aux mortels fait tout entreprendre;
Flatez notre plus doux espoir,
En daignant dans ces lieux vous rendre.

La Poësie et la Musique.

Par les soins que nous allons prendre,
Vos sens seront séduits, il vous semblera voir,
Ce que nous vous ferons entendre.

La Poësie.

Le Cor animera les diligens Chasseurs.

Guerriers, les bruïantes Trompettes,
Sçauront de Bellone en vos cœurs,
Réveiller toutes les fureurs.

1 *La Musique s'addresse tour à tour à M. le Comte de Tavanes, Brigadier des Armées du Roy et son premier Lieutenant General en Bourgogne; aux Magistrats, aux beaux Esprits et aux Dames qui assistent au Concert.*

 Tirsis

Tirsis et Corydon sur leurs tendres Musettes,
De la tranquillité chanteront les douceurs.

Au Vice, pour livrer la guerre,
Neptune agitera les Mers;
Pluton ébranlera la Terre;
Les Vents mugiront dans les Airs;
Et, précédé par les éclairs,
Du Ciel avec éclat, tombera le Tonnerre.

Le paisible Buveur, orné de Pampres verts,
Ventera le pouvoir de cet Enfant aimable,
Que Sémele eut du Dieu qui régit l'Univers.
Les Ménades aux sons de sa voix agréable,
Applaudiront, le Thyrse en main;
Et le Satyre et le Sylvain,
Danseront avec lui, pleins du jus délectable,
Qui des plus malheureux adoucit le chagrin.

Ne pense pas que je t'oublie,
Fils de Venus, auteur des plaisirs de la vie,
Ces Belles, qu'avec tant d'atours,
De toutes parts je vois paroître,
Des Cœurs ont sçu te rendre maître;
Ma Lyre sous mes doigts résonneroit toujours,
Si je chantois tous les amours,
Que leurs divins attraits font naître.

Chœur de Poëtes et de Musiciens.

Chantons, livrons nos cœurs aux plus charmans transports,
Fuyez, fuyez, ennuyeuse Tristesse;
Ne troublez jamais nos accords.
Fuyez, fuyez, ennuyeuse Tristesse;
Que tout, au gré de nos désirs,
Respire icy sans cesse,
La joïe et les plaisirs!

Par M. COCQUART, *Avocat au Parlement de Dijon.*

MEMOIRE sur l'Electricité, lû à la derniere Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences, par M. Dufey, Extrait.

L'Académicien commence par donner la définition de l'Electricité, et fait ensuite l'Histoire abregée des progrès qui ont été faits sur cette matiere depuis que cette propriété a été reconnuë dans quelques Corps. Après cette exposition il donne une idée du plan qu'il se propose de suivre, et après avoir rapporté plusieurs experiences qu'il a faites sur ce sujet; la fin de l'Assemblée ne lui a pas permis

permis d'achever le premier article qu'il s'étoit proposé de lire.

L'Electricité est la proprieté qu'ont certaines matieres d'attirer la paille et tous les corps legers ; l'Ambre, le Jayet, la Cire d'Espagne, sont connus depuis long-temps pour avoir cette vertu ; M. D. donne un Extrait de ce qu'ont rapporté sur cette matiere les Auteurs qui l'ont traitée avec le plus de soin. Gilbert a beaucoup augmenté le nombre des corps Electriques, la plupart des Pierres précieuses le sont devenuës entre ses mains ; Ottodeguerike rapporte dans le Livre des Experiences de Magdebourg, plusieurs faits très-singuliers sur l'Electricité d'une boule de souffre, on y trouve même l'origine et la base des Experiences qui ont été faites en Angleterre depuis plusieurs années. Boyle a encore beaucoup augmenté les connoissances que l'on avoit sur cette matiere ; il a rendu électriques plusieurs corps qui n'avoient pû le devenir jusques-là ; ces recherches parurent ensuite abandonnées pendant très-long-temps, et jusques à ce que M. Haukbée imagina plusieurs Experiences dont nous allons rapporter en peu de mots quelques-unes des plus singulieres.

Un tuyau de verre blanc, gros d'un

 pouce

pouce ou environ, et frotté avec la main du papier, de la laine, ou toute autre matiere semblable, attire et repousse tous les corps legers, et cela à la distance d'un pied et plus, cette Experience se voit mieux avec les feüilles de métail qu'avec toute autre chose, on les voit s'élever et s'abaisser avec rapidité et faire divers mouvemens très-singuliers.

M. Hauksbée a fait d'autres Experiences très-extraordinaires avec un Globe de verre tournant sur son axe avec rapidité, on tient la main sur ce Globe pendant qu'il tourne, afin de le frotter et d'exciter son électricité, on voit alors des fils que l'on avoit précédemment attachez à un cercle de fer distant de ce Globe d'environ un pied; on voit, dis-je, ces fils se diriger en rayons vers le centre du Globe; et si l'on a introduit dans le Globe de pareils fils par le moyen d'un axe, ils prennent une direction contraire et se disposent en forme de Soleil, en tendant du centre à la circonférence, on dérange l'ordre des fils du dehors en mettant le doigt ou quelqu'autre corps au dedans du Globe, et ceux du dedans en mettant le doigt en dehors.

Si l'on fait dans l'obscurité ces Experiences, tant du Globe, que du Tuyau, elles

elles sont accompagnées d'une lumiere très-vive, qui prend des formes différentes, suivant qu'elles sont faites dans le vuide ou dans le plein. Il y a plus de vingt ans que ces Expériences ont été publiées, et elles ont encore cessé d'être suivies jusquà M. Gray, qui en a fait de prodigieuses, et qui sont rapportées dans les Transactions Philosophiques. Pour nous en tenir à ce qu'il y a de plus surprenant, nous dirons seulement qu'il a étendu une corde de 850. pieds de long, qu'il a attaché à l'un des bouts une boule d'yvoire ou tel autre corps que ce soit, et qu'approchant de l'autre bout de cette corde le tuyau rendu électrique, la vertu se continuoit tout le long de la corde, et la boule d'yvoire qui en étoit placée à une si grande distance, attiroit et repoussoit les feüilles de métail qu'on en approchoit. Le visage d'un enfant suspendu sur deux cordes, devenoit électrique lorsqu'on approchoit le Tuyau de ses pieds; nous ne rapportons que ces deux exemples de l'Extrait que M. D. donne de cet Ouvrage, mais il exhorte de le lire en entier, et il avertit qu'on y trouvera une infinité de choses des plus curieuses et des plus singulieres.

Après avoir fait cette histoire abregée des progrès des découvertes faites sur l'Electricité, M. Dufey donne une idée du plan qu'il se propose de suivre, il le divise en cinq parties, dont voici à peu près l'énoncé.

1°. Si tous les corps sont susceptibles de l'Electricité par eux-mêmes, et si cette proprieté n'est point commune à toute la matiere. 2°. Si tous les corps le peuvent devenir par communication, c'est-à-dire, par l'attouchement ou la seule approche du corps électrique. 3°. Quels sont les corps qui peuvent favoriser ou interrompre la transmission des écoulemens électriques ? 4°. Quels sont les changemens que peuvent apporter à l'Electricité la temperance de l'air, le plein ou le vuide et les autres circonstances phisiques ? 5°. Enfin quel rapport il y a entre l'Electricité et la vertu qu'ont la plupart des corps électriques, de rendre de la lumiere dans l'obscurité.

M. Dufey n'a pû lire que la premiere partie de cette division, et il a rapporté que tous les corps qui jusques à present n'avoient pû devenir électriques, l'étoient devenus entre ses mains; tous les marbres, par exemple, les agathes, les jaspes, les pierres les plus communes, les

 os,

os, l'yvoire, l'écaille, les coquilles, les sels, les bois de toute espece, enfin tout, à la réserve des métaux, a été rendu électrique ; il ne faut pour y parvenir que chauffer plus ou moins ces différens corps et les frotter ensuite ; il ne dit pas pour cela que les métaux ne puissent pas le devenir, mais il n'y est point encore parvenu; il compare cette géneralisation de l'Electricité à celle qu'il découvrit il y a quelques années sur les Phosphores ; il trouva que tous les corps étoient aussi propres à le devenir que la Pierre de Boulogne ; aujourd'hui ils sont tous susceptibles d'électricité, peut-être y a-t'il dans la matiere une infinité de proprietez aussi générales, que les temps et les expériences nous découvriront un jour. M. Dufey promet de donner incessamment la suite de cet Ouvrage, suivant le plan que nous venons de rapporter.

VERS à S. A. S. Madame la Duchesse du Maine, par M. Clement, *Receveur des Tailles de Dreux.*

EN qualité de Suivant d'Apollon,
Je vous dois, Illustre PRINCESSE,

Un compliment où regne la finesse,
Et le feu du sacré Vallon.
Elevé loin du Sanctuaire,
Où le bon goût seul est admis,
Je sçai trop qu'il ne m'est permis,
Que d'admirer et de me taire;
Mais quoiqu'infiniment soumis,
Ne peut-on sans être Voltaire,
Par un effort digne de plaire,
S'offrir à vos regards surpris.
Je gouverne aisément ma Muse,
Et malgré sa legereté,
Pour empêcher qu'on ne l'accuse,
D'imprudente vivacité,
J'arrête ici sa témeraire audace,
Et je l'avertis sagement,
De paroître avec enjoüement,
Et d'éviter le jargon tout de glace,
D'éloges rebattus, exprimez foiblement.
Je désire donc simplement,
Qu'elle se présente avec grace,
Et que du moins, PRINCESSE, ce moment,
Soit pour vous un amusement.
Qu'au milieu d'une Cour délicate et paisible;
Vous vous souveniez quelquefois,
Qu'asservi sous vos douces Loix,
Le Druide le moins sensible,
Se ranime, et déja des accens de sa voix;

Du grand nom de Condé fait retentir nos bois.
Tout beau, Muse, qu'allez-vous dire ?
Est-ce donc là le souverain Empire,
De ma raison sur vous jusqu'à ce jour.
Imitez La Fontaine, et des traits de l'Amour,
Chantez seulement la puissance ;
Si je flattois votre imprudence,
Bien-tôt de ma Princesse adorant les vertus,
Vous parleriez des divins attributs,
Dont Apollon honora sa naissance.
De tels objets respectez la grandeur ;
Et ne rompez votre silence,
Que pour annoncer le bonheur,
Qui doit bien-tôt ramener sa présence.
Peignez aussi le Plaisir enchanteur,
Revolant vers Annet, et de Fêtes charmantes,
Lui-même être l'ordonnateur ;
Recherchez, Muse, sa faveur,
Tout brille sous ses mains sçavantes,
Et sans craindre Voltaire, allez dire par tout,
Qu'en ces lieux seulement est le Temple du Goût.



SEANCE PUBLIQUE de l'Académie Royale de Chirurgie.

LE 2. Juin, premier Mardy d'après la Trinité, l'Académie Royale de Chirurgie, tint son Assemblée publique dans la grande Salle de S. Côme. M. de la Peyronie, dont le zele s'étend sur tout ce qui peut contribuer au soutien d'un établissement si utile, se rendit à Paris pour présider à cette Assemblée.

M. Morand, Secretaire de l'Académie, commença par instruire le Public de quelques changemens arrivez depuis la Séance publique de 1732. dont on a rendu compte dans le temps.

Au mois de Septembre dernier, M. Le Gendre, Premier Chirurgien du Roi d'Espagne, et un des plus anciens Maîtres de Paris, fut nommé par Sa Majesté, à la place d'Académicien libre.

Vers ce même temps, l'Académie se proposant de composer une Classe d'Associez étrangers, conformément à l'Article XII. de son Reglement, commença par élire Mrs Cheselden et Belair, qui furent agréez par S. M.

M. Cheselden est Premier Chirurgien de la Reine d'Angleterre et de l'Hôpital de S. Thomas, Membre de la Société Royale de Londres, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, et connu par plusieurs Ouvrages d'Anatomie et de Chirurgie.

M. Belair est Premier Chirurgien de M. le Duc de Wirtemberg; et c'est à sa sollicitation que ce Prince a consenti qu'on transportât en France un des principaux ornemens de son Cabinet. Cette Piece si curieuse est le fameux Fœtus de Wirtemberg, qui s'est conservé pendant 46. ans dans le ventre de sa mere.

M. Morand fit aussi part à l'Assemblée de la Mort de M. Delon, Académicien libre, qui s'étant depuis long-temps dévoüé d'une maniere particuliere à l'instruction des Eleves en Chirurgie, a mérité par son assiduité, par son zele et par ses lumieres, les regrets de la Compagnie. Il est mort le 18. Septembre 1732. âgé de 75. ans. Sa place n'est point encore remplie.

L'Académie a reçû 113. Memoires sur la question proposée pour le Prix de l'année derniere; sçavoir, 95. dans le terme prescript par le Programme, et 18. au commencement de 1733. Ces derniers n'ont point été admis.

Le Prix a été adjugé à la Piece N°. 85. dont la Devise est *Amica manu.*

L'Académie, parmi les Pieces qui lui ont été envoyées, en a trouvé deux qui méritoient de concourir ; sçavoir, la Piece N°. 63. dont la Devise est *Catteus offert*, et un Memoire Latin, N°. 44. qui avoit sous son cachet, *Henricus Bassius, Med. Anat. et Chir. D. ac P. P. in Academia Halensi.*

Après la proclamation du Prix, M. Morand lut l'Extrait de plusieurs Observations très-importantes sur les playes de tête. On jugera aisément du mérite de ces Observations par le nom seul de leur Auteur. M. Mareschal ne pouvant se trouver à cette Séance, les avoit envoyez à M. Morand, pour en faire part à la Compagnie.

Parmi ces faits, ceux qui ont paru les plus interessants pour la pratique sont, 1°. l'Histoire d'une Demoiselle à qui M. Mareschal appliqua douze Trépans, il y a environ 28. ans, et qui depuis a toujours joüi d'une bonne santé.

2°. Une Hémoragie fort considerable par le diploé, dans l'opération du Trépan.

3°. Une espece de Hernie de la dure-mere et du cerveau sous une cicatrice parfaite d'une playe de tête, Hernie qui

 fut

fut contenuë par un point d'appui, sans lequel le malade souffroit de grandes incommoditez.

5°. Un Trépan fait à l'occasion d'une douleur de tête que rien n'avoit soulagée, et par lequel cette douleur fut radicalement guérie.

6°. Une bale perduë dans le cerveau d'un homme guéri de sa blessure et mort subitement un an après.

L'Extrait de ces Observations fut terminé par celui des Remarques de M. Mareschal sur les abscès au foye, qui arrivent à la suite des playes de tête.

M. de la Peyronie lut ensuite un Mémoire sur la rupture des muscles et des tendons. Le cours de la pratique lui a offert un si grand nombre d'exemples de pareilles ruptures, qu'il est surpris que les Anciens n'ayent presque fait aucune mention de ces sortes de maladies, et que le peu de faits rapportez à ce sujet par les Modernes, aye souffert tant de contradictions. Passant de-là aux différens simptômes des ruptures complettes, il fait observer ce qui les peut principalement caracteriser; et après avoir fait sentir les différens degrez de difficulté qu'oposent à la réunion la différente solidité des parties et la rigidité ou la du-

 reté

reté que l'âge leur donne, il *démontre* que la rupture complette, soit des muscles, soit des tendons, est moins dangéreuse, et en même tems plus facile à guérir, que la rupture incomplette.

Pour prouver ce qu'il avance, il choisit entre plusieurs Observations, les deux suivantes.

Un homme âgé de 81. an, *étant* tombé du haut jusques en bas d'un escalier de sept à huit marches, s'apperçut en se relevant, que sa jambe droite, à laquelle il ne sentoit cependant aucune douleur, ne pouvoit le soutenir. *La foiblesse* de cette jambe avoit pour cause la rupture du tendon des muscles extenseurs, environ un pouce au-dessus de son attache à la rotule. On appliqua un appareil propre à raprocher et à réünir les bours du tendon rompu, et six semaines après le Malade fut en état de se soutenir fermement sur sa jambe et de marcher comme à son ordinaire.

Un autre fait des plus singuliers vient à l'appui du premier, et justifie qu'il en est de la rupture complette des muscles comme de celle des tendons. En effet on voit que le muscle fléchisseur du pouce, non-seulement a été complettement déchiré, mais qu'il a même été arraché et en-

entierement séparé du corps avec la derniere phalange du pouce, sans qu'à la suite d'une telle blessure il soit survenu le moindre accident.

A ces Observations M. de la Peyronie ajouta la méthode particuliere qu'il a suivie pour les pansemens, et les conséquences qui en résultent pour la pratique, ont été regardées comme autant de préceptes dont cet illustre Chirurgien enrichit son Art.

Une matiere bien importante fait le sujet du troisiéme Mémoire. Il s'agit d'éviter l'erreur dans un cas fort équivoque, et dans lequel les méprises peuvent avoir de très-funestes suites. Voici l'Exposé qu'en fait M. *Petit*, le pere, Directeur de l'Académie.

Si le foye et la vessicule du fiel sont attaquez d'une inflammation, dont les simptômes se soutiennent et augmentent jusqu'au tems qu'on nomme l'Etat, alors cette inflammation peut se terminer ou par résolution ou par suppuration. Si elle suppure, la douleur et la fievre diminuëront, le Malade aura des frissons irréguliers, il s'élevera une tumeur à l'hipocondre droit, cette tumeur deviendra molle et la fluctuation, c'est-à-dire le flot du pus qu'elle renferme, se fera sentir en la touchant. Ce sont-là autant de

signes qui semblent indiquer la nécessité absoluë de faire l'ouverture; cependant M. Petit exige qu'avant d'ouvrir, on se rappelle bien tout ce qui s'est passé pendant le cours de la maladie, et qu'on examine chaque simptôme avec l'exactitude la plus scrupuleuse, parce que toutes ces apparences d'abscés peuvent se rencontrer, quoique l'inflammation se soit terminée par résolution.

La bile, dit-il, qui pendant le fort de l'inflammation, ne se filtroit point au foye, commence de s'y séparer si-tôt que la résolution a suffisamment dégagé les glandes de ce viscere; mais si la résolution n'est pas assez avancée pour que le canal colidoque soit débouché, la bile qui entrera dans la vessicule du fiel, ne pourra s'écouler; elle remplira cette vessicule et s'y accumulera au point qu'elle formera sous l'hipocondre droit une tumeur avec fluctuation sensible; ce qui joint à des frissons irréguliers, à la diminution de la fievre et de la douleur, donnera des signes semblables à ceux de l'abscès.

Quel parti prendre dans un cas semblable? Risquera-t'on d'ouvrir la vesicule du fiel, croyant faire ouverture d'un abscès, ou laissera-t'on périr un Ma-
 lade

lade de l'abscès, dans la crainte d'ouvrir la vessicule du fiel? Mais M. Petit ne se contente pas de faire sentir tout le danger de l'équivoque, il fournit les moyens de se garantir de l'erreur. Il fait d'abord observer que si la diminution de la fievre et celle de la douleur, sont des signes de la résolution commencée et de la supuration faite, il y a cependant quelque différence dans la maniere dont cette diminution arrive. Il fait voir de même que les frissons irréguliers ont des caracteres qui les distinguent; il remarque enfin des différences notables dans la façon dont la tumeur se manifeste, et sur tout dans la maniere dont la fluctuation s'y fait sentir.

Le détail de ces différences nous meneroit trop loin. Au reste tout ceci n'est fondé que sur plusieurs observations qui prouvent évidemment que si dans le cas dont il s'agit, la ressemblance des simptômes peut en imposer, une comparaison exacte peut y faire reconnoître des différences, à la verité difficiles à saisir d'abord, mais cependant suffisantes pour fonder un juste discernement.

Le quatriéme Mémoire a pour sujet le Panaris. M. Malaval, Vice-Directeur, y rapporte trois Observations d'autant plus

 impor-

importantes pour le Public, qu'elles peuvent le désabuser des préjugez qu'il y a sur cette maladie. Peu de gens regardent le Panaris comme un mal d'aussi grande importance qu'il l'est en effet, et la plupart ou le négligent dans ses commencemens, ou se servent avec une confiance aveugle de tous les remedes que peuvent inspirer le caprice, l'ignorance et la supercherie.

La premiere Observation offre le triste exemple d'une femme, qui, attaquée d'un Panaris à la suite d'une piquure au doigt indicateur ; et ne pouvant se résoudre à souffrir les opérations nécessaires, livra sa confiance à des empiriques. Dans l'espace d'environ 25. jours, le mal augmenta si considérablement, que la main, l'avant-bras et le bras, étant tombez successivement en gangréne, la Malade mourut victime de sa répugnance pour les secours de la Chirurgie.

La seconde Observation montre au contraire jusqu'où vont les ressources de l'Art pour la guérison de ces maux, lors même qu'ils sont portez à leur plus haut degré. Tel est le Panaris dont il est fait mention dans cette seconde Observation. Ce Panaris négligé pendant trois jours, fit tout-à-coup des progrès si rapides, qu'en

qu'en une seule nuit la gangréne se manifesta au pouce, et que peu après il se forma successivement à la main et à l'avant-bras, trois dépôts des plus considérables. M. Malaval, non-seulement sauva les jours du Malade, mais réüssit même à lui conserver le pouce et la liberté du mouvement de ses doigts.

La troisiéme Observation prouve enfin que les secours de la Chirurgie, lorsqu'on a la précaution d'y recourir de bonne heure, sont encore plus efficaces pour prévenir les suites de ces maux.

Le cinquiéme Mémoire est de M. Ledran, Secretaire chargé des correspondances de l'Académie. Appellé par un Malade attaqué de la pierre pour la troisiéme fois, il lui fit l'opération de la taille; mais n'ayant pû trouver la pierre, il cessa bien-tôt de fatiguer le Malade, mit une canule dans la playe, et au bout de quelques jours, commença à faire des injections émollientes dans la vessie. Par la suite, au moyen d'une sonde à femme, il toucha plusieurs fois la pierre, mais dans un point d'une fort petite étenduë et constamment au même endroit; c'étoit du côté gauche et en tournant vers le rectum, le bout de la sonde qu'on sçait être un peu courbée.

La fixité de la pierre sembloit indiquer qu'elle étoit enkistée, et le lieu qu'elle affectoit fit présumer à M. Ledran qu'elle étoit retenuë dans l'urethére. Il abandonna à la Nature le soin de l'en dégager, et six semaines aprés l'opération, ayant touché pour la premiere fois sa pierre avec une sonde droite, il jugea qu'elle ne se faisoit ainsi sentir, que parce qu'elle avoit changé de place, n'étant plus retenuë dans l'espece de châton où elle étoit d'abord fixée. Il crut alors pouvoir sans danger en tenter l'extraction, et il la tira en effet sans aucune résistance. La pierre avoit deux pouces de longueur, étoit fort menuë par l'extrémité qui fut saisie avec la tenette, et avoit à peu près par l'autre bout la grosseur du pouce. Cette figure prouve assez le danger qu'il y auroit d'arracher une pareille pierre, avant que son châton fût ramoli ou détruit par la suppuration.

M. Ledran finit par un détail de ce que le Malade sentoit avant l'opération; et cet habile Lithotomiste propose ces différentes circonstances, comme autant de signes qui du moins suffisent pour faire soupçonner que la pierre est ainsi engagée.

L'Observation suivante fait honneur

au génie et à l'invention du Chirurgien qui l'a fournie.

Un homme âgé de 23. ans, ayant reçû un violent coup de couteau sur la partie antérieure de la quatriéme des vrayes côtes, fut pansé très-simplement pendant les trois premiers jours ; mais une toux extraordinaire et un crachement de sang abondant étant survenus, on eut recours à M. Gerard. Il reconnut que ces accidens dépendoient de la présence d'une portion de la lame du couteau qui traversoit la côte, et dont la pointe excedoit d'environ six lignes dans la cavité de la poitrine.

Ce corps étranger débordoit si peu l'extérieur de la côte, et y étoit tellement fixé, qu'il ne fut pas possible de le tirer avec différentes pincettes ou tenailles, ni même de l'ébranler au moyen des ciseaux et du marteau de plomb ; et quoique dans un cas aussi pressant, il semble qu'on n'eut d'autre parti à prendre que celui de scier ou de couper la côte, M. Gérard crut, avant d'en venir à cette extrémité, devoir tenter de dégager le corps étranger, en le poussant de dedans en dehors.

Dans ce dessein, il alla choisir un dé dont les Tailleurs se servent pour coudre.

Il en prit par préférence un de fer, un peu épais et fermé par le bout ; il y fit creuser une petite goutiere pour y mieux fixer la pointe du couteau, et ayant suffisamment assujetti ce dé sur son doigt index, il porta ce doigt ainsi armé dans la cavité de la poitrine, et réüssit par ce moyen à chasser le morceau du couteau, en le poussant avec force de dedans en dehors.

Ayant tiré le corps étranger, il quitta le dé et remit l'index à nud dans la poitrine, pour examiner si le couteau, en traversant la côte, ne l'auroit point fait éclater en dedans. Il trouva un éclat capable de piquer, et qui tenoit trop fortement au corps de la côte pour qu'on pût l'en séparer entierement. Il prit donc le parti de l'en rapprocher, et pour le tenir au niveau de la côte, il se servit du doigt qui étoit dans la poitrine, pour conduire une aiguille courbe, enfilée d'un fil ciré. Il fit sortir cette aiguille au-dessus de la côte, qui par ce moyen se trouva embrassée par le fil, vers l'endroit de l'éclat. Il lia ce fil en dehors de la poitrine sur une compresse épaisse d'un pouce, et serra assez le nœud pour appliquer exactement, et remettre au niveau, l'esquille saillante.

On sent aisément que l'effet d'une manœuvre aussi ingénieuse, a dû être non-seulement la cessation des accidens, mais encore une prompte guérison.

M. Arnauld, le fils, termina la Séance par la lecture d'un Mémoire contenant une Dissertation sur les Hermaphrodites. Une operation qu'il a faite à une de ces personnes en qui les parties qui sont propres à chaque sexe, semblent réünies, lui a fourni l'occasion de cette Dissertation.

Il établit d'abord les différentes especes, parcourt sur chacune les faits les plus intéressants que nous ayent transmis les Auteurs; et sans nier expressément la possibilité des vrais Hermaphrodites, ce qu'on ne peut faire sans intéresser la réputation d'un grand nombre d'Ecrivains respectables, il fait sentir combien il est facile de se méprendre dans certains cas. M. Arnault ne traite pas seulement la matiere de facon à contenter la curiosité; on trouve dans son Mémoire plusieurs choses dont la connoissance est très-necessaire à un Chirurgien, soit pour instruire les Juges lorsqu'il s'agit de constater l'état de ceux dont les parties défigurées déguisent en quelque façon le sexe, soit lorsqu'il est question de remédier à ces difformitez par des opérations de Chirurgie.

La lecture de ces differens Mémoires p
rut satisfaire beaucoup l'Assemblée. Not
venons d'apprendre que le Memoire qu
a remporté le Prix, est de M. Medalon
ancien Directeur de la Societé des Arts
et Associé libre dans la distribution d
l'Anatomie. Il vient de dédier cet Ou-
vrage à l'Académie par une Lettre auss
pleine de sentimens que de polite sse
On voit par cette Lettre que M. Medalon
redevable aux Chirurgiens de S. Côme
de tout ce qu'il sçait en Chirurgie ; pro-
fite de cette occasion pour leur donner
un témoignage public de sa reconnois-
sance.

Nous avons cru qu'on verroit ici avec
plaisir l'Estampe gravée de la Médaille
frappée en or pour le Prix.

Elle a pour sujet l'établissement de l'A-
cadémie de Chirurgie. On voit d'un
côté le Portrait de Louis XV. avec la
Légende ordinaire, et sur le revers, ce
Prince est représenté sous la figure d'un
jeune Apollon, ayant près de lui, d'un
côté tous les simboles de la Théorie, de
la Chirurgie, et de l'autre les principaux
instrumens qui en caracterisent la prati-
que. Il semble dicter à Minerve *Hygiea*,
Déesse de la Santé, des Remarques sur
l'une et l'autre partie de cet Art. La Lé-
gende est *Apollo salutaris*.



A. Boulogne del. *Simonneau Sculp.*

Les Anciens regardoient Apollon com-
me le Dieu de la Médecine, aussi-bien que
comme celui de la Poësie; et c'est en cette
qualité qu'il est nommé *Apollo salutaris*,
dans plusieurs Monumens, et sur quantité
de Médailles d'Empereurs Romains depuis
Auguste jusqu'à Posthume, qui regna
particulierement dans les Gaules.

On lit dans l'Exergue: *Societas Academica Chirurgorum Parisiensium* M.DCC XXXI.

Nous avons annoncé depuis plusieurs mois, le sujet du Prix pour cette année. L'Académie demande, *Quels sont, suivant les differens cas, les avantages et les inconveniens de l'usage des Tentes et autres Dilatans.*

Les Memoires seront reçus francs de port, jusqu'au dernier Décembre inclusivement. On les adressera à M. Morand, Secretaire de l'Académie.

ENIGME.

Je suis un Instrument fragile et délicat,
Que l'on exerce en paix aussi-bien qu'à la guerre;
Depuis le General jusqu'au dernier Soldat,
Chacun se sert de moi, tant sur Mer que sur
Terre.

Je suis utile au Sage, et j'occupe le Fat.
J'attire en mon canal l'humeur attrabilaire;
Par moi l'esprit s'éveille et si le cœur s'abbat;
J'ai pour le relever un talent salutaire.
Je m'échauffe au travail, et mon corps pl
d'ardeur,
Animant qui m'exerce, excite sa vigueur:
Mais, le destin le veut, ma blancheur devi
noire.
Alors pour me blanchir, si l'on me jette au feu
J'en rougis; puis prenant la couleur de l'yvoir
Je suis encor plus belle, et je dépense peu.

AUTRE ENIGME.

JE viens du Pays de l'Aurore,
J'ai traversé les Mers, j'en suis tout abatu.
Encore que je sois têtu,
Je reçois des faveurs de Flore,
A la table des Rois je suis le bien venu;
A celle des *Sujets* on veut m'avoir encore,
Auroit-on cru qu'un petit More,
De tant de gens seroit connu?

LOGOGRYPHE.

AMi Lecteur, qui tout pénetres,
Devine qui je suis; formé par quatre lettres,

l'on coupe ma queüe on trouve ces beaux jours,
ù Zéphire folâtre avec la jeune Flore,
e temps où le Berger pour l'objet qu'il adore,
e la Forêt voisine emprunte le secours.
lors si de mon cœur on en forme ma tête,
e puis rendre un plaisir plus vif et plus parfait;
'adoucis la douleur et souvent je l'arrête,
Quand on veut dans mon sein répandre son secret.
Qu'on me rende ma queüe et qu'on me décapite,
Je suis, bien que chérie en de certains repas,
Une herbe qu'Horace a maudite,
Mais qu'on lise à rébours on verra tout de suite,
Femme qu'un Patriarche autrefois n'aima pas.
Toujours sans chef, si l'on opere,
Et qu'on mette ma queüe au cœur,
De l'Alcoran c'est le Restaurateur.
Joignez tout; à tout bien je suis toujours contraire,
Si ma pénultiéme on fait taire,
Qu'on me la rende et qu'à l'instant,
On arrache la précédente,
D'abord on découvre une plante,
Que le volatile aime tant.
Un, trois et 4. et 2. je sers à la Musique;
Quatre, 3. 2. je suis dans l'Amérique,
Une Ville... Ah! c'est trop parler.

Logogryphe est souvent facile à dévoiler.
Lorsqu'en tant de Vers il s'explique.

De Broglio à Sens.

AUTRE LOGOGRYPHE.

J'Etois morte depuis long-temps,
Lorsque dans ces climats un sublime génie,
Par son Art enchanteur m'a sçû rendre la vie;
Pour faire pleurer bien des gens.
Du nombre cinq, qui mon tout constituë,
Retranchez un, mon sort est d'être bien battuë,
Et sans en rien sentir, d'essuyer mille coups.
Otez un, deux, *alors je jure, brise*, tuë;
Malheur à qui ne fuit l'effet de mon courroux.
Effacez un et cinq, par moi seul tout respire,
Sous la vaste voute des Cieux.
Lecteur, pour seconder vos desirs curieux,
Je n'ai rien de plus à vous dire.

Curton.

AUTRE.

DEs sept pieds je suis composé,
Desquels, lorsque je sers je n'en cache que trois;
Dont le dernier avec quatre autres que tu vois,
Font un Poisson d'eau douce et non salé.
Pour t'amuser à present, change moi,

Et de mon tout prens seulement partie,
En termes rustiques ma foi,
Je suis la jupe de Sylvie,
Du fer bien mince et bien battu,
Une Ville sur la Moselle,
L'Isle où nâquit la celebre Pucelle,
Par qui jadis on a connu,
Le grand profit du Ver à Soye;
Item ce qui fait grande joye,
Quant à nos vœux il est échu,
Et qu'il est public dans la ruë;
Ce qui dans un sens different,
Est une Riviere connuë,
Dont le cours fait, des Sevennes venant,
A la Garonne un confluant;
Cherchez aussi certain Roy d'Angleterre,
De son oncle le meurtrier;
Des Ordres differens un habit régulier,
D'un Orfévre le Vase à fondre la matiere,
Ce qu'il faut couper au Chapon,
Pour être bon dans une fête;
Un morceau de fer ayant tête;
Ce qu'en discours de Polisson,
On appelle une menterie;
Mais pris dans son sens naturel,
Bien nécessaire aux Livres qu'on relie;
A m'arranger sois ponctuel,
Je t'offre tout, trouve-le, je te prie.

AUTRE.

Six pieds mis deux à deux, je suis drap et Cité;
Au premier de mes tiers, il est un Saint cité;
Et des deux premiers tiers si la tête on enleve,
Qui me fait sans défauts, d'Apollon est l'Eleve.
Joignez le cinq et deux au trois, posé d'abord,
Un des sens est flaté, si l'on est bien d'accord.
Ma premiere moitié qu'en entier on renverse,
Est l'ordinaire effet d'une ruse perverse.
La seconde aux Mortels a fait un triste sort.
Prenez cinq, deux et un, je suis digne de mort.

La Motte.

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

IL vient de paroître un nouvel Ouvrage, en 3 vol. *in* 12. que nous avons déja annoncé sous ce Titre : *Anecdotes de la Cour de Philippe-Auguste.* Il se vend à Paris, *chez la veuve Pissot, au bout du Pont-Neuf Quai de Conti, à la Croix d'or.* Le prix est de 6 liv. broché.

Dans le temps que nous nous dispo-

sions à donner un Extrait de cet Ouvrage, nous avons reçû d'un Anonyme, celui que nous inserons icy.

Si l'accueil favorable que l'on fait à un Ouvrage dès qu'il paroît, si le débit le plus rapide étoient les Titres assurés de son mérite, il seroit tres-inutile de parler *des Anecdotes de la Cour de Philippe-Auguste*; ce Livre joüit pleinement dès sa naissance de ce double avantage.

Mais il arrive assez souvent que la nouveauté éblouïsse, sur tout dans un genre d'écrire inconnu, et original; et que la curiosité, honteuse en quelque façon, d'avoir d'abord été séduite pour s'être trop livrée, se refroidisse bien-tôt, si même elle ne dégenere ou en mépris, ou en satire.

Icy, les applaudissemens universels de la Cour, de la Ville, des Gens de Lettres, des Judicieux Critiques, se sont réünis en faveur de ce dernier Ouvrage de Mademoiselle de Lussan; et cette voix ou plutôt cette clameur unanime contient les Personnes même de mauvaise humeur, qui font toujours les difficiles, et qui peut-être ne soutiennent l'idée qu'elles veulent donner de leur discernement et de leur bon goût, qu'en refusant aux meilleures choses, d'un ton

severe, ou qu'en leur disputant, au moins avec un scrupule affecté, les justes et sinceres éloges, dont elles sont veritablement dignes.

C'est beaucoup hazarder que d'oser faire la planche d'un nouveau genre d'écrire ! L'autheur s'est ouvert des routes peu connuës, en liant à un fond d'Histoire bien choisi, et tres-convenable des Episodes, qui sans sortir du vrai ton historique, servent à rendre son sujet et plus interressant et plus instructif. Le vrai et le vrai-semblable se perdent dans un *mélange imperceptible*; et à la faveur de cette *liberté* du Théatre Tragique, l'Autheur retranche d'un côté *les longueurs*, les froideurs, les mauvais exemples qui tiennent souvent à une histoire exacte ; et de l'autre, il se ménage mille beautez amenées, avec un art infini, bien jointes, par tout soutenuës ; elles naissent les unes des autres, sans qu'on apperçoive la chaîne ; et cela, par *l'attention* qu'a euë l'Autheur de jetter à propos les fonds éloignez des évenemens que l'on voit se déveloper et éclore avec un ordre admirable, et chacuns dans leurs places naturelles. Aussi peut-on dire que la structure du corps de l'Ouvrage est parfaite en son genre ; qu'elle ne pou-

voit être mieux proportionnée au dessein, et qu'elle passera toujours pour un modele.

Le sujet est pris dans les premieres années du Regne de Philippe-Auguste, aussi surnommé *le Conquerant.* L'on sçait ce que la France a dû à ce Monarque; il monta sur le Thrône à quinze ans, et dès-lors il entra avec tant de maturité dans le Gouvernement, que les Historiens disent de lui : *Qu'il ne fut jamais jeune, et que la sagesse l'avoit fait aller audevant de l'experience.*

Les Grands Rois font les grands Hommes. La Cour de Philippe en fut une preuve : C'est dans les secrets et dans les Evenemens de cette Cour si distinguée, que l'Autheur entre pour en faire connoître la délicatesse et l'élevation. L'on y voit des Héros qui ont réelement existé; on les voit partagez entre la Gloire et l'Amour; mais dans le vrai, sans que rien se ressente ni du Roman, ni de ses avantures. Comme les interêts sont et multipliez et variez, et relatifs tout ensemble, le Titre d'*Anecdoctes d'une Cour*, où l'Autheur puise ses sujets pour en former un tout, semble un Titre tiré du fond même de ce qu'il traite. Il est bien vrai que les plus grands jours viennent

frapper Roger de Champagne, Comte de Réthel, mais il s'en faut bien qu'il ne les absorbe tous; ils sont distribuez sur beaucoup d'illustres sujets qui composoient la Cour de Philippe: On les y voit placez à des points de vûë tres-interessans; et ils y représentent, avec un éclat marqué, sur tout Raoul, Sire de Couci, marche de pair, d'un bout à l'autre, avec Roger de Champagne; *l'addresse de* l'Auteur à unir ces deux jeunes Héros par les liens d'une amitié de l'ordre de celles que les Anciens ont consacrées, et par les *prochains rapports des inclinations propres des grands Hommes, fait paroître* Roger et Raoul comme ne faisant ensemble qu'un cœur, qu'une ame et qu'une même vertu. Aussi sont-ils toujours peints des mêmes couleurs, sans être confondus; et si Roger a quelques nuances de plus, ce plus est presque insensible.

Alberic du Mez, Maréchal de France, fils de Robert Clement, Gouverneur du Roy et premier Ministre, le Comte des Barres, connu sous le nom de *Rochefort*, Grand Sénéchal, suivent de près les deux premiers; ils courent en tout genre les mêmes Carrieres, et l'Autheur entrelasse tellement tous leurs interêts, que

le Lecteur toujours en attente, est sans cesse dans l'impatience de voir les Evenemens qu'il ne peut deviner, mais qui l'étonnent et le satisfont enfin par tout.

Si l'on voit en Hommes, ce que la Cour de Philippe avoit de plus considerable, l'on y voit en Femmes ce qu'elle avoit de plus distingué; et ce qu'on vit peut-être jamais de plus surprenant. Alix de Rosoi, sa mere, la Comtesse de Rosoi, Adelaide de Couci, fille d'Enguerrand, surnommé le Grand, et sœur de Raoul, Sire de Couci, Mademoiselle du Mez, fille de Robert Clement, sœur d'Alberic du Mez, tous deux Maréchaux de France, dans un temps où cette Dignité étoit unique; toutes ces Personnes, dont la beauté faisoit le moindre ornement, jettent dans l'Ouvrage un interêt infini: Elles étoient les premiers Partis du Royaume, et les nœuds des plus belles Alliances, où l'on pouvoit aspirer; mais les cœurs ne se commandent pas, et leurs penchants ou leurs répugnances, que l'Autheur connoît à fond et sçait manier d'une main de maître, lui ouvrent un champ où il épuise les douceurs, et les maux, les esperances et les desespoirs de l'amour, sans avoir jamais à rougir d'en avoir flatté ses foiblesses. Quels mor-

morceaux, quelles situations, quels coups de Théatre ne pourroit-on pas rapporter, si l'Analise de cet Ouvrage précis, et par tout d'une chaleur égale, étoit possible! mais il faut taire tout, ou tout rapporter; ou plutôt il faut tout lire: Bien des personnes relisent plus d'une fois, et se rendent propre cet Ouvrage, après ne l'avoir qu'emprunté pour l'essaier.

Tout le monde publie qu'on ne peut mieux peindre les actions, elles sont dans le naturel, et l'on diroit que l'Autheur en écrivant, coppie sur la nature même. L'on vante sur tout ses carracteres, leur variété, leur opposition, leur vérité, et plus que tout le reste, leur consistance; ils ne se démentent pas. Qui a jamais ressemblé à l'indomptable Enguerrand de Couci, pere de Raoul, et d'Adelaide? L'on voit dans lui un vieux Seigneur, plein d'une ancienne probité, qui le rend infléxible dans ses devoirs, immuable dans sa parole, absolu dans sa famille, et incapable de pardonner une faute; on le craint, on l'estime, on le respecte, on l'aime peut-être. Thibault de Champagne, pere de Roger, ne ressemble en rien à Enguerrand, et il est aussi Seigneur, aussi droit, aussi maître, aussi pere que lui; on l'adore, mais par de dif-

differens principes. Henry, oncle de Roger, son Maître et son premier Conducteur à la Guerre, placé vis-à-vis d'Enguerrand, paroît son contraste, et l'Autheur fait douter lequel l'emporte pour le fond du mérite et de la vertu. Peut-on omettre le Portrait que le Vicomte de Melun, Ambassadeur auprès de Fréderic, fait à cet Empereur, du Maréchal du Mez, Gouverneur de Philippe? C'est l'éloge du Vicomte d'avoir été l'ami du Maréchal; mais que celui du Maréchal est bien placé dans la bouche d'un homme vertueux, qui l'avoit connu et pénétré! Le recit que fait le Vicomte de Melun, et du caractere, et des maximes du Maréchal, est l'abrégé le plus parfait des grandes qualitez, comme des sages Leçons d'un vrai Gouverneur de Roy. Il n'en faut pas davantage pour faire et un grand Homme d'Etat, et un grand Monarque. On comprend à peine comment l'Autheur a pû resserrer ainsi toute l'éducation Royale, et active et passive; mais Philippe a bien justifié que les impressions qu'il avoit reçuës du Maréchal, toutes contenuës dans ce petit Tableau, suffisoient pour rendre complette et la gloire d'une telle instruction, et la gloire d'une telle éducation.

La même diversité de caracteres conserve une égale beauté dans les Femmes. Alix de Rosoi, et Adelaïde de Couci, sont ce que leur sexe a de plus rare, de plus accompli, de plus charmant; la premiere plonge, par sa mort, Roger de Champagne, dans le dernier excès de douleurs; eh! comment n'y succombe-t-il pas? Quelques années après, la seconde le captive au même point; elles ont été toutes deux les seules qui ont successivement trouvé la route de son cœur, elles y ont toutes deux regné souverainement; toutes deux, également vertueuses, forment deux caracteres diamétralement opposez. La Comtesse de Rosoi, mere d'Alix, devenuë rivale de sa fille, donne un spectacle étonnant. L'on apperçoit dans elle le fond d'un riche caractere, mais l'on ne s'attend pas jusques à quel point son injuste passion va le développer ou plutôt le défigurer! Elle ne pousse pas le crime si loin qu'une Phédre, mais elle la passe en addresse, en détours, en embuches, pour parvenir à ses fins; à quelles indignitez ne descend-t-elle pas pour écarter à jamais sa fille de Roger, et pour le raprocher d'elle? Après tant d'efforts, elle échouë; ses regrets, son desespoir, creusent son

Tombeau ; elle meurt. Par quel art l'Autheur fait-il encore pleurer une mort de cette nature ? C'est l'effet d'un repentir que l'on a rendu aussi touchant qu'il est, et bien imaginé, et bien placé. Madame de Rosoi expie, en mourant, les cruels artifices du délire de son amour, et elle meurt vertueuse, parce qu'elle meurt repentante ; sa vertu rachettée à ce prix, ne la laissant plus voir que fort à plaindre, elle emporte la compassion, qui efface tout autre sentiment.

Au milieu des agitations que l'amour excite dans cette Cour aimable, Philippe toujours égal à lui-même, toujours maître des mouvemens de son cœur et de son esprit, est attentif ou à parer les funestes effets de cette dangereuse passion, ou à maintenir avec dignité le bon ordre ; en se prêtant aux grandes alliances qui l'interessent, ou comme un Roy, ou comme un Pere, ou même comme un ami reconnoissant. Il sçait tout, mais il ne paroît sçavoir que ce que son rang et sa vertu lui permettent de regler par lui-même. Tel est le principe de ses bontez pour Roger de Champagne, pour Adélaide de Couci, dont le mérite, la sagesse et la fermeté le touchent, pour Alberic du Mez, pour sa sœur, tous deux en-

sans d'un Gouverneur, dont le souvenir lui est si précieux; il entre dans les établissemens convenables, ausquels leurs penchants semblent les disposer. Mais il paroît toujours et par tout ignorer les sentimens réciproques de Raoul de Courci, et de Madame de Fajel, qu'un devoir austere ne sçauroit approuver.

Ces attentions domestiques de *Philippe*, ne lui font rien perdre de celles qu'*il* doit au bien de l'Etat et à sa gloire. Il est présent par d'autres lui-même, au Camp que Hugues, Duc de Bourgogne, a assemblé *sous les Murs de Dijon; il pénétre* ses projets au travers de cette *Fête* Militaire, d'une simple ostentation exterieure; il mesure ses forces. Si la Guerre l'appelle, alors ceux que l'amour avoit occuppez dans la Paix, n'écoutent plus que la gloire. Philippe marche à leur tête, tantôt contre le Comte de Flandres, son oncle, son parrain et son tuteur, dont il humilie l'orgueil, il réprime l'abus qu'il avoit fait de toute sa confiance; tantôt en Berri, contre Henry, Roy d'Angleterre, et Richard, son fils; il les divise, il en triomphe; tantôt dans le Maine et la Touraine, contre les mêmes Ennemis. Si Philippe donne par hazard dans une Ambuscade dangereuse, l'on trouve

dans ce Roy un Soldat qui paye de sa personne, et qui au péril de sa vie, seconde le grand Senechal, à qui il venoit de la devoir. S'il passe en Palestine, on le voit le premier à l'assaut de la Ville d'Acre, et il se signale sur ses Ramparts, comme le Vainqueur de Tyr, sur ceux de cette Place de résistance. Enfin, l'Autheur represente par tout Philippe, justifiant dès ses commencemens, les grandes esperances qu'il remplit, en se rendant de plus en plus digne des surnoms d'*Auguste* et de *Conquerant*, qu'il sçut toujours soutenir et au dedans, et au dehors.

Roger le suit de près; c'est un de ceux dont la prudence, et la valeur fondent la confiance du Roy dans ses grands projets. L'on voit Roger sous Henry de Champagne, son oncle, faire l'apprentissage de la guerre aux dépens du Comte de Flandre. Quel maître, et quel disciple! il conduit, et jette lui-même des Troupes dans une Ville assiégée par le Comte; action inutilement tentée par ses égaux. Il suit le Roy dans les guerres du Berri et du Maine; il se distingue par tout, et peu s'en faut qu'il ne paye de sa vie la gloire dont il se couvre à la prise de Tours, où il est dangereusement bles-

sé. Il passe avec Philippe en Palestine ; lui et Raoul couvrent de leurs corps la personne du Roy sur les murs de la Ville d'Acre, et si dans un péril commun, Raoul reçoit le coup mortel, qu'un Sarazin portoit au Roy, Roger y étoit aussi exposé que Raoul, et le hazard seul en décide ; mais la séparation de ces deux amis est le plus parfait triomphe de l'amitié; qu'elle est touchante! Rien n'est au dessus que les sentimens de Raoul, et l'étrange présent dont il couronne son amour pour l'infortunée Madame de Fajel.

Aucun Capitaine ne fait ombrage à Roger du côté de la gloire des Armes ; mais il est des personnes qui du côté de l'amour ne lui trouvent pas assés de délicatesse : ces personnes d'un entêtement chimerique en faveur des avantures romanesques, voudroient voir Roger éteindre de son sang la belle flame qu'Alix de Rosoi avoit si bien allumée dans son cœur ; elles ne peuvent voir mourir Alix et Roger vivre encore; elles ne lui pardonnent pas son passage à un autre objet, quelque charmant qu'il puisse être; mais l'Autheur, dont les idées sont bien éloignées de tout ce qui ressent le Roman, n'écoute et ne suit que les Loix de la nature. Roger livré à toute l'horreur de sa perte

 dans

dans Alix, n'a plus rien qui l'attache à la vie. Mais un Pere; et quel Pere encore! Un Pere dont il fait l'unique esperance, le conjure de vivre pour lui. Roger qui ne peut ni vivre ni mourir, porte par tout le trait dont il a été blessé; et insupportable à lui-même, il quitte à l'insçû de tout le monde sa Patrie, alors trop pacifique, pour aller chercher dans des Terres Etrangeres des périls qui ne l'épargneront pas. Il passe en inconnu, et sous un nom emprunté, au service de Frédéric, alors en guerre avec tous ses voisins; mais les périls qu'il cherche ne sont pour lui qu'une source de gloire. Sa valeur et sa prudence se font jour, et font soupçonner dans lui une naissance plus relevée que celle qu'il se donne: il est découvert, son Roy le reclame, son Pere l'appelle; Roger revient, et malgré la dissipation d'un service tres-agité pendant plus de deux ans, Alix n'est pas effacée de son cœur. Il semble que l'amour veuille la lui rendre dans Adelaide de Couci, dont les traits, la taille et le port majestueux lui représentent en tout sa chere Alix: Il s'y accoutume d'abord, sous le prétexte de cette parfaite ressemblance; des difficultez insurmontables et pressantes viennent encore irriter l'amour

 nais-

naissant de Roger ; il aime enfin, et il est aimé. Que la folie du Roman condamne, puisqu'il lui plaît, une telle conduite, la sagesse de la nature l'approuvera toujours et l'expérience de tous les hommes, de tous les temps la justifiera, elle est dans l'ordre du cœur humain.

Cet Ouvrage honore infiniment son Autheur, et poussé au dégré de perfection où on le voit, il doit l'honorer doublement en faveur de son sexe. Que Madamoiselle de Lussan rende, comme elle a fait *dans la vie de Madame de Gondés*, la fidelle image du commerce des honnêtes gens d'aujourd'hui, et cela sur le ton de la bonne compagnie, c'est ce qu'on pouvoit attendre de son esprit et d'un long usage du monde. Que pour divertir son imagination avant que de divertir celle des autres, elle lui ait donné carriere dans ses *Veillées de Thessalie*, pour instruire les jeunes personnes en les amusant ; c'est un utile et élégant badinage, digne d'occuper ses loisirs ; mais un Ouvrage de la force de celui dont il s'agit icy, monté sur le vrai ton héroïque, et sur celui de la Cour, soutenu par un langage digne de la noblesse des sentimens qui y regne, il faut dans elle un grand courage pour l'avoir entrepris, il faut qu'el-

qu'elle soit bien supérieure à son sexe pour l'avoir conduit et exécuté comme elle l'a fait. De se former un systême nouveau où l'Histoire, le Dramme, l'Epopée se marient ensemble, et font un tout à la faveur d'un langage propre de ces trois genres. Langage vrai, tendre, disert, vigoureux, militaire, s'il le faut, et toujours proportionné à l'objet present, c'est quelque chose de tres-singulier. Le stile en est élevé sans emphase, choisi sans recherche et sans avoir rien de précieux; il plaira toujours tandis que bien d'autres Ecrits où l'on court après l'esprit, qu'on veut captiver dans des mots imaginez pour lui, passeront peut-être. Quoique l'Ouvrage soit plein d'esprit, il se trouve tellement mêlé avec le sentiment, qu'on croiroit qu'il n'a sa source que dans le cœur. Les Dialogues y sont liez, leurs passages si doux, si mesurez à la hauteur de ceux qui parlent, que l'on diroit qu'ils n'ont rien coûté à l'autheur; et que la simple nature en a fait sans effort et sans étude tous les frais, sur tout dans les endroits qui tirent à conséquence, et qui semblent décisifs : en vérité l'on voit des Scenes dignes du grand Théatre, elles sont si vivement écrites et renduës avec tant de dignité et d'énergie, que la lettre

supplée à la représentation, et que le Lecteur conçoit tout ce qui frapperoit un Spectateur. Ceux qui ont crû que la Tragédie en prose pourroit avoir autant d'effet qu'en Vers, trouveront dans les belles et frequentes Scenes de cet Ouvrage, qui semblent toutes appeller la Poësie, des raisons pour appuyer leurs sentimens. Ainsi les Historiens, les Poëtes, et Dramatiques et Epiques, pourront y trouver leur compte ; mais l'avantage général qu'en peuvent tirer les Lecteurs de tout Sexe et de tous Etats, capable de bien lire et de bien entendre, regarde et l'esprit, et le cœur et les mœurs, également instruits par cet Ouvrage, rempli des plus grands principes en tout genre.

ON VIENT de publier la premiere Partie d'un Ouvrage dédié et présenté au Roy par l'Auteur, sous les auspices de M. le Cardinal de Fleury, qui est intitulé : SYSTEME CHRONOLOGIQUE *sur les trois Textes de la Bible* ; *sçavoir*, *l'Hebreu le Samaritain et le Grec*, *avec l'Histoire des anciennes Monarchies expliquée et rétablie*, par M. Michel, de Toul. Cette premiere Partie sera suivie d'une seconde qui comprendra les Antiquitez Egyptiennes, Phéniciennes, &c.

 Il

Il est glorieux à l'Auteur d'avoir conçû la vaste idée de réünir en un Corps les Antiquitez de toutes les Nations, après en avoir expliqué les points les plus obscurs, conformement aux Historiens sacrez et profanes. Cet Ouvrage plein d'érudition, est écrit avec méthode et se lit avec autant d'utilité que de plaisir; il développe avec beaucoup de clarté, toutes les difficultez qui empêchoient que l'on ne fit tous les progrès que l'on désiroit pour la connoissance parfaite de l'Histoire, parce qu'il réünit avec les Elemens, toute la Science des Antiquitez, ainsi il servira infiniment aux personnes de l'un et de l'autre Sexe qui se livrent à l'étude de l'Histoire ancienne pour parvenir à la moderne.

Avant que de s'engager dans l'Histoire, M. Michel établit une Chronologie depuis la Création du monde jusqu'à l'Empire de Cyrus, qui est le terme des difficultez Chronologiques; il fait cinq intervales; il a suivi l'Hébreu et le Samaritain, avant le Déluge; et depuis le Déluge le Samaritain et les Septante jusqu'à la sortie d'Egypte; depuis cette sortie jusqu'à la fondation du Temple, il compte 680 ans, et prouve son calcul par le Livre des Juges, et le premier

des Rois, par S Paul, par les Historiens Egyptiens, et par des observations Astronomiques; il a dressé le 5[e] intervale sur les Livres des Rois et des Paralipomenes, jusqu'à l'Empire de Cyrus.

Il passe ensuite à l'origine et à l'établissement des Monarchies, et il insinuë que le premier gouvernement des hommes fut celui des Peres de famille, qui s'unirent pour former de plus grandes societez, et choisirent entr'eux les plus sages pour gouverner, mais à cause des divisions qui pouvoient naitre dans ce Gouvernement de plusieurs, toute l'autorité fut confiée à un seul; et c'est cet état Monarchique que l'Auteur regarde comme le plus parfait, parce qu'il approche le plus du premier modele, qui est celui de Dieu, dans le gouvernement de l'Univers.

Après l'origine des Monarchies suit l'histoire des Babyloniens. M. Michel leur donne l'Antiquité sur tous les Peuples, et se fonde sur ce que le Païs de Babylone fut le premier habité, et que Nembrod, par qui les dominations ont été établies, y regna; sentiment qui est appuyé par l'Ecriture. Il veut que l'usage des Lettres ait passé des Babyloniens aux Juifs par Abraham, et prétend que les

 dix

dix Rois Babyloniens, avant le Déluge, sont les dix Patriarches depuis Adam jusqu'à Noé; et pour accorder la longue durée du regne de ces Rois avec l'Ecriture, il veut que la révolution d'un jour ait été comptée pour une année; ce qu'il prouve par le témoignage de plusieurs Anciens.

Il reprend l'histoire des premiers Babyloniens depuis le Déluge, et continuë la posterité de Noé par ce Patriarche, après avoir prouvé qu'il est le même que Bel. Il lui attribuë la fondation de Babylone, et y fait regner Nembrod, auquel succedent deux Dynasties de Rois Caldéens et Arabes; il fait passer la Monarchie des Babyloniens aux Assyriens, après la conquête qu'en fit Ninus.

L'Auteur qui s'étend sur l'histoire des premiers Assyriens, réünit ingénieusement les sentimens de tous les Anciens, dans les passages qui sembloient contradictoires, et supplée par d'heureuses conjectures, quand l'antiquité ne lui fournit pas assez de monumens et de preuves. Après 40 Rois Assyriens, il met la décadence de l'Empire d'Assyrie sous Thonos Concoleros, à qui les Grecs ont donné le nom de Sardanapale, mais il ne fait point périr ce Prince dans l'embrasement

de Ninive, il veut, au contraire, qu'il soit mort de vieillesse dans la Cilicie, et lui donne un Successeur à Ninive du nom de Ninus. C'est ce Prince à qui Jonas prêcha la pénitence, et l'Auteur prouve par ce Prophete, que Ninive ne fut point alors détruite, et que la revolte des Babyloniens et des Medes ne fit qu'affoiblir l'Empire d'Assyrie, sans le détruire.

Pour fixer le démembrement de cet Empire, l'Auteur se sert de plusieurs monumens constans; entr'autres de la durée de l'Empire d'Assyrie jusqu'à Teutame, sous qui est placé le Siége de Troye; la suite des successeurs de Teutame, la décadence de l'Empire d'Assyrie, marquée par tous les Anciens, sous l'Archontat d'Ariphron, la prédication de Jonas.

Il donne une suite des Rois Assyriens depuis le second Ninus, successeur de Sardanapale, jusqu'à Assarhadon, qui réünit Babylone à son Empire. C'est sous ce Prince qu'il place l'histoire de Judith, et son sentiment paroît très-conforme à la vérité. Après avoir répondu à quelques objections que l'on pouvoit lui faire, il prouve qu'Assarhadon est Nabuchodonosor, que Déjoces est Arphaxad,

 que

que l'histoire de Judith arriva durant la minorité du Roy Manassés, et sous la regence du grand Prêtre Eliacim. Alors Judith étoit âgée de 26 ou 27 ans. Il rejette le sentiment de ceux qui lui en donnent 66, parce qu'il ne croit pas, avec raison, qu'une femme à cet âge puisse donner de l'amour; il fait finir l'Empire d'Assyrie à Chiniladon, et prétend que c'est le dernier Sardanapale dont parle l'histoire, qui se brûla dans son Palais; et comme il avoit prouvé par Jonas que Ninive n'avoit point été détruite sous Thonos-Concoleros, il se sert de plusieurs passages des Prophetes pour en marquer la destruction du temps de Chiniladon. Des ruines de l'Empire de Ninive s'éleverent deux Empires collateraux, des Babyloniens et des Médes.

L'Auteur commence par celui des Babyloniens, fondé par le pere de Nabuchodonosor le Grand; il fait voir que les Interpretes de la Bible n'ont pû concilier la datte de Daniel et de Jeremie pour la prise de Jerusalem; parce qu'ils n'ont pas fait attention au temps où les Babyloniens et les Juifs commençoient leur année. Après avoir rapporté l'histoire de Nabuchodonosor et de ses successeurs jusqu'à Balthasar, il prétend que ce der-

 nier

nier Prince a eu le nom de Nabonid, de même que Darius le Méde; et il fait voir que pour avoir confondu les deux Princes de ce nom, on n'a pû concilier les passages des Anciens. Ce qu'il dit de Darius, que Cyrus associa à son Empire, après la prise de Babylone, éclaircit beaucoup l'histoire de ces deux Princes.

L'Auteur finit par l'histoire des Médes qui se gouvernerent par leurs Loix jusqu'à Déjoces, sous la souveraineté des Rois d'Assirie, qui prenoient aussi le titre de Rois des Médes, comme Rois de ces deux Nations; c'est ainsi qu'il accorde Hérodote et Crésias, avec l'Ecriture. Il prétend que Déjoces, qui est l'Apandas de Ctesias, n'a regné que 22 ans, et que c'est le dénoüement d'une difficulté qu'Hérodote fait naitre touchant les 128 ans de la domination qu'il attribuë aux Médes dans toute l'Asie; quoiqu'il en compte 150 depuis Déjoces jusqu'à Cyrus; car ces 22 ans qu'Hérodote retranche, ne peuvent être attribués à la domination des Scythes, puisqu'elle fut de 28 ans, selon Hérodote, qui les comprend dans cette durée de 128 ans, mais ils doivent finir avec le regne de Déjoces, qui ne regna que sur la Médie, selon Hérodote; au lieu que Phraortes, son fils, soumit

soumit toute l'Asie. L'Auteur a ajoûté un Canon Chronologique des Histoires dont il a traité, avec un Catalogue des anciens Auteurs qu'il a citez, et l'Edition de leurs Ouvrages.

On ne doute pas que la seconde partie, qui comprendra le reste des Antiquitez, et que l'Auteur continuera de faire imprimer à ses frais, ne soit reçuë du public avec autant de satisfaction.

Ce Livre se trouve à Paris, *chez Musier, fils, Libraire, sur le Quai et au coin de la ruë des grands Augustins, à la Minerve*, 1733. *in* 4. de 378 pag sans l'Epître au Roy, la Préface, le Canon Chronologique, le Catalogue des Auteurs citez, &c. Le prix est de 6 liv. broché.

TABLES CHRONOLOGIQUES *de l'Histoire universelle*, par M. l'Abbé Lenglet du Fresnoy, *nouvelle Edition. A Paris, ruë S. Jacques, chez Osmont et Briasson, Libraires.*

Ces Tables, au nombre de 4, qui sont très-curieuses, et pour l'ordre et pour le dessein, avoient déja paru en 1729. mais elles sont fort augmentées dans cette nouvelle Edition. On y trouve près de 60 articles essentiels, que M. l'Abbé Lenglet a joints à son premier travail. On peut

même dire que c'est le plus grand Ouvrage de Gravûre de Lettres, qui se soit fait jusqu'à present.

Ces Tables contiennent bien des choses singulieres, tant pour l'arrangement qu'elles ont, que pour l'usage qu'on en peut faire dans l'étude de l'Histoire. Outre la réünion de tous les sistêmes de Chronologie, qui s'y trouvent sous un même point de vûë, on a encore le plaisir d'y voir l'ancienne Histoire prophane, débarassée de toutes les difficultés de la Chronologie, par l'Epoque commune de la naissance de Jesus-Christ.

Comme dans les Histoires modernes on date après la naissance du *Sauveur du Monde*, l'Auteur date dans l'Histoire ancienne, avant l'an de J. C. ce qui établit une clarté à laquelle on avoit, à la verité, pensé, mais on n'y étoit pas encore arrivé jusqu'à present.

Ainsi, qu'on suive pour l'Histoire sacrée, tel systême de Chronologie que l'on voudra, on le trouve rappellé dans ces Tables. Mais comme les différences de Textes, Hébreu, Samaritain et des Septante, ne regardent que l'Histoire Sainte, M. l'Abbé Lenglet se réduit pour l'Histoire prophane à l'époque des tems, avant, ou après Jesus-Christ; par-là il

tient une conduite uniforme, tant pour l'Histoire ancienne, que pour l'Histoire moderne.

Une chose qui distingue encore ces Tables Chronologiques de toutes celles qui ont paruës jusques icy, est, qu'en suivant l'ordre dans lequel on a rangé toutes les Histoires particulieres, on peut non-seulement en former un corps d'Histoire universelle, mais même les étudier toutes séparement; c'est ce qui se peut faire avec d'autant plus de facilité, que l'Auteur indique à chaque nature d'Histoire, les Livres essentiels, pour s'en former de justes idées pour l'Histoire générale de chaque Nation, et pour les Regnes les plus brillans, ou les Evenemens les plus illustres de chaque Histoire particuliere.

Enfin ces Tables sont conduites jusques à ces derniers temps, et l'on n'oublie pas même les Livres les plus modernes qui en ont parlé; ainsi elles peuvent tenir lieu d'une méthode abrégée pour étudier l'Histoire. Cependant M. l'Abbé Lenglet, peu content de ce beau point de vûë, qu'il nous présente, va donner encore une Explication de ces mêmes Tables, en un petit livre portatif, qui en develope le systême. Il y marquera

même les endroits où il faut s'arrêter dans l'étude de l'Histoire ancienne et moderne. Il en fera connoître l'usage, et donnera en même-temps des Supplémens d'articles considerables, qui n'ont pû entrer dans ces Tables.

Nous avons rendu compte dans *le* Journal de Novembre dernier, de l'entreprise d'une nouvelle Edition de toutes les Oeuvres du sçavant Jesuite *Charles* Sigonius, faite à Milan, par M. Argelati, Directeur de la *Societé Palatine*, Académie célebre de cette Ville, sous les auspices de l'Empereur, qui vient d'honorer l'illustre Editeur de la qualité de Secretaire de S. M. I. Nous venons de recevoir un autre Imprimé Latin au sujet de cette Edition, dans lequel M. Argélati, après un petit Discours Préliminaire, adressé à tous les Sçavans de l'Europe, qui marque la grande part qu'a eüe à son travail *M. Joseph-Antoine Saxi*, Préfet de la Bibliotheque Ambroisienne. Notre Editeur, dis-je, rapporte deux Préfaces du même M. Saxi, l'une sur tout l'Ouvrage de Sigonius, intitulé *de Regno Italiæ*, divisé en XX. Livres; l'autre, sur les cinq derniers Livres de cette Histoire. Ces Préfaces se feront lire avec plaisir par

les Connoisseurs, et avec profit de la part de tous les Amateurs de l'Histoire, des personnes sur tout qui voudront acquerir la nouvelle Edition de Sigonius.

On en trouve déja les deux premiers Volumes chez *Debure le fils*, Quay des Augustins, à l'Image S. Germain, lequel donne des Billets de Souscription. Cependant l'impression est diligemment continuée à Milan, et l'Ouvrage sera en tout de cinq Volumes *in folio*. Voici les conditions de la Souscription, énoncées dans une feüille volante, imprimée en Langue Italienne; qui nous est venuë séparément de la part du Libraire, *Joseph Richini Malatesta*, lequel se distingue parmi ceux de sa Profession par de grandes et heureuses Entreprises.

Pour le grand Papier.

Pour le premier Volume	48. liv.
Pour le second,	24. liv.
Pour le troisiéme,	28. liv.
Pour le quatriéme	28. liv.
Pour le cinquiéme,	24. liv.
	152. liv.

Pour le petit Papier.

Pour le premier volume divisé en deux Parties,	37. liv. 10. s.
Pour le second,	15. liv.
Pour le troisiéme,	20. liv.
Pour le quatriéme,	20. liv.
Pour le cinquiéme,	12. liv. 10. s.
	105. liv.

Debure, Libraire à Paris, dont nous venons de parler, vend aussi les 23. volumes de la Collection des *Historiens d'Italie* de M. Muratori, &c. et les trois premiers volumes des Annales Franciscaines de *Wading*, qu'on réimprime à Rome, sous ce titre : *Annales Minorum, seu trium Ordinum à S. Francisco Institutorum, Auctore A. R. P. Luca Waddingo Hiberno, S. T. Lectore Jubilato et Ordinis Chronologo. Editio secunda, locupletior et accuratior, opere et studio R. P. Josephi-Maria de Fonteca, ab Ebora, &c.* Romæ, 1731.

Briasson, Acquereur du *Traité de l'Opinion*, a fait relier cet Ouvrage en dix volumes. L'Auteur a trouvé bon d'être nommé dans les nouveaux Frontispices. C'est *Gilbert-Charles le Gendre*, Marquis de

de S. Aubin sur Loire, cy-devant Maître des Requêtes.

Il est fils de Charles le Gendre, Chevalier Seigneur de S. Aubin sur Loire, Conseiller au Grand-Conseil, dont la mort est marquée dans le Mercure du mois d'Avril 1702.

Le grand-pere de Gilbert-Charles le Gendre de S. Aubin, a été Charles le Gendre, Chevalier, Seigneur de S. Aubin sur Loire, Ecuyer Ordinaire de Henriette d'Angleterre, premiere femme de Philippe de France, Duc d'Orleans.

Son Bisaïeul a été Paul le Gendre, Chevalier Seigneur de S. Aubin sur Loire, Maître d'Hôtel de Louis XIII. par Brévet, signé Louis, et plus bas de Lomenie, du 3. Février 1634. enregistré en la Chambre aux Deniers le 14. des mêmes mois et an. Son nom, ses qualitez et ses armes se voyent dans son Epitaphe, en l'Église de S. Pierre à Moulins.

Paul le Gendre de S. Aubin, Maître d'Hôtel du Roy, étoit frere de Jacques le Gendre, Chevalier Seigneur de Lormoy, Conseiller d'Etat par Brévet du 15. Janvier 1626. La réception dudit sieur le Gendre et sa prestation de serment ès mains de M. d'Aligre, Chancelier, est du 20. Janvier suivant.

Jacques le Gendre de Lormoy, Conseiller d'Etat, a laisé Paul le Gendre, Chevalier Seigneur de Lormoy, Secretaire du Cabinet de Louis XIII. et de Louis XIV. et Maître des Requêtes, décedé dans sa 96. année en 1713. Le feu Roy, qui l'avoit vû à la Cour pendant 70. ans, l'appelloit le plus ancien de ses Domestiques.

Il a été Pere de Gaspard-François *le* Gendre, Maître des Requêtes et Intendant des Generalitez de Montauban, d'Auch et de Tours, qui a deux fils, François-Paul le Gendre, Conseiller au Parlement, et Leon le Gendre de Lormoy, Mestre de Camp du Régiment Colonel Géneral de la Cavalerie ou de la Cornette Blanche.

Paul le Gendre de Lormoy, Secretaire du Cabinet, a eu deux freres, Jacques le Gendre, Chanoine de Notre-Dame de Paris et Abbé d'Anzy le-Duc, décedé en 1705. et Claude le Gendre, qui étant Cornette dans le Mestre de Camp Géneral de la Cavalerie, fut pris par les Espagnols en 1655. et mourut à l'âge de 17. ans de ses blessures. Il en est parlé dans les Mémoires de Bussy sur la Campagne de 1655. T. 2. *in* 4. p. 14.

Jacques le Gendre de Lormoy, Conseiller

seiller d'Etat, et Paul le Gendre de Saint Aubin, Maître d'Hôtel du Roy, étoient fils de Jean le Gendre, Chevalier, Contrôleur Géneral de la Marine, qui fut chargé par Henry IV. d'entendre les propositions faites par Antoine Perez, Ministre disgracié de Philippe II. au sujet de l'augmentation de la Marine en France.

On trouve plus anciennement Claude le Gendre, Capinaine de 50. Hommes d'Armes en 1526. Pierre le Gendre, Chanoine de Notre-Dame de Paris, reçû Conseiller Clerc au Parlement en 1456. et Pierre le Gendre, Chevalier, Seigneur d'Alincourt, Trésorier de France et Géneral des Finances, qui épousa en premieres Nôces Jeanne Poncher, Sœur d'Etienne Poncher, Evêque de Paris, puis Archevêque de Sens, et en secondes Nôces Charlotte Briçonnet. La premiere déceda sans enfans; la seconde n'eut que deux filles, qui moururent le même jour, ainsi que M. de Thou l'a remarqué. Par ces deux Mariages Pierre le Gendre, Trésorier de France, fut beau frere et neveu de deux Premiers Ministres.

Il y a dans le Cabinet du Roy, un Jetton frappé aux Armes des le Gendre, qui sont d'azur à la face d'argent, accompagnée de trois têtes de filles échevelées

d'or. Il est écrit sur ce Jetton : Pierre le Gendre, Trésorier de France du Roy Lois douzeïesme de ce nom. Dans plusieurs Cabinets de Curieux, on voit un autre Jetton frappé aux mêmes Armes, sur lequel il est écrit : *P. le Gendre, Chevalier, Trésorier de France*; et au revers on lit : *Judica me Deus, et. discerne causam meam.* Ces Armes sont sculptées anciennément sur une Porte de la Ville de Magny, et à Paris, aux Saints Innocents, à la Chapelle du S. Sépulchre, en dehors.

La Terre de S. Aubin sur Loire, a été érigée en Marquisat par Lettres du grand Sceau, datées d'Avril 1717. registrées au Parlement et à la Chambre des Comptes de Bourgogne.

Un Ecclesiastique de Province qui a été consulté sur le Chant Ecclesiastique par les Editeurs des nouveaux Bréviaires de plusieurs Diocèses, où l'on s'interesse à avoir un Chant exempt de fautes, et cependant varié, nous a prié de publier ce qui suit :

QUESTION touchant l'autorité des Musiciens en matiere de Chant d'Eglise.

Il y a dans l'esprit de plusieurs personnes

sonnes des préjugez si profondément enracinez en faveur de ce qu'on appelle aujourd'hui *Musiciens d'Eglise*, qu'on a des peines infinies à les en faire revenir. Ces personnes se reposent tellement sur la capacité de ces sujets, qu'elles n'osent jamais parler de Chant d'Eglise, Chant Grégorien, Plain-Chant, que selon ce qu'elles leur en entendent dire. Comme c'est une illusion, qui, quoique nouvelle, peut avoir de grandes suites, j'ai cru qu'il étoit nécessaire de présenter Requête à Mercure, et de me servir de sa médiation pour notifier au Public la chose sur laquelle je demande le jugement des Doctes. Ce n'est pas, Messieurs que je comprenne tous les Musiciens dans une même classe. J'en ai trouvé d'assez équitables pour se rendre aux remarques que je leur ai fait faire, et qui ont déclaré qu'ils ne croyoient pas que la maniere dont on leur donne connoissance du Plain-Chant dans les Maîtrises ou Ecoles de *Psallette*, pendant leur jeunesse, fut suffisante pour les faire regarder dans la suite comme des Juges compétants sur ces sortes de matieres. Je me trouve lié par le commerce de la vie avec un certain nombre de personnes, dans la plupart desquelles il a fallu détruire le préjugé en

en question. Cela s'est fait aisément à l'égard du grand nombre qui est de bonne volonté ; mais il en reste encore d'autres à convaincre dont je n'espere en gagner qu'un certain nombre, parce qu'il y en aura encore quelqu'un qui voudra absolument rester dans son sentiment. J'avoüe qu'un si petit objet étoit de trop peu de conséquence pour mettre aux champs le Messager des Muses ; mais comme ce qui est arrivé ici, peut arriver ailleurs, j'ai cru qu'il étoit bon d'avoir là-dessus le sentiment des Connoisseurs. Voici donc précisément le sujet de la Question.

Si les Musiciens peuvent et doivent être écoutez et suivis dans les raisonnemens qu'ils tiennent sur le Plain-Chant ou Chants d'Eglise? S'ils sont en état de raisonner et d'être crus sur les manieres dont il est varié dans les Eglises differentes ; et s'ils en sont Juges tout-à-fait compétants et irrefragables ? S'il n'y a pas deux extrémitez à éviter : l'une de ne les croire juges en rien ; l'autre de les croire juges en tout ; et en quoi donc ils peuvent être consultez, et écoutez.

Vos Journaux, Messieurs, sont dépositaires des Remarques Critiques que les mauvais raisonnemens qui ont été faits sur cette matiere, ont attirés à leurs Au-

teurs. (*a*) Il n'y a pas jusqu'à l'Ombre de M. Thiers, qui, sortie de son tombeau, les a montrés au doigt, lorsqu'elle a parlé de ceux qui précipitent l'Office divin, soit parce que leur infirmité ou leur âge le leur fait toujours trouver trop long, soit à cause que desservant deux Eglises, (*b*) ils ne peuvent se deffaire, lorsqu'ils sont au service de la Mere, de la mauvaise habitude qu'ils ont contractée à celui de la Fille. Il n'y a pas un an, qu'un Anonyme se plaignit encore dans vos Journaux (*c*) de ceux qui se donnent pour Maîtres, sans jamais avoir été Disciples. Il semble par ce qu'il dit du Lieu où les Fideles s'assemblent, et sur le *Nosce teipsum*, qu'il ait eu en vûë de réprimer ceux qui sans aucune étude, ni même aucune teinture du Chant, entreprennent de juger de sa composition avec une confiance qui va jusqu'à vouloir tourner en ridicule les plus magnifiques expressions qui s'y trouvent. Telles sont, par exemple, celles de l'excellent Antiphonier usité dans l'Eglise de Paris depuis l'Episcopat de M. de Harlay; entre

(a) *Merc. Juin* 1726. 1. *vol. pag.* 1177. *Mer. Août* 1726. *pag.* 1739. 1747. 1759.
(b) *Merc. Juin* 1731. 2. *vol. pag.* 1443
(c) *Merc. de May* 1732. *pag.* 907. *et* 908.

 autres

autres celle du *Saule, Saule, quid me pe*
sequeris? de la Conversion de S. Paul. Si j
voulois ajoûter quelque chose à ces re
marques, je ferois observer que ce seroi
une chose inoüie, que dans des Eglise
nombreuses de Chanoines qui ont u
Clergé subsidiaire, on proposât de di
minuer la Table des Chants Psalmodi
ques, pour la rendre aussi simple et sté
rile que celle des Eglises Monastiques
La Monotonie convient aux Solitaires;
mais une Eglise Cathédrale ne doit pas
se laisser mettre de niveau avec celle d'un
Monastere. C'est à quoi ne font pas at
tention ceux qui ne cessent de déclamer
contre la varieté et la richesse des Table
Psalmodiques d'Eglises Séculieres, Cathé
drales ou Collegiales; et il leur sied trés
mal de proposer d'un côté pour modele
la *penurie* Monastique, tandis que de
l'autre ils distribuent à pleines mains un
Ecrit qui établit la difference totale qui
doit être entre le Clergé Séculier *et* l'é
tat des Moines.

Ce 3. May 1733.

EX-

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Neufchâtel le 4. May 1733. au sujet d'un nouveau Journal, &c.

VOus voulez absolument que je vous donne des nouvelles de ce Pays-cy, et sur tout des Nouvelles Litteraires; vous ne pensez donc pas comme beaucoup de gens de vôtre Pays, qui s'imaginent qu'en Suisse la Litterature est tout-à-fait négligée; d'autres en outrant les choses, nous disputent encore la politesse, le bon sens et presque la raison. On a eu le même préjugé à l'égard des Orientaux en general, et à l'égard des Turcs en particulier; mais ceux-cy se trouvent pleinement justifiez sur leur ignorance prétenduë, dans une Piece que nous avons lûë avec plaisir dans le Mercure de France du mois dernier. Nous ne serons pas surpris que quelque Apologiste prenne aussi un jour notre deffense en main et désabuse du moins un certain Public, de la mauvaise prévention dont le vulgaire est rempli contre la Nation Suisse.

En attendant, et pour commencer en quelque façon cette Apologie, je vous dirai qu'on imprime ici depuis le mois de Dé-

Décembre 1732. un *Mercure Suisse*, ou *Recueil de Nouvelles Historiques, Politiques, Litteraires et Curieuses*, dont on paroît assez content. Voici un petit Extrait de celui du mois de Mars dernier, que j'ai estimé digne de votre curiosité.

» En l'année 1726. l'Abbé D... publia » une Critique des Lettres de M. de Mu» ralt, sur les Mœurs des François et des » Anglois, sous ce titre : *Apologie du ca» ractere des Anglois et des François*, ou » *Observations sur le Livre intitulé, Lettre » sur les Anglois et les François, et sur les » Voyages; avec la deffense de la sixiéme » Satyre de M. Despreaux, et la justifica» tion du bel esprit François.*

» Cet Abbé commence peu poliment » son Livre par ces mots : *Dès que les » Lettres sur les Anglois et les François » et sur les Voyages, parurent, je les lûs » avec une attention curieuse, et je fus bien » aise de voir un Suisse penser.* C'étoit loüer » le judicieux Auteur de ces Lettres, (*qui* » est Suisse) d'une maniere peu convena» ble, et faire en même-temps insulte à » toute sa Nation. Pour venger les Suis» ses, un d'entre eux, aussi peu poli que » cet Abbé, et ami de M. de Muralt, » composa les Vers suivans. On nous prie » de les inserer ici, parce qu'on ne les

a point encore vûs dans aucun Recueil, mais on avertit que l'on n'y a nullement en vûë tous les Auteurs François en general. On sçait distinguer en Suisse, tout comme ailleurs, le petit nombre de bons Ecrivains, de la foule immense des mauvais. Cette Epigramme ne regarde donc aucun autre François que les Auteurs de la classe de l'Abbé D...

etit Abbé, le sçavoir vivre,
L'est point chez vous en lieu natal ;
t votre orgueil n'enfante un Livre,
Que pour lancer un trait brutal.
Vous pensiez donc, froid Satirique,
Qu'avant Muralt, tout Helvetique,
Ne pensoit point, ou pensoit mal ;
Et vous pensiez comme un cheval.
François, quittez vos fiers caprices,
Connoissez mieux vos bons voisins.
Si vous pensiez, esprits trop vains,
Autant, aussi-bien que maints Suisses ;
Au lieu de vos tas d'Ecrivains,
Pour la plupart fades Narcisses,
La France auroit plus d'Esprits sains ;
Et qui pourvûs en hommes sages,
Du bon sens des Treize Cantons,
Ne produiroient que peu d'Ouvrages ;
Mais ces Ouvrages seroient bons.

 EX-

EXTRAIT d'une Lettre écrite à Londres, le premier Juin, concernant M. de Voltaire.

ON a joüé depuis peu à Westminster et quelques autres lieux, les Tragédies de *Brutus* et de *Zaïre*, en François et en Anglois, devant leurs Majestez Britanniques et toute la Famille Royale, il y a eu toujours un grand concours, mais Brutus a eu beaucoup plus de succès, ce qui n'est pas étonnant, si l'on considere que le sujet convient mieux au génie de la Nation Angloise.

On vient de donner aussi la sixiéme Edition Angloise de l'Histoire de Charles XII. mais on s'est trop précipité, car on sçait que la Compagnie des Libraires d'Amsterdam, imprime une nouvelle Edition Françoise de cet Ouvrage, corrigée par l'Auteur, avec beaucoup d'Additions, et sur tout avec les Réponses de M. de Voltaire et d'un Officier des Troupes Suedoises, aux Remarques M. de la Montraye.

Des Libraires Anglois commenceront dans deux ou trois jours à débiter en François et en Anglois, les Lettres de M. de Voltaire, écrites en 1727. elles sont au nombre de 24. ellés contiennent:

 l'Histoire

L'Histoire de la Secte des Quaquers.

Des particularitez touchant plusieurs Religions professées en Angleterre.

Des choses assez curieuses sur le Gouvernement et sur le Commerce.

L'Histoire de l'Inoculation de la petite verole.

Une Dissertation sur le Livre de l'Entendement humain de Loke.

Quelques Dissertations sur la Philosophie de Neuton.

Plusieurs Traductions en Vers François des meilleurs endroits des Poëtes les plus estimez d'Angleterre.

Une idée de leur Théatre Tragique et Comique et de l'état où sont les Beaux Arts et les Belles-Lettres en ce Pays, par comparaison à la France.

Il y a long-temps que ces Lettres sont connuës en manuscrit; c'est M. Tiriot, ami de M. de Voltaire, qui est l'Editeur de cet Ouvrage, attendu avec impatience, et qui peut faire connoître le génie Anglois, assez peu connu en France jusqu'aujourd'hui.

Les sieurs *Josse* et *Beauche*, Libraires à Paris, avertissent le Public qu'ils ont entre les mains une nouvelle Edition de la *Henriade*, avec des Variantes et un Essay sur la Poësie Epique de toutes les Nations de l'Europe, composé originaire-

 ment

ment en Anglois, par M de *Voltaire*, traduit il y a quelques années par M. *l'Abbé des Fontaines*, et retravaillé tout de nouveau en François et considérablement augmenté par l'Auteur même de la Henriade. Cette Edition est la plus complette de toutes celles qui ont paru jusqu'ici. Ces Libraires continueront à donner *gratis* cette nouvelle Edition, comme les précédentes, à tous ceux qui avoient souscrit en France pour l'Edition *in* 4. d'Angleterre, et qui n'ont pas voulu envoyer à Londres. Tous ceux qui ont envoyé leur Souscription à *Londres*, ont reçû ce Livre; ceux qui ont négligé de le recevoir ont été admis et le seront encore à recevoir le remboursement à Paris, chez lesdits Libraires, et recevront outre cela la présente Edition, en attendant que la nouvelle Edition *in* 4 soit achevée, laquelle on leur donnera encore *gratis*. Cette grande Edition *in* 4. n'a pû être achevée jusqu'à present, 1°. à cause des fréquents changemens faits par l'Auteur 2°. A cause de la mort de Vodman, qui en étoit chargé, et qui étoit en possession des Planches.

Un Particulier croit rendre service au Public, en proposant aux sçavans Méchaniciens, Horlogers et autres Artistes, de composer une Machine sur le modele des grosses Horloges, par laquelle on puisse élever l'eau des puits, à la hauteur que l'on pourra souhaiter; ce qui s'executera par le moyen des poids, dont les differentes grosseurs feront élever plus ou moins d'eau, en y joignant les Pompes, soit aspirantes, soit forcées. Cette eau pourra être distribuée dans tous les lieux où l'on en aura besoin, et particulierement dans les Jardins, tant à la Ville qu'à la

 Cam-

campagne. Ceux qui auront trouvé et executé cette Machine, pourront estimer la quantité d'eau qu'elle élevera par proportion de la pesanteur des poids, soit de plomb, soit de fer ou même de pierre dure et pesante; ils sont priez d'en donner avis au Public, par la voye du Mercure de France.

On nous prie d'inserer ici, qu'on est surpris qu'y ayant dans le Royaume plus de dix mille Officiers comptables, il ne se soit pas encore formé une Compagnie pour composer un Ouvrage sur la matiere des Finances, contenant, sçavoir :

Les Edits de création de leurs Offices, à commencer par les Gardes du Trésor Royal jusqu'au dernier Officier comptable, avec leurs Privileges honorifiques et Exemptions; de quelle maniere leurs Receptions se doivent faire, tant à la Chambre des Comptes, qu'au Bureau des Finances, leur place aux Compagnies, de-même qu'aux Eglises, et generalement tout ce qui les concerne.

On trouvera au Greffe de la Chambre des Comptes de Paris, presque toutes les Pieces nécessaires pour composer cet Ouvrage, dont le débit iroit à plus de dix mille Exemplaires. On trouvera aussi au Greffe du Conseil, beaucoup d'Arrêts, Reglemens, &c. à l'occasion des Officiers des Finances.

L'Académie des Jeux Floraux, établie à Toulouse, a proposé pour le sujet du Prix qu'elle doit distribuer en l'année 1734. *Qu'il faut respecter le Jugement du Public, mais qu'il n'en faut pas dépendre.*

 On

On a inseré dans le Mercure de May, page 849. la démonstration d'un Problême de Navigation. Il est bon qu'on sçache que cet Ouvrage est de M. Montegut, Professeur Royal d'Hydrographie à Bordeaux, et Membre de l'Académie des Sciences de la même Ville.

Le Portrait de Monseigneur le Dauphin, peint par M. *Belle*, de l'Académie Royale de Peinture, paroît en Estampe pour la premiere fois, gravé par le sieur J. *Daulle*, qui a très bien saisi et conservé les graces de l'Original. Outre que cette Planche est fort belle par elle même, elle est encore plus chere à toute la Nation, par l'auguste Enfant qu'elle répresente.

Cette Estampe se vend chez le sieur Belle, à l'entrée de la ruë du Four, et chez la veuve Chereau, ruë S. Jacques.

Sur la fin du mois dernier, on exposa successivement dans le grand Appartement du Roy au Château de Versailles, deux grands et magnifiques Tableaux, qui doivent être placez dans l'Eglise des Grands Augustins de cette Ville, peints par Mrs Venlo et de Troy, de l'Académie Royale de Peinture. Le premier représente l'Institution de l'Ordre du S. Esprit par Henry III. et l'autre une Réception de Chevaliers du même Ordre par Henry IV. Les figures sont grandes comme le naturel. Le Roy, la Reine et toute la Cour, ont paru fort satisfaits de ces deux grands Morceaux, où, dans une très belle ordonnance, regne beaucoup d'entente, de richesse, de noble simplicité, et de caracteres très-bien rendus, &c.

Le Marbre étant d'un très-grand usage dans

chitecture et la Sculpture, et une matiere
[ement propre et solide à construire et à or-
les Edifices publics, les Temples et les Palais,
is croyons faire plaisir à une infinité de gens
leur apprendre qu'on vient d'ouvrir plusieurs
rrieres infiniment abondantes, de très-beau
irbre, d'un mêlange de couleurs singulier, et
e dans sa disposition, qui prend un beau poli
qui a le grain très-fin.

Ces Carrieres sont dans deux Montagnes de
ouergue, situées au Lieu de *Firmy*, à quatre
ües de Rodez. Ces Montagnes peuvent conte-
t 400. arpens; leur élevation est d'environ 150.
ises. Elles ne produisent aucun arbuste mais
les promettent de dédommager de leur stérilité
terieure, par leur fécondité intarissable en
arbre. On y en a déja découvert de plusieurs
rtes; de verd-brun, de gris-verd; de gris-noir;
noir-tacheté et veiné de blanc; de verd, mêlé
violet; de blanc, veiné de verd et de plu-
eurs verds très-beaux; de blanc, avec de la
reche ou taches en guise de caillou, et veines
ertes. Les Ouvriers qui ont commencé à tra-
ailler à cette Carriere, ne parlent que par excla-
nation de la beauté et de la solidité du Marbre
qu'ils découvrent; ils dirent n'en avoir jamais
û de si beau. Comme la Carriere peut s'ouvrir
bien des endroits differens, où le Marbre pa-
oît au-dehors, il y a apparence qu'on en trou-
era encore de plus rare. La Riviere du Lot, qui
orte bateau et qui n'est qu'à une lieüe de la
Carriere, en rendra le transport facile par eau;
à Cahors, à Toulouse, à Bordeaux, à Paris,
&c. Les Curieux qui en souhaiteront des Blocs
ou des Ouvrages, pourront s'adresser *chez M. de
Firmy, à Rodez.*

Le sieur Garreau donne avis au Public, q
s'est appliqué depuis long-temps à faire des Pl
en relief, representant au naturel les Maison
Parterres et Jardins, il fait aussi des Plans
Villes et generalement tout ce qui regarde l'A
chitecture Civile et Militaire ; il a fait differ
Plans en relief pour plusieurs Particuliers, t
en bois et carton, qu'en terre glaise. Il fait au
toutes sortes de Desseins pour toutes sortes
Professions. Il demeure Montagne sainte Gen
viéve, au College de la Marche.

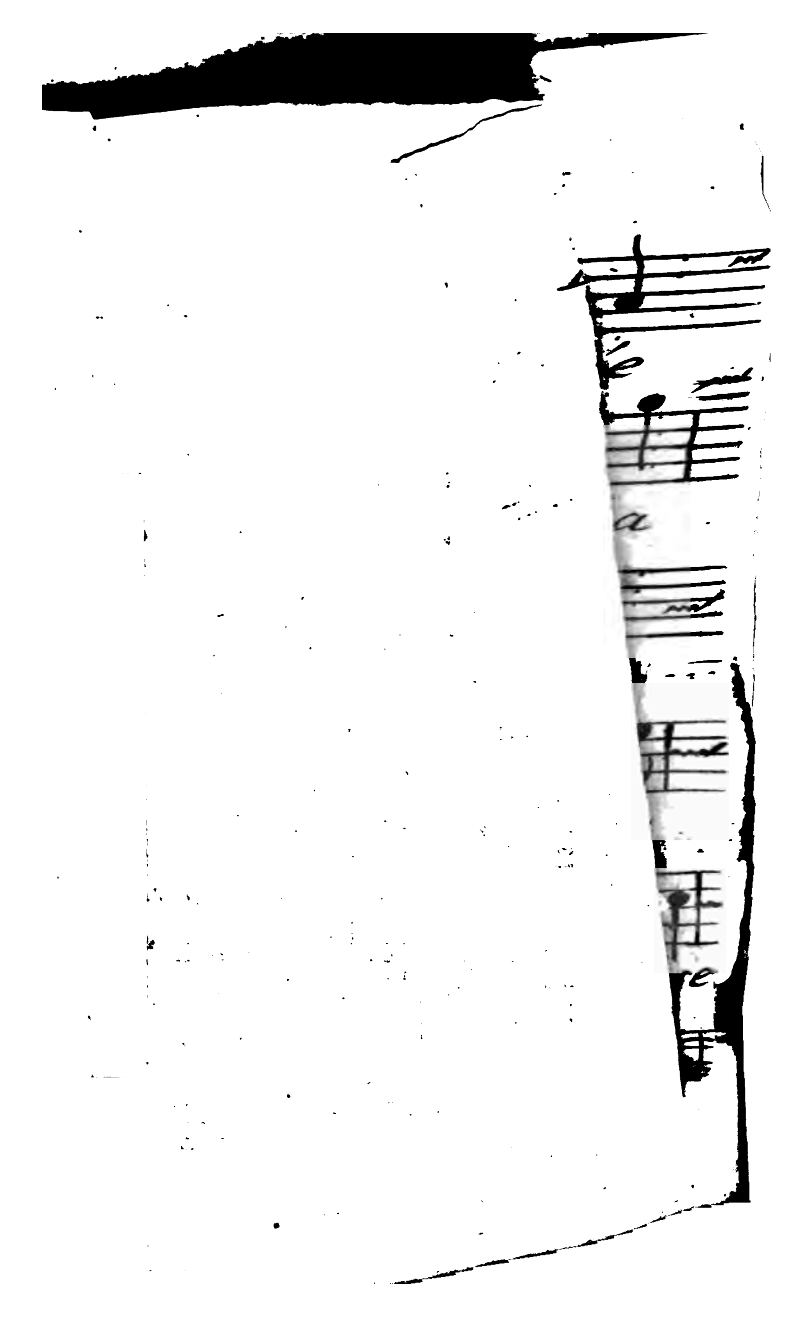
PURGATIF UNIVERSEL, *Fébrifuge* éxalt
Elixir, Huille de vie et Or *potable*, avec l'exp
cation de leurs vertus, de leurs puissances,
leur dose et de leur usage. 1733. petite Brochu
de 20. pages, dans laquelle on explique *métho*
diquement les doses, les effets de ces Remedes e
le régime qu'il faut garder.

M. *Riario Lombardi*, qui compose et fait usa
ge de ces quatre Remedes, demeure ruë S. Benoit
Fauxbourg S. Germain, à l'Hôtel d'Autriche
Paris. Ils se vendent, argent de France, le Pur
gatif de 40. grains 50. sols. La bouteille d'Eli
xir 5. livres. La bouteille d'Huille de vie 10. liv
et la bouteille d'Or potable 20. livres.

L'alteration qui vient aux dents, selon le sieur
Durand, ne procede que de la carie où de l'é
branlement. La premiere, entame et fait une per
foration douloureuse, qui jette dans la necessité
de les faire arracher. L'autre moins sensible,
mais d'un plus grand progrès, est engendrée par
l'exhalaison des mauvais levains de l'estomac.
Cette vapeur qui s'éleve et qui se condense, fait
le tartre qui attaque les dents par le pied et prend

 pen

[illegible]



peu à peu la place des gencives, qui sont leurs bases solides et naturelles. Il ne faut point s'étonner si la négligence ou l'inattention fait que les personnes, quoique fort jeunes, sont privées de ce qui doit faire l'ornement et le meuble précieux de la bouche.

Le sieur *Durand*, Expert, reçû à S. Côme pour les dents, a joint à son experience et à sa dexterité pour tout ce qui concerne son Art, la Découverte d'une Opiate extrémement salutaire par son utilité et ses bons effets, puisqu'en rendant et conservant l'émail des dents, elle produit la régenaration des gencives et les deffend contre le tartre qui en fait la destruction, entretenant toujours leur blancheur, leur beauté et leur assiette naturelle.

Cette Opiate peut s'envoyer dans les Provinces les plus éloignées, sans rien perdre de sa vertu. Les Pots sont de 3. 4. 6. livres. Il donnera la maniere de s'en servir.

La demeure du sieur *Durand*, est avec Tableau, rue S. Honoré, vis-à-vis la Croix du Tiroir, à la Coupe d'or. Il va le matin chez ceux qui le demandent, et l'après midi on le trouve chez lui.

CHANSON.

Sur le Rhume.

LA, la, hem! là, la, ma voix rauque, étouffée,
fait entendre à peine aux Echos du Bouchon;
a, la, vive Bacchus; hem! est-ce un Moucheron

Qui seroit arrêté dans ma gorge échauffée ?
Non, c'est le rhume, ainsi l'insolent, par *ma foi*,
Comme aux autres Humains, s'ose joüer à moi!
Versez donc, poursuivit Grégoire,
Versez, cecy va mieux, versez, versez souvent;
J'ai gagné le rhume en buvant,
Je le perds à force de boire.

SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique continue toujours avec grand succès les Représentations du Ballet *des Fêtes Grecques et Romaines.* Jamais reprise d'Opéra n'a été plus brillante ni plus applaudie. Mrs Fuselier et Blamont, Auteurs du Poëme et de la Musique, doivent être contens de ce succès, aussi grand que bien mérité. Les Dlles, Antier, le Maure et Petitpas s'y distinguent dans les Rôles qu'elles joüent, avec toute l'intelligence et la justesse possible; de même que les Srs Tribou et Chassé. Le Ballet, composé par le Sr Blondi, est des mieux entendus, et fait un plaisir infini. La Dlle Camargo s'y distingue fort au Prologue dans le Personnage de *Terpsicore*, par les differens caracteres qu'elle exprime, et par ses pas bril-

brillans et toujours variez. Voici ce qui a été ajouté aux paroles des Divertissemens dans cette reprise.

Au Divertissement du premier Acte, le Sr *Jéliot* avec sa voix admirable d'Haute-Conte, chante l'Air suivant, dont les quatre derniers Vers sont ajoutez.

Un Grec.

Les Prix que la gloire présente
N'attire pas tous les cœurs dans sa Cour;
Il en est que conduit une plus douce attente,
L'Univers doit souvent ses Héros à l'amour;
Vous, favoris de Mars, qui suivez la victoire,
Triomphez, volez sur ses pas;
Plus vous serez chers à la gloire,
Plus l'objet de vos feux vous trouvera d'appas.

Parodie de l'Air des Baccantes, chantée par la D^lle Petitpas, au second Acte.

Livrons sans allarmes,
Nos cœurs aux charmes,
Que nous prodigue ce beau jour;
Quand sur cette rive,
Baccus arrive,
Présenté par l'amour,
Ces Vainqueurs unissent leurs coups;
Leur gloire est certaine,
Notre fuite est vaine;

Non, rien n'échape à leur chaîne,
Cedons, cedons tous,
Rendons nous.
Livrons sans allarmes, &c.

Tendres Amans;
Le Mirthe, plus que la Treille,
Vous donne-t-il d'heureux momens?
La raison sommeille,
Le plaisir veille,
Sous ses Rameaux charmans;
Livrons sans allarmes, &c.

Parodie de la premiere Musette du troisiéme Acte, chantée *par la même.*

Dans nos Bocages,
Sous leurs verds ombrages,
Il n'est point d'autre Cour,
Que celle de l'Amour.
La douce Paix,
Regne à jamais,
Dans ces belles retraittes;
Nos Voix et nos Musettes;
Chantent ses attraits;
Nos amourettes,
Ressentent ses bienfaits.
Dans nos Bocages,
Sous leurs verds ombrages,

Rien ne trouble la Cour,
Et les vœux de l'Amour.
Point de tourmens,
Jamais d'envie,
Point de jalousie,
Dans ces lieux charmans :
O l'heureuse vie !
Ménageons-en tous les momens.
Dans nos Bocages,
Sous leurs verds ombrages,
Les Jeux seuls font la Cour,
Que rassemble l'Amour.

Le 30 May dernier, le Roy, par Arrêt de son Conseil, du même jour, a accordé le Privilége de l'Académie Royale de Musique au Sr de Thuret, qu'avoit cy-devant le Sr Lecomte.

Le 17 Juin, le Sr Rosimont, jeune homme, qui a du talent pour le Théatre, représenta le principal Rôle dans la Tragédie *de Cinna*, et il fût applaudi. On lui trouve du feu, de l'intelligence et du sentiment. Les Rôles d'*Auguste* et d'*Emilie*, dans la même Piece, sont tres-bien remplis par le Sr *Sarrazin*, et par la Dlle *Dufresne*.

MADRIGAL,

Damon, belle *Dufresne*, après quatre ans d'a
sence,
Revient, brûlant d'impatience ;
De voir, d'entendre et de loüer
L'Actrice, dont encore sa mémoire est rem
plie ;
Quel changement, dit-il, en te voyant joüer
La Lecouvreur est embellie.

L'Heureux Stratageme, Comédie nou velle en Prose, en trois Actes, de M. d Marivaux, représentée au Théatre Ita lien, le 6 Juin 1733.

ACTEURS.

La Comtesse,	*La Dlle Silvia.*
Dorante, Amante de la Comtesse,	*Le Sr Romagnesi*
La Marquise,	*La Dlle Thomassin*
Le Chevalier Damis, Gascon, Amant de la Marquise,	*Le Sr Lélio.*
Lisette, Suivante de la Comtesse,	*La Dlle Lélio.*
Arlequin, Valet de Dorante,	
Frontin, Valet du Chevalier,	*Le Sr Dominique.*

Blaise, Jardinier de la Comtesse, *Le Sr Mario.*

La Scene est chez la Comtesse.

Les beautez qui sont répanduës dans cette Piéce ne sont peut-être pas à la portée de tout le monde; mais ceux qui accusent l'Autheur d'avoir trop d'esprit, ne laissent pas de convenir qu'il a une parfaite connoissance du cœur humain, et que peu de gens font une plus exacte Analise de ce qui se passe dans celui des femmes. L'Héroïne de cette Comédie est une Comtesse, qui traite d'abord la Fidelité de chimere, parce qu'elle regarde cette vertu comme un obstacle à la passion si naturelle au beau sexe, qui est de faire valoir ses droits sur tous les cœurs; prévenuë en faveur de ses attraits, elle ne croit rien hazarder en volant de conquête en conquête; elle aime Dorante, mais elle n'est pas fâchée d'être aimée du Chevalier Damis, et trouve fort mauvais que son premier adorateur s'en formalise; la maniere dont elle s'explique avec Dorante, sur les reproches qu'il ose lui faire de son nouvel engagement, acheve de le désesperer. Il se croit véritablement effacé du cœur de sa Maîtresse, quoiqu'il ne soit que sacrifié à sa vanité; une Mar-

quise à qui la Comtesse a enlevé un Amant dont la perte ne lui tient pas, à beaucoup près, tant au cœur, que Dorante est sensible à celle qu'il croit avoir faite à l'amour de la Comtesse, lui vient ouvrir les yeux ; je connois mon sexe, lui dit-elle, la Comtesse n'est infidelle qu'en apparence ; l'envie de faire une nouvelle conquête flatte son amour propre, mais la crainte d'en perdre une, qu'elle a déja faite, allarmera ce même amour propre, et vous le rendra plus tendre que jamais ; ce sage conseil est suivi de la proposition qu'elle lui fait de feindre un nouvel amour dont elle veut bien paroître *l'objet* ; la proposition révolte d'abord, mais elle est enfin acceptée. La Comtesse ne daigne pas même donner la moindre croyance aux nouveaux engagemens qu'on lui annonce que Dorante vient de prendre ; elle ne croit pas la chose sérieuse, parce qu'elle la croit impossible ; elle croiroit dégrader ses attraits, si elle s'abbaissoit jusqu'à la crainte ; elle fait plus, elle découvre le piége qu'on lui tend, mais elle ne laisse pas d'y donner dans la suite ; en effet, elle pense juste, quand elle dit que Dorante feint d'aimer la Comtesse pour la rendre jalouse, et cependant elle va par dégrez, jusqu'à

craindre que cette feinte ne soit une vérité; et de la crainte elle passe jusqu'à la conviction.

A ce fond de Piece est joint un Episode, qui, peut être, a donné lieu de dire que *c'est une nouvelle surprise de l'Amour.* Le voici : Blaise, Jardinier de la Comtesse, doit marier Lisette, sa fille, avec Arlequin, valet de Dorante; il vient prier Dorante de vouloir bien porter la Comtesse à donner une centaine de livres à sa fille, pour les frais de la nôce, et pour l'aider à se mettre en ménage. Dorante qui commence à se douter de l'infidelité de la Comtesse, lui répond qu'il ne croit plus avoir de crédit sur son esprit, parce qu'il n'en a plus sur son cœur. Toute la suite de cet Episode a beaucoup de conformité avec celui de la premiere surprise de l'amour; mais cette ressemblance d'Episodes n'empêche pas que le fond ne soit tres-différent. Finissons cette digression, et reprenons le fil de la Piece. Dorante, par le conseil de la Marquise, ordonne à Arlequin de ne plus voir Lisette; la raison qui l'oblige à lui faire cette deffense, c'est, dit-il, que la Comtesse pourroit croire qu'il continue à voir la Suivante, pour épier la Maîtresse. Arlequin ne peut se résoudre à se priver de

la vûë et de la conversation de sa chere Lisette; mais la promesse que son Maître lui fait, de la lui rendre plus tendre que jamais, le détermine à lui obéïr. Voici ce que cette heureuse deffense produit: Blaise se plaint à la Comtesse des obstacles que Madame la Marquise apporte à l'établissement de sa fille; en effet, la Marquise a bien voulu prendre cela sur son compte, à la priere de Dorante, qui ne veut point que la Comtesse lui en fasse un crime, ou du moins ne l'accuse d'impolitesse, attendu que c'est elle-même qui a arrangé le mariage du Valet, dans le temps qu'elle vouloit épouser le Maître. La Comtesse veut avoir un éclaircissement avec Dorante; sur cet affront, qu'elle fait servir de prétexte au désir secret qu'elle a de rentrer dans les droits que sa beauté lui a donnés sur son cœur, elle lui en parle d'un ton de Maîtresse, et lui dit qu'elle veut absolument que le mariage qu'elle a projetté entre Arlequin et Lisette, s'achéve. Dorante lui répond qu'il en parlera à la Marquise; la Comtesse lui dit avec fierté, qu'elle n'a que faire du consentement de la personne même qui l'offense, et que c'est à lui à la vanger. Dorante lui déclare que ses ordres pouvoient tout sur lui autrefois, mais que

les temps sont changez, puisqu'elle l'a bien voulu, et qu'elle lui a montré un exemple d'infidélité, dont il a cru devoir profiter; la Comtesse ne peut soûtenir cette humiliation, et lui dit une seconde fois, quoique d'un ton un peu moins ferme, qu'elle veut être obéïe. Dorante se retire sans lui rien promettre.

La Comtesse sent plus que jamais combien un exemple d'infidélité est dangereux. Elle commence à croire que celle de Dorante n'est pas une feinte, et s'en plaint à Lisette.

Damis vient et la presse de le rendre heureux; cette derniere conquête n'a plus rien qui la flatte; un cœur qu'elle a gagné, n'a rien qui la dédommage de celui qu'elle a perdu; elle n'en fait pourtant rien connoître à Damis; elle feint au contraire de plaindre Dorante, et dit au Chevalier qu'il faut ménager sa douleur en differant leur hymen. Damis a beau la presser de l'achever, rien ne peut lui faire changer une résolution que la pitié lui inspire, bien moins que l'amour.

Dorante persuadé qu'il est aimé de la Comtesse, voudroit se jetter à ses pieds pour lui demander pardon de sa feinte et pour se reconcilier avec elle; mais la Marquise lui fait entendre qu'il n'en est

pas encore temps, et que si la Comtesse s'apperçoit si-tôt de l'empire que sa beauté lui donne sur lui, elle en abusera d'une maniere à le rendre plus malheureux que jamais. Elle lui conseille de pousser la feinte aussi-loin qu'il se pourra, et d'achever le stratagéme dont ils sont convenus ensemble.

On va bien-tôt voir l'effet que produit cette innocente supercherie. Dorante et la Marquise font courir le bruit de leur prochain mariage; et ce qui picque plus la Comtesse, c'est que c'est chez elle même que le Contrat doit être signé; elle fait dire à Dorante qu'elle veut lui parler. Dorante la fait prier de l'en dispenser, attendu qu'elle craint que la Marquise ne le trouve mauvais et n'en prenne de l'ombrage. Ce menagement acheve de porter le desespoir dans le cœur de la Comtesse. Dorante vient enfin avec la Marquise; ils la prient tous deux de vouloir bien leur permettre de se marier chez elle : la présence de Damis ne peut empêcher la Comtesse de se livrer à sa douleur : elle dit à Damis qu'elle ne l'a jamais aimé, et à Dorante, qu'elle lui a toujours été fidelle; Dorante ne tiendroit pas contre un aveu si charmant, si la Marquise ne l'encourageoit par sa présen-

 ce

à soutenir jusqu'au bout, une feinte qui lui a été si utile; la Comtesse s'abaisse jusqu'à redemander à Dorante un cœur qu'il semble lui avoir ôté; la Marquise répond pour Dorante, qu'il n'en est plus temps, puisque le Contrat est dressé; enfin le Notaire arrive, le Contrat à la main; la Marquise prie la Comtesse de leur faire l'honneur d'y signer; Dorante lui fait la même priere, quoique d'une voix tremblante; la Comtesse par un dernier effort de fierté, prend la plume, mais à peine a-t-elle signé qu'elle tombe en défaillance entre les bras de Lisette. Dorante ne pouvant plus tenir contre cette marque d'amour, se jette à ses pieds; elle paroît agréablement surprise de le trouver dans cette situation; Dorante lui dit que c'est son Hymen avec lui-même qu'elle vient de signer, et la prie de vouloir bien le confirmer. La Comtesse embrasse la Marquise et lui rend graces d'une tromperie qui lui rend un si fidele Amant. Ce dénoüement a paru un des plus interressans qu'on ait vûs au Théatre.

La Piéce ayant été imprimée 15 jours après que nous en eûmes fait cet Extrait d'après les premieres représentations, nous avons crû qu'il étoit à propos d'y

 ajou-

ajouter quelques fragmens, pour donn
une plus juste idée de la maniere dont
Sujet est traité. Voici une Scene entre l
Comtesse et la Marquise; c'est la troi
siéme du second Acte.

La Comtesse.

Je viens vous trouver moi même, Marquise
comme vous me demandez un entretien particulier, il s'agit apparemment de quelque chos
de conséquence.

La Marquise.

Je n'ai pourtant qu'une question à vous faire; et, comme vous êtes naturellement vraie
que vous êtes la franchise, la sincerité même
nous aurons bien-tôt terminé.

La Comtesse.

Je vous entends: Vous ne me croyez pas trop
sincere, mais votre éloge m'exhorte à l'être
N'est-ce pas?

La Marquise.

A cela près, le serez-vous?

La Comtesse.

Pour commencer à l'être, je vous dirai que je
n'en sçais rien.

La Marquise.

Si je vous demandois, le Chevalier vous aime-t-il? Me diriez-vous ce qui en est?

La Comtesse.

Non, Marquise; je ne veux pas me broüiller

 avec

vec vous; et vous me haïriez, si je vous disois
r vérité.

La Marquise.

Je vous donne ma parole que non.

La Comtesse.

Vous ne pourriez pas me la tenir, je vous en dispenserai moi-même; il y a des mouvemens qui sont plus forts que nous.

La Marquise.

Mais pourquoi vous haïrois-je?

La Comtesse.

N'a-t-on pas prétendu que le Chevalier vous aimoit?

La Marquise.

On a eu raison de le prétendre.

La Comtesse.

Nous y voilà; et peut-être l'avez-vous pe... vous-même.

La Marquise.

Je l'avouë.

La Comtesse.

Et après cela, je vous irois dire qu'il m'aime! Vous ne me le conseilleriez pas.

La Marquise.

N'est-ce que cela? Eh! je voudrois déja l'avoir perdu; je souhaite de tout mon cœur qu'il vous aime.

La Comtesse.

Oh! sur ce pié-là, vous n'avez donc qu'à ren-

dre gracet au Ciel ; vos souhaits ne sçaur
être plus exaucez qu'ils le sont.

La Marquise.

Je vous certifie que j'en suis charmée.

La Comtesse.

Vous me rassurez. Ce n'est pas qu'il n'ait tor
vous êtes si aimable qu'il ne devoit plus av
d'yeux pour personne ; mais peut-être vous étoi
il moins attaché qu'on n'a cru.

La Marquise.

Non, il me l'étoit beaucoup, mais je l'excu
quand je serois aimable, vous l'êtes encore pl
que moi, et vous sçavez l'être plus qu'une aut

La Comtesse.

Plus qu'une autre! Ah! *vous n'êtes pas si char*
mée, Marquise ; je vous disois bien que vo
me manqueriez de paroles ; vos éloges baissent
je m'accommode pourtant de celui-cy : j'y ser
une petite pointe de dépit, qui a son mérite
c'est la Jalousie qui me louë.

La Marquise.

Moi, de la jalousie ?

La Comtesse.

A votre avis, un compliment qui finiroit pa
m'appeller Coquette, ne viendroit pas d'elle? Oh!
que si, Marquise, on le reconnoît.

La Marquise.

Je ne songeois pas à vous appeller Coquette.

La Comtesse.

Ce sont de ces choses qui se trouvent avant
qu'on y ait rêvé.

La Marquise.

Mais, de bonne foy, ne l'êtes-vous pas un peu ?

La Comtesse.

Oüi-dà ; mais ce n'est pas assez qu'un peu, ne vous refusez pas le plaisir de me dire que je le suis beaucoup, cela n'empêchera pas que vous ne le soyez autant que moi.

La Marquise.

Je n'en donne pas tout-à-fait les mêmes preuves.

La Comtesse.

C'est qu'on ne prouve que quand on réüssit ; le manque de succès met bien des coqueteries à couvert ; on se retire sans bruit, un peu humiliée, mais inconnuë, c'est l'avantage qu'on a.

La Marquise.

Je réüssirai, quand je voudrai, Comtesse, vous le verrez, cela n'est pas difficile, et le Chevalier ne vous seroit peut-être pas resté, sans le peu de cas que j'ai fait de son cœur.

La Comtesse.

Je ne chicanerai pas ce dédain-là, mais, quand l'amour propre se sauve, voilà comme il parle :

La Marquise.

Voulez-vous gager que cette avanture n'humiliera pas le mien, si je veux ?

La Comtesse.

Esperez-vous regagner le Chevalier ? Si vous le pouvez, je vous le donne.

La Marquise.

Vous l'aimés, sans doute ?

La Comtesse.

Pas mal, mais je vais l'aimer davantage, afin qu'il vous resiste mieux ; on a besoin de toutes ses forces avec vous.

La Marquise.

Oh ! ne craignez rien, je vous le laisse ; Adieu.

La Comtesse.

Eh ! pourquoi disputons-nous sa conquête ? Mais pardonnez à celle qui l'emportera. Je ne combat qu'à cette condition, afin que vous n'ayez rien à me dire.

La Marquise.

Rien à vous dire ! Vous comptez donc l'emporter ?

La Comtesse.

Ecoutez, je jouërois à plus beau jeu que vous.

La Marquise.

J'avois aussi-beau jeu que vous, quand vous me l'avez ôté, je pourrois donc vous l'enlever de même.

La Comtesse.

Tentez donc d'avoir votre revanche.

La Marquise.

Non, j'ai quelque chose de mieux à faire.

La Comtesse.

Peut-on vous demander ce que c'est ?

La Marquise.

Dorante vaut son prix, Comtesse ; Adieu.

On voit par cette Scene avec quelle légéreté et avec quelle finesse M. de Marivaux dialogue. La Comtesse, effrayée de la sécurité de la Marquise, commence à craindre qu'on ne lui enleve Dorante, quoique son amour propre la flatte que cela ne sera pas si facile que la Marquise paroît se l'imaginer ; cette crainte se change enfin en certitude, et lui arrache ces regrets : Elle parle à sa suivante.

Je l'aime, et tu m'accables ! tu me penetres de douleur ! Je l'ai maltraité, j'en conviens, j'ai tort, un tort affreux, un tort que je ne me pardonnerai jamais, et qui ne merite pas que l'on l'oublie ; que veux-tu que je te dise de plus ? Je me condamne ; je me suis mal conduite, il est vrai, misérable amour propre de femme ! misérable vanité d'être aimée ! voilà ce que vous me coûtez ; j'ai voulu plaire au Chevalier, comme s'il en avoit valu la peine, j'ai voulu me donner cette preuve de mon mérite ; il manquoit cette honneur à mes charmes ; les voilà bien glorieux ! J'ai fait la conquête du Chevalier et j'ai perdu Dorante.

Nous aurions bien d'autres morceaux à citer, mais nous passerions les bornes prescrites à nos Extraits, si nous insérions dans celui-ci tout ce qui est digne de l'attention de nos Lecteurs



NOUVELLES ETRANGERES.

De Constantinople, le 14 Mai 1733.

LEs nouvelles de Perse varient toûjours; les unes portent que le Blocus de Bagdad est levé; les autres, qu'il continue encore; ce qui se dit de plus generalement, c'est que la mésintelligence s'est glissée dans l'Armée de Tahmas-Kouli-Khan, les Khans et autres principaux Officiers, ayant fort murmuré contre ce Général, de ce qu'il s'obstinoit à perdre le temps devant une Place, dont il n'étoit pas en état de former le Siége, tandis que les Turcs ravageoient plusieurs Provinces de Perse, massacroient leurs Sujets, et emmenoient leurs Femmes et leurs Enfans en esclavage; que sur les avis que Achmet Pacha avoit eus de ces divisions, et que l'armée Persanne devoit décamper, il avoit détaché plusieurs Partis de sa Garnison, qui s'étant joints à quelques Troupes d'un Prince Arabe, son beau pere, avoient harcelé cette Armée dans sa marche, par de continuelles Escarmouches, dans lesquelles *Tahmas-Kouli-Khan* avoit perdu beaucoup de monde; enfin que Topal-Osman, Pacha, étoit parti depuis 25 jours du Diarbekir, pour s'approcher de Bagdad, et combattre les Persans, s'il en trouvoit l'occasion favorable, et qu'il n'avoit pris avec lui que 40000 hommes, ayant laissé le reste de son Armée au Camp, pour y recevoir les Troupes et les Munitions qui devoient lui venir encore.

Curde-Demir, Pacha, qui commande du côté

de Tiflis, et plusieurs autres Pachas qui l'avoient joint avec leurs Troupes, ont fait des Incursions dans les Campagnes de Tauris et d'Erivan, où ils ont passé au fil de l'Epée beaucoup de Petits-Corps de Persans, qui étoient postez en differens endroits pour la garde du Païs. Tauris, Erivan, Roumié et plusieurs autres Villes ont été entiement saccagés.

Les Sultans Fetih ou le Conquerant, et Islam * Ghuirai, fils de Deulet Ghuirai, Khan de Crimée, déposé, sont les Chefs des Tartares, qui ont été commandez pour pénétrer dans le cœur de la Perse. Fetih, Sultan, l'aîné de ces deux Princes, mande au Khan régnant, son oncle, par sa Lettre, dattée du Mont-Caucase, et arrivée à Bacché-Saraï le 24 Avril, qu'ils se sont frayez une route dans cette Montagne, qui aboutit proche de Tiflis, et qui est éloignée de 6 lieuës de Kabarta, canton de la Circassie, que les Moscovites prétendent leur appartenir ; que ses Troupes et celles de son frere, au nombre de 30 à 40 mille hommes, marchent sur deux colonnes, et se tiennent fort sur leur garde dans la crainte d'être attaquées par des peuples inconnus, habitans du Caucase, qu'elles trouvent souvent dans leur passage.

Djanum-Codja, qui avoit été nommé depuis peu Pacha de Négrépont, vient d'être fait Pacha de Candie, et Inspecteur Général des Armemens du G. S. Les Commandans des Vaisseaux et les Beys des Galeres, qui seront en Mer, iront prendre ses ordres, et n'entreprendront rien que sur ses avis.

* *Islam*, l'Ortodoxe.

Le 16 May.

Danum-Codja a été nommé hier Capitan-Pacha; c'est la troisiéme fois qu'il est revêtu de cette importante Charge. Son Muhurdar, ou Garde Sceau, qu'il avoit envoyé ici pour affaires, a eu ordre du G. V. d'aller à Négrépont porter cette agréable nouvelle à son Maître.

Abdi, Pacha, qui a aussi été déja deux fois Capitan Pacha, en fera les fonctions par *interim*, jusqu'à l'arrivée de D'janum-Codja.

Bekir-Pacha, beau-frere du G. S. que celui-ci releve, a été fait * Nischangi de sa Hautesse; Cuperli, qui exerçoit cet emploi, va à Viddin, en qualité de Pacha; celui qu'il remplace, vient à Négrépont, et Abdoulla Cuperli, qui étoit Pacha de cette Isle, et qu'on avoit dit dans les dernieres nouvelles, avoir été envoyé en Perse, pour y servir sous Topal-Osman Pacha, passe à Smirne, où il doit attendre de nouveaux ordres du Grand Seigneur.

P. V. D.

RUSSIE.

Le 23. May, la Princesse Anne de Meckelbourg, reçut à Petersbourg, des mains du Confesseur de la Czarine, la Communion, selon le Rit de l'Eglise Grecque.

La Czarine a ordonné qu'on choisît des Pilotes experts qui connussent parfaitement le Pôle pour tenter de nouveau le voyage de la Chine par la Mer de Tartarie.

* *C'est celui qui fait le Paraphe du G. S.*

POLOGNE.

LA Diette de convocation, avant que de se séparer, a reglé, qu'on ne presentera au Roy qui sera élu, les *Pacta Conventa*, qu'après qu'ils auront été examinez dans la Diette d'Election; que cette Diette connoîtra de tous les excès qui auront été commis pendant l'interregne, que les Diettes particulieres des Palatinats commenceront à s'assembler le 24. du mois prochain; que personne ne pourra être admis à donner sa voix pour l'Election du Roy, sans avoir prêté le même serment qu'ont prêté les Sénateurs et les Nonces; que ceux qui refuseront de prêter ce serment, seront non-seulement privez du droit de suffrage, mais encore déclarez ennemis de la Patrie.

Il a été ordonné aussi qu'aucune Charge, de quelque nature qu'elle soit, ni même aucune place dans les Finances, ne pourront être possedées que par les Catholiques; qu'on donneroit au Primat et au Sénat, des pleins pouvoirs pour augmenter les Troupes de la République, soit avant, soit pendant la Diett d'Election, selon que les occurences l'exigeroient.

L'Acte de Conféderation, signé par tous les Sénateurs et par les Nonces qui ont assisté à la Diette génerale de Convocation, renferme quelques articles qui n'étoient pas contenus dans le Projet présenté par M. Maschalski, Maréchal de la Diette, et dont les principaux sont, que la Diette d'Election ne pourra durer plus de six semaines; que le Primat ne proclamera point le Roy qu'après qu'il aura demandé trois fois si on est d'accord sur le Sujet qu'on veut élire, et qu'on lui aura répondu chaque fois qu'il y a unanimité

 de

de suffrages; que le Roy qui sera élu, s'en-gera par serment avant son Couronnement, observer les nouveaux *Pacta Conventa* dont sera convenu dans la Diette; que la formule ce serment sera la même que celle du serment Sigismond II. Henry, Etienne, Sigismond III Uladislas IV. Jean Casimir, Michel, Jean III. et feu Roi, ont preté; qu'après le Couronnement les nouveaux *Pacta Conventa* seront confirmé par une Diette generale qui se tiendra pour ce effet, que la République accordera aux Eglises d Rit Grec, qui sont dans les Terres de son obéis-sance, sa protection, et qu'on les maintiend dans tous leurs droits et dans toutes leurs préro-gatives.

Dans l'Assemblée du premier, il fut résol qu'avant de rien déterminer on députeroit aux Ambassadeurs de l'Empereur et de la Czarine et que les Sénateurs qu'on leur envoyeroit, se-roient chargez de les prier de faire de nouvelles instances auprès de S. Majesté Impériale et de Sa Majesté Czarienne, pour qu'elles retirassent inces-samment les Troupes qu'elles ont dans la Silesie et dans la Curlande. Dans l'Assemblée du jour suivant, le Primat présenta au Sénat une Lettre que l'Empereur écrivoit à la République, et qui ne fut point ouverte, parce que ce Prince n'y donnoit pas à la République le titre de Sérénis-sime. Les Députez qu'on avoit envoyez à l'Am-bassadeur de S. M. Imp. et à celui de S. M. Cz. rapporterent que ces Ministres leur avoient ré-pondu que l'Empereur et la Czarine avoient fait avancer des Troupes sur les Frontieres de Polo-gne, uniquement dans le dessein de mettre leurs Provinces à couvert des incursions de quelques Polonois vagabons qui y avoient causé plusieurs dé-

désordres, et que le petit nombre de ces Troupes n'étoit pas capable de donner aucune inquiétude à la République. Cette réponse n'ayant pas paru satisfaisante, on convint que le Primat écriroit à l'Empereur et à la Czarine, pour les presser de faire cesser les sujets d'allarmes que le voisinage de leurs Troupes donnoit à la Nation : quelques Sénateurs proposerent de faire monter la Noblesse à cheval, mais cet avis ne passa point, et l'on croit que le Sénat se contentera d'envoyer des Lettres circulaires dans tous les Palatinats, pour qu'elle se tienne prête à marcher au premier ordre.

On prépare entre Warsovie et Wola, le lieu où la Diette d'Election se tiendra, suivant la coutume, et l'on commence à travailler aux fossez et aux autres ouvrages qui y sont nécessaires.

ALLEMAGNE.

LE Baron de Wittigenau, nommé pour commander par *interim*, le Camp d'Oppelen en Silésie, y maintient une discipline fort exacte. On écrit de Vienne, qu'on a donné ordre à M. de Feldeek, Major general d'Artillerie, de faire conduire à ce Camp 16. Pieces de Canon, et le bruit court qu'on y fera marcher encore trois ou quatre Bataillons.

ITALIE.

LE premier Juin, le Comte Jules Viscomti nouveau Viceroy de Naples, accompagné de M. Gamberucci, Archevêque d'Amasie, de M. Spinelli, Archevêque de Corinthe, de M. Alberti, Archevêque de Palmire, et du Majordome du Pape, et suivi d'un très-grand nombre de

Carosses, alla visiter l'Eglise de S. Pierre, à la porte de laquelle il fut reçû par plusieurs Députez du Chapitre, qui suivant l'ordre que S. S. avoit donné, lui montrerent les Reliques qu'on y conserve.

Le 2. il eut Audience du Pape, étant conduit par le Cardinal Cienfuegos, chargé des affaires de l'Empereur à la Cour de Rome, et présenté par le Cardinal Banchieri, Secretaire d'Etat; le même jour il eut l'honneur de dîner avec S. S. On avoit dressé deux tables, l'une sous un magnifique Dais pour le Pape, l'autre à quelque distance pour le Viceroy; S. S. après avoir pris de lui la serviette et avoir beni les viandes, lui fit signe de s'asseoir à la table qui lui avoit été préparée, et de se couvrir; il y eut pendant le repas un Concert, executé par la Musique de la Chapelle; après le repas, le Pape passa dans une autre Salle avec le Viceroy, qui s'étant assis par ordre de S. S. mais sans se couvrir, s'entretint avec Elle pendant quelque temps; il fut ensuite reconduit dans son Appartement par le Majordome et les deux premiers Maîtres des Ceremonies.

Le 4. le Viceroy eut du Pape son Audience publique de congé, et il est parti accompagné des Carosses du Cardinal Cienfuegos, de ceux de l'Ambassadeur de Malte, et d'un grand nombre d'autres Carosses, pour Castel-Gandolphe, où S. S. lui avoit fait préparer un Appartement dans le Château. Il a reçu du Pape divers présens, entre autres, le Corps de S. Clément Martyr, et quatre Pieces de Tapisserie, représentant les quatres Evangélistes, d'après les Tableaux du Guide, et il a été traité par les Officiers de S. S. pendant tout le temps qu'il a demeuré à Rome.

 Le

Le Pape a ordonné au Duc de Palombara, Gouverneur du Château S. Ange, de permettre au Cardinal Coscia, de se promener de temps en temps sur la platte-forme, à condition qu'il sera gardé à vûë, qu'il n'approchera point du Parapet et qu'il ne parlera à personne.

On apprend de Venise, que M. Alexandre Zeno, est nommé pour aller résider à la Cour de France, en qualité d'Ambassadeur Ordinaire de la République, à la place de M. Mocenigo.

ESPAGNE.

LE Roy, la Reine, le Prince et la Princesse des Asturies, séjournerent le 4. de ce mois au Village de Viso, à cause de la solemnité de la Fête Dieu, et Leurs Majestez firent leurs dévotions dans l'Eglise Paroissiale. Le 5. elles arriverent à Valdepennas, &c Et l'on a appris que le 12. Juin la Cour étoit arrivée au Château d'Aranjues, où tous les Seigneurs et la plus grande partie de la Noblesse de Madrid, s'étoient rendu pour recevoir L. M. L'Infant Don Louis et les Infantes continuoient leur marche à petites journées. Le plaisir que cause le retour de la Famille Royale, est inexprimable. L'Infant Don Louis et les Infantes arriverent le 16. de ce mois à Aranjues.

Selon les nouveaux avis reçus d'Oran, la perte que les Maures ont faite dans la derniere action, est bien plus grande qu'on ne l'avoit dit d'abord. Ils ont perdu près de 3000. hommes, et ils ont eu un très-grand nombre de blessez.

Les dernieres nouvelles d'Oran, marquent que les Maures ont fait une nouvelle et derniere tentative pour s'emparer du Bastion de la Place d'Oran, du côté d'Yfro, lequel ils avoient déja at-

taqué plusieurs fois inutilement. Un Détachement considerable de leurs Troupes s'étant venu poster dans le Valon de la Fontaine, et dans le Parage qu'on nomme de *los Hijuelos*, le Marquis de Villadarias ordonna aux Grenadiers et aux Volontaires de faire une sortie, et d'aller soutenus des Dragons, charger en flanc les Ennemis; il fit marcher en même-temps dix Compagnies d'un autre côté du Vallon, pour les prendre par le flanc opposé. Au signal qu'il fit donner du Fort de S. Philippe, les Grenadiers et les Volontaires commencerent l'attaque avec tant de valeur, qu'ils chasserent les Maures et les poursuivirent jusques sur l'éminence voisine de la Montagne de la *Mazetta*. Ayant été joints en cet endroit par les Dragons, ils continuerent de pousser les Ennemis, et les obligerent encore de reculer jusqu'à la Montagne, où pendant long-temps le feu fut très-vif de part et d'autre; mais à la fin toute l'Armée des Maures étant venuë au secours du Détachement, les Espagnols se retirerent sous le Fort de S. Ferdinand. Les Ennemis, qui avoient toutes leurs forces réünies et qui avoient eu la précaution de tenir leurs Troupes plus serrées que dans les attaques précédentes, les poursuivirent et essuyerent un si grand feu de Canon et de Mousqueterie, que la perte qu'ils ont faite en cette occasion, est infiniment plus considerable que celle qu'ils firent dans l'action du 19. du mois d'Avril dernier.

Le combat étant fini, les Espagnols retournerent en bon ordre dans la Place et dans leurs autres postes. La Garnison a eu dans cette occasion près de 400. hommes de tuez ou blessez; du nombre de ces derniers sont le Marquis de Miromenil, Colonel, Don Matthias del Campo, premier Lieutenant dans le Régiment des Gardes

Wallones, Don Ignace de Quiroga, et Don Ferdinand Corbalan, Sergens Majors.

EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Alger, le 25. May, contenant des Nouvelles d'Oran.

JE vous dirai d'abord ce que je viens d'apprendre par un Espagnol qu'on a amené ici esclave, et qui n'est parti d'Oran que depuis douze jours. Cet Espagnol, ancien dans le Service, m'a assuré que la Place est abondamment pourvûë de toutes sortes de provisions de guerre et de bouche. La maladie contagieuse y a cessé, les Châteaux sont fortifiez et dans un état à ne plus craindre les efforts barbaresques, d'autant plus que beaucoup de Maures, qui en sont bien informez, et qui ennuyez d'un si long service et de la durée du Siege, se débandent et fournissent même à la Place, par la communication des Maures de Paix, * *quantité de Bestiaux, ce qui donne un grand soulagement aux Assiegez. Les Turcs n'ignorent pas ce commerce, mais ils ne sont pas en état de s'y opposer, ils n'osent pas même sortir de leur Camp, n'ayant pas moins à craindre du côté de ces Maures, que de celui des Chrétiens; aussi les Turcs ne cessent-ils de demander du secours. Le Dey cependant n'a pas un homme à leur envoyer, il a fallu pour contenir les Maures et lever les* Garannes *ou Tributs qu'on a coûtume d'éxiger, envoyer les* Camps *ordinaires, et pour cela dégarnir la Ville d'Alger de Soldats. Le puissant secours qu'on attend du G. S. a retenu jusqu'à présent les Maures dans la soumission et les Turcs de-*

* On appelle ainsi ceux des Maures qui sont dans les interêts des Espagnols.

vant Oran. Ceux-cy, dès qu'ils seront informez de la disgrace arrivée à leurs Vaisseaux, pourront bien, malgré le Dey, abandonner les Tentes et les Bagages et se retirer à la sourdine, pour se dérober à la cruauté des Maures ; du moins c'est ainsi que l'on en juge, d'autant mieux que ces Turcs ont eu en dernier lieu un échec qui les a fort éclaircis. Voici de quelle maniere le rapporte l'Espagnol qui a été présent à tout.

M. le Marquis de Villadarias, voyant que les Maures ne laissoient pas de venir prendre de l'eau à la Fontaine, malgré ses précautions et malgré le feu du Fort de S. Ferdinand, fit faire une Galere ou un Boyau de bonne massonnerie, avec de petits creneaux ou meurtrieres qui donnoient vers la Fontaine, pour écarter ceux qui y viendroient, ce qui incommodera fort l'Ennemi, qui d'ailleurs ne peut avoir que de mauvaises eaux. Bigotillos s'étant apperçû du dessein des Espagnols, se proposa d'enlever les Travailleurs; mais le M. de Villadarias en ayant eû vent, fit marcher les Travailleurs à l'ordinaire, avec soixante hommes pour les couvrir ; il fit encore sortir 1500. Grenadiers en deux bandes, l'une à droite et l'autre à gauche, avec ordre de se cacher dans des Ravines voisines qui favorisoient tout-à-fait son dessein. Les Maures se croyant sûrs de leur coup, ne manquerent point de s'avancer en assez grand nombre ; alors les 60. Soldats commandez pour couvrir les Travailleurs, firent semblant de redouter ce grand nombre et de se retirer, pour attirer l'Ennemi dans l'embuscade ; il y donna effectivement, et les 1500. Grenadiers sortirent de leurs Ravines et firent feu de tous côtez. A ce coup imprévû les Turcs et les Maures accoururent en foule pour secourir les leurs. Le M. de Villadarias, à portée de découvrir tout ce qui se passoit, donna ordre aux siens de feindre une retraite pour attirer insen-

 siblement

siblement les Assiegeans sous le Canon. Ce stratagême lui a parfaitement bien réüssi. Trois des Châteaux firent feu de leurs Canons avec mitrailles et Bombes, si à propos, qu'il resta sur la place plus de 1500. *hommes, sans compter les blessez. Les Turcs y ont perdu plus de* 300. *des leurs; ils sont d'autant plus affligez de cette perte, qu'ils se voyent hors d'état de la réparer, aussi ne pensent-ils qu'à se ménager et à conserver leurs têtes.*

GRANDE BRETAGNE.

ON écrit de Londres, que M. Guillaume Rener, convaincu d'avoir publié un Libelle scandaleux et séditieux, intitulé, *La Chance de sept*, a été condamné par la Cour du Banc du Roy, à payer cinquante livres sterlings, à garder prison pendant deux ans, et à donner pendant sept des cautions de sa conduite.

Le 24. Juin, vers les quatre heures du soir, le Roy se rendit à la Chambre des Pairs, avec les ceremonies accoûtumées, et S. M. ayant mandé la Chambre des Communes, donna son consentement Royal au Bill, pour employer 500. mille livres sterlings du fonds d'amortissement, au service de l'année courante, et pour prendre sur l'argent restant dans la Caisse de l'Echiquier les 80000. liv. sterl. accordées par le Parlement pour la Dot de la Princesse Royale, et à plusieurs autres Bills publics et particuliers; S. M. fit ensuite aux deux Chambres le Discours suivant.

Mylords et *Messieurs*, la saison où nous sommes, et la diligence avec laquelle vous avez terminé les affaires publiques, me font trouver à propos de mettre fin à cette Séance du Parlement.

Messieurs de la Chambre des Communes, je vous remercie du zele avec lequel vous avez

pourvû au service de l'année courante. Je n'ai jamais demandé aucuns subsides à mon Peuple que ceux qui étoient absolument nécessaires pour l'honneur, la sûreté et la deffense de ma Personne et de mon Royaume, et je suis toujours très-satisfait, lorsqu'on peut fournir aux dépenses publiques d'une maniere moins onereuse à mes Sujets.

Mylords et *Messieurs*, je ne puis m'empêcher de remarquer les efforts dont on a eu en dernier lieu la méchanceté de se servir pour aigrir l'esprit du Peuple, et pour exciter par les plus injustes et les plus fausses représentations des tumultes et des désordres qui ont presque menacé la tranquillité du Royaume; mais je me repose sur la force de la verité pour dissiper des soupçons mal fondez qui ont été répandus dans le Public, qu'on formoit des desseins contre la liberté de la Nation et sur votre fidelité, pour renverser et détruire les espérances de ceux qui se plaisent dans la confusion. C'est mon inclination, et ç'a toujours été mon étude de conserver les droits de la Religion et de mes Sujets. De vôtre côté, appliquez-vous à détromper ceux qui s'en sont laissé imposer, et à les rendre sensibles au bonheur dont ils joüissent, et au danger qu'ils courent, en se laissant entraîner inconsidérément, par des prétextes peu specieux, à leur propre destruction.

Ensuite le Lord-Chancelier, par ordre du Roy, prorogea le Parlement jusqu'au 26. de Juillet prochain.

Dans la Session d'Amirauté, qui se tint le 16. de Juin à Old-Baly, le Capitaine Harris, cy-devant Commandant le Vaisseau le *Jean* et *Richard*, fut jugé pour le meurtre du nommé *Beard*,

un de ses Matelots, qu'il tua le 2. Juin 1731. dans son passage de la Côte de Guinée à la Jamaïque, et après une Séance d'environ 5. heures, il fut condamné à mort.

Le bruit court que le Prince d'Orange n'ira pas en Angleterre, parce que plusieurs Ducs refusent de lui ceder le pas, et que son Mariage avec la Princesse Royale se fera par Procureur, aussi bien que son installation en qualité de Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere.

FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Roy a donné la Direction generale des Economats, qu'avoit feu l'Archevêque de Roüen, à M. Daguesseau du Fresne, Maître des Requêtes, second fils du Chancelier de France.

Le 13. Juin, les Prêtres de l'Oratoire, élurent pour Supérieur General de leur Congrégation, le R.P. de la Valette, qui étoit Supérieur de leur Maison de la ruë S. Honoré.

Le 28. la Reine se rendit à la Chapelle du Château de Versailles; et après avoir entendu la Messe, S. M. fut relevée de ses couches par l'Evêque Comte de Châlons, son premier Aumônier.

Le 25. Juin, la Loterie de la Compagnie des Indes, établie pour le remboursement des Ac-

tions, fut tirée en la maniere accoûtumée, à l'Hôtel de la Compagnie. La Liste des Numeros gagnans des Actions et Dixiémes d'Actions qui doivent être remboursées, a été renduë publique, faisant en tout le nombre de 314. Actions.

Le 30. Juin, l'ouverture de la Foire de S. Laurent fut faite par le Lieutenant General de Police, en la maniere accoûtumée.

SUR LE PORTRAIT

*de la Marquise de P***.*

VOtre Portrait, belle P....

A rendu la joye à Cithere;

Depuis long-temps les Ris, les Jeux,

N'y voyoient plus l'Amour leur frere,

On le fit chercher, mais en vain.

Le voilà découvert enfin,

Au moyen de cette Peinture;

Par elle on voit que le fripon,

A changé de sexe et de nom,

Sans avoir changé de figure.



PROMOTIONS d'Etats Majors des Places.

LA Lieutenance de Roy de Strasbourg, vacante par la mort de M. de Montmiral, a été donnée à M. le Baron de Trelans, Brigadier d'Infanterie, Lieutenant pour le Roy à Besançon.

Celle de Mezieres, vacante par la mort de M. de Leautaud, à M. de Leautaud, son frere, Major d'Amiens.

Celle de Besançon, vacante par la Promotion de M. de Trelans, à celle de Strasbourg, à M. de la Tour Sraguier, Lieutenant Colonel du Régiment de la Marine.

Celle d'Embrun, vacante par la mort de M. Maynard, à M. de la Courcelle, qui avoit été nommé depuis peu à celle du Fort des Bains.

Le Gouvernement de Thionville, vacant par la démission de M. le Comte de Muret, Lieutenant General, à M. Berthelot de Rebourseau, Maréchal de Camp, en remettant les 5000. liv. de pension qu'il avoit sur le Trésor Royal.

Celui de Longwy, vacant par la démission de M. Muret, Lieutenant General, à M. de Visé, Brigadier d'Infanterie, Capitaine au Régiment des Gardes Françoises, en remettant 1200. liv. de pension qu'il avoit sur le Trésor Royal.

La Lieutenance de Roy de Mezieres, vacante par la mort de M. de Leautaud, qui venoit d'y être nommé, à la place de son frere, à M. Bouzier, Commandant un Bataillon au Régiment de Navarre.

Le Commandement du Fort des Bains, vacant par la Promotion de M. de la Corcelle, à la

Lieutenance de Roy d'Embrun, à M. de Landa, Lieutenant Colonel du Régiment de Rosnivinen.

La Majorité d'Amiens, vacante par la Promotion de M. de Leautaud, à la Lieutenance de Mezieres, et qui est mort depuis, à M. de Neuville, Major du Régiment de Tournesis.

EPIGRAMME.

Plainte d'une jeune fille à une vieille Médisante.

Votre morale trop severe,
Ne fait pas bien penser de vous,
Et vos discours seroient plus doux,
S'ils étoient les effets d'une vertu sincere.
Vous condamnez jusques au moindre jeu;
Au moindre badinage, on vous voit prendre feu.
Je sçai ce qui vous porte à tenir ce langage:
Vous enragez de me voir sage,
Dans l'âge où vous l'étiez si peu.

MORTS ET MARIAGES.

Louis-François Bellanger de Tourotte, Seigneur de Blacy, &c. Chevalier des Ordres de S. Louis et de S. Lazare, Maréchal des Camps et

Armées du Roy, mourut le 26. Juin, âgé d'environ 72. ans.

Charles-Emanuel de Beaufremont, Abbé des Abbayes de S. Pierre de Luxeüil, et de S. Paul de Besançon, mourut en son Château de Scy sur Saone, le 27. de Juin, âgé d'environ 69. ans.

Fréderic-Jule de la Tour d'Auvergne, Prince d'Auvergne, mourut le 28. Juin, âgé de 62. ans un mois, 26. jours. Il étoit frere du Duc de Boüillon, Pair et Grand-Chambellan de France, mort le 17. May 1730.

Pierre-François Marie Comte de Baglion de la Sale, fils de Mathieu-Ignace de Bagliom, Comte de la Sale, et de D. Marie-Jacqueline de la Grange, épousa le 10. Juin D. Angelique Louise-Sophie d'Azonville, fille de feu Charles Auguste d'Azonville, Marquis de Louville, Gentilhomme de la Chambre du Roy d'Espagne, Lieutenant General de ses Armées, Gouverneur de Courtray, et de D. Hiacinthe-Sophie de Bechameil de Nointel.

MADRIGAL,

Sur un beau Narcisse qu'une Demoiselle avoit dans son sein.

BEau Garçon, que des Dieux la suprême faveur,
Jadis après ta mort daigna changer en fleur,
Narcisse, dans le sein de la jeune Isabelle,
Tu reçois en ce jour une grace nouvelle.

Ah ! si tu l'avois vûë ainsi que je la voi,
Tu n'aurois jamais pû mourir d'amour pour toi,
Tu serois mort d'amour pour elle.

COCQUARD.

ARRESTS NOTABLES.

EDIT DU ROY, portant suppression des six Offices d'Affineurs des Monnoyes de Paris et de Lyon, et création de pareils Offices. Donnée à Versailles, au mois de May 1735. Registré en la Cour des Monnoyes, le 5 Juin suivant.

ORDONNANCE DU ROY, du 27 May, concernant les droits des Consuls et Vice-Consuls des Eschelles de Négrépont, la Cavalle, *Rhodes*, *Mételin*, *Scio*, *Mile*, Tine et Miconi, par laquelle S. M. ordonne que les Consuls et Vice-Consuls des susdites Eschelles, qui n'ont point d'appointemens payez par la Chambre du Commerce de Marseille, percevront à l'avenir deux pour cent seulement, sur le prix des Nolisemens que les Capitaines et Patrons des Bâtimens François feront dans leurs Eschelles; deffendant ausdits Consuls et Vice-Consuls, d'exiger ledit droit sur un plus haut pied, et ausdits Capitaines et Patrons d'en frustrer lesdits Consuls et Vice-Consuls, sous les peines portées par le Réglement du 28 Février 1732. que S.M veut au surplus être exécuté selon sa forme et teneur.

OR-

ORDONNANCE DU ROY, portant Reglement pour l'Habillement, Equippement et Armement de la Cavalerie, du 28 May 1733.

Sa Majesté étant informée des différens usages qui se sont introduits dans l'Habillement, Equippement et Armement de la Cavalerie : Et voulant non-seulement régler ledit Habillement, Equipement et Armement, de maniere qu'il soit uniforme dans tous les Régimens, mais aussi la taille des Chevaux, et faire reprendre aux Officiers la Cuirasse, et aux Cavaliers le Plastron, qui ont été abandonnez depuis la paix : Sa Majesté a ordonné et ordonne ce qui suit :

ART. I L'Habillement des Brigadiers & Cavaliers demeurera composé d'un Juste-au-Corps de Drap de Lodéve ou de Berry, blanc, bleu ou rouge, selon la couleur affectée au Régiment, doublé de Serge d'Aumale ou autre étoffe de même qualité, avec un Buffle, ou une Veste de tricot, couleur de Chamois, suivant qu'il sera convenu dans le Régiment ; d'un Chapeau, dont la forme aura quatre pouces deux lignes au moins de profondeur, en sorte qu'il puisse être aisément garni d'une Calotte de fer ou de méche ; le bordé en or ou en argent sera d'une once : Deffend, Sa Majesté, d'employer les couleurs fines aux Habits des Brigadiers ou Cavaliers ; et permet seulement un bordé d'or ou d'argent, du poids d'une once, à la Manche des Brigadiers ; deffend pareillement Sa Majesté, les Cartouches sur les Housses, Bourses ou Chaperons, ausquelles il sera mis un simple bordé en laine ou galon de livrée.

II. Les Habits uniformes des Officiers seront en tout semblables à ceux des Cavaliers, à l'exception qu'ils seront de Drap d'Elbeuf ou autre

Manufacture semblable ; il n'y sera employé de Doublures d'aucune autre étoffe que de laine, ni aucun galon ou fil d'or ou d'argent sur les Juste-au-Corps ni sur les Vestes, mais seulement des Boutons de cuivre doré ou d'argent sur bois.

III. Il ne sera fait à l'avenir aucun Habillement par les Régimens de Cavalerie, que sur des marchez, contenant les qualitez, les quantitez & les prix des différentes especes de fournitures. Lesquels marchez seront présentez par les Officiers, chargez du détail aux Inspecteurs, pour être par eux examinez et envoyez, avec leur avis, au Secretaire d'Etat, ayant le département de la Guerre, pour en rendre compte à Sa Majesté ; faisant deffense de mettre à exécution lesdits marchez, qu'après qu'Elle les aura approuvez.

IV. N'entend, Sa Majesté, comprendre dans les articles cy-dessus, le Régiment Royal de Carabiniers, celui de Royal Allemand, et les Régimens de Hussards, à l'Habillement desquels il ne sera fait aucun changement.

V. Les Brigadiers et Cavaliers des Régimens de Cavalerie, y compris les Carabiniers et Royal Allemand, seront tous en Bottes molles, sans qu'à l'avenir les Capitaines puissent en donner de fortes, sous quelque prétexte que ce soit.

VI. Les Brigadiers et Cavaliers des Régimens de Cavalerie continueront d'être armez d'un Mousqueton, deux Pistolets et un Sabre ; et attendu que Sa Majesté a été informée qu'il n'y a point d'uniformité entre les Régimens, soit pour les longueurs ou pour le calibre desdites Armes, Sa Majesté veut qu'à l'avenir la longueur des Mousquetons demeure fixée à trois pieds six pouces six lignes ; la longueur du Canon

ton à deux pieds, quatre pouces, ayant chacun une Grenadiere, et la longueur des Pistolets à seize pouces, tous montez; que lesdits Mousquetons et Pistolets soient mis au Calibre de l'Infanterie, pour recevoir la Balle de 18 à la livre, et que les Lames des Sabres soient de deux pieds neuf pouces de longueur, sans la Poignée, qui sera faite de façon que la main et le pouce soient couverts; et auront lesdits Cavaliers des Bandoulieres de Buffle à anneau roulant, de la largeur de deux pouces, une ou deux lignes, le Ceinturon de même qualité et moins large; le tout simplement picqué dans les bords, suivant les modeles qui seront envoyez aux Régimens. Veut néanmoins Sa Majesté, que le Regiment Royal des Carabiniers, le Régiment Royal Allemand et les Hussards, demeurent armez comme ils le sont à present.

VII. Sa Majesté ayant reconnu qu'il est important que toutes ses Troupes, tant de Gendarmerie que de Cavalerie, soient cuirassées et plastronnées, même en temps de paix, pour être accoûtumées à l'usage des Armes deffensives en temps de guerre : Sa Majesté a ordonné et ordonne que conformément à l'Ordonnance, du 1 Février 1703. tous les Officiers, tant de Gendarmerie, que de Cavalerie, se pourvoiront incessamment de Cuirasses à l'épreuve, au moins du Pistolet; en sorte qu'ils en ayent tous à la Revûë que les Directeurs et Inspecteurs feront l'année prochaine 1734. et que les Brigadiers, Gendarmes, Chevaux-legers et Cavaliers, à l'exception des Hussards, auront des Plastrons, et les porteront dans tous les Exercices, aux Revûës et dans les Marches, à commencer du jour que Sa Majesté leur en aura fait distribuer de ses

 Ma-

Magazins ; ce qui sera fait pour une premiere fois, après quoi les Capitaines demeureront chargez de l'entretien.

VIII. Sa Majesté pareillement informée que, quoique la Taille des Chevaux ait été réglée par differentes Ordonnances, notamment celles des 25 Septembre 1680. et 25 Octobre 1689. neanmoins les Capitaines achetent des Chevaux beaucoup plus elevez que ce qui est prescrit par lesdites Ordonnances : Sa Majesté veut qu'il ne soit doresnavant point reçû de Chevaux pour la remonte de la Cavalerie legere, de la Taille au-dessus, de quatre pieds huit à dix pouces au plus, mesurez depuis le dessous du fer, jusqu'à la naissance des Crins sur le garost ; qu'ils soient tous à longue Queuë, et que les Directeurs et Inspecteurs Généraux et Commissaires des guerres qui feront les Revûës, réforment tous les nouveaux Chevaux qui seront donnez aux Cavaliers, d'une Taille autre que celle marquée cy-dessus.

IX. Les changemens cy-dessus pour les Bottes, armement et la Taille des Chevaux, auront lieu, à mesure qu'il sera besoin de les renouveller : Voulant, Sa Majesté, que les Directeurs et Inspecteurs, à la premiere Revûë qu'ils feront, prescrivent à chaque Régiment, un temps fixe pour s'y conformer, et qu'ils en donnent avis à Sa Majesté : Mandant, Sa Majesté, à M. le Comte d'Evreux, Colonel Général de sa Cavalerie, et au Sieur de Châtillon, Mestre de Camp Général de ladite Cavalerie, de tenir la main chacun, ainsi qu'il lui appartiendra, à l'exécution de la Présente.

Mande et ordonne, Sa Majesté, aux Gouverneurs, et à ses Lieutenans Généraux en ses Pro-

 vinces

es, aux Officiers Généraux, ayant com-
idement sur ses Troupes, aux Camps où
its Régimens seront assemblez, aux Gou-
neurs de ses Villes et Places, aux Intendans
tes Provinces, et sur ses Frontieres, aux Di-
teurs et Inspecteurs Généraux sur ses Troupes
aux Commissaires de ses Guerres, de tenir la
in à l'exécution de la Présente; laquelle sera
et publiée à la tête desdites Troupes, à ce
aucun n'en prétende cause d'ignorance. Fait à
rsailles, le 28 May 1733. *Signé*, LOUIS. *Et*
s bas, BAUYN.

)UIS DE LA TOUR D'AUVERGNE, Comte d'Evreux, Colonel Général de la Cavalerie légere, Françoise et Etrangere, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur et Lieutenant Général pour Sa Majesté au Gouvernement de l'Isle de France.

Vû l'Ordonnance cy-dessus, en date du 28 du
ois dernier, par laquelle Sa Majesté a reglé
Habillement, Equipement et Armement de la
ivalerie; la Taille des Chevaux; comme aussi
our faire reprendre aux Officiers la Cuirasse,
aux Cavaliers le Plastron, qui ont été aban-
onnez depuis la paix; ainsi qu'il est plus au
ng contenu dans ladite Ordonnance, pour
exécution de laquelle Sa Majesté nous mande
e tenir la main.

Nous, en vertu du pouvoir à Nous donné par
a Majesté, à cause de notre Charge de Colo-
el Général de la Cavalerie, mandons à Mon-
ieur le Comte de Châtillon, Mestre de Camp
Général de ladite Cavalerie, de tenir exacte-
ment la main à l'exécution de ladite Ordonnan-
e, suivant l'intention de Sa Majesté: Ordon-

 nons

nons à tous Mestres de Camp des Régimen Cavalerie, et des Brigades du Régiment R des Carabiniers; Lieutenans Colonels, Maj Capitaines desdits Régimens et Brigades, d server et exécuter ponctuellement la volont Sa Majesté, mentionnée en ladite Ordonnan sans y contrevenir: Laquelledite Ordonnanc la Présente seront lûës et publiées à la tête Régimens de Cavalerie, et des Brigades de (rabiniers, par les Commissaires des Guerres en ont la Police; afin que personne n'en igno Fait à Paris, le 3 Juin 1733. *Signé*, LOUIS LA TOUR D'AUVERGNE, Comte d'Evre *Et plus bas :* Par Monseigneur MITOUFLET.

ORDONNANCE DU ROY, du 1 Juin, po regler le traitement des Troupes qui doiv camper sur la Meuse et au Comté de Bourg gne, près de Gray.

ORDONNANCE DU ROY, du 10 Juin, q permet de faire faucher les Prez avant la S. Jea par laquelle S. M. permet à tous Fermiers, La boureurs et autres, dans la Généralité de Paris même dans l'étendue des Capitaineries, de fai faucher pendant la présente année seulement sans tirer à consequence, tous les Prez de quel que nature et qualité qu'ils soient, dans le temp qu'ils le jugeront à propos, sans en demande permission aux Seigneurs, aux Capitaines de Chasses, à leurs Officiers et autres.



APPROBATION.

.y lû par ordre de Monseigneur le Garde s Sceaux, le second Volume du *Mercure de ›ce du mois de Juin*, et j'ay crû qu'on pou- en permettre l'impression. A Paris, le 15. et 1733.

HARDION.

TABLE

eces Fugitives, &c. L'Astrologie judiciaire, *Ode*, 1257
:rtation sur les Enseignes Militaires, 1262
e et Circé, *Fable*, 1275
:t d'une nouvelle Edition des Essais de Mi- el de Montaigne, 1279
'e sur un Roseau, 1306
:xion sur le Sublime, &c. 1309
›nse à l'Elegie de Mlle de Malcrais, &c. 1322
e de M. Collin, Chirurgien, &c. 1326
rigal à Mlle de Malcrais, 1330
:xions sur la Bizarerie des usages, &c. 1331
oësie et la Musique, *Poëme*, 1342
ıoire sur l'Electricité, &c. 1348
à la Duchesse du Maine, 1353
ce publique de l'Académie Royale de Chi- rgie, 1356
mes, Logogryphes, &c. 1371

NOUVELLES LITTERAIRES, &c. Anecd
la Cour de Philippe Auguste,
Systême Chronologique sur les trois Te
la Bible, &c.
Table Chronologique de l'Histoire Unive
&c.
Nouvelle Edition de Sigonius à Milan
Traité de l'Opinion, &c.
Question sur le Chant d'Eglise,
Extrait de Lettre sur un nouveau Journal,
Autre Extrait de Lettre concernant M. de
taire,
Nouvelle Edition de la Henriade, &c.
Machine propre à élever l'eau, &c. 1
Ouvrage sur les Finances et les Officiers Co
tables,
Portrait gravé de Monseigneur le Dau
Nouveaux Tableaux exposez à Versailles,
Nouvelles Carrieres de Marbre découve
Chanson notée, sur le Rhume,
Spectacles. Les Fêtes Grecques et Roma
L'heureux Stratagême, *Extrait*,
Nouvelles Etrangeres, de Constantinople,
De Russie, de Pologne, &c. 1
Allemagne et Italie, 1
Espagne, 1
Extrait d'une Lettre d'Alger, sur Oran. 1
Grande Bretagne, 1
France. Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1
Vers sur le Portait de la Marquise de P. 1
Promotion d'Etats Majors, &c 1
 Epigra

gramme, &c. 1458
rts, et Mariages, *ibid.*
drigal, &c. 1459
êts Notables, &c. 1460

Errata d'Avril.

Page 817. ligne 27. Henrion, *lisez* Henriau.
P. 818. l. 20. Bonneville, *l.* Bondeville.
23. Lausans, *l.* Causans.
l. 26. effacez Dame, *l.* D. Louis Landeric.
même lig. effacez encore Dame, mettez D. Jean Benoît.
lig. suivante, Abbesse Réguliere, *l.* Abbé Régulier.
lig. 31. Quéselin, *l.* du Guesclin.
P. 819. l. 1. Murceaux, *l.* Mureaux.
lig. 25. N. de Chausserais, *l.* Dlle Marie-Therese le Petit de Vernot de Chausseraye.
lig. 31. âgé d'environ 51. ans *l.* dans la 55. année de son âge, étant né le 10. Juillet 1678.
P. 820. l. 14. Barzac, *l.* Barjac.

Errata de May.

Page 1032. ligne 8. Campvermont, *lisez*, Cavermont.
Ibid. l. 14. Oglethorge, *l.* de Joston d'Oglethorp.
P. 1034. l. 5. Aunoy, *l.* Auxois.
l. 30. Bresil, *l* Breil.
l. 31. Mestre, *l* Maréchal.
P. 1035. à l'article du Mariage du Comte de Rupelmonde, voyez le Mercure de Juin 1731. prem. vol. pag. 1397. et suiv. où il est parlé fort

fort au long de la Maison de ce Seigneur;

Errata de Juin, 1. vol.

PAge 1247. l'on a inseré d'après quelques Nouvelles publiques, que le fils dont la Comtesse de Tresmes est accouchée, avoit été tenu sur les Fonts au nom de la Ville, ce qui ne se trouve pas véritable, cet Enfant n'ayant point encore reçû les Cérémonies du Baptême.

Même page, lig. 22. *Solat*, *l.* *Solas*.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1324. ligne 16. fais, *lisez* fit.
P. 1374. l. 20. Des sept, *l.* De sept.
P. 1381. l. 4. du bas, épuise, *l.* puise.
Ibid. l. derniere, ses, *l.* les,
P. 1421. l. 26. dirent, *l.* disent.
P. 1428. l. 6. encore, *l.* encor.
P. 1441. l. 22. cette, *l.* cet.
P. 1444. l. 2. *Danum*, *l.* Djanum.

La Médaille doit regarder la page 1370
La Chanson notée, la page 1423